ÉTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1988-1989

Volume publié sous l'autorité du ministre des Finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-19906-5
Dépôt légal — 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

90-04245/

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Gérard D. Levesque

Québec, février 1990

TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	Industrie, Commerce et Technologique	1989-03-31	7
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1988-12-31	15
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1989-03-31	26
Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur	Enseignement supérieur et Science	1989-03-31	33
Centre québécois de valorisation de la biomasse	Enseignement supérieur et Science	1989-03-31	38
Centre québécois pour l'informatisation de la production	Enseignement supérieur et Science	1989-03-31	44
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Ministre délégué à l'Administration	1988-12-31	49
Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	Justice	1989-03-31	78
Commission de la construction du Québec	Travail	1988-12-31	81
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1988-12-31	113
Commission de reconnaissance des Associations d'artistes *	Affaires culturelles		
Commission des courses de chevaux du Québec *	Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Commission des normes du travail	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1989-03-31	129
Commission des services juridiques	Justice	1989-03-31	136
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	1989-03-31	146
Curateur public (Le)	Justice	1988-12-31	158
Fondation de la faune du Québec	Loisir, Chasse et Pêche	1989-03-31	169
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	1989-03-31	175
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1989-03-31	179
Fonds de la recherche en santé du Québec	Santé et Services sociaux	1989-03-31	184
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	Enseignement supérieur et Science	1989-05-31	188
Hydro-Québec	Énergie et Ressources	1988-12-31	192
Institut de recherche et d'information sur la rémunération	Travail	1989-03-31	208
Institut québécois de recherche sur la culture	Affaires culturelles	1989-03-31	211
Institut québécois du cinéma	Affaires culturelles	1989-03-31	218
Loto-Québec	Finances	1989-03-31	222

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Musée d'Art contemporain de Montréal	Affaires culturelles	1989-03-31	229
Musée de la Civilisation	Affaires culturelles	1989-03-31	236
Musée du Québec	Affaires culturelles	1989-03-31	241
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1989-06-30	247
Office des autoroutes du Québec	Transports	1989-03-31	250
Office du crédit agricole du Québec			
Financement agricole	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1989-03-31	254
Financement forestier	Énergie et Ressources	1989-03-31	260
Radio-Québec	Communications	1989-03-31	265
Régie de l'assurance automobile du Québec	Transports	1988-12-31	277
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1988-12-31	286
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Santé et Services sociaux	1989-03-31	292
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1989-03-31	297
Régie des installations olympiques	Approvisionnements et Services	1988-10-31	305
Régie des rentes du Québec	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1989-03-31	315
Sidbec	Industrie, Commerce et Technologie	1988-12-31	323
Société d'aménagement de l'Outaouais	Affaires municipales	1989-03-31	336
Société de développement de la Baie James	Affaires municipales	1988-12-31	347
Société de développement des coopératives	Industrie, Commerce et Technologie	1989-03-31	354
Société de développement industriel du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1989-03-31	363
Société de la Maison des sciences et des techniques *	Enseignement supérieur et Science		
Société de la Place des Arts de Montréal	Affaires culturelles	1988-08-31	378
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec - REXFOR	Énergie et Ressources	1989-03-31	387
Société des alcools du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1989-03-25	399
Société des établissements de plein air du Québec	Loisir, Chasse et Pêche	1989-05-31	405
Société des Traversiers du Québec	Transports	1989-03-31	417
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec - SEREQ	Affaires internationales	1989-01-31	425

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales	1988-12-31	430
Société d'Investissement Jeunesse	Conseil exécutif	1989-03-31	443
Société du Grand Théâtre de Québec	Affaires culturelles	1988-08-31	448
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	1989-03-31	457
Société du parc des expositions agro-alimentaires	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1989-01-31	465
Société du parc industriel du Centre du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1989-03-31	468
Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel	Industrie, Commerce et Technologie	1989-03-31	476
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Industrie, Commerce et Technologie	1989-03-31	480
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau - Hauterive	Transports	1988-12-31	486
Société générale de financement du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1988-12-31	490
Société générale des industries culturelles - SOGIC	Affaires culturelles	1989-03-31	499
Société immobilière du Québec	Approvisionnements et Services	1989-03-31	508
Société nationale de l'amiante	Énergie et Ressources	1989-03-31	519
Société québécoise d'assainissement des eaux	Environnement	1989-03-31	532
Société québécoise des transports	Transports	1988-12-31	541
Société québécoise d'exploration minière - SOQUEM	Énergie et Ressources	1989-03-31	547
Société québécoise d'information juridique - SOQUIJ	Justice	1989-03-31	556
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires - SOQUIA	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1989-03-31	561
Société québécoise d'initiatives pétrolières - SOQUIP	Énergie et Ressources	1989-03-31	571
2332-7190 Québec Inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1988-12-31	581

* Les états financiers n'étant pas disponibles au moment de la préparation de ce volume, ceux-ci n'y sont pas incorporés.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE
L.R.Q., c. A-7.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
FONDS DES OPÉRATIONS		
DÉPENSES		
Traitements	621 505 $	553 778 $
Communications	79 550	65 994
Services	123 291	134 691
Autres	180 103	162 821
	1 004 449	917 284
REVENUS		
Intérêts sur dépôts et autres revenus	18 762	5 204
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	985 687	912 080
SUBVENTION DE GESTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	990 000	800 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTE SUIVANT	4 313	(112 080)
Annulation d'une provision pour taxe d'affaires d'un exercice antérieur	15 000	
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	19 313	(112 080)
EXCÉDENT AU DÉBUT	79 230	191 310
EXCÉDENT À LA FIN	98 543 $	79 230 $
FONDS DES SUBSIDES		
REVENUS		
Redevances gagnées sur l'aide financière aux promoteurs		
Redevances encaissées	363 192 $	653 322 $
Moins remise sur l'aide versée:		
en acompte sur le capital de l'aide versée	238 050	449 486
en règlement des intérêts	125 142	93 836
		110 000
Intérêts sur prêts avec redevances -- projets commercialisés	686 391	311 884
	686 391	421 884
Intérêts		
Sur dépôts	979 426	622 813
Sur prêts temporaires aux promoteurs	8 708	14 967
	988 134	637 780
	1 674 525	1 059 664
DÉPENSES		
Radiation d'aide financière aux promoteurs	1 849 233	2 350 516
Moins recouvrement sur prêts radiés	16 222	
	1 833 011	2 350 516
Autres	12 138	220
	1 845 149	2 350 736
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	170 624	1 291 072
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 022 276	3 313 348
EXCÉDENT À LA FIN	1 851 652 $	2 022 276 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
FONDS DES OPÉRATIONS		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	19 313 $	(112 080)$
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	21 909	28 464
Liquidités provenant des (utilisées pour les) opérations	41 222	(83 616)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	632 795	(110 837)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	674 017	(194 453)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits d'aliénations d'immobilisations	8 377	
Acquisition d'immobilisations		(5 483)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	8 377	(5 483)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	682 394	(199 936)
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) ENCAISSE AU DÉBUT	(198 857)	1 079
ENCAISSE (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) À LA FIN	483 537 $	(198 857)$
FONDS DES SUBSIDES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(170 624)$	(1 291 072)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Intérêts capitalisés	(406 243)	(43 896)
Radiation d'aide financière aux promoteurs	1 849 233	2 332 578
	1 272 366	997 610
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(537 034)	(185 011)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	735 332	812 599
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités provenant des activités de financement:		
Avances du gouvernement	4 000 000	10 000 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aide financière versée aux promoteurs	(4 889 704)	(5 857 626)
Aide financière remboursée par les promoteurs	238 050	449 486
Liquidités utilisées par les activités d'investissement	(4 651 654)	(5 408 140)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	83 678	5 404 459
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	12 186 331	6 781 872
LIQUIDITÉS À LA FIN	12 270 009 $	12 186 331 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
FONDS DES OPÉRATIONS		
ACTIF		
Encaisse	483 537 $	
Débiteurs et intérêts courus	4 916	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		250 000 $
Dû par le fonds des subsides		2 000
Frais payés d'avance	15 603	6 326
	504 056	258 326
IMMOBILISATIONS (note 3)	55 643	85 929
	559 699 $	344 255 $
PASSIF		
Chèques en circulation, moins encaisse		18 857 $
Emprunt bancaire		180 000
Fournisseurs et frais courus	50 011 $	66 168
Dû au fonds des subsides	411 145	
	461 156	265 025
EXCÉDENT	98 543	79 230
	559 699 $	344 255 $
FONDS DES SUBSIDES		
ACTIF		
Encaisse	5 409 729 $	2 226 951 $
Dépôts à terme (note 7)	6 860 280	9 959 380
Débiteurs et intérêts courus	424 800	282 768
Prêts temporaires aux promoteurs	96 599	114 742
Dû par le fonds des opérations	411 145	
	13 202 553	12 583 841
Aide financière aux promoteurs (note 4)	18 649 099	15 440 435
	31 851 652 $	28 024 276 $
PASSIF		
Dû au fonds des opérations		2 000 $
Avances du gouvernement du Québec (note 5)	30 000 000 $	26 000 000
	30 000 000	26 002 000
EXCÉDENT	1 851 652	2 022 276
	31 851 652 $	28 024 276 $

ENGAGEMENTS (note 6)
ÉVENTUALITÉS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Réal L'Archevêque
Claude Richard

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objets

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche est une corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre A-7.1 et modifications). L'Agence a pour objets de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. Elle favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels.

L'Agence peut accorder son aide financière au moyen de subventions, de prêts, d'avances avec ou sans intérêts, de garanties ou de participations à des sociétés. Elle peut, en outre, accorder son aide financière suivant tout autre moyen autorisé par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Automobile	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %

Aide financière aux promoteurs

L'aide financière offerte aux promoteurs est comptabilisée comme actif au fonds des subsides et couvre les dépenses admissibles déterminées par règlement. Elle ne porte aucun intérêt pour la période de recherche et de développement.

Lorsqu'un projet résulte en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui est commercialisé, l'aide financière est majorée d'un montant égal à l'intérêt composé annuellement au taux variable prévu par règlement et est remboursable au complet à l'Agence par une redevance sur le montant des ventes brutes des biens, des services ou procédés résultant du projet.

Aucune provision pour pertes n'est inscrite pour les projets de recherche et de développement et pour les projets commercialisés même s'il est admis que certains de ces projets ne résulteront pas en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui sera commercialisé et rentabilisé. Cependant, lorsque l'Agence acquiert la certitude qu'une partie d'une aide financière est non récupérable, celle-ci est radiée de l'actif et est présentée aux dépenses du fonds des subsides.

Redevances

Les redevances provenant de l'aide financière aux promoteurs sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du fonds des opérations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

3. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	103 257 $	69 801 $	33 456 $	41 820 $
Matériel informatique	77 765	61 842	15 923	22 746
Automobile				11 967
Améliorations locatives	15 660	9 396	6 264	9 396
	196 682 $	141 039 $	55 643 $	85 929 $

4. Aide financière aux promoteurs

Évolution de l'aide financière aux promoteurs au cours de l'exercice	1989	1988
Solde au début	15 440 435 $	12 320 977 $
Redevances appliquées en acompte sur le capital de l'aide versée	(238 050)	(449 486)
Aide financière versée	4 889 704	5 857 626
Intérêts capitalisés	406 243	43 896
Aide financière radiée	(1 849 233)	(2 332 578)
Solde à la fin	18 649 099 $	15 440 435 $
Le solde se répartit comme suit:		
Projets commercialisés		
Prêts avec redevances	11 722 492 $	7 714 117 $
Subventions avec redevances	62 187	62 419
Participations dans des sociétés	149 000	49 000
	11 933 679	7 825 536
Projets en développement		
Prêts avec redevances	6 715 420	7 614 899
	18 649 099 $	15 440 435 $

5. Avances du gouvernement du Québec

Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables annuellement selon les disponibilités des revenus provenant du fonds des subsides et à la demande du gouvernement.

6. Engagements

En sus de l'aide financière versée aux promoteurs au 31 mars 1989, il existe des ententes signées avec les promoteurs totalisant 11 466 269 $ (1988: 12 113 745 $) relativement à de l'aide à verser sur des projets approuvés à cette date par le Conseil d'administration.

7. Éventualités

Au 31 mars 1989, l'Agence garantit des emprunts bancaires et des lettres de crédit au montant de 1 659 228 $ (1988: 1 859 425 $) en faveur de certains promoteurs. Aucune provision pour perte éventuelle n'est inscrite concernant ces garanties bancaires. Un dépôt à terme au montant de 2 000 000 $ est affecté à l'exécution éventuelle de ces garanties. Les montants que l'Agence pourrait débourser concernant ces garanties seront imputés aux résultats du fonds des subsides de l'exercice alors en cours.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
FONDS DES OPÉRATIONS
DÉTAIL DES DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
TRAITEMENTS		
Traitements et avantages sociaux	534 369 $	476 038 $
Prêts de services	87 136	77 740
	621 505 $	553 778 $
COMMUNICATIONS		
Déplacements et représentation	31 027 $	27 645 $
Postes-messageries	8 161	7 435
Téléphone	16 602	14 784
Publicité	23 760	16 130
	79 550 $	65 994 $
SERVICES		
Honoraires professionnels		
Analyse de projets	44 034 $	83 563 $
Gestion et administration	15 918	1 858
Contentieux	6 058	8 005
	66 010	93 426
Promotion et expositions	54 444	38 537
Frais d'assemblées du Conseil d'administration	2 837	2 728
	123 291 $	134 691 $
AUTRES		
Loyer et aménagements	88 098 $	86 783 $
Location d'équipement	5 896	5 689
Entretien	6 275	4 746
Fournitures de bureau	10 470	14 110
Amortissement des immobilisations	21 909	28 464
Autres	47 455	23 029
	180 103 $	162 821 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds des subsides de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche au 31 mars 1989 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent et les états de l'évolution de la situation financière de ces fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 juin 1989

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-2

RÉSULTATS CUMULÉS
de l'année terminée le 31 décembre 1988
(en millions de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
REVENUS DE PLACEMENTS		
Intérêts sur obligations	1 679	1 619
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	387	277
Intérêts sur financements hypothécaires	188	169
Revenus d'investissements immobiliers	36	30
Intérêts sur valeurs à court terme -- net	211	176
	2 501	2 271
GAINS ET PERTES À LA VENTE DE PLACEMENTS		
Obligations	42	(98)
Actions et valeurs convertibles	108	703
Financements hypothécaires	(2)	
Investissements immobiliers	3	7
Valeurs à court terme	(3)	1
	148	613
AUTRES REVENUS	1	1
	2 650	2 885
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 7)	17	17
Revenu net des déposants	2 633	2 868
Intérêts sur dépôts à vue et à terme -- net	18	16
REVENU NET ATTRIBUÉ AUX DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	2 615	2 852

VARIATIONS DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'année terminée le 31 décembre 1988
(en millions de dollars)

	1988	1987
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'ANNÉE	27 344	24 941
Revenu net des déposants	2 633	2 868
Excédent des retraits des déposants sur leurs dépôts	(92)	(465)
Augmentation de l'actif net de l'année *	2 541	2 403
ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE	29 885	27 344
* Augmentation de l'actif net de l'année		
Variation nette des placements		
Obligations	649	903
Actions et valeurs convertibles	820	1 415
Financements hypothécaires	89	247
Investissements immobiliers	165	37
Valeur à court terme	862	(232)
	2 585	2 370
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	(44)	33
	2 541	2 403

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

BILAN CUMULÉ
au 31 décembre 1988
(en millions de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
PLACEMENTS (notes 3 et 4)		
Obligations	16 276	15 627
Actions et valeurs convertibles	8 777	7 957
Financements hypothécaires	1 803	1 714
Investissements immobiliers(note 5)	656	491
Valeurs à court terme	2 035	1 173
	29 547	26 962
REVENUS DE PLACEMENTS COURUS ET À RECEVOIR	490	477
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	22	20
	30 059	27 459
PASSIF		
Emprunts hypothécaires	106	70
Autres éléments de passif	68	45
	174	115
AVOIR DE DÉPOSANTS (note 6)		
Fonds général	17 664	16 774
Fonds particuliers	12 221	10 570
	29 885	27 344
	30 059	27 459

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités

La Caisse de dépôt et placement du Québec, corporation au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique.

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général est une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'actif net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	1988		1987	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec	16 983 163	76,0	16 188 153	77,1
Régie de l'assurance automobile du Québec	5 338 735	23,9	4 779 102	22,8
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	12 871	0,1	12 871	0,1
	22 334 769	100,0	20 980 126	100,0

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers ont chacun un seul déposant qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les différents fonds particuliers sont:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics -- niveau syndicable -- administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics -- niveau non syndicable -- administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 303

À l'usage des Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 304

À l'usage du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec-- participants actifs -- administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec-- participants retraités -- administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec-- contributions complémentaires -- administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités (suite)

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Tous les fonds peuvent souscrire des unités de participation dans des portefeuilles spécialisés qui constituent des caisses communes où sont regroupés des placements d'une même catégorie. Aux 31 décembre 1987 et 1988, seul un portefeuille spécialisé d'immeubles était opérationnel. L'avoir net et le revenu net de ce portefeuille au 31 décembre se partageaient comme suit:

	1988		1987	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Fonds général	341 222	55,2	310 703	62,6
Fonds particulier 301	126 718	20,5	88 402	17,8
Fonds particulier 302	26 639	4,3	21 154	4,3
Fonds particulier 303	976	0,2	255	0,1
Fonds particulier 304	792	0,1	178	
Fonds particulier 311	45 427	7,4	22 910	4,6
Fonds particulier 312	12 028	1,9	9 859	2,0
Fonds particulier 313	2 436	0,4	1 201	0,2
Fonds particulier 330	61 660	10,0	41 435	8,4
	617 898	100,0	496 097	100,0

2. Conventions comptables

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés de la Caisse comprennent les comptes du fonds général et des fonds particuliers dont les états financiers sommaires sont présentés sous forme de renseignements supplémentaires. Ils comprennent également les comptes du portefeuille spécialisé d'immeubles. Le fonds général, les fonds particuliers et le portefeuille spécialisé d'immeubles font l'objet d'états financiers distincts vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant. Les opérations d'achat et de vente de placements entre les différents fonds de la Caisse sont cependant effectuées au prix du marché. Les placements détenus au 31 décembre provenant de ces opérations interfonds sont inscrits au bilan cumulé au prix du marché à la date des transactions.

c) Comptabilisation des opérations

Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées en date de règlement, sauf en ce qui concerne les actions et les valeurs convertibles, comptabilisées en date d'engagement depuis le 1er octobre 1988.

Pour l'année 1988, ce changement dans la comptabilisation des opérations reliées aux actions et aux valeurs convertibles n'a pas d'effet important sur les états financiers.

d) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

e) Intérêts sur valeurs à court terme -- net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme et les frais d'intérêt sur les emprunts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en millions de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

f) Immobilisations

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux frais d'administration à l'exception des frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et bureautique qui sont capitalisés depuis le 1er janvier 1984 et amortis selon leur durée de vie utile. Les frais d'aménagement des locaux et autres améliorations locatives sont amortis selon la durée du bail.

g) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices.

Depuis le 1er janvier 1988, les gains et pertes de change sur les devises étrangères sont répartis entre les revenus d'intérêts sur obligations et ceux sur valeurs à court terme alors qu'auparavant ils étaient présentés seulement au poste d'intérêts sur valeurs à court terme.

h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le biais du fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de la valeur de réalisation de l'actif pondéré de chacun.

3. Placements -- valeur de réalisation

	1988	1987
Obligations	16 249	15 760
Actions et valeurs convertibles	10 422	9 187
Financements hypothécaires	1 773	1 699
Investissements immobiliers	809	598
Valeurs à court terme	2 033	1 173
	31 286	28 417

4. Placements -- titres étrangers

	1988		1987	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Obligations	1 442	1 431	1 516	1 541
Actions	1 366	1 429	1 220	1 228
Valeurs à court terme	388	387	1	1
	3 196	3 247	2 737	2 770

La position de change relative aux placements en obligations et en valeurs à court terme est couverte par des contrats à terme dont la valeur nette à l'échéance s'élevait à 1 847 millions $ au 31 décembre 1988 (1987, 1 579 millions $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en millions de dollars)

5. Investissements immobiliers

	1988	1987
Terrains et bâtiments détenus directement par les fonds	5	8
Terrains et bâtiments détenus par le biais du portefeuille spécialisé d'immeubles *	651	483
	656	491

* Les fonds souscrivent des unités de participation au portefeuille et participent à l'avoir net et au revenu net de celui-ci proportionnellement au nombre d'unités détenues.

6. Avoir des déposants

Les dépôts à vue et à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse et portent intérêt.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de l'exercice d'un fonds, le revenu net est attribué aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de l'exercice qui suit, ce revenu net est versé aux comptes de dépôts à vue des déposants. À cet égard, l'exercice du fonds général qui était auparavant de trois mois, a été modifié à un mois depuis le 1er janvier 1988; quant aux autres fonds, l'exercice demeure de trois mois.

	1988	1987
Créances envers les déposants		
Dépôts à vue	105	95
Intérêts sur dépôts à vue	2	1
Revenu net à verser	472	637
	579	733
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	26 611	24 259
Unités émises	2 726	2 564
Unités annulées	(31)	(212)
Solde à la fin	29 306	26 611
	29 885	27 344

7. Frais d'administration

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	10,4	9,0
Services professionnels	1,1	2,0
Locaux et matériel	3,1	3,1
Amortissement des immobilisations	0,7	1,2
Autres	2,2	2,1
	17,5	17,4

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES DES FONDS
BILAN
au 31 décembre 1988
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL	
	1988	1987
ACTIF		
Placements		
Obligations	10 599,3	10 745,5
Actions et valeurs convertibles	4 523,1	4 131,5
Financements hypothécaires	644,6	647,0
Investissements immobiliers	293,4	259,7
Valeurs à court terme	1 388,9	736,5
Dépôts à vue au fonds général		
	17 449,3	16 520,2
Revenus de placements courus et à recevoir	300,1	323,0
Autres éléments d'actif	4,5	4,0
	17 753,9	16 847,2
PASSIF		
Dépôts à vue	190,1	149,5
Revenus à verser aux déposants	173,3	406,0
Autres éléments de passif	4,2	18,3
	367,6	573,8
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	17 386,3	16 273,4
	17 753,9	16 847,2

RÉSULTATS
de l'année terminé le 31 décembre 1988
(en millions de dollars)

REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 138,4	1 124,7
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	200,9	143,4
Intérêts sur financements hypothécaires	65,9	60,4
Revenus d'investissements immobiliers	24,0	18,2
Intérêts sur valeurs à court terme -- net	134,3	118,9
Intérêts sur dépôts au fonds général		
	1 563,5	1 465,6
Gains et pertes à la vente de placements	62,9	306,0
Autres revenus	0,5	0,5
Total des revenus	1 626,9	1 772,1
DÉPENSES		
Frais d'administration	10,1	10,3
Intérêts sur dépôts à vue et à terme -- net	24,6	20,2
REVENU NET	1 592,2	1 741,6

FONDS PARTICULIERS									
301	302	303	304	311	312	313	330	Total 1988	Total 1987
2 775,6	645,8	14,1	10,1	448,9	167,9	34,0	1 524,8	5 621,2	4 828,9
2 341,1	475,3	9,2	6,6	437,6	147,7	14,1	782,2	4 213,8	3 811,2
313,0	67,1	3,1	1,7	500,8	164,5	28,1	119,9	1 198,2	1 120,4
132,8	27,6	1,1	0,9	48,7	14,1	2,6	64,8	292,6	189,7
277,8	85,8	1,2	1,1	148,9	36,5	22,5	71,2	645,0	433,6
37,4		1,6	1,0	14,9	2,0	2,2	2,5	61,6	31,7
5 877,7	1 301,6	30,3	21,4	1 599,8	532,7	103,5	2 565,4	12 032,4	10 415,5
96,5	22,5	0,5	0,4	20,0	7,3	1,3	47,4	195,9	163,4
5 974,2	1 324,1	30,8	21,8	1 619,8	540,0	104,8	2 612,8	12 228,3	10 578,9
144,0	33,5	0,8	0,5	43,8	13,8	2,3	62,3	301,0	232,6
1,4	2,1			0,9	0,4	0,1	2,5	7,4	8,9
145,4	35,6	0,8	0,5	44,7	14,2	2,4	64,8	308,4	241,5
5 828,8	1 288,5	30,0	21,3	1 575,1	525,8	102,4	2 548,0	11 919,9	10 337,4
5 974,2	1 324,1	30,8	21,8	1 619,8	540,0	104,8	2 612,8	12 228,3	10 578,9
282,7	63,8	1,6	1,2	40,3	16,8	2,2	125,1	533,7	493,1
104,0	20,4	0,4	0,3	19,7	6,7	0,5	33,6	185,6	133,5
32,5	6,6	0,2	0,1	51,9	18,6	2,9	12,9	125,7	112,6
8,1	1,8	0,1		2,7	0,8	0,1	3,9	17,5	10,3
25,9	10,0	0,2	0,1	15,5	3,0	1,8	20,6	77,1	57,5
2,1	0,7			0,9	0,3	0,2	0,6	4,8	4,0
455,3	103,3	2,5	1,7	131,0	46,2	7,7	196,7	944,4	811,0
47,0	9,8	0,4	(0,3)	6,5	6,4	(0,2)	15,3	84,9	306,4
0,3	0,1			0,2				0,6	0,7
502,6	113,2	2,9	1,4	137,7	52,6	7,5	212,0	1 029,9	1 118,1
3,7	0,8			1,1	0,4		1,4	7,4	7,1
498,9	112,4	2,9	1,4	136,6	52,2	7,5	210,6	1 022,5	1 111,0

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS
au 31 décembre 1988
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL	
	1988	1987
Obligations	10 546,0	10 792,6
Actions et valeurs convertibles	5 453,3	4 820,9
Financements hypothécaires	632,5	632,4
Investissements immobiliers	416,4	355,2
Valeurs à court terme	1 387,6	736,8
Dépôts à vue au fonds général		
	18 435,8	17 337,9

FONDS PARTICULIERS									
301	302	303	304	311	312	313	330	Total 1988	Total 1987
2 799,1	650,1	14,3	10,4	450,4	166,8	34,3	1 521,3	5 646,7	4 914,2
2 770,8	548,4	9,6	6,7	514,2	170,8	14,2	884,4	4 919,1	4 345,1
307,2	66,1	3,1	1,7	492,4	164,5	27,8	117,9	1 180,7	1 119,7
151,8	31,9	1,2	1,0	54,4	15,6	2,9	73,8	332,6	208,8
277,4	85,7	1,2	1,1	148,8	36,5	22,4	71,1	644,2	433,9
37,4		1,6	1,0	14,9	2,0	2,2	2,5	61,6	31,7
6 343,7	1 382,2	31,0	21,9	1 675,1	556,2	103,8	2 671,0	12 784,9	11 053,4

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des résultats cumulés et l'état des variations de l'actif net cumulé de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de leurs opérations et l'évolution de leur actif net de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

CONFORMITÉ DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

L'article 47 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec stipule que pour les fins du rapport annuel de la Caisse, tous les investissements sont inscrits au prix coûtant ou dans le cas des obligations et des immeubles, au prix coûtant amorti.

Les placements inscrits au bilan cumulé comprennent notamment les plus-values ou les moins-values résultant d'opérations interfonds effectuées au prix du marché à la date des transactions, tel que mentionné à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 février 1989

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-8

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Travaux facturés	11 167 826 $	11 523 410 $
Intérêts sur dépôts bancaires	1 213 011	472 271
Autres	70 795	92 106
	12 451 632	12 087 787
DÉPENSES (note 3)		
Direction générale	257 893	161 018
Secrétariat	316 479	406 677
Contrôle et finances	791 795	816 430
Valorisation et affaires internationales	465 341	429 995
Personnel et communications	1 585 763	1 553 672
Développement corporatif et marketing	2 942 227	2 728 544
Information industrielle et technologique	2 997 777	2 808 793
Vice-présidence -- opérations	15 172 470	14 504 893
Projets externes	2 930 453	2 752 615
Intérêts sur emprunts bancaires	3 363	2 761
Intérêts sur dette à long terme	426 740	
	27 890 301	26 165 398
Amortissement des immobilisations	2 380 073	2 351 861
Perte sur aliénations d'immobilisations	13 143	45 928
	30 283 517	28 563 187
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	17 831 885	16 475 400
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 4)	17 500 000	18 750 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION	331 885	(2 274 600)
EXCÉDENT AU DÉBUT	27 075 153	24 800 553
EXCÉDENT À LA FIN	26 743 268 $	27 075 153 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la contribution	(331 885)$	2 274 600 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 380 073	2 351 861
Perte sur aliénations d'immobilisations	13 143	45 928
Frais reportés imputés aux opérations	372 914	
Liquidités provenant des opérations	2 434 245	4 672 389
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(124 375)	(411 536)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	2 309 870	4 260 853
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités provenant des activités de financement:		
Dette à long terme	5 000 000	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Projet d'acquisition d'équipements:		
Dépôt sur acquisition d'équipements	(335 065)	(1 325 460)
Contribution de l'AMC	743 325	
Acquisitions d'immobilisations	(1 347 894)	(2 761 699)
Prêts aux employés		88 400
Produits d'aliénations d'immobilisations	27 200	158 154
Liquidités utilisées pour les activités d'investissements	(912 434)	(3 840 605)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	6 397 436	420 248
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) AU DÉBUT	198 963	(221 285)
LIQUIDITÉS À LA FIN	6 596 399 $	198 963 $

Les liquidités du Centre comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 096 399 $	198 963 $
Dépôts à terme	5 500 000	
Débiteurs	3 206 229	3 224 259
Travaux en cours	999 843	658 861
Frais payés d'avance	455 838	437 877
Contribution à recevoir d'un partenaire	80 540	662 765
	11 338 849	5 182 725
DÉPÔT SUR ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS (note 5)	400 000	662 695
IMMOBILISATIONS (note 6)	21 867 601	22 503 463
FRAIS REPORTÉS	783 876	1 095 363
	34 390 326 $	29 444 246 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 952 893 $	2 113 861 $
Dépôts et avances:		
Travaux en cours	351 230	208 117
Autres	342 935	47 115
Versement sur la dette à long terme (note 7)	1 000 000	
	3 647 058	2 369 093
DETTE À LONG TERME (note 7)	4 000 000	
EXCÉDENT	26 743 268	27 075 153
	34 390 326 $	29 444 246 $

ÉVENTUALITÉ (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Guy Bertrand, ing.
Pierre Coulombe

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objets

Le Centre, constitué par loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-8 et modifications), est une corporation au sens du Code civil et a pour objets la recherche en sciences appliquées, la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ainsi que la collection et la diffusion de l'information et de renseignements d'ordre technologique et industriel.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

les travaux en cours sont constitués des services rendus non facturés à la fin de l'exercice et sont inscrits au moindre des coûts encourus ou des montants récupérables en vertu des contrats.

Projets de recherche financés par sociétés de financement

Les revenus potentiels des projets de recherche scientifique financés par sociétés de financement sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Bâtiments	5% et 8%
Mobilier et équipement	15% et 20%
Matériel roulant	30%
Aménagements des terrains	8%
Équipements informatiques et logiciels	25% et 30%
Kiosques	40%

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des coûts récupérables de certains services rendus et sont imputés aux opérations en fonction des redevances basées sur les ventes du client. Les frais que la direction estime non récupérables sont alors radiés.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Dépenses par nature

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	18 484 693 $	17 342 922 $
Autres frais du personnel	452 469	417 805
Frais de déplacement	1 098 267	935 792
Fournitures	3 117 953	3 528 166
Location de services	1 327 338	1 250 245
Énergie, taxes et autres	1 731 115	1 749 516
Entretien des bâtiments	480 440	425 486
Intérêts sur emprunt bancaire	3 363	2 761
Intérêts sur dette à long terme	426 740	
Mauvaises créances	395 009	512 705
Radiation de frais reportés	372 914	
	27 890 301 $	26 165 398 $

4. Contribution du gouvernement du Québec

Le ministre des Finances est autorisé à verser au Centre une somme de 105 000 000 $ au cours de la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1990, somme qui sera payée en plusieurs versements dont le montant et les conditions seront déterminés par le gouvernement. Le total de ces versements, de l'exercice 1989-1990, a été fixé à 19 973 800 $. Au 31 mars 1989, le solde autorisé pouvant être versé par le ministre des Finances s'élève à 33 450 000 $.

5. Dépôt sur acquisition d'équipements

En janvier 1987, le Centre a conclu une entente avec l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) afin de procéder conjointement à l'acquisition d'équipements pour implanter dans les locaux du Centre un laboratoire de développement et de démonstration de production assistée par ordinateur. Selon cette entente, le Centre verse toutes les sommes nécessaires à l'acquisition des équipements. D'autre part, l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) s'est engagée à verser sans délai au Centre la subvention de 1 000 000 $ qu'elle percevra à titre d'aide financière gouvernementale à cet égard. De plus, cette entente prévoit également que les équipements seront la propriété indivise des deux partenaires jusqu'au 31 mars 1990 et, par la suite, deviendront la propriété exclusive du Centre.

Le coût total prévu pour ces équipements est d'environ 2 375 000 $. Au 31 mars 1989, environ 32% des équipements commandés avaient été reçus et les transactions relatives à ce projet d'acquisition d'équipements se résumaient comme suit:

	1989	1988
Montant du dépôt par le Centre	1 660 525 $	1 325 460 $
Contribution de l'AMC	(823 865)	(662 765)
Montant net du dépôt par le Centre	836 660	662 695
Équipements reçus virés aux immobilisations	436 660	
Dépôt sur acquisition d'équipements	400 000 $	662 695 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

6. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	1 400 929 $		1 400 929 $	1 400 929 $
Bâtiments	17 638 293	4 676 778 $	12 961 515	13 538 662
Équipement de laboratoire	9 956 791	6 115 470	3 841 321	3 710 241
Mobilier de laboratoire	260 769	155 145	105 624	115 843
Équipement informatique	5 366 662	2 968 806	2 397 856	2 440 393
Équipement audio-visuel	466 249	221 240	245 009	200 569
Mobilier de bureau	867 751	519 693	348 058	382 894
Équipement téléphonique	816 665	289 457	527 208	679 063
Matériel roulant	85 918	45 837	40 081	34 869
	36 860 027 $	14 992 426 $	21 867 601 $	22 503 463 $

7. Dette à long terme

	1989
Obligations, 9 1/4% à 10%, remboursables par versement de 1 000 000 $ annuellement (*)	5 000 000 $
Versement échéant en deçà d'un an	1 000 000
	4 000 000 $

(*) Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec.

8. Éventualité

Une action en justice de l'ordre de 2 800 000 $ a été intentée contre plusieurs défendeurs dont le Centre. Selon l'opinion des dirigeants du Centre et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette réclamation en dommages-intérêts. Tout montant que le Centre pourrait débourser, suite à cette poursuite, sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 1er juin 1989

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR
L.R.Q., c. D-9.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	806 158 $	823 890 $
Services de transport et de communication	119 060	64 059
Services professionnels et administratifs	325 777	287 615
Travaux de recherche réalisés à l'externe	1 441 931	988 926
Loyer et location d'équipement	217 188	213 532
Fournitures et approvisionnements	39 344	48 459
Entretien et réparations	25 557	10 254
Intérêts sur emprunt bancaire	2 381	2 343
Amortissement des immobilisations	159 936	97 163
	3 137 332	2 536 241
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	26 651	12 002
Autres	3 657	5 511
	30 308	17 513
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 107 024	2 518 728
Subvention du gouvernement du Québec	3 103 000	2 331 221
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	4 024	187 507
EXCÉDENT AU DÉBUT	268 252	455 759
EXCÉDENT À LA FIN	264 228 $	268 252 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		29 588 $
Dépôt à terme	250 000 $	
Débiteurs	1 609	
Intérêts courus	3 058	
Frais payés d'avance	38 154	36 542
	292 821	66 130
IMMOBILISATIONS (note 3)	282 273	273 269
	575 094 $	339 399 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	107 270 $	
Créditeurs et frais courus	202 596	71 147 $
	309 866	71 147
EXCÉDENT	264 228	268 252
	574 094 $	339 399 $

ENGAGEMENTS (note 4)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Bordeleau
Marcel Labelle

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

Le Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur, corporation au sens du Code civil constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-15.1.1 et modifications), a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des applications pédagogiques de l'ordinateur.

À défaut d'une décision du gouvernement du Québec de les proroger, les lettres patentes du Centre seront annulées le 31 mars 1991. À la fin de son mandat, le Centre remet au gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Centre pourront être assumés par une autre corporation ou organisme désigné par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Équipement et mobilier de bureau	20%
Matériel et logiciel informatiques	33 1/3%

3. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement et mobilier de bureau	273 155 $	135 151 $	138 004 $	179 270 $
Matériel et logiciel informatiques	340 384	197 115	143 269	93 999
	613 539 $	332 266 $	281 273 $	273 269 $

4. Engagements

Le Centre s'est engagé, en vertu de contrats, à verser des sommes pour la réalisation de différents travaux de recherche à l'externe. Les montants engagés et payables au cours des prochains exercices financiers s'élèvent à 979 551 $ au 31 mars 1989.

Le Centre s'est également engagé par bail échéant en février 1991 pour la location de locaux administratifs. Les loyers annuels minimums des deux prochains exercices sont de 382 327 $ et sont payables comme suit:

1990	199 475 $
1991	182 852

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES -- DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	102 032 $	74 244 $
Services de transport et de communication	25 054	21 366
Services professionnels et administratifs	131 870	146 561
Loyer et location d'équipement	209 337	206 968
Fournitures et approvisionnements	16 613	15 360
Entretien et réparations	8 768	3 946
Intérêts sur emprunt bancaire	2 381	2 343
Amortissement des immobilisations	44 646	58 345
	540 701	529 133
COMMUNICATIONS		
Traitements et avantages sociaux	99 349	107 865
Services de transport et de communication	46 714	17 471
Services professionnels et administratifs	50 749	45 860
Location d'équipement	7 851	5 414
Fournitures et approvisionnements	11 773	12 783
Entretien et réparations	1 554	
Amortissement des immobilisations	15 418	9 689
	233 408	199 082
RECHERCHE INTERNE		
Traitements et avantages sociaux	604 777	641 801
Services de transport et de communication	47 292	25 222
Services professionnels et administratifs	143 158	95 194
Location d'équipement		1 150
Fournitures et approvisionnements	10 958	20 316
Entretien et réparations	15 235	6 308
Amortissement des immobilisations	99 872	29 129
	921 292	819 120
TRAVAUX DE RECHERCHE RÉALISÉS À L'EXTERNE	1 441 931	988 926
	3 137 332 $	2 536 261 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 1988 présentés pour fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 mai 1989

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE
L.R.Q., c. M-15.1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Coût des projets assumé par le Centre		
Services professionnels		
Travaux de recherche et de développement	1 420 452 $	1 092 786 $
Travaux d'orientation, de diffusion et de concertation	416 038	256 489
Contributions à des laboratoires associés pour achat d'équipement	115 391	95 000
Autres frais imputés au coût des projets (note 3)	402 231	358 838
	2 354 112	1 803 113
Frais d'administration (note 3)	593 907	510 681
	2 948 019	2 313 794
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	33 109	32 757
Perte recouvrée des assureurs	7 695	
Autres (note 4)	13 325	12 818
	54 129	45 575
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	2 893 890	2 268 219
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	3 361 350	2 125 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	467 460	(143 219)
EXCÉDENT AU DÉBUT	73 651	216 870
EXCÉDENT À LA FIN	541 111 $	73 651 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	292 957 $	4 98.' $
Dépôts à terme et intérêts courus	700 173	498 894
Débiteurs	34 283	6 701
Avance à un laboratoire associé	46 806	62 500
Frais payés d'avance	8 785	5 278
	1 083 004 $	578 355 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	503 683 $	504 704 $
Contributions d'un partenaire perçue d'avance	38 210	
	541 893	504 704
EXCÉDENT	541 111	73 651
	1 083 004 $	578 355 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le conseil d'administration,

Marcel Risi
Joël de la Noüe

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COÛT TOTAL DES PROJETS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989			1988
	Coût des projets assumés par le Centre	Contributions des partenaires (note 4)	Coût total des projets	Coût total des projets
COÛT DES PROJETS				
Services professionnels				
Travaux de recherche et de développement	1 420 452 $	2 022 345 $	3 442 797 $	2 147 240 $
Travaux d'orientation, de diffusion et de concertation	416 038	395 761	811 799	363 726
Contributions à des laboratoires associés pour achat d'équipement	115 391	203 276	318 667	349 976
	1 951 881	2 621 382	4 573 263	2 860 942
Autres frais imputés au coût des projets				
Traitements et avantages sociaux	374 598		374 598	335 441
Services de transport et de communication	27 633		27 633	19 689
Services professionnels				3 708
	402 231		402 231	358 838
	2 354 112 $	2 621 382 $	4 975 494 $	3 219 780 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

Le Centre québécois de valorisation de la biomasse, corporation au sens du Code civil, constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1 et modifications), a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la valorisation de la biomasse.

À défaut d'une décision du gouvernement du Québec de les proroger, les lettres patentes du Centre seront annulées le 31 mars 1991. À la fin de son mandat, le Centre remet au gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes: les droits et obligations du Centre pourront être assumés par une autre corporation ou organisme désigné par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses, soit au coût des projets, soit aux frais d'administration.

Les immobilisations financées à même les contributions du Centre et imputées au coût des projets sont, selon les termes des ententes, la propriété des partenaires. Les immobilisations du Centre imputées aux frais d'administration sont présentées dans une note complémentaire à titre de renseignement.

3. Frais d'administration

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	663 615 $	645 424 $
Services de transport et de communication	141 207	104 604
Services professionnels	61 736	23 612
Loyers	53 856	27 597
Papeterie et frais de bureau	42 415	37 826
Assurances	2 351	1 583
Intérêts et frais bancaires	3 507	612
Acquisitions d'immobilisations	27 451	28 261
Frais d'administration et autres frais	996 138	869 519
Moins:		
Frais imputés au coût des projets	402 231	358 838
Frais d'administration	593 907 $	510 681 $

4. Contributions externes aux activités du Centre

Les lettres patentes constituant le Centre prévoient que l'ensemble des contributions externes (partenaires et autres) aux activités doivent atteindre un minimum de 15% de la subvention gouvernementale annuelle à compter du troisième exercice complet, soit l'exercice terminé le 31 mars 1989.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1989, les contributions externes ont été de 2 634 707 $ (1988: 1 429 485 $), soit 78,40% (1988: 67,30%) de la subvention gouvernementale, et sont composées de:

	1989	1988
Contributions des partenaires aux projets	2 621 382 $	1 416 667 $
Revenus -- Autres	13 325	12 818
	2 634 707 $	1 429 485 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

5. Subvention du Gouvernement du Québec

Selon une lettre du 28 novembre 1985 du sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le Centre est assuré, de la date de sa constitution jusqu'au 31 mars 1991, d'une enveloppe budgétaire de base de 17 500 000 $.

Les subventions du Gouvernement du Québec reçues à cette fin s'élèvent, au 31 mars 1989, à 3 361 350 $ (1988: 2 125 000 $). À cette même date, le solde non reçu de cette enveloppe budgétaire s'élève à 9 363 650 $.

6. Immobilisations

Évolution des immobilisations imputées aux frais d'administration

	1989	1988
Solde au début	226 339 $	219 983 $
Acquisitions	27 451	28 261
	253 790	248 244
Radiations	8 121	21 905
Solde à la fin	245 669 $	226 339 $
Solde à la fin composé comme suit:		
Mobilier et matériel	67 283 $	61 825 $
Matériel informatique	108 252	100 177
Équipement et matériel de recherche *	58 657	58 657
Améliorations locatives	11 477	5 680
	245 669 $	226 339 $

* Par exception, cet équipement et matériel de recherche imputé au coût des projets est la propriété du Centre.

7. Engagements

Le Centre s'est engagé, en vertu de protocoles et de contrats, à verser des sommes pour la réalisation de différents projets. Les montants engagés et payables au cours des prochains exercices financiers s'élèvent à 5 471 195 $ au 31 mars 1989.

Le Centre s'est également engagé par bail échéant en 1991 pour la location de locaux administratifs.

Les loyers annuels minimums pour les deux prochains exercices sont de 74 474 $ et sont payables comme suit:

Exercices	
1989-1990	38 856 $
1990-1991	35 618 $

Le Centre doit aussi rembourser, en plus du loyer mensuel, certaines dépenses d'opération applicables aux locaux loués.

8. Régime de retraite

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ce Régime est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 23 238 $ (1988: 22 615 $). Les obligations du Centre envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 de l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois de valorisation de la biomasse au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 1988 présentés pour fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 1er juin 1989

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION
L.R.Q., c. M-15.1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Centre opérationnel		
Frais d'administration (note 3)	657 574 $	970 708 $
Communication, représentation et déplacements	78 892	97 710
Colloques, congrès et matériel audio-visuel	21 900	104 183
Mobilier et matériel de bureau	5 129	2 192
Laboratoires		
Contribution au fonctionnement	805 643	
Matériel informatique	147 226	1 355 700
	1 716 364	2 530 493
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	69 557	117 584
Autres	4 534	18 632
	74 091	136 216
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 642 273	2 394 277
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 535 710	2 459 882
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	(106 563)	65 605
EXCÉDENT AU DÉBUT	125 087	59 482
EXCÉDENT À LA FIN	18 524 $	125 087 $

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	178 005 $	258 997 $
Dépôts à terme	200 000	450 000
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	575 000	
Débiteurs	4 037	16 234
	957 042 $	725 231 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	643 261 $	122 995 $
Engagements à payer	263 991	285 173
Revenus reportés	31 266	191 976
	938 518	600 144
EXCÉDENT	18 524	125 087
	957 042 $	725 231 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Roland Dugré
Yvon Comiré

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

Le Centre québécois pour l'informatisation de la production, corporation au sens du Code civil constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-15.1.1 et modifications), a pour objet le développement des technologies de la conception et de la fabrication assitées par ordinateurs.

Les lettres patentes du Centre ont été prorogées par le gouvernement du Québec jusqu'au 31 mars 1991. À la fin de son mandat, le Centre remet au gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Centre pourront être assumés par une autre corporation ou organisme désigné par le gouvernement.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a demandé au Centre un rapport d'évaluation devant appuyer la prise de décision gouvernementale sur la poursuite des activités du Centre après le 31 mars 1991.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Le coût du matériel informatique -- laboratoires comprend les coûts du matériel, des logiciels ainsi que de l'entretien.

Les immobilisations imputées aux opérations sont présentées dans une note complémentaire à titre de renseignement.

Engagements à payer

Le Centre comptabilise toutes les sommes engagées pour affectations au matériel informatique des laboratoires et pour certaines dépenses de fonctionnement, pour lesquelles des subventions ont été reçues.

Revenus reportés

Les subventions reçues pour des projets spécifiques sont reportées et virées aux opérations en fonction des dépenses engagées.

3. Frais d'administration

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	416 693 $	648 912 $
Loyer et taxes d'affaires	79 661	84 568
Papeterie et frais de bureau	27 396	21 575
Services professionnels et administratifs	16 366	48 735
Entretien	15 158	26 993
Perfectionnement	6 215	12 373
Préparation de séminaires	17 417	8 487
Information et communication	68 667	85 170
Développement informatique	816	23 100
Intérêts et frais bancaires	204	904
Autres	8 981	9 891
	657 574 $	970 708 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

4. Immobilisations

Évolution des immobilisations imputées aux opérations:

	1989	1988
Solde au début	5 740 444 $	4 379 926 $
Acquisitions	152 355	1 360 518
Solde à la fin	5 892 799 $	5 740 444 $

Solde à la fin composé de:

	1989	1988
Matériel informatique -- laboratoires	5 668 733 $	5 521 507 $
Matériel audio-visuel et kiosque	17 802	17 802
Mobilier et matériel de bureau	174 671	169 542
Système téléphonique	20 190	20 190
Améliorations locatives	11 403	11 403
	5 892 799 $	5 740 444 $

Ces immobilisations ne comprennent pas le matériel acquis et financé par les partenaires dans le cadre d'un projet.

5. Engagements

Le Centre s'est engagé, en vertu de protocoles d'ententes avec sept laboratoires, à verser, au cours des deux prochains exercices, une contribution financière pour leur fonctionnement. Cette contribution s'est élevée à 805 643 $ au cours de l'exercice 1988-1989. De plus, le Centre s'est engagé, en vertu des mêmes protocoles, à payer les frais d'entretien des équipements et des logiciels fournis aux laboratoires de même que les frais de communication, d'entretien et de fonctionnement du courrier électronique jusqu'au 31 mars 1991.

Le Centre s'est aussi engagé par bail échéant le 31 mars 1991 pour la location de locaux administratifs. Les loyers annuels minimums des deux prochains exercices sont de 126 041 $ et sont payables comme suit:

1990	62 534 $
1991	63 507 $

6. Régime de retraite

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ce Régime est partagé également entre les employés et les employeurs. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 13 125 $ (22 410 $ en 1988). Les obligations du Centre envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois pour l'informatisation de la production au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 1988 présentés pour fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 juin 1989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

		1988		1987
AUGMENTATIONS				
Cotisations des employés (note 9) (incluant transferts et achats de service)		461 584		401 568
Participation du gouvernement du Québec				
Contributions d'employeurs (note 9)	438 758		383 802	
Intérêts	703 784		776 438	
Pensions, remboursements de cotisations et transferts pour service antérieur à l'adhésion au régime	23 769	1 166 311	21 465	1 181 705
Contributions des employeurs autonomes		25 979		20 748
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)		613 031		686 712
Autres revenus d'intérêts		2 793		1 842
		2 269 698		2 292 575
DIMINUTIONS				
Prestations aux participants				
Régime général				
Pensions et rentes viagères		107 595		78 124
Remboursements de cotisations		78 660		77 842
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		29 114		27 409
Régimes supplémentaires de rentes intégrés				
Rentes viagères		4 091		3 460
Remboursements de cotisations		374		522
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		235		116
		220 069		187 473
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 049 629		2 105 102
ACTIF NET -- AU DÉBUT		13 867 068		11 761 966
ACTIF NET -- À LA FIN		15 916 697		13 867 068

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	7 315 014	6 374 449
Encaisse	1 694	1 086
Fonds de certains régimes supplémentaires de rentes, en voie de transfert	581	653
DÛ par le gouvernement du Québec (notes 4 et 9)	8 610 800	7 496 410
Cotisations d'employés et contributions d'employeurs à recevoir des organismes	46 559	40 080
Sommes à recevoir -- transferts et achats de service	6 424	6 158
	15 981 072	13 918 836
PASSIF		
Cotisations et contributions à rembourser et pensions à payer	19 256	19 202
Cotisations perçues en trop à rembourser (note 9)	15 012	13 721
DÛ au gouvernement du Québec -- compte courant (note 5)	30 107	18 845
	64 375	51 768
ACTIF NET (notes 6, 7 et 9)	15 916 697	13 867 068

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Généralités et financement du régime

Généralités

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est un régime à prestations partiellement déterminées prévoyant des garanties à la retraite et au décès et permettant également le remboursement, sous certaines conditions, des cotisations avec intérêts.

Depuis le 1er juillet 1973, les employés du gouvernement et des organismes publics admissibles ne participant à aucun régime de retraite doivent adhérer au présent régime. Sont également admissibles, les employés appartenant à certains groupes définis par règlement.

Financement

Le coût total du régime est partagé également entre les employés d'une part et le gouvernement du Québec et les autres employeurs d'autre part.

Cependant, avant le 1er juillet 1982, la cotisation des employés reflétait un niveau de participation égal aux 5/12 du coût total du régime alors que le gouvernement du Québec et les autres employeurs étaient responsables des 7/12 de ce coût.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants:

-- Fonds des cotisations des employés;
-- Fonds des contributions des employeurs;
-- Fonds des régimes supplémentaires de rentes.

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1988				1987
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R. **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers -- au coût * (Valeur de réalisation 1988, 7 663 967 $; 1987, 6 688 115 $)	6 890 302	52 553	174 481	7 117 336	6 227 907
Dépôts à vue au fonds général	19 916	1	1	19 918	9 361
Intérêts courus	294	6		300	91
Revenus à recevoir des fonds particuliers	170 855	2 062	4 543	177 460	137 090
	7 081 367	54 622	179 025	7 315 014	6 374 449
* Nombre d'unités.				7 117 336	6 227 907

** Régimes supplémentaires de rentes.

4. Dû par le gouvernement du Québec

Le montant de 8 610 800 000 $ au 31 décembre 1988 (7 496 410 000 $ au 31 décembre 1987) représente les engagements du gouvernement du Québec envers le régime. Ces obligations seront acquittées suivant les modalités prévues par la loi. À ces engagements, il faut aussi ajouter les obligations auxquelles réfère la note 6, soit 1 350 487 000 $ (1 257 311 000 $ au 31 décembre 1987).

Évolution du montant dû par le gouvernement du Québec
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Solde au début	7 496 410	6 366 113
À ajouter:		
Participation à titre d'employeur	438 758	383 802
Intérêts*	703 784	776 438
Cotisations d'employés bénéficiant d'une retraite anticipée	39	135
À déduire:		
Paiements reçus	28 191	30 078
Solde à la fin	8 610 800	7 496 410

* Les intérêts sur solde dû sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

5. Dû au gouvernement du Québec -- compte courant

La Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales et modifiant diverses dispositions législatives (L.R.Q., chapitre R-9.2) sanctionnée le 18 décembre 1987 et entrée en vigueur le 1er janvier 1988 stipule à l'article 135 que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des agents de la paix en institutions pénales sont transférées avec intérêts au Fonds consolidé du revenu.

Les sommes à transférer pour les années de service antérieures au 1er janvier 1988 ont été établies à 13 841 700 $, incluant le capital et les intérêts, et sont comprises dans le montant de 30 107 000 $ dû au gouvernement du Québec. Le versement au Fonds consolidé du revenu s'est effectué le 31 mars 1989. L'engagement du gouvernement relatif à ce transfert apparaît maintenant dans les engagements du Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales à l'état financier de ce régime.

6. Obligations du régime envers les employés participants

Une évaluation actuarielle du régime a été complétée par le Service de l'actuariat de la Commission en 1986. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels du régime, excluant ceux des régimes supplémentaires de rentes, s'établissaient au 31 décembre 1984 à 8 405 544 000 $, calculés selon la méthode de "nivellement des cotisations". Le Service de l'actuariat a estimé ces engagements actuariels à 15 797 575 000 $ au 31 décembre 1988. Le déficit actuariel des obligations actuarielles sur l'actif net du régime en résultant est de 60 464 000 $ au 31 décembre 1988.

À ces engagements, il faut ajouter les obligations suivantes qui sont à la charge du gouvernement du Québec:

a. les obligations reliées aux années de service transférées au régime, à l'égard des employés auparavant assujettis au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires;

b. les obligations à l'égard des crédits de rente octroyés à certains retraités du secteur des affaires sociales.

6. Obligations du régime envers les employés participants (suite)

Selon les évaluations actuarielles produites en 1986 par le Service de l'actuariat de la Commission, les engagements actuariels, au 31 décembre 1984, des éléments a. et b. totalisaient 929 718 000 $. Le Service de l'actuariat a estimé ces engagements actuariels à 1 350 487 000 $ au 31 décembre 1988 (1 257 311 000 $ au 31 décembre 1987).

De l'avis du Service de l'actuariat, les estimations au 31 décembre 1988 pourraient constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises. Ces estimations ont été établies sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

Régimes supplémentaires de rentes

Au 31 décembre 1984, il y avait, selon l'évaluation actuarielle, un excédent de l'actif net disponible sur les engagements relatifs aux régimes supplémentaires de rentes. Selon le Service de l'actuariat, le fonds de 179 586 000 $ de ces régimes au 31 décembre 1988 est suffisant pour en rencontrer les obligations.

7. Actif net disponible par fonds pour le service des prestations
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Fonds des cotisations des employés	7 075 703	6 105 844
Fonds des contributions des employeurs	8 661 408	7 592 501
Fonds des régimes supplémentaires de rentes	179 586	168 723
Actif net disponible du régime	15 916 697	13 867 068

8. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1988				1987
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R. *	Total	Total
Revenus des dépôts à participation aux fonds particuliers **	587 693	8 126	15 499	611 318	685 601
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1 583	119	11	1 713	1 111
	589 276	8 245	15 510	613 031	686 712

* Régimes supplémentaires de rentes.

** Ces revenus incluent un revenu net de 56 801 670 $ (1987: 212 753 567 $) résultant des gains et des pertes réalisés à la vente de placements des fonds particuliers.

9. Cotisations perçues en trop

Des employeurs du secteur de la santé et des services sociaux ont, par erreur, tenu compte de compensations versées en remplacement d'avantages sociaux dans le calcul du traitement admissible à cotisation pour certaines catégories d'employés. Ainsi, la Commission a reçu des cotisations en trop au cours des dernières années.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

9. Cotisations perçues en trop (suite)

Il est présentement impossible d'établir avec suffisamment de précision les montants des cotisations perçues en trop pour déterminer l'effet en résultant sur les obligations du régime envers les employés visés et sur les postes suivants des états financiers:

-- Dû par le gouvernement du Québec;
-- Cotisations perçues en trop à rembourser;
-- Actif net à la fin de l'exercice.

La Commission entend, au cours des prochains mois et avec la collaboration des employeurs concernés, préciser les montants en cause et déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour corriger la situation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION
relative aux engagements du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

En juin 1986, le Service de l'actuariat de la Commission a terminé l'évaluation actuarielle de ce régime sur les données au 31 décembre 1984.

Cette évaluation avait pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elle révèle des engagements de 8 405 544 000 $ à cette date dont 126 202 000 $ se rapportent à des crédits de rente pour du service racheté. Le montant des engagements actuariels du RREGOP décrit au premier paragraphe de la note 6 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission,

Québec, le 15 mai 1989

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 1988 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Comme le mentionne la note 9, des employeurs ont, par erreur, tenu compte de compensations versées en remplacement d'avantages sociaux dans le calcul du traitement admissible à cotisation pour certaines catégories d'employés. Ainsi, la Commission a reçu en trop des cotisations. Elle n'a pu en évaluer le montant ni l'effet sur la participation du gouvernement du Québec à titre d'employeur et sur les obligations du régime envers les employés visés et, conséquemment, n'a pas effectué les redressements requis.

À mon avis, à l'exception des redressesments requis dont il est question dans le paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1988 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 6 juin 1989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 des régimes suivants

RECETTES

	Cotisations perçues		Contributions perçues		Recettes totales (versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1988	1987	1988	1987	1988	1987
Régime de retraite des enseignants	105 520 097 $	102 263 822 $	407 017 $	449 666 $	105 927 114 $	102 713 488 $
Régime de retraite des fonctionnaires	35 723 062	35 457 132	22 029 643	22 143 502	57 752 705	57 600 634
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	12 531 304	11 842 456			12 531 304	11 842 456
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	901 551	644 543			901 551	644 543
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	1 859 224	1 351 302			1 859 224	1 351 302
Régime de retraite de certains enseignants (note 4)	20 749 917	69 462 202			20 749 917	69 462 202
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales (note 7)	3 346 198				3 346 198	
	180 631 353 $	221 021 457 $	22 436 660 $	22 593 168 $	203 068 013 $	243 614 625 $

DÉBOURSÉS

	Pensions et rentes viagères payées		Remboursements ou transferts de cotisations et de contributions		Total des déboursés (effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1988	1987	1988	1987	1988	1987
Régime de retraite des enseignants	303 615 293 $	273 498 800 $	3 816 874 $	6 167 815 $	307 432 167 $	279 666 615 $
Régime de retraite des fonctionnaires	204 457 204	185 574 991	1 546 309	2 124 452	206 003 513	187 699 443
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	20 192 687	17 315 716	273 258	166 507	20 465 945	17 482 223
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	5 712 995	5 449 255		4 502	5 712 995	5 453 757
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	3 589 412	3 309 248	52 010	29 502	3 641 422	3 338 750
Régime de retraite des juges et coroners	2 245 158	2 373 958			2 245 158	2 373 958
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	73 579	73 831			73 579	73 831
Régime de retraite de certains enseignants (note 5)	28 433 609	20 866 057		15 708	28 433 609	20 881 765
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales (note 7)	143 269		44 381		187 650	
Pensions spéciales	75 588	72 437			75 588	72 437
	568 538 794 $	508 534 293 $	5 732 832 $	8 508 486 $	574 271 626 $	517 042 779 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Généralités et financement des régimes

Généralités

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est responsable de l'administration des régimes de retraite suivants:

- Régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11 et modifications)
- Régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12 et modifications)
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (L.R.Q., chapitre P-13)
- Loi sur la législature (L.R.Q., chapitre L-1)
- Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1 et modifications)
- Régime de retraite et de pension des juges prévu aux articles 225 à 246 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications)
- Régime de pension des juges prévu aux articles 100 à 108.2 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec (L.R.Q., chapitre V-1)
- Régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1 et modifications)
- Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales (L.R.Q., chapitre R-9.2)
- Pensions spéciales (L.R.Q., chapitre P-32 et modifications, Lois du Québec, 1970 chapitre 6, Lois du Québec, 1978 chapitre 18 et A.C. 1967-71 et 378-73)

En général, ces régimes sont à prestations partiellement déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Financement

Le Régime de retraite des juges et coroners et celui des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec et les Pensions spéciales sont non contributifs. Le taux de la cotisation pour les autres régimes de retraite mentionnés ci-haut varie généralement entre 7% et 10% du traitement admissible des employés.

2. Conventions comptables

Les cotisations des participants (incluant les rachats, les transferts, les intérêts, moins les cotisations perçues en trop) et les contributions des employeurs autonomes (incluant les intérêts) sont enregistrées aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Ainsi, les sommes détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent ne sont pas comprises dans les recettes de l'exercice en cours. L'enregistrement des pensions et des rentes viagères, ainsi que des remboursements ou des transferts de cotisations et de contributions comprenant les intérêts, se fait également suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

Conformément aux dispositions des lois et des arrêtés en conseil qui régissent ces régimes de retraite, les recettes de ces régimes sont versées par la Commission au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec et les déboursés sont effectués à même ce Fonds.

3. Obligations des différents régimes envers les participants et obligations du gouvernement du Québec envers ces régimes

Suivant les dernières évaluations actuarielles produites à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1984, les obligations du gouvernement du Québec à cette date envers les bénéficiaires des régimes de retraite du présent état s'établissaient à 12 376 135 000 $ calculées selon la méthode "nivellement des cotisations".

3. Obligations des différents régimes envers les participants et obligations du gouvernement du Québec envers ces régimes (suite)

Le Service de l'actuariat a estimé ces engagements actuariels à 18 874 260 000 $ au 31 décembre 1988, répartis comme suit:

	(en milliers de dollars)
Régime de retraite des enseignants	11 256 007
Régime de retraite des fonctionnaires	4 991 013*
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	1 799 380
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	117 425
Régimes de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des juges et coroners et de pension des juges (1978)	159 386
Régime de retraite de certains enseignants	514 210
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales	36 839
	18 874 260

* Ce montant comprend les engagements relatifs au service effectué par les participants ayant transféré au Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales. Ces engagements seront transférés selon les évaluations actuarielles du 31 décembre 1987.

Ce montant ne tient pas compte de la créance suivante du gouvernement du Québec due par trois organismes du gouvernement. En date du 31 décembre 1988, 64 271 169 $ avaient été versés par ces organismes au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec par l'intermédiaire de la Commission sur une somme à recevoir de 196 476 000 $ au 31 décembre 1977 relativement au coût du service antérieur au 31 décembre 1975. Le solde sera acquitté par versements annuels incluant les intérêts sur une période ne dépassant pas l'an 2000.

De l'avis du Service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1988, sur la base des faits connus au moment de la préparation du présent état financier.

4. Recettes -- régime de retraite de certains enseignants

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1 et modifications), en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu, en déduisant toutefois le montant de toute prestation payée ou payable, eu égard aux sommes ainsi transférées.

Au cours de l'exercice 1988, un montant de 20 749 917 $ (69 462 202 $ en 1987) a été transféré à cette fin au Fonds consolidé du revenu pour les années de services antérieures à l'année 1987.

5. Déboursés -- régime de retraite de certains enseignants

Les déboursés relatifs au Régime de retraite de certains enseignants comprennent à la fois ceux payés en vertu de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., c. R-9.1) et ceux payés en vertu de la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., c. P-32.1).

6. Autres renseignements

Des participants de certains régimes de retraite se sont engagés à acheter du service antérieur. Le solde non acquitté de ces engagements au 31 décembre 1988 est d'environ 3 777 956 $ au Régime de retraite des enseignants, de 528 824 $ au Régime de retraite des fonctionnaires, de 882 $ aux Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et de 141 192 $ au Régime de retraite et de pension des juges (1978).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

7. Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales

La Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics donne au gouvernement le pouvoir d'établir certains régimes de retraite et d'en confier l'administration à la Commission.

L'administration du Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales, constitué par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre R-9.2) et entré en vigueur depuis le 1er janvier 1988, a été confiée à la Commission.

La Commission a établi à 13 841 700 $ au 31 décembre 1988 la part des employés à transférer de la Caisse de dépôt et placement du Québec au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour les années de service antérieures à 1988 à l'égard des agents de la paix qui, le 31 décembre 1987, participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et qui sont devenus participants de ce nouveau régime le 1er janvier 1988.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION
relative aux engagements du

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Régime de retraite des juges et coroners
Régime de retraite et de pension des juges (1978)
Régime de retaite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de retraite de certains enseignants

Le Service de l'actuariat de la Commission a effectué les évaluations actuarielles de ces régimes sur les données au 31 décembre 1984.

Ces évaluations avaient pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elles révèlent des engagements de 12 376 135 000 $ à cette date. Le montant des engagements actuariels de ces régimes décrits au premier paragraphe de la note 3 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission,

Québec, le 15 mai 1989

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 des régimes suivants:

- Régime de retraite des enseignants
- Régime de retraite des fonctionnaires
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
- Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale
- Régime de retraite des juges et coroners
- Régime de retraite et de pension des juges (1978)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
- Régime de retraite de certains enseignants
- Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales
- Pensions spéciales

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 mai 1989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988		1987	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	735 253 $		588 908 $	
Rachats et transferts de service antérieur	3 415	738 668 $	5 982	594 890 $
Contributions des municipalités				
Contributions pour service courant	1 056 737		845 200	
Rachats et transferts de service antérieur	4 165	1 060 902	8 121	853 321
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)		1 469 482		1 692 405
Autres revenus d'intérêts		2 276		1 616
		3 271 328		3 142 232
DIMINUTIONS				
Pensions	799 282		522 507	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	277 942	1 077 224	351 271	873 778
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 194 104		2 268 454
ACTIF NET -- AU DÉBUT		19 865 345		17 596 891
ACTIF NET -- À LA FIN		22 059 449 $		19 865 345 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ACTIF NET
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	21 880 182 $	19 792 801 $
Encaisse	10 078	2 288
Cotisations et contributions à recevoir	193 255	146 053
	22 083 515	19 941 142
PASSIF		
Cotisations et contributions à rembourser et pensions à payer	24 066	75 797
ACTIF NET (note 4)	22 059 449 $	19 865 345 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Généralités et financement du régime

Généralités

Le Régime de retraite à prestations indéterminées des maires et des conseillers des municipalités est sujet aux dispositions de la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Ces dispositions prévoient, entre autres, des garanties à la retraite et au décès. Elles permettent également le remboursement, sous certaines conditions, des sommes versées avec intérêts.

Ce régime de retraite s'adresse aux membres du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Financement

La cotisation du participant s'élève à 5,5% de son traitement admissible. En outre, le participant peut verser une cotisation additionnelle. La contribution de la municipalité s'élève à 8% du traitement de chaque participant.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1988	1987
Dépôts à participation au fonds particulier -- au coût * (Valeur de réalisation 1988, 21 753 304 $; 1987, 19 119 950 $)	21 297 000 $	19 307 000 $
Dépôts à vue au fonds général	103 619	87 087
Revenus à recevoir du fonds particulier	479 563	398 714
	21 880 182 $	19 792 801 $
* Nombre d'unités.	21 297	19 307

4. Obligations du régime envers les participants

Ce régime de retraite étant un régime à prestations indéterminées, ses obligations en regard du coût des garanties payables aux participants correspondent à la valeur de l'actif net du régime.

5. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1988	1987
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	1 459 404 $	1 686 620 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	10 078	5 785
	1 469 482 $	1 692 405 $

* Ces revenus incluent en 1988 des pertes nettes à la vente de placements de 282 942 $ (en 1987 des gains nets de 78 275 $).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 1988 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1988 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 mai 1989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988		1987	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	205 440 $		279 669 $	
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	(1 047)	204 393 $	9 281	288 950 $
Contributions des organismes				
Contributions pour service courant		407 280		460 235
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		2 893 663		3 336 680
Autres revenus d'intérêts		807		1 110
		3 506 143		4 086 975
DIMINUTIONS				
Pensions	808 785		675 083	
Remboursements de cotisations et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	(6 558)	802 227	94 735	769 818
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 703 916		3 317 157
ACTIF NET -- AU DÉBUT		28 349 404		25 032 247
ACTIF NET -- À LA FIN		31 053 320 $		28 349 404 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	30 793 505 $	28 095 068 $
Encaisse	1 527	7 058
Cotisations et contributions à recevoir	283 147	267 083
	31 078 179	28 369 209
PASSIF		
Cotisations perçues en trop à rembourser	24 859	19 805
ACTIF NET (notes 4 et 5)	31 053 320 $	28 349 404 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Description sommaire des régimes

Les régimes de retraite particuliers énumérés à la note 5 sont établis par le gouvernement du Québec. Leur administration est confiée à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent sont à prestations partiellement déterminées et les autres régimes sont à prestations déterminées.

2. Conventions comptables

Les états financiers des régimes de retraite particuliers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1988	1987
Dépôts à participation au fonds particulier -- au coût * (Valeur de réalisation 1988, 30 720 653 $; 1987, 27 993 387 $)	29 994 000 $	27 391 000 $
Dépôts à vue au fonds général	2 153	79 087
Revenus à recevoir du fonds particulier	797 352	624 981
	30 793 505 $	28 095 068 $
* Nombre d'unités.	29 994	27 391

4. Obligations d'un régime particulier envers ses participants

Une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges a été complétée par le Service de l'actuariat de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1983. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient, au 31 décembre 1983, à 15 744 000 $, calculés selon la méthode "nivellement des cotisations".

Le Service de l'actuariat a estimé ces engagements actuariels à 29 263 122 $ au 31 décembre 1988.

De l'avis du Service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1988, sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

5. Actif net des régimes de retraite particuliers

	1988	1987
Régime de retraite pour le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais (A.C. 2660-76)	148 886 $	135 380 $
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2661-76)	293 932	266 885
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2662-76)	459 088	409 554
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (A.C. 3863-76)	72 184	65 431
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Ville de Laval (A.C. 4104-76)	71 133	70 335
Régime de retraite pour le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (A.C. 2-77)	106 959	111 171
Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (A.C. 397-78 et décret 2497-81)	29 263 122	26 668 975
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent (Décret 842-82)	421 323	423 815
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (Décret 2174-84)	216 693	197 858
	31 053 320 $	28 349 404 $

6. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1988	1987
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	2 889 079 $	3 332 191 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	4 584	4 489
	2 893 663 $	3 336 680 $

* Ces revenus incluent un revenu net de 438 410 $ (1987: 1 162 000 $) résultant des gains et des pertes réalisés à la vente de placements des fonds particuliers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION
relative aux engagements du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges

Le Service de l'actuariat de la Commission a effectué l'évaluation actuarielle de ce régime sur les données au 31 décembre 1983.

Cette évaluation avait pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elle révèle des engagements de 15 744 000 $ à cette date. Le montant des engagements actuariels de ce régime décrit au premier paragraphe de la note 4 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission,

Québec, le 15 mai 1989

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net des régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1988 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ces régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1988 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 mai 1989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987 (redressé)
RECETTES		
Régime de base -- contributions d'organismes à titre d'employeur	123 571 $	122 184 $
Régime excédentaire -- primes d'employés et contributions d'organismes à titre d'employeur	55 468	74 982
Recettes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	179 039 $	197 166 $
DÉBOURSÉS		
Prestations au décès		
Régime de base	3 779 200 $	4 064 000 $
Régime excédentaire	117 800	54 400
Prestations assumés par le gouvernement du Québec	3 897 000 $	4 118 400 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

1. Description sommaire des régimes d'assurance-vie

Le Régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement, sous certaines conditions, de prestations au décès.

Le Régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et prévoit le paiement, sous certaines conditions, de prestations au décès.

2. Convention comptable

Ces deux régimes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Prestations au décès à payer au 31 décembre

	1988	1987
Régime d'assurance-vie de base	819 200 $	777 600 $
Régime d'assurance-vie excédentaire		15 000
	819 200 $	792 600 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du Régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic et du Régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes d'assurance-vie de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mars 1989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC
MOUVEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
DÉPÔTS À COURT TERME -- AU DÉBUT	119 943 $	110 513 $
Intérêts perçus	10 782	9 430
DÉPÔTS À COURT TERME -- À LA FIN	130 725 $	119 943 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 décembre 1988

Constitution et objet

Le fonds en fiducie concernant le Régime d'assurances collectives a été constitué par le gouvernement du Québec à la suite du règlement d'un grief logé par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour revendiquer le maintien intégral de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-maladie prévu à la convention collective 1968-1971, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-maladie.

Ce fonds et les revenus qu'il génère sont, avec l'autorisation conjointe du Syndicat et de la Commission, affectés à des fins de rabais de primes ou d'achat de garanties complémentaires d'assurances collectives à l'avantage exclusif des fonctionnaires et ouvriers membres de ce Syndicat.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des mouvements du fonds en fiducie concernant le Régime d'assurances collectives des fonctionnaires et ouvriers membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les mouvements de ce fonds en fiducie de l'exercice terminé le 31 décembre 1988.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 avril 1989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

COUT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
Primes	18 840 416 $	13 915 904 $
Ristournes	831 520	4 077 548
Coût net des primes (note 2)	18 008 896	9 838 356
À déduire:		
Contributions d'organismes à titre d'employeur	597 258	559 084
COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	17 411 638 $	9 279 272 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Convention comptable

Le coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic est inscrit selon la méthode de la comptabilité de caisse.

2. Coût afférent aux rentes de survivants

Le gouvernement du Québec défraie, depuis le 1er janvier 1978, les primes de rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic. Chacune des primes est déterminée principalement en fonction de la valeur présente des rentes à être versées et des frais administratifs s'y rapportant.

Les primes pour rentes de survivants dues à l'assureur au 31 décembre 1988 sont estimées à 2 403 670 $ (6 620 204 $ au 31 décembre 1987) et la ristourne à recevoir de l'assureur à cette même date est estimée à 136 000 $, et elle est retenue par l'assureur à titre de solde du fonds de stabilisation (927 000 $ au 31 décembre 1987, dont 185 000 $ ont été retenus par l'assureur à titre de fonds de stabilisation).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic de l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement le coût afférent aux rentes de survivants pour ces employés cadres de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 selon la convention comptable énoncée à la note 1, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 avril 1989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

FRAIS D'ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	11 748 089 $	11 503 830 $
Services de transport et de communication	658 729	408 945
Services professionnels, administratifs et autres	3 109 842	1 287 484
Entretien et réparations	96 785	80 345
Loyers	1 531 535	1 338 800
Fournitures et approvisionnements	402 344	393 679
Matériel et équipement	189 988	494 996
Intérêts sur les cotisations déduites en trop, autres intérêts et diverses dépenses (note 3)	285 845	329 060
FRAIS ASSUMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	18 023 157 $	15 837 139 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FRAIS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Objet

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances a pour objet d'administrer le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et tout régime de retraite ou d'assurances dont une loi ou le gouvernement du Québec lui confie l'administration. Les frais d'administration de la Commission sont assumés par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

L'état des frais d'administration a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les acquisitions de matériel et d'équipement ainsi que des frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Commission est assumé par le gouvernement du Québec et il n'est pas présenté au présent état financier. Il en était de même en 1987 pour le coût des services de soutien tels que le service téléphonique, les services d'informatique, etc.

3. Intérêts sur les cotisations déduites en trop

Les intérêts à payer mais non comptabilisés sur les sommes dues aux participants des régimes de retraite pour des cotisations déduites en trop couvrant les années antérieures à 1987 sont évalués à environ 2 591 000 $ au 31 décembre 1988 (2 364 000 $ au 31 décembre 1987). Ces intérêts seront imputés aux frais d'administration au moment de leur remboursement.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des frais d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances de l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Ma vérification a été effetuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les frais d'administration de la Commission de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 mars 1989

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES
L.R.Q., c. A-3.001

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	4 040 713 $	3 256 201 $
Transport et communication	685 243	543 136
Services professionnels	709 790	366 536
Loyers et entretien	879 116	620 103
Fournitures	314 239	142 639
Matériel et équipement	331 239	128 540
Autres	5 607	8 982
	6 965 947	5 066 127
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	63 243	33 275
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	6 902 704	5 032 852
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	6 264 877	5 452 415
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION	637 827 $	(419 563)$

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	441 506 $	21 943 $
Excédent des dépenses sur les revenus et la contribution	(637 827)	419 563
SOLDE (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(196 321)$	441 506 $

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	9 890 $	681 600 $
Créance à recevoir	22 340	17 525
Intérêts courus à recevoir	3 398	7 668
Avances pour frais de déplacement	13 838	13 500
	49 466 $	720 293 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	245 787 $	278 787 $
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS	(196 321)	441 506
	49 466 $	720 293 $

ÉVENTUALITÉ (note 3)

Pour la Commission d'appel,

J. A. Vaillant

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission d'appel en matière de lésions professionnelles est un organisme institué par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001 et modifications).

La Commission d'appel a juridiction exclusive pour entendre tout appel interjeté en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que tout appel interjeté en vertu des articles 37.3 et 193 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission d'appel sont prises sur le fonds de la Commission d'appel constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

Ces états financiers présentent les opérations du fonds de la Commission d'appel institué par l'article 394 de sa loi constitutive ainsi que les opérations de la Commission d'appel.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission d'appel ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

3. Éventualité

En vertu d'une entente d'occupation conclue avec la Société immobilière du Québec, la Commission d'appel s'est engagée, si elle met fin à cette entente avant 1993, à rembourser immédiatement la Société du coût non amorti des améliorations locatives effectuées par cette dernière. Au 31 mars 1989, ce montant est de 508 238 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission d'appel au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 mai 1989

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-20
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Prélèvements	32 516	19 903
Amendes et pénalités	1 264	2 192
Revenus de placements	703	547
Autres revenus	639	79
	35 122	22 721
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	28 022	23 128
Dépenses administratives	8 821	7 579
Occupation des locaux	1 930	1 757
Amortissement des immobilisations	1 046	491
Relations publiques et publicité	79	124
Développement professionnel	271	103
Réclamations irrécouvrables	42	5
	40 211	33 187
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	5 089	10 466
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	6 865	6 020
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de la Commission		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 551	2 882
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 5 et 6)	102	616
	9 518	9 518
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LE DÉPENSES	4 429	(948)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	4 481	5 429
SOLDE DU FONDS À LA FIN	8 910	4 481

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 429	(948)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 046	491
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	(1)	2
Liquidités provenant des (utilisées pour les) opérations	5 474	(455)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	985	832
Liquidités provenant des activités d'exploitation	6 459	377
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	2 633	1 110
Remboursements de la dette à long terme	(600)	(382)
Liquidités provenant des activités de financement	2 033	728
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(4 841)	(1 574)
Produits d'aliénations d'immobilisations	5	6
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(4 836)	(1 568)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	3 656	(463)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(2 184)	(1 721)
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) À LA FIN	1 472	(2 184)

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués des chèques en circulation et des montants dus aux fonds en fidéicommis.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		76
Placements et intérêts courus (note 7)	7 734	9 112
Prélèvements à recevoir des employeurs	3 054	1 321
Débiteurs (note 8)	1 048	2 088
Dû par les fonds en fidéicommis	1 357	868
Frais payés d'avance	254	323
	13 447	13 788
IMMOBILISATIONS (note 9)	8 931	5 140
	22 378	18 928
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	76	
Emprunt bancaire (note 10)		2 900
Dû aux fonds en fidéicommis	6 186	8 472
Créditeurs et frais courus	2 815	1 818
Dépôts et montants perçus en trop	1 321	220
Versements sur la dette à long terme	806	234
	11 204	13 644
DETTE À LONG TERME (note 11)	2 264	803
	13 468	14 447
SOLDE DU FONDS	8 910	4 481
	22 378	18 928

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 16)

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	196 762	183 547
Revenus de placements	14 497	11 594
Diminution des comptes créditeurs	(41)	(357)
	211 218	194 784
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	193 231	158 172
Intérêts sur indemnités	10 364	8 060
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 551	2 882
Indemnités perçues à payer aux salariées, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 5)	63	397
	206 209	169 511
AUGMENTATION DE L'ACTIF	5 009	25 273
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	132 922	107 649
ACTIF DU FONDS À LA FIN	137 931	132 922

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	57	77
Placements et intérêts courus (note 7)	137 786	132 681
Débiteurs	49	73
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	39	91
	137 931	132 922
PASSIF		
Dû au compte général du régime supplémentaire de rentes	215	121
Dû au fonds général d'administration	494	254
Créditeurs	201	241
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	136 668	132 170
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 5)	353	136
	137 931	132 922

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉCLAMATIONS DE SALAIRES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	171	180
PASSIF		
Réclamations à payer aux salariés	96	107
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 6)	75	73
	171	180

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues	2 437	2 097
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations versées aux salariés	2 407	1 968
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifées et antérieures à 3 ans (note 6)	39	219
	2 446	2 187
DIMINUTION DE L'ACTIF	9	90
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	180	270
ACTIF DU FONDS À LA FIN	171	180

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS PATRONALES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 335	1 804
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 335	1 804

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	6 321	5 952
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	6 790	5 791
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(469)	161
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	1 804	1 643
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 335	1 804

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS SYNDICALES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	711	2 862
PASSIF		
Cotisations à remettre	711	2 862

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	26 760	25 272
UTILISATIONS DES FONDS		
Remises de cotisations	29 031	23 874
(Augmentation) diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance	(120)	20
	28 911	23 894
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(2 151)	1 378
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	2 862	1 484
ACTIF DU FONDS À LA FIN	711	2 862

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME "CORVÉE-HABITATION"
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	3	92
PASSIF		
Contributions à remettre au programme "Corvée-Habitation"	3	92

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions perçues des employeurs	6	11
Cotisations perçues des salariés	10	24
	16	35
UTILISATIONS DES FONDS		
Remises de contributions	105	138
DIMINUTION DE L'ACTIF	89	103
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	92	195
ACTIF DU FONDS À LA FIN	3	92

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

SPÉCIAL D'INDEMNISATION
BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	3 962	3 523
PASSIF		
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	111	46
AVOIR NET	3 851	3 477
	3 962	3 523

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	2 146	2 093
Recouvrements d'indemnités	593	680
	2 739	2 773
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	2 331	1 219
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	34	36
	2 365	1 255
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	374	1 518
ACTIF NET DU FONDS AU DÉBUT	3 477	1 959
ACTIF NET DU FONDS À LA FIN	3 851	3 477

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	165 640	144 476
Revenus de placements	1 410	1 999
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	146 821	134 733
	313 871	281 208
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	13 655	10 200
Intérêts sur remboursements de cotisations	525	635
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	6 650	5 842
Frais d'administration	24	
Transfert au compte des retraités	69 467	49 061
	90 321	65 738
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	223 550	215 470
AVOIR NET AU DÉBUT	1 428 374	1 212 904
AVOIR NET À LA FIN	1 651 924	1 428 374

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL
BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	291	47
Placements et intérêts courus (note 7)	23 122	11 995
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	1 629 033	1 417 212
Dû par le fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	215	121
Dû par le compte des retraités	674	
	1 653 335	1 429 375
PASSIF		
Créditeurs	101	112
Dû au fonds général d'administration	844	609
Dû au régime d'assurance de base	273	114
Dû au compte complémentaire	193	163
Dû au compte des retraités		3
	1 411	1 001
AVOIR NET	1 651 924	1 428 374
	1 653 335	1 429 375

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	51 683	56 007
Revenus de placements	837	279
Transfert du compte général	69 467	49 061
Transfert du compte complémentaire	648	506
	122 635	105 853
UTILISATION DES FONDS		
Prestations de rentes de retraite	84 221	82 301
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	542	609
	84 763	82 910
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	37 872	22 943
ACTIF NET AU DÉBUT	521 124	498 181
ACTIF NET À LA FIN	558 996	521 124

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS
BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 7)	20 582	6 608
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	539 085	514 502
Dû par le fonds général d'administration	4	11
Dû par le compte général		3
	559 671	521 124
PASSIF		
Dû au compte général	674	
Dû au compte complémentaire	1	
	675	
AVOIR NET	558 996	521 124
	559 671	521 124

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	27 982	7 249
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	7 662	6 517
Revenus de placements	299	8
	35 943	13 774
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	1 525	1 199
Transfert au compte des retraités	648	506
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	198	178
	2 371	1 883
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	33 572	11 891
ACTIF NET AU DÉBUT	75 700	63 809
ACTIF NET À LA FIN	109 272	75 700

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE
BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 7)	7 656	1 614
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	104 895	76 633
Dû par le compte général	193	163
Dû par le compte des retraités	1	
	112 745	78 410
PASSIF		
Dû aux régimes supplémentaires d'assurance	2 555	2 399
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	39	91
Dû aux régimes d'assurance de base	877	220
Dû au fonds général d'administration	2	
	3 473	2 710
AVOIR NET	109 272	75 700
	112 745	78 410

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

ÉVOLUTION DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 3)
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	40 888	37 009
Cotisations volontaires des salariés	1 471	1 163
Revenus de placements	6 040	4 684
	48 399	42 856
UTILISATON DES FONDS		
Réclamations	38 218	28 039
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	129	1 498
Frais de gestion de réclamations et primes	1 430	1 322
Augmentation des réserves actuarielles	14 489	12 461
	54 266	43 320
DIMINUTION DE L'AVOIR NET	5 867	464
(DÉFICIT) AVOIR NET AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(534)	150
Redressement d'imputation de réclamations (note 3)	220	
Solde redressé	(314)	150
DÉFICIT À LA FIN	6 181	314

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 3)
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 7)	64 913	58 457
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	273	114
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	877	220
Avances sur les réclamations	693	
	66 756	58 791
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	228	
Dû au fonds général d'administration	17	5
Créditeurs	390	1 516
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 627	1 498
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	365	265
Réserves actuarielles (note 13)	70 310	55 821
	72 937	59 105
DÉFICIT	6 181	314
	66 756	58 791

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 3)
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	619	370
Revenus de placements	217	211
	836	581
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	641	251
Frais de gestion de réclamations	22	4
Augmentation des réserves acturielles	9	587
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	17	
	689	842
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR NET	147	(261)
AVOIR NET AU DÉBUT		
Solde déjà établi	2 026	2 067
Redressement d'imputation de réclamations (note 3)	(220)	
Solde redressé	1 806	2 067
AVOIR NET À LA FIN	1 953	1 806

BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 3)
ACTIF		
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	2 555	2 399
PASSIF		
Réserves acturielles (note 13)	602	593
AVOIR NET	1 953	1 806
	2 555	2 399

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20 et modifications) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre, à être remis par les employeurs en janvier, sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Mobilier et équipement de bureau	10%
Équipement informatique	20% ou durée du bail
Logiciel informatique	33 1/3%

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôts à participation

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût redressé depuis 1988. Le coût redressé comprend:

- La partie des dépôts à participation représentée par des actions, inscrite à une valeur axée sur leur valeur marchande. Les fluctuations du coût avec la valeur marchande sont imputées aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans;

- La partie des dépôts à participation représentée par les autres placements, inscrite au coût amorti;

- La partie non amortie des gains et pertes réalisés à la vente de placements. Ces gains et pertes sont reportés et imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour les actions et sur une période de trois ans pour les autres placements.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

2. Conventions comptables (suite)

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis sont comptabilisés lors de la réception des rapports mensuels d'employeurs ou de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Les dépenses d'administration de certains fonds en fidéicommis sont assumées par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. Redressement affecté à l'exercice antérieur

Une correction d'imputation de l'exercice 1987 des réclamations d'assurance au fonds des régimes d'assurance de base et aux fonds des régimes supplémentaires d'assurance a été effectuée et les états financiers de cet exercice ont été redressés en conséquence.

Ce redressement a eu pour effet de diminuer de 220 000 $ le déficit du fonds des régimes d'assurance de base au 31 décembre 1987 et de diminuer d'autant l'avoir net du fonds des régimes supplémentaires d'assurance à cette même date.

4. Modification d'une convention comptable
(en milliers de dollars)

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôts à participation

À compter du présent exercice, la Commission comptabilise les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec au coût redressé alors qu'auparavant ces dépôts à participation étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

4. Modification d'une convention comptable (suite)
(en milliers de dollars)

Cette modification d'une convention comptable appliquée de façon prospective a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1988:

Fonds en fidéicommis	Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et leurs revenus ainsi que l'avoir net du régime
Fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte général	10 139
Fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte des retraités	(490)
Fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte complémentaire	185

5. Indemnités perçues non identifiées ou non réclamées du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1988 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 353 000 $ comprend pour les années 1985, 1986, 1987 et 1988, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1988 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1987 mais dont le bénéficiaire ou l'adresse de celui-ci n'a pu être identifié ont été virées en 1988 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

6. Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés

La Commission utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1985 mais non identifiées au 31 décembre 1988, ont été virées au cours de l'exercice 1988 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

7. Placements et intérêts courus
(en milliers de dollars)

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants:

	1988	1987
Encaisse	435	280
Dépôts à terme	138 387	103 386
Obligations (valeur marchande: 115 126 716 $ en 1988 et 111 579 936 $ en 1987)	117 455	112 743
Intérêts courus	5 516	4 058
	261 793	220 467

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

7. Placements et intérêts courus (suite)
(en milliers de dollars)

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1988	1987
Fonds général d'administration	7 734	9 112
Fonds en fidéicommis:		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	137 786	132 681
Régime supplémentaire de rentes -- compte général	23 122	11 995
Régime supplémentaire de rentes -- compte des retraités	20 582	6 608
Régime supplémentaire de rentes -- compte complémentaire	7 656	1 614
Régimes d'assurance de base	64 913	58 457
	261 793	220 467

8. Débiteurs
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Salariés -- soldes débiteurs	523	528
Provision pour créances douteuses	517	462
	6	66
Employeurs -- créances établies à la réception des rapports mensuels	666	1 606
Autres débiteurs	376	416
	1 048	2 088

9. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	489		489	230
Bâtiments	6 117	2 458	3 659	2 767
Mobilier et équipement	2 216	1 257	959	540
Équipement informatique	1 084	401	683	225
Logiciel informatique	876	456	420	283
	10 782	4 572	6 210	4 045
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Mobilier et équipement	1 093	132	961	602
Équipement informatique	2 372	612	1 760	493
	3 465	744	2 721	1 095
	14 247	5 316	8 931	5 140

10. Emprunt bancaire
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Emprunt bancaire, payable à demande, au taux d'intérêt préférentiel -- à même une marge de crédit de 6,5 millions $ échéant le 30 avril 1989		2 900

11. Dette à long terme
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Emprunt hypothécaire, remboursable par versements mensuels de 4 193 $, comprenant capital et intérêts, intérêts fixés pour cinq ans à 11,5% l'an, échéant le 1er mars 2008	396	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 9% à 13,875%, échéant jusqu'en 1993	2 674	1 037
	3 070	1 037
Versements échéant en deçà d'un an	806	234
	2 264	803

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	Emprunt hypothécaire
1989	1 036	50
1990	882	50
1991	809	50
1992	382	50
1993	114	50
Total des paiements minimums exigibles	3 223	
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	549	
	2 674	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

12. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1988		1987	
	Coût d'acquisition ou coût redressé	Valeur marchande	Coût d'acquisition	Valeur marchande
Compte général				
Dépôts à vue*	5	5	606	606
Dépôts à participation**	1 629 028	1 694 269	1 416 606	1 485 418
	1 629 033	1 694 274	1 417 212	1 486 024
Compte des retraités				
Dépôts à vue*	7	7	100	100
Dépôts à participation**	539 078	563 058	514 402	537 419
	539 085	563 065	514 502	537 519
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*	6	6	3	3
Dépôts à participation**	104 889	105 005	76 630	76 316
	104 895	105 011	76 633	76 319
	2 273 013	2 362 350	2 008 347	2 099 862

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

13. Réserves actuarielles
(en milliers de dollars)

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, la Commission assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement de certaines réclamations.

13. Réserves actuarielles (suite)
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 1988, la Commission a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective			
	1988		1987	
	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires
Réserves (1)	42 542		37 431	
Passif de crédits d'assurance (2)	27 768	602	18 390	593
Réserves actuarielles (3)	70 310	602	55 821	593

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées et rentes mensuelles d'invalidité.
(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1988.
(3) Les réserves maximales s'élèvent à 102 871 092 $ et 881 352 $ respectivement pour la caisse des régimes de base et la caisse des régimes supplémentaires.

14. Engagements

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 1995 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 concernant ces locaux administratifs s'élève à 626 431 $ (565 125 $ en 1987). Les loyers minimums futurs totalisent 2 367 773 $ et les loyers annuels s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices:

1989	740 948 $
1990	635 369
1991	453 292
1992	241 012
1993	209 615

15. Régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission de la construction du Québec

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission est un régime à prestations déterminées; il comporte des garanties à la retraite et au décès et est obligatoire pour tous les employés permanents.

Le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 865 679 $ (1 695 487 $ en 1987). Les obligations de la Commission envers ce régime se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

La dernière évaluation actuarielle du régime en date de novembre 1987 montrait un surplus actuariel de 3 332 904 $ après amélioration du régime au 1er janvier 1987.

16. Événement postérieur à la date du bilan

La Commission a signé un contrat avec un promoteur au montant de 2 938 000 $ pour acquérir un immeuble administratif dont la livraison est prévue pour le 1er décembre 1989 et, pour vendre à ce promoteur à cette même date, un de ses immeubles au prix de 400 000 $.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Construction du Québec, faisant partie d'un rapport daté du 14 novembre 1988

Le régime a été évalué au 31 décembre 1988 sur la base de données fournies au 1er janvier 1988 que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

À notre avis,

a) selon le niveau de rentes de base et de pourcentage de supplément temporaire, tel que fixé par la Commission de la Construction du Québec dans sa résolution CCQ-88409 du 9 novembre 1988, le régime est entièrement provisionné et le demeure jusqu'au 31 décembre 1989;

b) sur la base du taux de 456,30 $ par année par 1 000 heures ajustées applicable à compter du 1er janvier 1989, tel que fixé par la Commission de la Construction du Québec dans sa résolution CCQ-88387 du 28 septembre 1988; le coût des créances de rentes, prestations et remboursements relativement au service courant ne dépasse pas la somme des cotisations et contributions stipulées au règlement, soit 1,50 $ par heure travaillée pour la période se terminant le 31 décembre 1989.

À notre avis, cette opinion est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Yves Guérard, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.
Dolorès Page, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 31 janvier 1989

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 22 mars 1989

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1988 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 64 130 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1988, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1988 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 6 180 759 $ à l'actif net des régimes;

b) le taux actuel de cotisation de 0,50$/heure est suffisant pour liquider ce déficit et provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1989.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Jean-Guy Côté, a.s.a.
Georges A. Ferland, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 22 mars 1989

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relative aux régimes supplémentaires d'assurance pour les employés électriciens de l'industrie de la construction du Québec faisant partie de l'annexe A d'un rapport actuariel daté du 22 mars 1989

Les engagements des régimes supplémentaires ont été évalués au 31 décembre 1988 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 2 555 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1988, la somme des engagements des régimes supplémentaires, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1988 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 1 952 610 $ à l'actif net des régimes;

b) la somme de ce surplus et du taux actuel de cotisation de 0,05$/heure est suffisante pour provisionner les engagements des régimes supplémentaires, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1989.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Jean-Guy Côté, a.s.a.
Georges A. Ferland, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 22 mars 1989

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS

Fonds général d'administration

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Fonds en fidéicommis

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme "Corvée-Habitation"

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme "Corvée-Habitation" conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Le gouvernement du Québec a mis fin à l'obligation de la Commission de la construction du Québec de percevoir les contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme "Corvée-Habitation" à compter du 1er novembre 1985, sauf pour les contributions qui étaient dues à cette date.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS (suite)

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que les états de l'évolution de leur actif, de leur avoir net ou de leur déficit au cours de l'exercice terminé à cette date:

fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
fonds de réclamations de salaires;
fonds de cotisations patronales;
fonds de cotisations syndicales;
fonds de contributions au programme "Corvée-Habitation";
fonds spécial d'indemnisation;
fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte général;
fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte des retraités;
fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte complémentaire;
fonds des régimes d'assurance de base;
fonds des régimes supplémentaires d'assurance.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Commission au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif, de l'avoir net ou du déficit des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 et, à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation des dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont il est question à la note 4, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 mai 1989

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
L.R.Q., c. S-2.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 1)	1 437 703	1 186 237
Revenus de placements et intérêts sur cotisations (note 3)	315 195	247 076
Autres revenus	1 087	2 573
	1 753 985	1 435 886
DÉPENSES		
Programmes de réparation (note 4)		
Prestations versées	904 076	898 736
Augmentation de la réserve acturielle	307 251	290 478
	1 211 327	1 189 214
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite		
Prestations versées	38 879	37 842
Augmentation de la réserve actuarielle	271	(501)
	39 150	37 341
Programmes de prévention (note 5)	68 291	64 626
Frais d'administration (note 6)	140 482	114 863
Autres frais (note 7)	19 822	16 862
	228 595	196 351
	1 479 072	1 422 906
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTES EXCEPTIONNELS	274 913	12 980
POSTES EXCEPTIONNELS		
Programmes de réparation (note 4)		
Diminution (augmentation) de la réserve actuarielle résultant de modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul	15 235	(93 458)
Radiation des frais de développement de systèmes informatiques		(10 172)
Provisions pour remboursements de cotisations (note 12)	(187 000)	
	(171 765)	(103 630)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES - AFFECTÉ À LA RÉDUCTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE	103 148	(90 650)
Représenté par:		
Dépenses non financées selon le mode de financement prévu dans la loi (L.R.Q., chapitre A-3.001, art. 284) (notes 1 et 4)	(298 468)	(292 839)
Solde de l'excédent des revenus sur les dépenses	401 616	202 189
	103 148	(90 650)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses		
- affecté à la réduction de la dette non provisionnée	103 148	(90 650)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Augmentation de la réserve actuarielle	292 287	383 435
Radiation des frais de développement de systèmes informatiques		10 172
Amortissement -- Immobilisations	4 470	6 534
Redressements -- Revenus des dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(27 336)	26 491
Perte sur aliénations d'immobilisations	2 122	100
Liquidités provenant des opérations	374 641	336 082
Variation des actifs et passifs hors liquidités liés à l'exploitation	224 483	(26 764)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	599 124	309 318
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissements -- Soldes de prix de vente	548	509
Remboursements		
-- Solde dû sur acquisitions d'équipements	(2 549)	(3 089)
-- Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires	(1 763)	(1 587)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(3 764)	(4 167)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(460 606)	(80 381)
Acquisitions d'immobilisations	(7 591)	(2 362)
Produit des aliénations d'immobilisations	3 073	176
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(465 124)	(82 567)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	130 236	222 584
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	219 982	(2 602)
LIQUIDITÉS À LA FIN	350 218	219 982

Les liquidités comprennent l'encaisse et les dépôts à court terme diminués des chèques en circulation.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	12 121	5 323
Dépôts à court terme	357 530	235 434
Cotisations à recevoir et autres créances (note 8)	158 580	188 858
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (notes 3 et 9)	2 540 605	2 052 613
Soldes de prix de vente (note 10)	16 868	17 416
Immobilisations (note 11)	19 916	21 990
	3 105 620	2 521 634
PASSIF		
Chèques en circulation	19 433	20 775
Créditeurs et frais courus	21 524	18 263
Solde dû sur acquisition d'équipement		2 549
Cotisations perçues d'avance	7 870	2 372
Provisions pour remboursements de cotisations (note 12)	187 000	
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	23 772	25 326
Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires (note 13)	38 247	40 010
Réserve actuarielle (note 14)	5 065 006	4 772 719
	5 362 852	4 882 014
DETTE NON PROVISIONNÉE	2 257 232	2 360 380
	3 105 620	2 521 634

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,

Ghislain Dufour
Louis Laberge

DETTE NON PROVISIONNÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	(2 360 380)	(2 228 133)
Inscription au passif au 1er janvier 1987 du solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires pour services antérieurs au 31 décembre 1975		(41 597)
Excédent des revenus sur les dépenses - affecté à la réduction de la dette non provisionnée	103 148	(90 650)
SOLDE À LA FIN	(2 257 232)	(2 360 380)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a été instituée en corporation au sens du Code civil le 13 mars 1980 par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1 et modifications). Elle a pour fonction, dans le cadre de son administration de cette loi, d'élaborer, de proposer et de mettre en oeuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi à l'exception des coûts relatifs à l'inspection qui sont remboursables par le gouvernement du Québec.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de cotiser annuellement les employeurs, en fonction de son mode de financement et après expertise actuarielle.

La Commission choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses au fur et à mesure de leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite à cause des paiements à faire pour les lésions professionnelles survenues auparavant.

Cependant pour les années 1984 à 1988, en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Commission devait percevoir une somme égale à 90% de la somme suffisante pour permettre le paiement des prestations auxquelles ont droit les bénéficiaires pour les lésions professionnelles survenues au cours de chacune de ces années respectivement.

La Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (1988, chapitre 34), sanctionnée et entrée en vigueur le 17 juin 1988, permet à la Commission de financer entièrement le coût des lésions professionnelles qui surviendront en 1989 et au cours des années suivantes et de réduire, le cas échéant, le déficit actuariel.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, de verser aux réclamants des prestations ou autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis selon les estimations des salaires produites par les employeurs auxquelles on applique la tarification fixée par la Commission. Ces revenus sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de la différence anticipée entre les salaires estimés et ceux assujettis à la cotisation.

b) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à un coût redressé.

Ce coût redressé est constitué des éléments suivants:

- le coût des unités de dépôts à participation moins les gains et pertes réalisés à la vente de placements depuis 1981, plus
- l'amortissement accumulé de ces gains et pertes réalisés à la vente de placements et,
- l'amortissement accumulé de la différence entre la valeur marchande des placements en actions et leur coût.

La valeur attribuée à la partie des dépôts à participation représentés par des placements en actions est axée sur leur valeur marchande.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

2. Conventions comptables (suite)

Les gains et pertes réalisés à la vente de placements sont reportés et amortis. La différence au 31 décembre entre la valeur marchande des actions et leur coût est amortie. Ces amortissements, portés aux revenus de placements de l'exercice, sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Édifices	2½%
Ameublement et équipement	10%
Matériel roulant	25%
Équipement informatique	20%
Système de télécommunications	20%
Améliorations locatives	Durée du bail

d) Réserve actuarielle

Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent

Cette réserve comprend la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués en regard des lésions professionnelles et des retraits préventifs des travailleuses enceintes ou qui allaitent survenus au cours de la présente année financière et au cours des années antérieures à celle-ci, chez les employeurs tenus de cotiser.

Cette réserve inclut des provisions pour les dossiers qui ont déjà fait l'objet d'une demande de prestations et pour les victimes dont la demande parviendra à la Commission au-delà de la fin de la présente année financière. Cette réserve inclut aussi des provisions pour les victimes qui sont présentement indemnisées et celles qui le seront éventuellement suite à une rechute, récidive ou aggravation.

De plus, cette réserve tient compte de la fluctuation du taux de rendement réel.

e) Réclamations contre les tierces parties

Les réclamations contre les tierces parties responsables d'accidents du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des prestations versées.

3. Révision d'estimation comptable
(en milliers de dollars)

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

À compter du présent exercice les gains et pertes réalisés à la vente de placements ainsi que la différence entre la valeur marchande des actions au 31 décembre et leur coût sont amortis et portés aux revenus de placements sur une période de cinq ans alors qu'auparavant ils l'étaient sur une période de dix ans. Cette révision d'estimation comptable, qui n'a aucun effet sur la dette non provisionnée au 31 décembre 1988 et sur les résultats de l'exercice 1988, a pour effet d'augmenter les postes suivants pour le présent exercice:

	1988
Revenus et dépenses	
Revenus de placements et intérêts sur cotisations	12 015
Augmentation de la réserve actuarielle	12 015
Bilan	
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	12 015
Réserve actuarielle	12 015

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

4. Programmes de réparation
(en milliers de dollars)

Coût des programmes de réparation avant poste exceptionnel

	1988	1987
Coût des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice		
Prestations versées	250 394	246 376
Augmentation de la réserve actuarielle	586 788	590 769
	837 182	837 145
Coût des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	653 682	652 360
Diminution de la réserve actuarielle	279 537	300 291
	374 145	352 069
	1 211 327	1 189 214
Poste exceptionnel		
Modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul de la réserve actuarielle	(15 235)	93 458
Coût global des programmes de réparation	1 196 092	1 282 672

Le coût des programmes de réparation, excluant le poste exceptionnel, se répartit comme suit:

	1988	1987
Prestations versées		
Assistance médicale	146 638	146 184
Incapacité temporaire	64 607	87 340
Remplacement du revenu	389 317	362 664
Dommages corporels	29 334	
Incapacité permanente	187 782	212 992
Décès	86 398	89 556
	904 076	898 736
Augmentation de la réserve actuarielle	307 251	290 478
	1 211 327	1 189 214

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

4. Programmes de réparation (suite)
(en milliers de dollars)

La portion non financée du coût de ces programmes est la suivante:

	1988	1987
Prestations versées		
Assistance médicale	6 863	6 464
Remplacement du revenu	17 977	18 083
Dommages corporels	108	
Décès	91	91
	25 039	24 638
Augmentation de la réserve actuarielle	58 679	59 077
Manque à gagner en revenus de placements dû à la dette provisionnée	214 750	209 124
	298 468	292 839

Cette portion non financée des programmes de réparation comprend:

-- les prestations versées au cours de l'exercice 1988 pour des lésions professionnelles survenues au cours de cet exercice multipliées par le pourcentage de non-financement, soit 10%;
-- l'augmentation de la réserve actuarielle pour des lésions survenues au cours de 1988, multipliée par le pourcentage de non financement, soit 10%;
-- le manque à gagner en revenus de placements dû à la dette non provisionnée résultant de l'application du mode de financement.

5. Programmes de prévention
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Paiements pour les services de santé au travail et autres	38 616	36 811
Subvention à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec	13 400	13 215
Subventions pour la formation et l'information	16 275	14 600
	68 291	64 626

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

6. Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	107 129	97 320
Formation et perfectionnement	534	285
Frais de déplacement	5 059	3 776
Postes, messageries et télécommunications	6 551	5 458
Communications et information	1 763	1 848
Services professionnels -- Informatique	4 548	2 463
Services professionnels -- Administration	11 866	7 081
Entretien et réparations -- Équipement informatique	2 590	3 020
Entretien et réparations -- Immobilisations et autres	1 402	1 410
Matériel et fournitures	5 500	3 315
Location d'espaces	11 415	9 494
Location d'équipement -- Informatique	5 065	1 839
Location d'équipement -- Autres	774	647
Assurances, taxes, énergie	1 781	1 854
Autres frais et services	984	672
Amortissement -- Immobilisations	4 470	6 534
	171 431	147 016
Frais imputés:		
Gouvernement du Québec		
-- pour l'inspection	23 133	23 418
-- pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	1 841	2 293
Gouvernement du Canada et ses organismes pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	1 567	1 956
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	3 837	3 981
Autres frais imputés	571	505
	30 949	32 153
	140 482	114 863

7. Autres frais
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Créances irrécouvrables	10 626	8 521
Frais d'administration de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	6 035	5 005
Régime de retraite des fonctionnaires -- Intérêts sur solde dû	3 161	3 336
	19 822	16 862

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

8. Cotisations à recevoir et autres créances
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Cotisations à recevoir	95 412	95 795
Estimation des revenus courus de cotisations	43 047	34 963
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection*	15 671	55 047
Surpayés de la réparation à recevoir	19 906	20 108
Autres créances	8 844	7 745
	182 880	213 658
Moins:		
Provision pour créances irrécouvrables	24 300	24 800
	158 580	188 858

* En vertu de l'article 249 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, toute somme requise pour l'application de cette loi et des règlements relativement à l'inspection est prise à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature.

9. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Fonds particulier		
Dépôts à participation au coût redressé (Valeur marchande en milliers de $ 1988: 2 653 540 $; 1987: 2 186 435 $, nombre d'unités 1988: 2 548 020; 1987: 2 100 639)	2 478 059	2 003 292
Revenus à recevoir	62 270	49 071
	2 540 329	2 052 363
Fonds général		
Dépôts à vue	276	250
	2 540 605	2 052 613

Les soldes non amortis des gains et pertes réalisés à la vente de placements depuis 1981 et de la différence entre la valeur marchande des placements en actions et leur coût s'établissent respectivement à 136 916 148 $ (1987: 155 489 536 $) et à 35 250 478 $ (1987: 17 502 752 $).

Répartition du portefeuille selon le coût	(en %) 1988	(en %) 1987
Obligations	58,36	49,19
Actions et valeurs convertibles	29,94	32,48
Financements hypothécaires	4,59	5,63
Investissements immobiliers	2,48	1,96
Valeurs à court terme	2,72	8,90
Dépôt à vue	0,10	0,27
Autres éléments d'actif	1,81	1,57
	100,00	100,00

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

10. Soldes de prix de vente
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Garanti par hypothèque de premier rang à 7 ½%, remboursable par annuités de 403 085 $, échéant le 31 décembre 1998	2 749	2 928
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 $, échéant le 31 décembre 2006, taux 7 ½%	14 119	14 488
	16 868	17 416

11. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	728		728	719
Édifices	9 911	3 736	6 175	6 305
Ameublement et équipement	13 776	9 577	4 199	4 954
Matériel roulant	331	212	119	27
Améliorations locatives	4 725	2 548	2 177	760
Équipement informatique	16 611	10 310	6 301	8 948
Système de télécommunications	1 244	1 027	217	277
	47 326	27 410	19 916	21 990

12. Provisions pour remboursements de cotisations
(en milliers de dollars)

	1988
Provision pour remboursements à l'égard des articles 99,3, 99,5 et 111,7 de la Loi sur les accidents du travail*	125 000
Provision pour remboursements aux entreprises de juridiction fédérale **	55 000
Provision pour remboursements à l'égard des programmes de stabilisation économique et d'indemnités de réadaptation ***	7 000
	187 000

* Provision pour remboursements à l'égard des articles 99,3, 99,5 et 111,7 de la Loi sur les accidents du travail

En date du 11 avril 1988, la Commission a adopté une nouvelle politique de recalcul des cotisations des employeurs visés par le règlement sur le système de cotisation basé sur le mérite ou le démérite des employeurs (décret 1628-86 du 29 octobre 1986) en ce qui a trait aux imputations de coûts effectuées en vertu des articles 99,3 (travailleur antérieurement handicapé) et 99,5 (accident imputable à un tiers) de la Loi sur les accidents du travail. Sa mise en application rétroactive nécessitera le recalcul des cotisations non prescrites pour rembourser aux employeurs les paiements en trop d'années antérieures.

12. Provisions pour remboursements de cotisations (suite)
(en milliers de dollars)

De plus, la Commission a décidé d'appliquer rétroactivement une décision du comité de direction rendue en mai 1984 à l'effet de ne pas imputer au dossier d'employeur, conformément à l'article 111,7 de la Loi sur les accidents du travail, le coût des maladies professionnelles. Cette application rétroactive nécessitera le recalcul des cotisations non prescrites pour rembourser aux employeurs visés par cette décision les paiements en trop d'années antérieures.

** Provision pour remboursements aux entreprises de juridiction fédérale

Le 26 mai 1988, la Cour suprême rendait une décision à l'effet que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) ne s'appliquait pas aux entreprises de juridiction fédérale. Certains employeurs pourraient réclamer la portion des cotisations qu'ils ont dû verser pour en financer l'application. Cette provision couvre les cotisations perçues de 1981 jusqu'au 31 décembre 1988 inclusivement.

***Provision pour remboursements à l'égard des programmes de stabilisation économique et d'indemnités de réadaptation

Certains employeurs ont allégué devant les tribunaux l'illégalité des programmes de recherche d'emploi, de stabilisation économique et de stabilisation sociale à l'égard des victimes de lésions professionnelles survenues avant le 19 août 1985. Deux jugements de la Cour d'appel du Québec ont donné raison aux employeurs concernés et annulé les divers programmes de réadaptation de la Commission. La Cour suprême du Canada a refusé à la Commission la permission d'en appeler. La loi intitulée «Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail» (1988, chapitre 66), sanctionnée et entrée en vigueur le 23 décembre 1988, prévoit que les employeurs qui ont contesté la validité des programmes ne peuvent être tenus responsables des coûts résultant des dépenses faites par la Commission en application de ces programmes depuis le 20 octobre 1982. Cette loi prévoit aussi les modalités de remboursement à ces employeurs dont, entre autres, qu'aucun intérêt n'est payable sur les sommes remboursées.

13. Solde dû pour le régime de retraite des fonctionnaires

Une évaluation actuarielle a établi à 49 787 000 $ le passif résultant des services antérieurs des employés de la Commission au 31 décembre 1975 du Régime de retraite des fonctionnaires imputable à la Commission. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 23 versements annuels égaux de 4 923 000 $, incluant le capital et les intérêts à un taux de 7,90% pour l'exercice 1988 décroissant jusqu'à 6,66% en l'an 2000.

Les remboursements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont respectivement:

1989	1 947 400 $
1990	2 138 800
1991	2 340 400
1992	2 549 200
1993	2 768 600

14. Réserve actuarielle
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent	5 065 006	4 772 719

La réserve actuarielle inclut une provision pour fluctuation du taux de rendement réel de 407 447 000 $ (1987: 235 290 000 $). La variation de l'exercice de cette provision, au montant de 172 157 000 $, comprend un montant de 12 014 931 $ résultant de la révision d'estimation comptable mentionée à la note 3.

14. Réserve actuarielle (suite)
(en milliers de dollars)

Niveau de capitalisation

Le niveau de capitalisation de la réserve actuarielle et autres passifs inscrits aux livres au 31 décembre 1988 est de 57,91%, comparativement à 51,65%, au 31 décembre 1987. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

Continuité de la réserve acturielle

	1988	1987
Solde au début	4 772 719	4 389 284
Augmentation imputée aux dépenses		
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent		
-- montant établi avant poste exceptionnel	307 522	289 977
-- modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul de la réserve actuarielle	(15 235)	100 111
Moins: radiation de la réserve pour fonds spécial de désastre		(6 653)
	(15 235)	93 458
	292 287	383 435
Solde à la fin	5 065 006	4 772 719

15. Engagements et éventualités

Engagements

La Commission est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 55 879 587 $ au 31 décembre 1988 (1987: 48 344 962 $). Ces baux s'échelonnent sur une période de un à dix ans avec une possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des cinq prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 décembre 1988, sont respectivement:

1989	10 530 702 $
1990	10 302 458
1991	8 549 198
1992	7 653 384
1993	6 821 837

De plus, la Commission est engagée en vertu de divers contrats de location d'équipements et contrats de service pour une somme estimée à 26 793 000 $ au 31 décembre 1988. Ces contrats qui s'échelonnent sur une période de un à cinq ans prévoient des versements annuels respectifs de:

1989	13 592 000 $
1990	6 135 000
1991	5 120 000
1992	1 923 000
1993	23 000

15. Engagements et éventualités (suite)

Éventualités

Interprétation de l'article 556 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

En juillet 1987, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision statuant que l'article 556 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.A.T.M.P.) était contraire à la Charte canadienne des droits et libertés.

Ce jugement, qui a été porté en appel, aurait comme conséquence d'assurer aux accidentés du travail qui ont été indemnisés en vertu de la Loi sur les accidents du travail et qui sont victimes d'une récidive, d'une rechute ou d'une aggravation après le 19 août 1985, une indemnité de remplacement du revenu supérieure à celle prévue à l'article 556 de la L.A.T.M.P. Cette indemnité serait alors calculée en fonction de l'article 70 de cette loi sans que soient prises en considération les rentes viagères déjà accordées à titre de compensation pour la diminution de capacité de travail.

En rapport avec cette éventualité, la direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement le montant en cause.

Entreprises de juridiction fédérale

La Cour suprême du Canada a, le 26 mai 1988, rendu jugement à l'effet que la Loi sur la santé et la sécurité du travail n'était pas applicable aux entreprises de juridiction fédérale.

Suite à ce jugement, la Commission a décidé de rembourser à ces employeurs les cotisations indûment payées, y compris l'intérêt calculé au taux annuel de 5%. Comme l'indique la note 12, ces remboursements sont estimés à 55 000 000 $.

De plus, des actions ont récemment été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de juridiction fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la Commission pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu au lieu du taux d'intérêt de 5% établi par la Commission. Ces actions totalisent environ 35 000 000 $ sans tenir compte de la réclamation pour intérêts.

En rapport avec les éventualités mentionnées précédemment, tout paiement par la Commission, le cas échéant, sauf pour les remboursements estimés à 55 000 000 $, sera comptabilisé par un redressement affecté aux exercices antérieurs.

16. Autres mandats de la Commission
(en milliers de dollars)

La Commission verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Ces employeurs remboursent la Commission par la suite.

La Commission a également la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse la Commission pour les prestations versées.

De plus, la Commission a la responsabilité d'indemniser les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État. Le gouvernement du Canada et ses organismes remboursent la Commission pour les prestations versées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

16. Autres mandats de la Commission (suite)
(en milliers de dollars)

Ces déboursés de prestations effectués par la Commission se répartissent comme suit:

	1988	1987
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	21 134	30 967
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme	15 709	16 125
Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	9 583	10 039
	46 426	57 131

Compte tenu qu'ils sont remboursés intégralement, ces déboursés de prestations et leurs remboursements ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses de la Commission.

17. Contributions aux régimes de retraite à titre d'employeur

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4 221 612 $ (1987: 4 068 849 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CERTIFICAT ACTUARIEL
relatif aux engagements de la Commission de la santé
et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1988

Nous, soussignés, déclarons que la réserve actuarielle au montant de 5 065 006 000 $ constitue une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des prestations aux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et les paiements futurs des prestations aux travailleuses enceintes ou qui allaitent en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail; la réserve actuarielle couvre les engagements envers les événements survenus avant le 31 décembre 1988 chez les employeurs tenus de cotiser et inclut une provision pour fluctuation du taux de rendement réel qui s'élève à 407 447 000 $.

La réserve actuarielle a été évaluée sur la base des politiques adoptées à la Commission.

L'augmentation de la réserve actuarielle en date du 31 décembre 1988 avant postes exceptionnels, soit 307 251 000 $ pour les programmes de réparation et 271 000 $ pour le programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, a été débitée à l'état des revenus et dépenses de 1988.

Des changements apportés à la méthodologie et aux hypothèses diminuent la réserve actuarielle de 15 235 000 $. De ces changements, signalons la diminution de 31 743 000 $ de la réserve relative aux indemnités de remplacement du revenu à long terme et le renforcement des réserves des programmes de stabilisation économique et sociale et de dommages corporels pour des sommes respectives de 16 285 000 $ et 13 505 000 $. De plus, de nouvelles tables de mortalité ont été construites pour les rentiers d'incapacité permanente et cette modification a entraîné la libération de 10 588 000 $ de réserves par rapport à la provision de 50 000 000 $ inscrite aux états financiers de 1987.

À notre avis, le montant de la réserve actuarielle a été établi en utilisant des données dignes de foi, des hypothèses adéquates et appropriées et des méthodes conformes aux principes actuariels généralement reconnus.

Robert Langlois, f.s.a., f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Pierre Hébert, f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Le 6 mars 1989

La réserve pour les engagements encourus par la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles et des travailleuses enceintes ou qui allaitent, pour les lésions et les grossesses antérieures au 31 décembre 1988, a été établie par l'actuaire de la Commission. Nous avons procédé à la vérification de la méthodologie et des hypothèses utilisées par celui-ci et avons vérifié les calculs et les données par voie d'échantillonnage.

À notre avis, les montants qui apparaissent au bilan et à l'état des revenus et dépenses de la Commission représentent adéquatement la valeur de ses engagements en date du 31 décembre 1988, pour les employeurs cotisés.

Jacques Bolduc, f.i.c.a., f.s.a.

MLH + A Inc.
Murray, Le Houillier, Hartog
actuaires et conseillers

Le 28 mars 1989

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la dette non provisionnée et l'état des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 avril 1989

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
L.R.Q., c. N-1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Prélèvements (note 3)	26 218 711 $	24 778 457 $
Intérêts sur dépôts et placements	1 264 175	927 818
Autres	194 089	268 458
	27 676 975	25 974 733
DÉPENSES		
Traitements	13 402 920	12 912 228
Avantages sociaux	2 182 435	2 074 954
Honoraires professionnels	1 237 646	1 068 968
Frais de déplacement	988 604	801 580
Communications	1 059 155	958 349
Publicité et information	350 681	325 223
Location	2 214 673	1 940 256
Entretien	410 140	406 845
Fournitures	543 916	526 225
Mauvaises créances	39 975	135 784
Intérêts sur la dette à long terme	1 093 175	1 155 525
Amortissement des immobilisations	976 057	989 959
Autres	108 803	41 305
	24 608 180	23 337 201
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 068 795	2 637 532
EXCÉDENT AU DÉBUT	7 324 348	4 686 816
EXCÉDENT À LA FIN	10 393 143 $	7 324 348 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 068 795 $	2 637 532 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	976 057	989 959
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	(3 338)	547
Amortissement de l'escompte sur obligations	(690)	(703)
Liquidités provenant des opérations	4 040 824	3 627 335
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(762 544)	562 040
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 278 280	4 189 375
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités de financement:		
Remboursement de la dette à long terme	(617 600)	(556 100)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(850 451)	(1 026 874)
Produit d'aliénations d'immobilisations	7 254	2 317
Encaissement d'un placement en obligations	64 993	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(778 204)	(1 024 557)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	1 882 476	2 608 718
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	19 878 086	17 269 368
LIQUIDITÉS À LA FIN	21 760 562 $	19 878 086 $

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les dépôts à terme et autres placements à court terme.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	70 500 $	54 720 $
Dépôts à terme et autres placements	21 690 062	19 823 366
Prélèvements à percevoir des employeurs	1 170 487	1 103 684
Intérêts courus	236 662	168 196
Autres créances	98 768	76 837
Placements en obligations		64 993
	23 266 479	21 291 796
PLACEMENTS EN OBLIGATIONS (note 4)	1 099 099	1 098 409
IMMOBILISATIONS (note 5)	1 532 368	1 661 890
	25 897 946 $	24 052 095 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	1 758 592 $	2 317 349 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés	59 086	89 448
Intérêts courus sur la dette à long terme	261 125	277 350
Versement sur la dette à long terme (note 6)	682 500	617 600
	2 761 303	3 301 747
DETTE À LONG TERME (note 6)	12 743 500	13 426 000
EXCÉDENT	10 393 143	7 324 348
	25 897 946 $	24 052 095 $

Pour la Commission,

Paul-Émile Bergeron
Gérard A. Ponton

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et fonctions

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1 et modifications), est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation. Son mandat consiste à surveiller la mise en oeuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont présentés au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Équipement	Amortissement décroissant	20%
Mobilier	Amortissement décroissant	10%
Matériel roulant	Amortissement décroissant	30%
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20%
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	33 1/3%

Prélèvements

Les revenus de prélèvements de la dernière année civile écoulée sont enregistrés aux livres lors de la réception des rapports d'employeurs et/ou de leur paiement ainsi qu'au moment de l'émission des réclamations aux employeurs. Les revenus de prélèvements déterminés après le 30 avril afférents aux exercices antérieurs sont enregistrés aux revenus de l'exercice suivant.

3. Prélèvements

Les prélèvements de l'exercice 1989 incluent un montant de 1 644 523 $ afférent à des exercices antérieurs (1988: 2 232 477 $).

4. Placements en obligations

Les placements en obligations de la province de Québec, d'une valeur nominale de 1 100 000 $ (1988: 1 165 000 $), 5 1/2% et 5 3/4% l'an, échéant en 1990, sont présentés au coût amorti et ont une valeur marchande de 1 023 090 $ (1988: 1 102 325 $).

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

5. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement	708 144 $	494 609 $	213 535 $	226 057 $
Mobilier	830 426	480 663	349 763	379 479
Matériel roulant	11 812	7 760	4 052	5 788
Améliorations locatives	1 036 610	715 322	321 288	354 939
Équipements informatiques	4 639 502	3 995 772	643 730	695 627
	7 226 494 $	5 694 126 $	1 532 368 $	1 661 890 $

6. Dette à long terme

Solde dû au régime de retraite des fonctionnaires

	1989	1988
Passif résultant de la contribution à titre d'employeur non versée pour des services antérieurs au 31 décembre 1975	13 426 000 $	14 043 600 $
Versement échéant en deçà d'un an	682 500	617 600
	12 743 500 $	13 426 000 $

Ce passif est remboursable par des versements annuels de 1 727 000 $ et un dernier de 1 751 700 $, incluant le capital et les intérêts échéant en l'an 2 000, à un taux de 7,90% pour l'année 1988, décroissant jusqu'à 6,66% en l'an 2 000, date d'échéance.

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit:

Années	
1990	682 500 $
1991	749 600
1992	820 300
1993	893 400
1994	970 400

7. Régimes de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 672 256 $ (1988: 621 274 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 mai 1989

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., C. A-14
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1989

	Opérations		Pratique privée (article 52)			
	1989	1988	1989	1988	1989	1988
REVENUS						
Octroi, gouvernement du Québec	52 817 900 $	50 017 781 $	25 660 000 $	26 912 912 $	78 477 900 $	76 930 693 $
Octroi perçu d'avance au début			459		459	
Octroi perçu d'avance à la fin				(459)		(459)
	52 817 900	50 017 781	25 660 459	26 912 453	78 478 359	76 930 234
DÉPENSES	53 873 699	51 101 551	25 702 578	26 912 453	79 576 277	78 014 004
	(1 055 799)	(1 083 770)	(42 119)		(1 097 918)	(1 083 770)
AUTRES REVENUS						
Remboursement des coûts de l'aide juridique	111 406	111 266			111 406	111 266
Mémoires de frais	149 806	181 620			149 806	181 620
Intérêts	505 941	370 020			505 941	370 020
Autres revenus	113 534	176 296			113 534	176 296
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	3 807	21 800			3 807	21 800
Remboursement de taxes d'affaires	247 476				247 476	
Radiation d'un débiteur, gouvernement du Québec	(216 781)				(216 781)	
	915 189	861 002			915 189	861 002
	(140 610)	(222 768)	(42 119)		(182 729)	(222 768)
Virement des opérations à la pratique privée (article 52)	(42 119)		42 119			
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(182 729)$	(222 768)$			(182 729)$	(222 768)$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1989

LIQUIDITÉS AU DÉBUT			1 095 333 $
RECETTES			
Octroi, gouvernement du Québec	78 477 900 $		
Moins, débiteur, gouvernement du Québec	282 200	78 195 700 $	
Intérêts	505 941		
Augmentation des intérêts courus	(11 094)	494 847	
Diminution des avances		2 976	
Mémoires de frais		149 806	
Autres revenus		113 534	
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol		3 807	
Remboursement des coûts de l'aide juridique		111 406	
Diminution des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		366	
Dépôt		1 500	
Remboursement de taxes d'affaires		247 476	79 321 418
			80 416 751
DÉBOURSÉS			
Augmentation des autres débiteurs		379	
Augmentation des frais imputables au prochain exercice		20 918	
Opérations et pratique privée (article 52) (voir page 140)		79 556 352	79 577 649
LIQUIDITÉS À LA FIN			839 102 $

LIQUIDITÉS	
Encaisse	2 072 102 $
Emprunt bancaire	(1 233 000)
	839 102 $

RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX
exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	64 203 $	187 976 $
Augmentation de la réserve à même les revenus accumulés	37 835	4 203
Utilisation de la réserve		127 976
	37 835	(123 773)
SOLDE À LA FIN	102 038 $	64 203 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1989

	1989	1988
FONDS D'ADMINISTRATION		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 072 102 $	1 095 333 $
Intérêts courus	25 333	14 239
Débiteur, gouvernement du Québec	282 200	216 781
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	13 589	13 870
Débiteur, fonds incendie et vol	4 076	4 161
Autres débiteurs	35 532	35 153
Avances	3 259	6 235
Frais imputables au prochain exercice	106 103	85 185
Avances sur congés reportés	9 102	
	2 551 296 $	1 470 957 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse		20 $
Intérêts courus	13 589 $	13 850
	13 589	13 870
PLACEMENTS (note 3)	250 000	250 000
	263 589 $	263 870 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse		6 $
Intérêts courus	4 076 $	4 155
	4 076	4 161
PLACEMENTS (note 3)	75 000	75 000
	79 076 $	79 161 $

Au nom de la Commission des services juridiques,

Yves Lafontaine, président
Denis Bouchard, vice-président

	1989	1988
FONDS D'ADMINISTRATION		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire	1 233 000 $	
Créditeurs et frais courus	1 455 650	1 479 979 $
Octroi perçu d'avance (article 52)		459
Congés reportés	53 356	
Dépôt	1 500	
	2 743 506	1 480 438
AVOIR NÉGATIF		
Déficit	(294 248)	(73 684)
Réserve, projets spéciaux	102 038	64 203
	(192 210)	(9 481)
	2 551 296 $	1 470 957 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	13 589 $	13 870 $
AVOIR		
Réserve	250 000	250 000
	263 589 $	263 870 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	4 076 $	4 161 $
AVOIR		
Réserve	75 000	75 000
	79 076 $	79 161 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1989

	Déboursés	Moins: créditeurs et frais courus au 1er avril 1988	Plus: créditeurs et congés reportés au 31 mars 1989	Dépenses
OPÉRATIONS				
Réunion des administrateurs	82 556 $	820 $	2 485 $	84 221 $
Loyers, taxes et permis	4 959 311	486 728	197 888	4 670 471
Téléphone	1 033 134	60 978	68 481	1 040 637
Électricité	48 544	13 333	21 250	56 461
Frais postaux	358 427	5 923	8 370	360 874
Fournitures et papeterie	776 377	52 040	84 563	808 900
Autres frais administratifs	361 918	11 540	38 928	389 306
Honoraires	405 888	43 856	45 829	407 861
Entretien et réparations	387 992	15 315	57 268	429 945
Ameublement et équipement de bureau	962 874	364 896	620 541	1 218 519
Frais de déplacements	937 113	29 693	45 887	953 307
Bibliothèque	428 976	13 520	31 840	447 296
Formation professionnelle	321 549	20 387	5 205	306 367
Trésorerie et traitement des données	273 812	1 247	1 910	274 475
Comité de révision	72 904	2 078		70 826
Information et éducation	555 489	1 091	8 775	563 173
Recherche	87 580	11 730	7 144	82 994
Approbation des comptes	27 041	470	78	26 649
Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	608 941	89 537		519 404
	12 690 426	1 225 182	1 246 442	12 711 686
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	25 354 365	79 521	47 494	25 322 338
Autres	13 420 611	13 242	51 798	13 459 167
	38 774 976	92 763	99 292	38 781 505
Déboursés judiciaires				
Civils	2 019 554	116 264	117 314	2 020 604
Criminels	368 818	45 770	36 856	359 904
	2 388 372	162 034	154 170	2 380 508
	53 853 774	1 479 979	1 499 904	53 873 699
PRATIQUE PRIVÉE (article 52) (page 137)				
Honoraires				
Civils	12 159 292			12 159 292
Criminels	9 106 666			9 106 666
Notaires	1 009 985			1 009 985
	22 275 943			22 275 943
Déboursés judiciaires				
Civils	2 468 100			2 468 100
Criminels	832 656			832 656
Notaires	37 686			37 686
	3 338 442			3 338 442
Intérêts	33 652			33 652
Honoraires	54 541			54 541
	88 193			88 193
	25 702 578			25 702 578
	79 556 352 $	1 479 979 $	1 499 904 $	79 576 277 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉFICIT CONSOLIDÉ
exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	(73 684)$	25 311 $
Excédent des dépenses sur les revenus	(182 729)	(222 768)
	(256 413)	(197 457)
Régularisation de la réserve consolidée, projets spéciaux	(37 835)	123 773
SOLDE À LA FIN	(294 248)$	(73 684)$

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	13 870 $	13 629 $
Réserve	250 000	250 000
	263 870	263 629
Revenus d'intérêt	27 439	28 549
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	16 094	10 909
Transfert au fonds d'administration	11 626	17 399
	27 720	28 308
	(281)	241
SOLDE À LA FIN	263 589 $	263 870 $
Dû au fonds d'administration	13 589 $	13 870 $
Réserve	250 000	250 000
	263 589 $	263 870 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS INCENDIE ET VOL

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	4 161 $	4 322 $
Réserve	75 000	75 000
	79 161	79 322
Revenus d'intérêt	8 232	8 605
Transfert au fonds d'administration	7 453	
	15 685	8 605
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	15 770	4 445
Transfert au fonds d'administration		4 321
	15 770	8 766
	(85)	(161)
SOLDE À LA FIN	79 076 $	79 161 $
Dû au fonds d'administration	4 076 $	4 161 $
Réserve	75 000	75 000
	79 076 $	79 161 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1989

---

1. Statut

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. Principales pratiques comptables

Principes de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:

Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay, Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie, Bois Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de la corporation locale suivante:
Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

Pratique privée (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêt payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgetées en conséquence.

Salaires

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Virement de fonds

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 75 000 $. Ainsi tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1989

---

3. Placements

	1989	1988
Fonds de responsabilité professionnelle		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	250 000 $	250 000 $
Fonds incendie et vol		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	75 000 $	75 000 $

4. Engagements

Honoraires, Déboursés judiciaires et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 1989, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 21 500 000 $ et se répartissent comme suit:

	Montant estimé des mandats			
Année	Civils	Criminels	Notaires	Montant total
1973-1985	340 000 $	150 000 $	10 000 $	500 000 $
1985-1986	630 000	350 000	20 000	1 000 000
1986-1987	1 200 000	750 000	50 000	2 000 000
1987-1988	2 500 000	1 400 000	100 000	4 000 000
1988-1989	7 000 000	6 700 000	300 000	14 000 000
	11 670 000 $	9 350 000 $	480 000 $	21 500 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

En vertu de contrats de location-exploitation échéant entre le 30 avril 1989 et le 30 avril 1998, la Commission des services juridiques et les corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 13 971 081 $ au cours de la période se terminant à ces dates. Les versements des prochains exercices se répartissent comme suit: 1990, 3 498 076 $; 1991, 3 262 870 $; 1992, 2 967 274 $; 1993, 2 438 388 $ et 1994, 1 804 473 $.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1989:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé à cette date:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Déficit, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve,
fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locales au 31 mars 1989, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Montréal, le 5 mai 1989

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

OPÉRATION
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS		
Coût		
Intérêts et frais d'escompte et d'émission d'obligations:		
Sur la dette à long terme (note 5)	61 562 691 $	41 691 497 $
Sur financement temporaire	4 115 683	4 785 459
	65 678 374 $	46 476 956 $
Financement		
Subvention du gouvernement du Québec	61 308 229 $	42 070 328 $
Subvention du gouvernement du Canada (note 6)	4 370 145	4 406 628
	65 678 374 $	46 476 956 $
AUTRES OPÉRATIONS (note 7)		
Coût	199 515 $	191 667 $
Revenus et imputations	199 515 $	191 667 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	3 432 486 $	3 257 702 $
Redressement		
Changement dans la comptabilisation des travaux de réfection financés par des loyers additionnels (note 4)	(174 784)	
	3 257 702 $	3 257 702 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation:		
Variation des élémemts d'actif et de passif liés à l'exploitation	2 235 379 $	(862 447)$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	367 020 700	306 427 430
Remboursement de la dette à long terme	(188 886 006)	(63 820 636)
Capital d'apport	1 961 685	4 044 860
Emprunts bancaires pour financement temporaire -- net	12 065 440	23 687 000
Liquidités provenant des activités de financement	192 161 819	270 338 654
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(26 866 247)	(32 784 453)
Produit d'aliénation d'immobilisations		90 780
Créances à recevoir:		
Gouvernement du Québec:		(212 692 087)*
Travaux imputés	(289 005 754)	
Encaissements	129 992 463	
Conseil régionaux de la santé et des services sociaux:		(2 045 141)*
Imputations	(413 647)	
Encaissements	2 853 290	
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux:		(22 950 000)*
Financement temporaire -- prêts effectués	(71 089 752)	
Remboursements de prêts	59 331 693	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(195 197 954)	(270 380 901)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(800 756)	(904 694)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT	(1 501 904)	(597 210)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE À LA FIN	(2 302 660)$	(1 501 904)$

* Les montants des encaissements et des remboursements n'étant pas disponibles, ces montants représentent l'augmentation nette de l'exercice 1988.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CAPITAL D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	Solde au 31 mars 1988	Transactions de l'exercice 1989	Solde au 31 mars 1989
Subventions du gouvernement du Québec:			
Acquisitions de mobilier et d'équipement	21 370 914 $		21 370 914 $
Acquisitions d'immeubles	6 692 045	7 335 $	6 699 380
Remboursement de la dette à long terme -- capital	17 669 802	1 463 576	19 133 378
Intérêts sur obligations -- partie capitalisée aux bâtisses	1 187 118		1 187 118
Autres apports	2 103 494		2 103 494
	49 023 373	1 470 911	50 494 284
Société canadienne d'hypothèques et de logement:			
Exonération de 10% des prêts consentis	6 942 270		6 942 270
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	28 528 965	143 901	28 672 866
Cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux	(19 622 744)	(157 903)	(19 780 647)
Autres apports	563 288	504 776	1 068 064
	65 435 152	1 961 685	67 396 837
Virement au déficit	(11 270 787)		(11 270 787)
	54 164 365 $	1 961 685 $	56 126 050 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	21 886 327 $	15 049 527 $
Débiteurs	1 363 139	689 444
Frais reportés (notes 4 et 9)	80 705	139 492
	23 330 171	15 878 463
CRÉANCES À RECEVOIR (notes 4 et 10)	426 482 692	258 150 985
IMMOBILISATIONS (notes 4 et 11)	479 751 297	452 885 050
	929 564 160 $	726 914 498 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	2 302 660 $	1 501 904 $
Créditeurs et retenues sur contrats	12 848 882	10 785 895
Intérêts courus	22 154 730	14 530 630
Dette à long terme (note 13)	45 118 949	2 638 576
	82 425 221	29 457 005
FINANCEMENT TEMPORAIRE (note 12)	35 752 440	23 687 000
DETTE À LONG TERME (note 13)	752 002 747	616 348 426
	870 180 408	669 492 431
AVOIR		
Capital d'apport	56 126 050	54 164 365
Excédent	3 257 702	3 257 702
	59 383 752	57 422 067
	929 564 160 $	726 914 498 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 16)

Pour le Conseil d'administration,

Conrad Dubuc
André V. Bergeron

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution, objets et opérations

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée le 12 septembre 1974 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à assurer le financement à court ou à long terme de ces activités.

Un autre objet de la Corporation consiste à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de voir au financement temporaire et à long terme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation loue ses immeubles, sauf un qu'elle administre distinctement, à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme de désintéressement des communautés religieuses ainsi que lors de l'intégration d'établissements privés au secteur public.

2. Financement et modalités d'opération

Terrains et bâtisses

Le financement à long terme des projets de construction et de réfection de la Corporation est assuré par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Les frais de financement à long terme sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exclusion des frais d'escompte et d'émission d'obligations lors d'un premier financement.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Mobilier et équipement

Suite à une décision du gouvernement du Québec en date du 8 juillet 1987, les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux doivent assumer le coût du mobilier et de l'équipement des établissements du réseau et ce, à compter du 1er avril 1985 pour les établissements du secteur de la santé et à compter du 1er avril 1986 pour les établissements du secteur des services sociaux.

Pour les projets autorisés avant ces dates, le ministère de la Santé et des Services sociaux assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des établissements. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux établissements le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

Financement des emprunts temporaires des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS)

La Corporation contracte depuis le 8 juillet 1987 des emprunts à long terme relatifs à la consolidation des emprunts temporaires des CRSSS pour certains projets de construction et de réfection et équipements. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser ces emprunts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Projets de construction et de réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux incluent les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses et les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Frais reportés -- travaux de réfection

Les travaux de réfection à l'immeuble de la Corporation qu'elle loue à différents organismes ou établissements sont reportés. Ces frais reportés sont amortis au même rythme que les loyers additionnels acquis à cette fin. En fin d'exercice, si les loyers additionnels acquis excèdent les frais reportés, ils sont considérés comme revenus reportés.

Subventions

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital de la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement alors que toutes les autres subventions le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Ces dépenses ne sont pas présentées dans les états financiers de la Corporation. Elles sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et divers autres ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection

Lorsque les résultats des opérations de l'exercice autres que celles portant sur les intérêts sur emprunts comportent une perte nette, la Corporation impute des frais d'administration aux projets de construction et de réfection jusqu'à concurrence de cette perte nette.

4. Redressement affecté à l'exercice antérieur

Les coûts relatifs aux travaux de réfection d'un immeuble loué sont maintenant imputés aux frais reportés alors qu'auparavant ils étaient imputés aux immobilisations.

Ces frais reportés sont amortis au même rythme que les loyers additionnels acquis à cette fin (voir note 15).

À la suite de ce changement de comptabilisation des travaux de réfection financés par des loyers additionnels, les résultats des opérations comportaient une perte nette; la Corporation a alors imputé à l'exercice terminé le 31 mars 1988 des frais d'administration de 190 216 $ aux projets de construction et de réfection dont 57 825 $ aux créances à recevoir et 132 391 $ aux immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Redressement affecté à l'exercice antérieur (suite)

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	1988
Créances à recevoir	57 825 $
Frais reportés	139 492
Immobilisations	(372 101)
Excédent	(174 784)

5. Intérêts et frais d'escompte et d'émission d'obligations sur dette à long terme

	1989	1988
Obligations	46 908 488 $	29 177 761 $
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 011 142	5 025 496
Emprunts hypothécaires de la Société d'habitation du Québec	1 505 932	1 513 623
Billets et soldes de prix de vente	1 568 210	1 653 010
Emprunts bancaires	19 732 323	12 269 638
	74 726 095	49 639 528
Moins: Intérêts sur emprunts bancaires imputés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux (note 14)	13 163 404	7 948 031
	61 562 691 $	41 691 497 $

6. Subventions du gouvernement du Canada

En vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-10), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitation à loyer. À cet égard, 23 projets d'habitation ont été déclarés admissibles à ces contributions. Les subventions reçues servent à acquitter une partie du coût des intérêts sur les emprunts de la Corporation.

La Corporation recevra annuellement au cours des sept prochains exercices une contribution à cette fin d'environ 4,4 M$, lequel montant décroîtra par la suite.

7. Autres opérations

	1989	1988
Coût		
Frais de fiduciaire des emprunts	92 049 $	86 437 $
Frais relatifs à l'informatique	58 639	71 932
Autres frais	48 827	17 030
Coût des projets non matérialisés		9 417
Frais d'escompte et d'émission d'obligations pour fins de refinancement		6 851
	199 515 $	191 667 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

7. Autres opérations (suite)

	1989	1988
Revenus et imputations		
Revenu net (perte nette) de l'exploitation d'un immeuble (note 15)	52 696 $	(70 070)$
Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection (note 14)	138 196	190 216
Autres revenus	8 623	55 253
Subventions du gouvernement du Québec pour:		
-- Projets non matérialisés		9 417
-- Frais d'escompte et d'émission d'obligations pour fins de refinancement		6 851
	199 515 $	191 667 $

8. Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec

	1989	1988
Subventions courues et à recevoir relatives au remboursement de:		
Intérêts sur dette à long terme	20 666 469 $	14 279 931 $
Intérêts sur emprunts bancaires pour financement temporaire	926 039	761 076
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	293 819	8 520
	21 886 327 $	15 049 527 $

9. Frais reportés

	1989	1988
Travaux de réfection reportés à assumer à même des loyers additionnels -- au coût	700 237 $	504 492 $
Amortissement accumulé	619 532	365 000
	80 705 $	139 492 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

10. Créances à recevoir *

	1989	1988
Gouvernement du Québec:		
Financement des projets de construction et de réfection et équipements (incluant les intérêts) des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux		
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux	292 088 369 $	191 049 235 $
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	99 575 168	41 601 011
	391 663 537	232 650 246
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux -- financement temporaire (incluant les intérêts)	34 708 059**	22 950 000**
Conseil régionaux de la santé et des services sociaux -- mobilier et équipement	111 096	2 550 739
	426 482 692 $	258 150 985 $

* Les échéances de certaines créances des conseils régionaux de la santé et des services sociaux totalisent 236 055 000 $ s'échelonnent de 1991 à 2008, soit aux mêmes dates que le paiement des obligations s'y rapportant. Les modalités de remboursement des autres créances ne sont pas déterminées par le gouvernement du Québec.

** Ces créances à recevoir se composent comme suit:

	1989	1988
Financement temporaire effectué au cours de l'exercice terminé le: 31 mars 1989	28 253 059 $	
31 mars 1988	6 455 000	22 950 000 $
	34 708 059 $	22 950 000 $

11. Immobilisations

	1989	1988
Terrains	20 705 993 $	20 573 488 $
Bâtisses	391 074 139	361 496 815
Projets en cours de construction et de réfection	67 971 165	70 814 747
	479 751 297 $	452 885 050 $

12. Financement temporaire

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux a été confié à la Corporation par le gouvernement. À cet égard, la Corporation a contracté des emprunts bancaires au montant de 35 752 440 $ (1988: 23 687 000 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

13. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 9,25% à 18% l'an, échéant de 1990 à 2019 *	496 730 000 $	332 130 000 $
Emprunts remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 8% l'an, échéant de 2028 à 2030	61 365 015	61 544 385
Emprunts hypothécaires remboursables à la Société d'habitation du Québec par anticipation sans dédommagement, 6 7/8% et 8% l'an, échéant de 2020 à 2030	18 735 352	18 808 835
Billets et soldes de prix de vente 4% à 12% l'an, échéant de 1990 à 2007, garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	18 328 583	19 369 826
Emprunt hypothécaire garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 11¼% l'an, échéant en l'an 2005	867 046	886 526
Emprunts bancaires	201 095 700	186 247 430
	797 121 696	618 987 002
Versements échéant en deçà d'un an	45 118 949	2 638 576
	752 002 747 $	616 348 426 $

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1990	45 118 949 $
1991	30 403 144
1992	9 991 834
1993	55 660 379
1994	90 143 577

Les emprunts bancaires relatifs au financement d'immeubles de la Corporation et du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux sont considérés comme dette à long terme étant donné que le remboursement se fera à même un financement à long terme.

* Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 19 417 000 $ au 31 mars 1989 (31 mars 1988: 7 819 000 $). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

Des obligations pour un montant de 73 500 000 $ (1988: 53 500 000 $) peuvent à la demande de leurs détenteurs, être remboursées avant les échéances prévues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

14. Frais imputés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les frais imputés se répartissent comme suit:

	1989	1988
Intérêts imputés provisoirement au cours de l'exercice au taux préférentiel moyen mensuel bancaire:		
Corporation	7 328 274 $	5 817 289 $
Ministère de la Santé et des Services sociaux	6 553 099	2 509 311
	13 881 373	8 326 600
Redressement des intérêts imputés	717 969	378 569
Intérêts imputés au coût réel *	13 163 404	7 948 031
Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection:		
Corporation	72 957	132 391
Ministère de la Santé et des Services sociaux	65 239	57 825
	138 196	190 216
Total des frais imputés de l'exercice	13 301 600 $	8 138 247 $

* Les frais de financement à court terme sont imputés provisoirement au coût des projets de l'exercice sur la base du taux préférentiel moyen mensuel bancaire. Ces frais sont redressés en fin d'exercice en fonction des intérêts payés aux institutions financières.

15. Exploitation d'un immeuble

La Corporation administre un de ses immeubles qu'elle loue à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1989	1988
Revenus		
Loyers:		
De base	346 974 $	127 332 $
Additionnels pour réfection	254 532	365 000
Contribution des locataires	354 997	486 300
Stationnement	185 218	136 356
Autres revenus	22 576	28 062
	1 164 297	1 143 050
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	251 849	235 351
Chauffage	138 966	135 577
Électricité	122 903	108 255
Entretien et réparations	121 326	139 049
Assurances	24 861	24 179
Sécurité	144 745	132 889
Stationnement	30 864	27 454
Amortissement des travaux de réfection reportés	254 532	365 000
Divers	21 555	45 366
	1 111 601	1 213 120
Revenu net (perte nette) de l'exploitation d'un immeuble	52 696 $	(70 070)$

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

16. Engagements et éventualité

a. Projets en cours de construction et de réfection

Au 31 mars 1989, le coût estimatif des contrats de construction reliés à des projets en cours de construction et de réfection s'élève à 52,9 M$ (1988: 60,3 M$) dont 10 M$ (1988: 5 M$) ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

b. Auto-assurance des immeubles

La Corporation pratique l'auto-assurance à l'égard de ses immeubles; la perte découlant d'un sinistre sera alors assumée par la Corporation et imputée aux opérations.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des opérations, l'état du capital d'apport, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 juillet 1989

CURATEUR PUBLIC (LE)
L.R.Q., c. C-80
FONDS GÉNÉRAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
REVENUS		
Honoraires d'administration des biens	6 144 380 $	5 705 753 $
Moins:		
Honoraires non exigés	953 550	1 083 079
	5 190 830	4 622 674
Honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles	63 960	61 932
Intérêts sur fonds général (page 160)	27 478	66 549
Frais d'enquêtes et autres revenus	330 980	327 721
	5 613 248	5 078 876
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	5 937 846	5 540 961
Formation et perfectionnement	22 963	33 311
Frais de déplacement	79 366	75 883
Services professionnels -- administration	234 925	285 866
Services professionnels -- informatique	19 865	55 841
Charges locatives, taxes, assurances, énergie et entretien	1 273 094	1 273 826
Télécommunications, frais de poste et de messagerie	317 341	208 140
Papeterie et fournitures de bureau	139 782	119 468
Publications et publicité	64 224	171 931
Location et entretien du matériel et de l'équipement	134 527	109 640
Matériel et équipement	363 117	86 986
Autres dépenses	1 504	3 293
	8 588 554	7 965 146
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS IMPUTÉ AU FONDS RÉSERVÉ CONSTITUÉ DES REVENUS DE PLACEMENTS PROVENANT DES COMPTES INACTIFS (page 159)	2 975 306 $	2 886 270 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS GÉNÉRAL

VARIATION DU FONDS RÉSERVÉ CONSTITUÉ DES REVENUS DE PLACEMENTS PROVENANT DES COMPTES INACTIFS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	3 610 823 $	2 766 234 $
Revenus de placements provenant des comptes inactifs du fonds sous administration collective (page 160)	3 450 093	3 421 427
Intérêts sur fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 160)	445 072	309 432
	7 505 988	6 497 093
Virement de l'excédent des dépenses sur les revenus (page 158)	2 975 306	2 886 270
SOLDE À LA FIN (voir ci-dessous)	4 530 682 $	3 610 823 $

FONDS GÉNÉRAL

BILAN
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
Avance au fonds sous administration collective (page 164)	4 782 152 $	4 123 903 $
Autres éléments d'actif, au coût	133 013	72 925
	4 915 165 $	4 196 828 $
PASSIF		
Créditeurs	384 483 $	332 347 $
Dû au gouvernement du Québec -- solde des honoraires de l'exercice 1982		253 658
	384 483	586 005
Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (voir ci-dessus)	4 530 682	3 610 823
	4 915 165 $	4 196 828 $

Lucienne Robillard, Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

REVENUS DE PLACEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
REVENUS		
Intérêts sur obligations et dépôts à court terme	21 805 231 $	19 550 250 $
Amortissement de l'escompte sur obligations	224 879	270 511
Gain (perte) sur la cession d'obligations	(81 057)	39 502
	21 949 053	19 860 263
DÉPENSES		
Frais de garde de valeurs	73 383	70 609
Honoraires d'administration -- fonds général	1 073 632	990 605
	1 147 015	1 061 214
REVENU NET DE PLACEMENTS	20 802 038 $	18 799 049 $
RÉPARTITION DU REVENU NET DE PLACEMENTS		
Comptes sous administration		
Curatelles (page 161)	13 897 844 $	12 052 060 $
Successions vacantes (page 162)	385 241	347 568
Autres juridictions (page 162)	684 298	566 154
Intérêts à distribuer aux comptes sous administration (page 163)	1 912 012	2 035 859
	16 879 395	15 001 641
Comptes inactifs		
Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 159)	3 450 093	3 421 427
Fonds général		
Revenus de placements relatifs aux sommes dues au fonds général, dont 445 072 $ (309 432 $ en 1987) se rapportant au fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 159) et 27 478 $ (66 549 $ en 1987) à l'état des revenus et dépenses (page 158)	472 550	375 981
	20 802 038 $	18 799 049 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES CURATELLES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	126 022 847 $	107 377 924 $
Revenus de placements (page 160)	13 897 844	12 052 060
	139 920 691	119 429 984
Recettes	87 565 345	80 555 508
Débours	62 642 120	53 830 924
	24 923 225	26 724 584
	164 843 916	146 154 568
Remises de biens et transfert aux comptes inactifs	(24 227 755)	(20 131 721)
SOLDE À LA FIN (page 164)	140 616 161 $	126 022 847 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES SUCCESSIONS VACANTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	3 400 978 $	3 525 662 $
Revenus de placements (page 160)	385 241	347 568
	3 786 219	3 873 230
Recettes	1 051 803	876 755
Débours	687 667	495 580
	364 136	381 175
	4 150 355	4 254 405
Remises de biens et transfert aux comptes inactifs	(153 125)	(853 427)
SOLDE À LA FIN (page 164)	3 997 230 $	3 400 978 $

VARIATION DES AUTRES JURIDICTIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	6 954 716 $	6 447 244 $
Revenus de placements (page 160)	684 298	566 154
	7 639 014	7 013 398
Recettes	1 699 011	1 920 954
Débours	436 160	510 780
	1 262 851	1 410 174
	8 901 865	8 423 572
Remises de biens et transfert aux comptes inactifs	(788 739)	(1 468 856)
SOLDE À LA FIN (page 164)	8 113 126 $	6 954 716 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES INTÉRÊTS À DISTRIBUER AUX COMPTES SOUS ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	18 258 568 $	16 222 709 $
Revenus de placements (page 160)	1 912 012	2 035 859
SOLDE À LA FIN (page 164)	20 170 580 $	18 258 568 $

VARIATION DES COMPTES INACTIFS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	33 278 752 $	30 473 550 $
Transfert des curatelles, successions vacantes et autres juridictions	2 834 318	2 805 202
SOLDE À LA FIN (page 164)	36 113 070 $	33 278 752 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

BILAN
au 31 décembre 1938

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	1 339 839 $	8 734 637 $
Intérêts courus sur obligations et dépôts à court terme	4 982 921	4 358 232
Débiteurs	48 470	
Frais payés d'avance	62 896	
Obligations, au coût non amorti (valeur du marché 208 895 912 $ en 1988; 179 086 490 $ en 1987)	207 675 986	179 281 370
	214 110 112 $	192 374 239 $
PASSIF		
Créditeurs	5 584 $	13 184 $
Dépôts sur offres d'achat de biens sous administration nominative	312 209	321 291
Dû au fonds général (page 159)	4 782 152	4 123 903
	5 099 945	4 458 378
Comptes sous administration		
Curatelles (page 161)	140 616 161	126 022 847
Successions vacantes (page 162)	3 997 230	3 400 978
Autres juridictions (page 162)	8 113 126	6 954 716
Intérêts à distribuer aux comptes sous administration (note 3 page 167 et page 163)	20 170 580	18 258 568
Comptes inactifs (note 4 page 167 et page 163)	36 113 070	33 278 752
	209 010 167	187 915 861
	214 110 112 $	192 374 239 $

Lucienne Robillard, Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION NOMINATIVE

BILAN
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse et certificats de dépôt	4 789 803 $	4 563 678 $
Obligations, à la valeur nominale	5 245 600	4 626 000
Billets et autres créances à recevoir	1 396 851	1 275 373
Prêts hypothécaires, au coût	568 168	728 236
Actions, à la valeur du marché	3 064 386	3 571 884
Immeubles, à la valeur d'évaluation foncière pondérée après déduction des emprunts hypothécaires de 935 887 $ en 1988; 1 706 722 $ en 1987	28 089 345	24 298 965
Objets de valeur et biens en entrepôt, à la valeur estimative de réalisation nette	450 572	407 751
Véhicules automobiles, à la valeur estimative de réalisation nette	372 591	375 467
	43 977 316 $	39 847 354 $
PASSIF		
Créditeurs et avoir propre des biens sous administration (note 5 page 167)	43 977 316 $	39 847 354 $

Lucienne Robillard, Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1988

---

1. Statut et nature des activités

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80). Cette loi a été amendée par la Loi modifiant la Loi sur la Curatelle publique (1982, chapitre 46), sanctionnée et entrée en vigueur le 16 décembre 1982. Les modifications apportées à la loi en 1982 visaient notamment à permettre au Curateur public d'autofinancer ses activités et à lui assurer une plus grande autonomie de fonctionnement.

Les fonctions, droits et obligations du Curateur public sont principalement:

- De protéger les droits de la personne incapable placée sous sa curatelle;
- D'administrer et de protéger les biens de cette personne;
- De liquider les successions vacantes;
- D'administrer certaines successions non vacantes, les biens sans maître, en déshérence ou confisqués, les biens appartenant à des propriétaires inconnus ou introuvables et les biens délaissés par des corporations dissoutes;
- De surveiller l'administration des curateurs privés et des tuteurs.

Les dépenses de fonctionnement du Curateur sont assumées par celui-ci à même les honoraires d'administration des biens et les honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles. Tout excédent des dépenses sur les revenus est imputé en diminution du fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs. Le cas échéant, s'il y avait un excédent des revenus sur les dépenses, cet excédent serait versé au Fonds consolidé du revenu du Québec.

2. Conventions comptables

Comptabilité par fonds

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Curatelle publique et aux usages de la comptabilité par fonds, le Curateur public utilise un fonds général pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à son administration et des fonds sous administration collective et nominative pour comptabiliser les opérations relatives aux biens administrés.

Fonds général

Les états financiers du fonds général du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour les dépenses et selon la convention comptable qui suit concernant les revenus d'honoraires.

Honoraires

Les honoraires exigés pour l'administration des biens sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les honoraires sur les comptes inactifs sont comptabilisés lors de leur reddition. De plus, lors de la reddition des comptes des administrés, certains ajustements entraînant une augmentation ou une diminution des revenus d'honoraires peuvent s'avérer nécessaires à la suite de l'analyse des honoraires exigés sur les transactions relatives aux biens des administrés.

Les honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs

Les revenus de placements provenant des comptes inactifs sont comptabilisés au fonds sous administration collective et sont virés au fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs du fonds général. Tout excédent des dépenses sur les revenus du fonds général est imputé en diminution de ce fonds.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont portées aux dépenses de l'exercice.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1988

---

2. Conventions comptables (suite)

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien et la contribution à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont donc pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Fonds sous administration collective

Les états financiers du fonds sous administration collective du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception des intérêts sur les revenus de placements qui sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Répartition du revenu net de placements du fonds sous administration collective

Les revenus nets de placements ont été crédités trimestriellement aux comptes de curatelles, de successions vacantes, des autres juridictions, au compte d'intérêts à distribuer aux administrés ainsi qu'au fonds général selon leur solde en capital au début du trimestre précédent. Par la suite, les revenus de placements sont crédités aux différents comptes des administrés selon le solde quotidien moyen de chaque administré.

Fonds sous administration nominative

Les biens du fonds sous administration nominative sont inscrits aux livres lors de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leurs existence. Les revenus provenant de ces biens sont crédités aux administrés lors de l'encaissement au fonds sous administration collective.

3. Intérêts à distribuer aux comptes sous administration

Les intérêts à distribuer aux comptes sous administration représentent les revenus de placements du fonds sous administration collective au 31 décembre 1982 non encore distribués plus les intérêts annuels à compter de cette date.

Des procédés sont en voie d'élaboration actuellement en vue de distribuer ces montants le plus rapidement.

4. Comptes inactifs

Les comptes inactifs représentent les comptes pour lesquels les propriétaires sont inconnus et introuvables. Les sommes d'argent provenant de ces comptes sont remises au ministre des Finances 10 ans après la fin de leur administration tel que défini par le règlement d'application de la Loi sur la curatelle publique.

5. Créditeurs

Les créditeurs inscrits au bilan du fonds sous administration nominative seront remboursés à même les éléments d'actif de chacun des administrés concernés si ceux-ci sont suffisants. Dans le cas où les éléments d'actif des administrés ne seraient pas suffisants pour couvrir leurs dettes, les créances de ces administrés seront remboursées jusqu'à la valeur de leurs éléments d'actif.

6. Engagements

Le Curateur public s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant jusqu'en 1994 à verser un montant de 3 122 662 $ pour des locaux et des équipements.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 136 412 $ en 1989, 758 704 $ en 1990, 410 258 $ en 1991 et 408 644 $ en 1992 et 1993.

7. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de la Justice
Hôtel du gouvernement du Québec

Nous avons vérifié les bilans du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative du Curateur public du Québec au 31 décembre 1988, ainsi que les états des revenus de placements et de la variation des curatelles, des successions vacantes et autres juridictions, des intérêts à distribuer aux comptes sous administration et des comptes inactifs du fonds sous administration collective de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative du Curateur public du Québec au 31 décembre 1988, ainsi que les résultats des opérations du fonds sous administration collective pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 2 mai 1989

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général du Curateur public du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que l'état de la variation du fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds général au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mars 1989

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-61.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
		(note 3)
REVENUS		
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage (note 4)	1 745 832 $	884 671 $
Ventes de timbres	117 997	
Contributions d'intervenants	73 256	11 093
Intérêts sur dépôts bancaires	100 031	17 819
Subvention du gouvernement du Québec		24 000
Autres	15 132	1 291
	2 052 248	938 874
DÉPENSES (note 5)		
Programmes d'intervention	529 230	
Frais de vente	173 604	
Frais d'administration	389 193	200 159
	1 092 027	200 159
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	960 221 $	738 715 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
		(note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	697 426 $	19 892 $
Redressement:		
Changement dans la comptabilisation des contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage (note 3)	61 181	
Solde redressé	758 607	19 892
Excédent des revenus sur les dépenses	960 221	738 715
SOLDE À LA FIN	1 718 828 $	758 607 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	93 013 $	399 421 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 420 534	618 221
Débiteurs	283 302	73 784
Frais payés d'avance	1 572	827
	1 798 421	1 092 253
OEUVRES D'ART	13 000	
	1 811 421 $	1 092 253 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	75 288 $	23 646 $
Dépôts de clients	17 305	
Dû au Fonds en fidéicommis		310 000
	92 593	333 646
EXCÉDENT	1 718 828	758 607
	1 811 421 $	1 092 253 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 6)

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

André Magny
George Arsenault

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et fonctions

La Fondation de la faune du Québec, corporation instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1 et modifications) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs (1988, chapitre 39), sanctionnée et entrée en vigueur le 17 juin 1988, remplace la désignation de la "Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat" par "Fondation de la faune du Québec".

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art sont comptabilisées à leur valeur marchande estimative.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses

Le coût de certains services de soutien défrayés par le gouvernement du Québec ainsi que celui des services professionnels et techniques offerts à titre gratuit par un "parrain fondateur" ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Fonds en fidéicommis

Les états financiers du Fonds en fidéicommis ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, la Fondation inscrit les contributions perçues par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage, selon la méthode de la comptabilité d'exercice alors qu'auparavant ces contributions étaient inscrites lorsqu'elles étaient encaissées par la Fondation.

Cette modification, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé au 31 mars 1988:

Débiteurs	61 181 $
Revenus	
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	61 181
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	61 181
Excédent au 31 mars 1988	61 181

4. Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse ou de piégeage

La loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs (1988, chapitre 39), sanctionnée et entrée en vigueur le 17 juin 1988 pourvoit au financement de la Fondation en permettant au gouvernement de lui affecter une partie des droits perçus lors de la délivrance de permis de pêche. Ces droits s'ajoutent à ceux déjà prévus à l'égard des permis de chasse et de piégeage.

5. Dépenses par catégories

Programmes d'intervention

	1989	1988
Subventions aux projets	450 689 $	
Traitements et avantages sociaux	74 828	
Déplacements	2 094	
Impressions et frais de bureau	281	
Matériel et équipement	1 338	
	529 230 $	

Frais de vente

	1989	1988
Honoraires professionnels	2 316 $	
Commissions sur ventes	20 769	
Déplacements	8 951	
Publicité et promotion	77 083	
Impressions et messagerie	64 485	
	173 604 $	

Frais d'administration

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	250 053 $	158 837 $
Honoraires professionnels	16 114	2 937
Déplacements	20 869	15 357
Publicité et promotion	39 800	11 706
Loyer	19 172	
Assurances	402	
Matériel et équipement	22 174	
Frais d'informatique et de comptabilité	793	6 369
Impressions et frais de bureau	19 813	4 229
Intérêts et frais bancaires	3	724
	389 193 $	200 159 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

6. Fonds en fidéicommis - états financiers

La Fondation a convenu de mettre en oeuvre avec d'autres partenaires un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques. En vertu de cette entente, la Fondation administre un Fonds en fidéicommis. Elle s'est engagée à y placer les sommes reçues et à les affecter à l'acquisition de terres, l'aménagement et la restauration de l'habitat de la faune terrestre et du poisson dans des projets sélectionnés par les comités directeurs.

Encaissements et déboursés et solde du fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Encaissements		
Contributions	372 521 $	310 000 $
Intérêts sur dépôts à terme	36 491	
	409 012	310 000
Déboursés		
Aménagement et restauration	69 000	
Honoraires professionnels	2 165	
Taxes et assurances	613	
	71 778	
Excédent des encaissements sur les déboursés de l'exercice	337 234	310 000
Solde du Fonds au début	310 000	
Solde du Fonds à la fin	647 234 $	310 000 $

Bilan au 31 mars 1989

Actif		
Encaisse	4 246 $	
Dépôts à court terme	566 271	
Dû par la Fondation de la faune du Québec		310 000 $
Dépôt de garantie	2 000	
Terrain -- au coût	74 717	
	647 234 $	310 000 $
Passsif		
Solde du Fonds	647 234 $	310 000 $

L'état des revenus et dépenses de la Fondation de la faune du Québec ne comprend pas les opérations du Fonds en fidéicommis.

7. Engagement

En vertu des programmes pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation s'est engagée par entente à verser une contribution prévue de 55 000 $ et à prendre à sa charge la contribution prévue du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 640 000 $. Ces contributions au montant total de 695 000 $ se répartissent dans les exercices suivants:

1989-1990	273 000 $
1990-1991	201 000
1991-1992	221 000

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

8. Régime de retraite

Les employés de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ce Régime est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Fondation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 7 677 $ (1988: 618 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 1989, le bilan au 31 mars 1989 du Fonds en fidéicommis qu'elle administre et qui est présenté dans la note 6, l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de la Fondation, ainsi que l'état des encaissements et déboursés et du solde du Fonds en fidéicommis de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation et du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1989 ainsi que les résultats des opérations de la Fondation et du Fonds en fidéicommis de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la comptabilisation des contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et piégeage dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 juin 1989

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
L.R.Q., c. R-2.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires	364 845 $	266 800 $
Frais du conseil d'administration		
Traitements et honoraires	46 584	35 693
Communication et frais de déplacement	6 082	7 936
	52 666	43 629
Frais de la permanence du Fonds		
Salaires et avantages sociaux	213 405	175 328
Communication et frais de déplacement	3 815	3 452
Frais de bureau	9 294	6 495
Services professionnels	2 608	3 861
Publicité	15 415	5 422
Équipement de bureau	5 081	392
	249 618	194 950
	667 129	505 379
REVENUS		
Subrogations	5 915	5 731
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	1 423	1 413
Reliquats	1 000	
	8 338	7 144
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	658 791	498 235
Subvention du gouvernement du Québec	845 200	477 800
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	186 409	(20 435)
EXCÉDENT AU DÉBUT	10 737	31 172
EXCÉDENT À LA FIN	197 146 $	10 737 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	81 211 $	88 905 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	195 405	
Intérêts courus		695
	276 616 $	89 600 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	39 470 $	38 863 $
Avance du gouvernement du Québec	40 000	40 000
	79 470	78 863
EXCÉDENT	197 146	10 737
	276 616 $	89 600 $

ENGAGEMENTS (note 3)

Pour le Conseil d'administration,

Allan Zilbert, président
Danièle DesChênes
Lina Bisson-Jolin

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, corporation au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Aide aux bénéficiaires et autres dépenses

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé.

Immobilisations

Les achats d'équipement de bureau sont imputés aux dépenses.

Revenus

Le reliquat découlant d'un recouvrement collectif de réclamations est comptabilisé comme revenu au moment où il est attribué au Fonds par jugement. Quant aux revenus de subrogations, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses.

3. Engagements

En sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et versée au 31 mars 1989, il existe à cette date des engagements à cette fin d'environ 713 000 $ pris par les administrateurs du Fonds.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Autorisation des engagements du Fonds

En vertu de sa loi constitutive, le Fonds peut prendre des engagements financiers autres qu'un emprunt jusqu'à concurrence du montant déterminé par le ministre de la Justice au moment de l'approbation du budget du Fonds.

Pour l'exercice 1988-1989, le ministre de la Justice n'a pas déterminé le montant des engagements financiers à cet égard. Comme le mentionne la note 3, en sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et versée au 31 mars 1989, il existe à cette date des engagements à cette fin d'environ 713 000 $ pris par les administrateurs du Fonds.

Ces engagements financiers pris par les administrateurs du Fonds ne sont pas en conformité avec sa loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1989

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
L.R.Q., c. A-29.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Remboursement des pertes aux prêteurs	28 911 301 $	22 042 498 $
REVENUS		
Droits d'assurance	1 130 641	204 808
Revenus de placements (note 3)	930 013	1 087 740
Recouvrement de pertes	85 397	69 486
	2 146 051	1 362 034
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	26 765 250	20 680 464
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	27 895 510	20 680 464
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 130 260 $	

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
AVOIR AU DÉBUT	10 000 000 $	10 000 000 $
Dotation convertie en avance du gouvernement du Québec (note 5)	(10 000 000)	
Excédent de la contribution et des revenus sur les dépenses	1 130 260	
AVOIR À LA FIN	1 130 260 $	10 000 000 $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	535 878 $	11 897 $
Revenus de placements à recevoir	84 974	91 761
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	219 436	4 932
Dépôts à terme	500 000	
Dépôts à participation (note 7)	10 006 956	10 006 956
	11 347 244 $	10 115 546 $
PASSIF		
Créditeurs	68 660 $	1 334 $
Avances du gouvernement du Québec (note 5)	10 148 324	114 212
	10 216 984	115 546
AVOIR	1 130 260	10 000 000
	11 347 244 $	10 115 546 $

PRÊTS ASSURÉS (note 6)

Pour le Conseil d'administration,

Michel St-Pierre, président
Gaston Grammond, vice-président

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

1. Constitution et objet

Le Fonds, corporation au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1 et modifications). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Remboursements des pertes aux prêteurs

Les remboursements des pertes sur les prêts assurés sont comptabilisés lors du déboursé.

Droits d'assurance

Les droits d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement. Ces dépenses ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. Revenus de placements

	1989	1988
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation	885 919 $	1 070 857 $
Autres dépôts	20 480	10 234
Intérêts sur dépôts bancaires	23 614	6 649
	930 013 $	1 087 740 $

4. Contribution du gouvernement du Québec

Selon les dispositions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, depuis le 11 août 1988 et jusqu'au 1er avril 1992, les sommes nécessaires au paiement des obligations du Fonds sont payées à même les revenus nets que produit l'avance du gouvernement de 10 millions $. Lorsque ces revenus sont insuffisants, le gouvernement verse à la demande du Fonds, à même le Fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour en parfaire le paiement.

Avant le 11 août 1988, les sommes nécessaires au paiement des obligations du Fonds étaient payées à même les revenus du Fonds et lorsque ces revenus étaient insuffisants, le gouvernement en assumait le paiement à même le Fonds consolidé du revenu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

5. Avances du gouvernement du Québec

Selon les dispositions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, avancer au Fonds les montants nécessaires pour l'application de cette loi. La dotation de 10 millions $ constituée par le gouvernement du Québec en faveur du Fonds a été convertie le 11 août 1988 en une avance. Au 31 mars 1989, les taux d'intérêt et les modalités de remboursements de ces avances n'étaient pas déterminés.

6. Prêts assurés

Les soldes en principal des prêts au 31 mars, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs et se détaillent comme suit:

	1989	1988
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	1 313 163 000 $	1 303 358 000 $
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	246 558 000	249 912 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1 et modifications)	58 521 000	43 145 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	47 725 000	42 659 000
Loi sur le financement agricole (1987, chapitre 86 et modifications)	43 716 000	
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78 et modifications)	20 544 000	22 693 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	16 079 000	17 488 000
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	1 066 000	1 767 000
	1 747 372 000 $	1 681 022 000 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a déboursé 28,9 millions $ des 83 milions $ qu'il estimait devoir rembourser aux prêteurs au 31 mars 1988. Selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1989 en défaut depuis plus d'un an, le montant estimé des pertes que le Fonds pourrait être appelé à rembourser aux prêteurs est de 72 millions $. Les déboursements relatifs à ce montant s'étaleront sur les prochains exercices financiers.

7. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	1989	1988
Nombre d'unités	12 871	12 871
Coût d'acquisition des unités	10 006 956 $	10 006 956 $
Valeur de réalisation par unité	828 $	831 $
Valeur de réalisation des unités	10 656 831	10 695 519
Pourcentage des unités détenues dans le fonds général	0,06 %	0,06 %

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

8. Chiffres comparatifs

Suite aux modifications à la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers en vigueur depuis le 11 août 1988, certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 juin 1989

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
L.R.Q., c. D-9.1

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Subsides (note 3)	35 783 166 $	33 562 149 $
Intérêts et autres revenus(note 4)	2 069 335	1 579 689
	37 852 501	35 141 838
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES (note 5)	36 858 533	33 965 025
	993 968	1 176 813
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Traitements et avantages sociaux	751 103	669 692
Honoraires professionnels	58 450	28 300
Frais de déplacement et de séjour	82 300	62 150
Locaux	179 931	190 989
Frais de bureau	227 622	203 865
Mobilier, équipement et entretien	88 193	117 879
	1 387 599	1 272 875
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	393 631	96 062
DÉFICIT (EXCÉDENT) AU DÉBUT	58 400	(37 662)
DÉFICIT À LA FIN	452 031 $	58 400 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Dépôts à court terme et intérêts courus	8 385 112 $	7 231 128 $
Subsides à recevoir	141 170	149 713
Débiteurs	316	238
Frais payés d'avance	25 396	31 964
	8 551 994 $	7 413 043 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	167 375 $	7 164 $
Bourses et subventions à payer	8 650 199	6 989 650
Fournisseurs et frais courus	97 251	57 148
Revenus reportés (note 6)	89 200	417 481
	9 004 025	7 471 443
DÉFICIT	452 031	58 400
	8 551 994 $	7 413 043 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Patrick Vinay
Yvon Poirier

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

1. Constitution et fonctions

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1 et modifications). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Bourses et subventions accordées

Les bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont octroyées, sans égard aux conditions qui s'y rattachent et à leurs périodes de versement, en tenant compte des subsides accordés de l'exercice en cours par le Gouvernement du Québec et ses organismes ainsi que par des entreprises du secteur privé.

Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. Subsides

	1989	1988
Gouvernement du Québec		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Bourses et subventions à la recherche	26 910 600 $	25 805 900 $
Bourses et subventions - Santé communautaires	500 166	542 730
Autres bourses et subventions	540 000	103 900
Frais de fonctionnement du Fonds	1 306 400	1 248 600
	29 257 166	27 701 130
Régie de l'assurance-maladie du Québec	5 856 000	5 424 000
Régie de l'assurance automobile du Québec	430 000	212 019
	35 543 166	33 337 149
Autres	240 000	225 000
	35 783 166 $	33 562 149 $

4. Intérêts et autres revenus

Intérêts sur dépôts à court terme	1 577 300 $	1 134 401 $
Annulations et remboursements de bourses et subventions	429 571	430 837
Autres revenus	62 464	14 451
	2 069 335 $	1 579 689 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

5. Bourses et subventions accordées

Subventions aux centres et instituts de recherche du réseau de la santé et des services sociaux	19 153 915 $	19 046 403 $
Chercheurs-boursiers à même le subside de la RAMQ	5 898 629	5 475 586
Autres bourses et subventions	11 805 989	9 443 036
	36 858 533 $	33 965 025 $

6. Revenus reportés

Ce poste comprend un subside de 62 400 $ reçu au cours de l'exercice d'une entreprise du secteur privé pour financer des subventions de l'exercice 1989-1990.

7. Engagements

Bourses et subventions

Au 31 mars 1989, les engagements du Fonds à l'égard des bourses et subventions imputables à l'exercice se terminant le 31 mars 1990 sont de 30,4 M$. L'octroi de ces bourses et subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

Baux

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 1991 pour des locaux administratifs et des équipements de bureaux. Le bail concernant les locaux administratifs comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1989 concernant ces baux s'élève à 187 513 $. Les loyers annuels minimums des deux prochains exercices sont de 256 818 $ et sont payables comme suit:

1990	178 894 $
1991	77 924

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs du bilan au 31 mars 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1989

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE
L.R.Q., c. D-9.1

UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mai 1989

	1989	1988
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subventions à la recherche	22 342 704 $	19 983 763 $
Bourses	12 177 700	10 890 700
Frais de fonctionnement du Fonds	2 535 975	2 326 263
	37 056 379	33 200 726
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	246 843	257 051
	37 303 222	33 457 777
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	22 251 140	20 419 111
Bourses	11 705 926	11 131 264
	33 957 066	31 550 375
	3 346 156	1 907 402
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS (note 3)	2 616 390	2 262 894
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	729 766	(355 492)
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 361 041	1 716 533
EXCÉDENT À LA FIN	2 090 807 $	1 361 041 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

BILAN
au 31 mai 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	5 809 $	620 364 $
Dépôts à court terme et intérêts courus	2 910 441	1 337 872
Subventions et bourses à recouvrer et autres débiteurs	8 354	5 045
Frais payés d'avance	18 100	30 044
	2 942 704 $	1 993 325 $
PASSIF		
Subventions et bourses à payer	578 723 $	400 458 $
Créditeurs et frais courus	273 174	231 826
	851 897	632 284
EXCÉDENT	2 090 807	1 361 041
	2 942 704 $	1 993 325 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Christiane Quérido
Maurice Boisvert

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1989

---

1. Constitution et fonctions

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1 et modifications), a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses, la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, le Fonds met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses accordées sont comptabilisées au moment où elles sont octroyées.

Les annulations ou les remboursements de subventions et de bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement sont imputées aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. Frais de fonctionnement du Fonds

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	1 690 655 $	1 426 298 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	126 506	157 119
Services de transport et de communication	310 113	238 542
Services professionnels, administratifs et autres	55 869	79 895
Loyers	222 458	217 026
Entretien et réparations	32 311	33 149
Frais de bureau	24 813	31 491
Mobilier et équipement	153 665	79 374
	2 616 390 $	2 262 894 $

4. Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les employés du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime contributif à cotisations déterminées. Les obligations de l'employeur sont limitées aux cotisations échues selon les dispositions du régime. Ce régime ne paiera pas de prestations au delà des fonds disponibles.

Le coût du régime de l'année civile 1988 s'élève à 47 324 $ (46 721 $ en 1987) et représente le coût des services courants.

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1989

---

5. Engagements

a. Subventions et bourses

Au 31 mai 1989, les engagements du Fonds pour l'exercice se terminant le 31 mai 1990 à l'égard des subventions et des bourses sont de 41 256 398 $ (1989: 32 939 546 $). L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

b. Baux à long terme

Le Fonds est engagé en vertu de baux à long terme pour un montant maximal de 586 956 $ échéant à diverses dates jusqu'en août 1992 pour des espaces et de l'équipement de bureau. Les loyers annuels minimaux des quatre prochaine exercices s'établissent comme suit:

1990	248 296 $
1991	234 337
1992	100 819
1993	3 504

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1989 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mai 1989 ainsi que l'utilisation des subventions de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 août 1989

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1988	1987
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 2)	5 223	5 040
Autres revenus d'exploitation	83	55
	5 306	5 095
CHARGES		
Exploitation	1 419	1 246
Achats d'électricité	136	110
Amortissement des immobilisations	538	500
Taxes (note 3)	295	289
	2 388	2 145
BÉNÉFICES AVANT INTÉRÊTS ET PERTE DE CHANGE	2 918	2 950
Intérêts (note 4)	2 050	2 170
Perte de change	249	272
	2 299	2 442
BÉNÉFICE NET	619	508

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1988	1987
Solde au début	3 157	2 649
Bénéfice net	619	508
	3 776	3 157
Dividendes (note 10)	300	
Solde à la fin	3 476	3 157

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1988	1987
FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net	619	508
Amortissement des immobilisations	538	500
Amortissement des frais reportés	358	383
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(77)	(73)
Perte nette sur rachat de dette à long terme	3	5
	1 441	1 323
Diminution du fonds de roulement (note 11)	355	64
Dividendes	(300)	
	1 496	1 387
FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT EXTERNE		
Émission de dette à long terme	1 860	1 842
Rachat de dette à long terme	(1 249)	(1 541)
	611	301
FONDS DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENT	2 107	1 688
INVESTISSEMENT		
Immobilisations	2 033	1 581
Subventions aux programmes de vente	62	88
Autres	12	19
	2 107	1 688

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Propriétés et outillage (note 5)		
En exploitation	29 990	28 862
Moins amortissement cumulé	4 402	3 937
	25 588	24 925
Construction en cours	3 402	2 565
	28 990	27 490
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	145	162
Débiteurs	1 051	1 087
Matériaux, combustibles et fournitures	242	223
	1 438	1 472
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Placements (note 6)	127	124
Frais reportés (note 7)	1 207	2 573
	1 334	2 697
	31 762	31 659

La présidente du Comité de vérification,

Jeannine Guillevin Wood

Le président du Conseil
et chef de la Direction,

Richard Drouin

Montréal (Canada), le 9 février 1989

	1988	1987
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
DETTE À LONG TERME (note 8)	20 576	21 198
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	723	594
Dividendes à payer	300	
Billets à payer	16	94
Intérêts courus	756	786
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 8)	989	904
	2 784	2 378
DETTE À PERPÉTUITÉ (note 9)	552	552
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé		
50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
43 741 090 actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	3 476	3 157
	7 850	7 531
	31 762	31 659

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Principales conventions comptables

a) Objets de la Société et tarifs

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'oeuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Les tarifs et les conditions auxquels l'énergie est fournie doivent être compatibles avec une saine administration financière. La Loi sur Hydro-Québec prévoit notamment que les tarifs doivent être maintenus à un niveau suffisant pour couvrir au moins tous les frais d'exploitation, l'intérêt sur la dette et l'amortissement des immobilisations sur une période maximum de 50 ans. Les tarifs sont fixés par Hydro-Québec et approuvés par le gouvernement du Québec.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Hydro-Québec et de ses filiales.

c) Ventes d'électricité

Les produits provenant des ventes d'électricité sont comptabilisés d'après un système de facturation cyclique. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

d) Propriétés et outillage

Les propriétés et l'outillage, qui comprennent les installations de production, de transport et de distribution, les immeubles administratifs et de service ainsi que les équipements de construction, d'exploitation et de recherche, sont comptabilisés au coût. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux d'ingénierie et d'administration applicables au programme de construction. Il comprend également l'intérêt imputé au poste Construction en cours expliqué en f) ci-après. Les coûts d'acquisition, d'amélioration et de renouvellement sont capitalisés, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux comptes de résultats. Au moment de la vente ou du retrait d'éléments d'actif, les coûts et les amortissements cumulés correspondants, moins la valeur de réalisation, sont portés à un compte distinct; le montant net qui en résulte est amorti sur 10 ans selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3%. Les coûts des installations de production sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation, en tranches proportionnelles au nombre d'unités de production terminées et en service, par rapport au nombre total prévu dans la nouvelle installation, sur la base du coût final prévu actualisé, jusqu'à concurrence des coûts cumulés au moment des virements. Les coûts des installations de transport, de distribution et des autres installations sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation lorsque ces installations sont terminées et mises en exploitation.

e) Amortissement

Les immobilisations autres que l'équipement de construction, d'exploitation et de recherche sont amorties selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3% et sur les vies utiles prévues ci-dessous:

Centrales hydrauliques, barrages et réservoirs, pylônes en acier, conducteurs des lignes de transport et immeubles administratifs et de service	50 ans
Turbines et alternateurs des centrales hydrauliques et conducteurs des lignes de distribution	40 ans
Centrale nucléaire, turbine, alternateur et réacteur de la centrale nucléaire	30 ans
Poteaux des lignes de distribution	25 ans

L'équipement de construction, d'exploitation et de recherche est amorti sur la vie utile prévue, selon la méthode linéaire.

f) Intérêt imputé au poste Construction en cours

Le coût des travaux de construction en cours est majoré d'un intérêt dont le taux est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs que portent les titres d'emprunt émis par Hydro-Québec pour financer ces travaux et tient compte de la perte de change sur le capital de ces titres d'emprunt. Ce taux s'est établi à 11,80% en 1988 et 12,84% en 1987.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

1. **Principales conventions comptables** (suite)

g) Recherche et développement

Les frais préliminaires d'ingénierie, de recherche et d'étude engagés dans un projet avant l'obtention de l'autorisation de construire sont imputés aux charges d'exploitation. De plus, sont imputés aux résultats les frais de recherche et de développement non reliés à des projets particuliers ou relatifs à de nouvelles sources d'énergie.

h) Matériaux, combustibles et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustibles et de fournitures sont évalués au coût moyen.

i) Placements

Tous les placements sont comptabilisés au coût; dans le cas des placements temporaires, le coût correspond de près à la valeur du marché.

j) Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations. Toutefois, les éléments monétaires qui font l'objet d'une couverture monétaire contre les risques de change sont convertis au cours établis selon les conditions de la couverture.

Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont inclus dans les résultats; ceux qui sont rattachés au capital de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt, à l'exception de ceux qui sont couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis, lesquels sont reportés jusqu'à la date de remboursement des titres concernés.

k) Subventions aux programmes de vente

Dans le cadre de son plan d'élargissement du marché québécois, Hydro-Québec a mis en oeuvre des programmes d'aide à la commercialisation de l'électricité. Les subventions relatives à ces programmes sont reportées et amorties selon la méthode linéaire sur les 5 ans suivant l'année de leur attribution.

l) Escompte et frais d'émission de titres d'emprunt

L'escompte et les frais d'émission de titres d'emprunt sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée auquel ils se rapportent.

m) Fonds d'amortissement

Hydro-Québec constitue ses fonds d'amortissement principalement en rachetant ses propres obligations. Ces fonds sont déduits de la dette à long terme et comptabilisés à la valeur nominale, ce qui ne correspond pas nécessairement au coût ou à la valeur du marché. Le profit ou la perte qui en résulte est inclus dans le poste Intérêts (voir note 4). L'escompte non amorti est radié au moment de l'annulation de ces titres.

n) Dividendes

Les dividendes déclarés par le gouvernement du Québec (voir note 10) sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

o) Charge de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite est imputée annuellement aux résultats et correspond à la somme des éléments suivants:

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service, et

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

1. Principales conventions comptables (suite)

o) Charge de retraite (suite)

. L'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés et selon la méthode des cotisations annuelles nivelées, (i) des redressements découlant de modifications au régime et aux hypothèses, (ii) des gains ou pertes actuariels et (iii) du surplus du régime déterminé au moment de l'adoption des recommandations de 1986 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées à la caisse de retraite est reflété au poste Frais reportés.

2. Ventes d'électricité

Les ventes d'électricité comprennent des ventes aux États-Unis de 346 millions de dollars (446 millions de dollars en 1987).

3. Taxes
(en millions de dollars)

	1988	1987
Taxe sur le capital	142	145
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	129	120
Taxes foncières	24	24
	295	289

4. Intérêts
(en millions de dollars)

	1988	1987
Intérêts sur titres d'emprunt	2 338	2 392
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de titres d'emprunt	21	21
Perte nette sur rachat de dette à long terme	3	5
	2 362	2 418
Moins		
Intérêt imputé au poste Construction en cours	257	192
Revenu net de placements	55	56
	312	248
	2 050	2 170

5. Propriétés et outillage
(en millions de dollars)

	1988			1987		
	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours
Production						
Hydraulique	13 581	1 771	1 730	13 491	1 588	1 376
Nucléaire	1 457	159	12	1 455	127	13
Autres	380	151	11	359	137	20
	15 418	2 081	1 753	15 305	1 852	1 409
Transport						
Postes	3 152	401	624	2 960	353	393
Lignes	4 156	531	537	4 096	482	258
	7 308	932	1 161	7 056	835	651
Distribution						
Postes	1 100	178	68	983	164	134
Lignes	3 876	560	267	3 496	505	245
	4 976	738	335	4 479	669	379
Autres						
Immeubles administratifs et de service	943	134	61	686	60	61
Équipement	792	430		688	372	
Divers	553	87	92	648	149	65
	2 288	651	153	2 022	581	126
Total	29 990	4 402	3 402	28 862	3 937	2 565

6. Placements
(en millions de dollars)

	1988	1987
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (voir note 13)		
Obligations, hypothèque générale, 7 1/2%, échéant entre 1989 et 2010 (valeur nominale de 83 millions de dollars en 1988 et de 85 millions de dollars en 1987)	76	77
Actions ordinaires	34	34
	110	111
Autres	17	13
	127	124

7. Frais reportés
(en millions de dollars)

	1988	1987
Perte de change non réalisée	479	1 890
Subventions aux programmes de vente	226	246
Escompte et frais d'émission de titres d'emprunt	197	193
Charge de retraite	225	148
Autres	80	96
	1 207	2 573

8. Dette à long terme

La dette à long terme d'Hydro-Québec est garantie par la province de Québec, à l'exception d'un montant de 177 millions de dollars (189 millions de dollars en 1987).

Les échéances des obligations et des autres dettes à long terme ainsi que les exigences des fonds d'amortissement, converties en dollars canadiens, sont présentées dans le tableau suivant:

	1988		1987	
Années d'échéance	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré
1988			904	
1989	989		1 118	
1990	1 068		1 414	
1991	1 517		1 664	
1992	1 801		1 751	
1993	863			
1 -- 5 ans	6 238	12,31%	6 851	11,04%
6 -- 10 ans	6 089	10,44%	6 308	9,88%
11 -- 15 ans	3 046	9,75%	1 973	8,97%
16 -- 20 ans	3 319	10,67%	4 165	10,58%
21 -- 25 ans	1 682	11,36%	1 608	11,15%
26 -- 30 ans	434	10,25%	382	12,40%
31 -- 35 ans				
36 -- 40 ans	757	8,25%	815	8,44%
	21 565	10,92%	22 102	10,39%
Moins Tranche à moins d'un an	989		904	
	20 576		21 198	

8. Dette à long terme (suite)

Les remboursements à effectuer en dollars canadiens et en monnaies étrangères, ainsi que leur équivalent en dollars canadiens, sont présentés ci-dessous:

	(en millions d'unités)			1988 Total (en millions de dollars)	1987 Total (en millions de dollars)
	1989 à 1993	1994 à 2027	Total	1989 à 2027	1988 à 2027
Dollars canadiens	2 090	7 518	9 608	9 608	9 007
Aux cours établis selon les conditions de la couverture monétaire					
Dollars des États-Unis	1 785	465	2 250	2 934	1 979
Deutsche marks	350		350	179	179
Francs suisses	200	150	350	195	195
Yens		45 450	45 450	412	312
Livres sterling		75	75	174	
				13 502	11 672
Aux cours en vigueur à la date du bilan					
Dollars des États-Unis	628	4 454	5 082*	6 058	7 104
Deutsche marks	532	507	1 039	700	926
Francs suisses	200	603	803	639	1 425
Yens	14 400	5 600	20 000	191	344
Livres sterling		150	150	324	368
Écus	50		50	70	153
Florins	75	60	135	81	110
				8 063	10 430
				21 565	22 102

* Une proportion de 80% (98% en 1987) est couverte par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis.

Hydro-Québec détient deux crédits de soutien rotatif non utilisés de 400 millions et 750 millions de dollars des États-Unis échéant respectivement en 1993 et 1994. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

9. Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR) établi semestriellement. Ils sont garantis par la province de Québec et ne sont rachetables qu'au gré d'Hydro-Québec et seulement à compter de 1991. Ces billets sont présentés en dollars canadiens au taux de change en vigueur à l'émission (477 millions de dollars au taux de change en vigueur à la date du bilan).

10. Restrictions concernant les dividendes

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, établi comme suit: 75% du bénéfice avant intérêts et perte de change et du revenu net de placements pour l'exercice, moins les intérêts sur les titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt de la Société. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

10. Restrictions concernant les dividendes (suite)

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25% le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Ce taux correspond au rapport entre, d'une part, l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice et, d'autre part, le total de la dette à long terme, les billets à payer, la dette à perpétuité et l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice.

Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivants la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Conformément à ce qui précède, les dividendes pour l'exercice 1988 auraient pu atteindre 461 millions de dollars. Néanmoins, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 300 millions de dollars.

11. Diminution du fonds de roulement
(en millions de dollars)

	1988	1987
Diminution (augmentation) des éléments d'actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	17	(88)
Débiteurs	36	(40)
Matériaux, combustibles et fournitures	(19)	(9)
	34	(137)
Augmentation (diminution) des éléments de passif à court terme		
Créditeurs	129	119
Dividendes à payer	300	
Billets à payer	(78)	85
Intérêts courus	(30)	(3)
	321	201
	355	64

12. Régime de retraite

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière. Les prestations sont garanties par Hydro-Québec. Au 31 décembre 1988, 18 964 employés cotisaient au régime. Une évaluation actuarielle a été effectuée en 1988 afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, en fonction de la rémunération de base prévue des employés jusqu'à leur retraite. L'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur du marché.

Au 31 décembre 1988, date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite montrait un surplus établi comme suit:

	(en millions de dollars)
Actif de la caisse de retraite	2 865
Valeur actualisée des prestations constituées	(2 300)
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec	(34)
Surplus	531

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

12. Régime de retraite (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988, la charge de retraite s'élève à 14 millions de dollars (12 millions de dollars en 1987).

13. Engagements et investissement en immobilisations

Les chutes Churchill

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter virtuellement toute l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 225 000 kilowatts, pendant une période de 40 ans à compter du 1er septembre 1976, sous réserve des quantités qui peuvent être reprises par CFLCo et dont la limite est fixée à 300 000 kilowatts. Ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon les conditions déjà convenues.

En vertu de ce contrat, Hydro-Québec s'est engagée à payer l'énergie, qu'elle l'utilise ou non, sous réserve de certaines limites et compensations, et à payer à CFLCo une partie des frais d'intérêt sur les dettes contractées par cette dernière pour la construction de la centrale, ainsi qu'une partie des pertes de change provenant du service de la dette en dollars des États-Unis. Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et pour couvrir les dépenses de CFLCo.

Investissement en immobilisations

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 2 486 millions de dollars pour 1989.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au gouvernement du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1988 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal, Canada
le 31 janvier 1989

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

EVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	2 425	2 165
AUGMENTION		
Revenus de placements	219	219
Cotisations courantes		
Employés	38	35
Hydro-Québec	74	70
	112	105
Cotisation d'Hydro-Québec (note 4)	16	16
	347	340
	2 772	2 505
DIMINUTION		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 4)	3	5
Prestations versées	80	75
	83	80
SOLDE À LA FIN	2 689	2 425

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

ACTIF NET
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1988	1987
PLACEMENTS (note 2)		
Obligations (note 3)	1 387	1 447
Actions ordinaires	649	443
Placements à escompte considérable garantis par le gouvernement du Canada ou par des provinces	231	208
Prêts hypothécaires	51	17
Encaisse et placements à court terme	354	310
	2 672	2 425
DIVIDENDES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR	45	42
DÉBITEURS	6	5
	2 723	2 472
MOINS		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 4)	34	47
	2 689	2 425

Pour Hydro-Québec,
La présidente du Comité de vérification,

Jeannine Guillevin Wood

Le président du Conseil
et chef de la Direction,

Richard Drouin

Montréal (Canada), le 9 février 1989

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ne montrent que l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec et n'indiquent pas la capacité de cette caisse de satisfaire aux obligations du Régime de retraite d'Hydro-Québec, dont l'exécution est garantie par Hydro-Québec.

a) Placements

Obligations

Les obligations sont présentées au coût amorti. Les gains ou les pertes résultant de la vente d'obligations sont calculés d'après le coût moyen amorti.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont présentées au coût. Les revenus sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains ou les pertes résultant de la vente d'actions sont calculés d'après le coût moyen.

Placements à escompte considérable

Les placements à escompte considérable sont présentés au coût amorti.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés à leur solde en capital.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au coût.

b) Comptabilisation des transactions

Les revenus de placements, les cotisations et les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. L'encaisse, les placements à court terme et les dividendes et intérêts à recevoir sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan. Les actions ordinaires sont converties aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont reflétés dans les revenus de placements.

2. Valeur du marché des placements
(en millions de dollars)

	1988	1987
Obligations (valeur nominale de 1 390 millions de dollars en 1988 et de 1 446 millions de dollars en 1987)	1 392	1 441
Actions ordinaires -- canadiennes	597	419
-- étrangères	75	27
Placements à escompte considérable	244	218
Prêts hypothécaires	51	17
Encaisse et placements à court terme	354	310
	2 713	2 432

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

3. Obligations
(en millions de dollars)

	1988	1987
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada	465	219
Émises ou garanties par la province de Québec	192	244
D'Hydro-Québec garanties par la province de Québec	283	481
Émises ou garanties par d'autres provinces	86	48
De municipalités, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux et universités	212	221
De compagnies ou de sociétés commerciales	149	234
	1 387	1 447

4. Expertises actuarielles

Une évaluation actuarielle indépendante a été effectuée en 1988 aux fins du financement de la caisse de retraite. Elle a révélé une situation de surplus net pour l'ensemble du régime en date du 31 décembre 1987. Le fonds constituant le régime de base de la caisse de retraite montre un surplus de 271 millions de dollars, tandis que celui constituant les régimes supplémentaires est déficitaire de 112 millions de dollars. En vertu des règlements régissant le régime de retraite, Hydro-Québec doit assumer l'amortissement annuel de ce déficit sur une période maximale de 15 ans.

Les évaluations actuarielles antérieures faisaient état de cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec au cours des exercices 1982 à 1984. Ces cotisations et l'intérêt s'y rapportant sont comptabilisés en diminution de l'actif de la caisse de retraite au poste Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs,

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1988 et l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1988 ainsi que l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal, Canada
le 31 janvier 1989

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION
L.R.Q., c. R-8.2

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	985 433 $	973 766 $
Conseillers en rémunération	95 455	142 256
Honoraires professionnels	26 598	4 793
Représentation et déplacement	49 312	42 951
Loyer	179 576	184 008
Mobilier, équipement et améliorations locatives	58 171	31 845
Communications	16 397	20 279
Abonnements, cotisations et congrès	36 498	28 025
Impression	63 030	64 473
Fournitures et frais de bureau	69 599	81 596
Intérêts et frais bancaires	11 568	5 123
	1 591 637	1 579 115
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	8 020	14 783
Vente de rapports	8 045	3 325
	16 065	18 108
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 575 572	1 561 007
Subvention du gouvernement du Québec	1 573 400	1 532 700
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	2 172	28 307
EXCÉDENT AU DÉBUT	163 542	191 849
EXCÉDENT À LA FIN	161 370 $	163 542 $

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	310 595 $	281 035 $
Débiteurs	1 277	2 313
Frais payés d'avance	23 074	34 388
	334 946 $	317 736 $
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	173 576 $	154 194
EXCÉDENT	161 370	163 542
	334 946 $	317 736 $

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Louis Hérivault
Hélène Wavroch

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public. (L.R.Q., chapitre R-8.2). Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent les montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Chiffres comparatifs

Certains chiffres du bilan au 31 mars 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 mai 1989

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
L.R.Q., c. I-13.2

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	2 066 200 $	2 082 314 $
Subventions pour la recherche:		
Gouvernement du Canada et autres	360 658	278 472
Subventions à l'édition	15 409	11 700
Intérêts sur dépôts à terme	11 106	13 227
Ventes de publications	88 614	70 562
Autres	18 253	20 847
	2 560 240	2 477 122
DÉPENSES (note 6)		
Recherche	2 285 745	2 132 336
Administration	274 631	275 620
	2 560 376	2 407 956
(PERTE NETTE) REVENU NET	(136)	69 166
AVOIR AU DÉBUT	423 552	354 386
AVOIR À LA FIN	423 416 $	423 552 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) revenu net	(136)$	69 166 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	35 182	30 244
Liquidités provenant des opérations	35 046	99 410
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	334 309	(60 726)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	369 355	38 684
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités de financement:		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(14 666)	(2 523)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(49 388)	(23 625)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	305 301	12 536
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	93 784	81 248
LIQUIDITÉS À LA FIN	399 085 $	93 784 $

Les liquidités de L'Institut comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	99 085 $	93 784 $
Dépôts à terme	300 000	
Débiteurs	30 641	24 211
Subventions à recevoir	126 747	100 525
Stocks	163 018	180 254
Travaux en cours	14 793	24 911
Frais imputables au prochain exercice	3 557	6 600
	737 841	430 285
IMMOBILISATIONS (note 3)	157 280	143 074
	895 121 $	573 359 $
FONDS DE DOTATION (note 4)	349 827 $	318 070 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	141 063 $	102 022 $
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	6 977	14 666
Revenus reportés	320 704	23 181
	468 744	139 869
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	2 961	9 938
AVOIR	423 416	423 552
	895 121 $	573 359 $
FONDS DE DOTATION -- SOLDE DU FONDS (note 4)	349 827 $	318 070 $

Pour l'Institut,

Georges Lamy
Nicole Laflamme

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objets

L'Institut québécois de recherche sur la culture, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.2), a pour objets, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

L'Institut, par règlement, a constitué un fonds de dotation destiné à recueillir les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution, à l'exception de celles octroyées par le gouvernement, ses ministères ou organismes. Ces sommes doivent servir au développement de l'Institut et à défrayer les coûts de ses recherches sur la culture. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Institut et les avoirs du fonds ne peuvent en être extraits. Seuls les bénéfices du fonds peuvent être utilisés aux fins de l'Institut.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont constitués de publications et leur évaluation inclut les coûts d'impression, de droits d'auteur et de reproduction ainsi que les services de graphisme; elle exclut toutefois les salaires, les honoraires et les autres frais indirects de production. Ils sont évalués au moindre de ces coûts ou de la valeur de réalisation nette.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 20% par année.

Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de révision et de correction de manuscrits, les honoraires, les services de photographie et de graphisme relatifs à des publications non terminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur vie utile anticipée selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement, ameublement et enseigne	10%
Bibliothèque	5%

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de l'Institut, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux opérations.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

3. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	117 624 $	84 476 $	33 148 $	39 859 $
Bibliothèque	9 466	4 162	5 304	5 778
Enseigne	937	658	279	374
Équipement	145 961	70 297	75 664	45 919
	273 988	159 593	114 395	91 930
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement	82 590	39 705	42 885	51 144
	356 578 $	199 298 $	157 280 $	143 074 $

4. Fonds de dotation

	1989	1988
Revenus		
Intérêts sur dépôts à terme	31 760 $	24 615 $
Dons		1 000
	31 760	25 615
Dépenses	3	5
Excédent des revenus sur les dépenses	31 757	25 610
Solde du fonds au début	318 070	292 460
Solde du fonds à la fin *	349 827 $	318 070 $
*Représenté par:		
Encaisse	29 $	9 532 $
Dépôts à terme	346 929	307 007
Intérêts courus à recevoir	2 869	1 531
	349 827 $	318 070 $

L'état des revenus et dépenses de l'Institut ne comprend pas les opérations du fonds de dotation.

5. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1989	1988
Obligations découlant de contrats de location-acquisition de 16% à 22% échéant jusqu'en 1990	9 938 $	24 604 $
Versements échéant en deçà d'un an	6 977	14 666
	2 961 $	9 938 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

5. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1990	8 138 $
1991	3 178
Total des montants minimums exigibles	11 316
Moins: Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements exigibles	1 378
	9 938 $

6. Dépenses

	1989			1988
	Recherche	Administration	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	1 496 298 $	158 839 $	1 655 137 $	1 631 402 $
Honoraires de recherche	146 138		146 138	83 947
Activités culturelles	33 887		33 887	21 046
Frais de voyage et de représentation	60 995	38 504	99 499	70 159
Fournitures et approvisionnements	103 316	7 695	111 011	66 807
Publicité	30 616		30 616	36 637
Entretien et réparations	11 691	2 063	13 754	17 151
Loyers	173 057	30 539	203 596	193 469
Électricité et chauffage	3 432	606	4 038	2 926
Téléphone	39 774	6 655	46 429	41 498
Taxes et assurances	20 210	3 567	23 777	64 262
Honoraires professionnels		7 256	7 256	1 262
Frais de publication	82 990		82 990	83 250
Divers	10 247	2 194	12 441	29 306
Intérêts et frais bancaires		11 400	11 400	13 453
Mauvaises créances		36	36	188
Dévaluation des stocks	43 189		43 189	20 949
Amortissement des immobilisations	29 905	5 277	35 182	30 244
	2 285 745 $	274 631 $	2 560 376 $	2 407 956 $

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois de recherche sur la culture au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 juin 1989

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
L.R.Q., c. C-18.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	143 546 $	104 105 $
Honoraires professionnels	80 742	10 066
Déplacements	11 015	12 332
Communication et publicité	26 182	20 112
Loyers, entretien et assurances	38 023	30 211
Taxes et permis	3 975	3 898
Location de mobilier et d'équipement	6 857	5 783
Déplacements et autres frais des membres	16 228	6 070
Fournitures, impressions et approvisionnements	32 036	10 497
Amortissement des immobilisations	11 166	6 957
Intérêts et frais bancaires	639	730
Perte sur aliénation d'immobilisations		1 208
Frais relatifs à la Fête du cinéma		10 573
	370 409	222 542
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	5 143	15 619
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	365 266	206 923
SUBVENTIONS (note 3)	327 200	230 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	38 066	(23 077)
EXCÉDENT AU DÉBUT	39 601	16 524
EXCÉDENT À LA FIN	1 535 $	39 601 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	38 540 $	47 355 $
Débiteurs	1 166	1 516
Subvention à recevoir de la Société générale des industries culturelles	15 000	
Frais payés d'avance	3 515	8 416
	58 221	57 287
IMMOBILISATIONS (note 4)	20 898	31 748
	79 119 $	89 035 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	19 327 $	24 177 $
Subventions reportées (note 5)	58 257	25 257
	77 584	49 434
EXCÉDENT	1 535	39 601
	79 119 $	89 035 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour l'Institut,

André Link
Sylvie Sauriol

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

1. Constitution et fonctions

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications).

L'Institut a entre autres pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif	20%
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3%
Améliorations locatives	Linéaire	durée du bail

3. Subventions

	1989	1988
Gouvernement du Québec		
Fonctionnement	260 200 $	220 000 $
Étude sur l'économie du cinéma	22 000	
Groupe de travail sur les salles de cinéma	35 000	
Fête du cinéma		10 000
	317 200	230 000
Société générale des industries culturelles		
Étude sur l'économie du cinéma	10 000	
	327 200 $	230 000 $

4. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	30 796 $	17 246 $	13 550 $	16 621 $
Équipement informatique	21 955	14 607	7 348	14 666
Améliorations locatives	9 660	9 660		461
	62 411 $	41 513 $	20 898 $	31 748 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

5. Subventions reportées

L'Institut a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985 une subvention de 20 000 $ du gouvernement du Québec pour une tournée d'information sur la Loi sur le cinéma et de consultation en vue de l'établissement d'un profil de l'activité cinématographique en régions. Au 31 mars 1988 et 1989, le solde non utilisé de cette subvention s'élève à 10 257 $.

De plus, l'Institut a reçu une subvention de 55 000 $ du gouvernement du Québec et de 25 000 $ de la Société générale des industries culturelles afférente à la recherche sur l'économie du cinéma. Au 31 mars 1989, des frais d'environ 32 000 $ ont été encourus relativement à cette recherche.

6. Engagements

Baux

L'Institut est engagé en vertu de baux à long terme échéant en 1994 pour les locaux administratifs et des équipements de bureau.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1989 concernant ces baux s'élève à 33 406 $. Les loyers minimums futurs exigibles sont de 85 040 $ et s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices:

1990	34 349 $
1991	34 349
1992	5 466
1993	4 834
1994	1 208

Contrat de service

Au cours de l'exercice, l'Institut s'est engagé en vertu d'un contrat de service à effectuer le développement et la mise en oeuvre d'un système de gestion des documents administratifs et des archives pour un montant maximum de 14 960 $. Au 31 mars 1989, des frais de 3 500 $ ont été imputés aux opérations.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 juillet 1989

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
VENTES -- Billets de loterie	1 158 170	1 036 491
COÛTS DES VENTES		
Lots attribués	542 695	477 784
Escomptes aux détaillants	60 214	54 777
Impression des billets	21 749	21 338
	624 658	553 899
BÉNÉFICE BRUT	533 512	482 592
FRAIS D'OPÉRATION		
Publicité et communication	22 228	19 826
Distribution et ventes	20 463	16 807
Informatique et systèmes	27 461	22 754
Administration	18 274	16 508
Recherche et développement	1 880	1 589
Amortissement des immobilisations	7 372	9 919
Intérêts -- net (note 3)	(4 137)	(2 382)
	93 541	85 021
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	439 971	397 571
Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries (note 4)	10 889	17 069
Commissions spéciales aux associations sans but lucratif (note 5)	411	452
	11 300	17 521
BÉNÉFICE NET	428 671	380 050

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	11 026	20 976
Bénéfice net	428 671	380 050
Dividende	(400 000)	(390 000)
SOLDE À LA FIN	39 697	11 026

ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS CONSOLIDÉES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	428 671	380 050
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	7 372	9 919
Liquidités provenant des opérations	436 043	389 969
Variation des éléments d'actif et passif hors liquidités liés à l'exploitation	16	(52 059)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	436 059	337 910
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende	(359 500)	(390 000)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(752)	(926)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(360 252)	(390 926)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(14 767)	(3 322)
Produit d'aliénations de bien loués en vertu de contrats de location-acquisition	221	93
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(14 546)	(3 229)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	61 261	(56 245)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(2 734)	53 511
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) À LA FIN	58 527	(2 734)

Les liquidités de Loto-Québec comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	910	712
Dépôts à terme	57 617	
Débiteurs (note 6)	14 823	21 328
Frais payés d'avance	9 198	8 982
	82 548	31 022
IMMOBILISATIONS (note 7)	44 936	37 762
	127 484	68 784
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire		3 446
Lots aux gagnants	5 669	7 310
Dividende à payer	40 500	
Créditeurs et frais courus (note 8)	16 480	18 865
Lots non réclamés (note 9)	2 090	2 342
Revenus reportés -- billets de loterie	22 842	24 837
	87 581	56 800
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 10)	36	788
	87 617	57 588
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé: 1700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répratis	39 697	11 026
	39 867	11 196
	127 484	68 784

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

David Clark
Socrates Goulakos

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

1. Constitution et fonction

La Société des loteries et courses du Québec désignée sous le nom de Loto-Québec est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loteries et, si elle y est autorisée par le gouvernement, de tenir des courses. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en oeuvre dans les domaines de sa compétence.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables énoncées ci-dessous dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de Lotim Inc., filiale en propriété exclusive, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 1988. Le solde des transactions intercompagnies du 1er janvier au 31 mars de chaque exercice, est présenté au bilan soit au poste débiteurs ou créditeurs selon le cas.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties sauf les oeuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiment	2%
Mobilier de bureau	10%
Équipement	33 1/3% et 20%
Améliorations locatives	Durée des baux
Matériel roulant	30%

Contrats de location

Les actifs et les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Ces actifs sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations. Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Revenus

Le revenu brut des ventes de billets de loterie est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets relatif aux loteties instantanées lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Lots attribués

En plus des lots payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

3. Intérêts -- net

	1989	1988
Revenu d'intérêts sur dépôts à court terme	4 269	2 767
Moins: Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	132	385
	4 137	2 382

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

4. Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 millions en dollars de 1979.

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales. Loto-Québec devra verser approximativement la somme de 11 millions de dollars à titre de contribution pour l'exercice 1989-1990.

5. Commissions spéciales aux associations sans but lucratif

Pour faire suite à une décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux associations sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

6. Débiteurs

	1989	1988
Détaillants	2 124	3 639
Grossistes	5 724	12 094
Société de la Loterie Interprovinciale Inc.	6 414	4 312
Avance à la filiale Lotim Inc.		700
Divers	561	583
	14 823	21 328

7. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	3 103		3 103	3 103
Bâtiment	22 571	1 793	20 778	16 847
Améliorations locatives	11 981	5 887	6 094	7 365
Équipement	60 731	48 851	11 880	6 301
Mobilier de bureau et matériel roulant	4 830	2 742	2 088	2 467
Oeuvres d'art	464		464	336
	103 680	59 273	44 407	36 419
Équipement informatique détenu en vertu de contrats de location-acquisition	3 280	2 751	529	1 343
	106 960	62 024	44 936	37 762

8. Créditeurs et frais courus

	1989	1988
Fournisseurs et frais courus	15 669	18 865
Montant dû à la filiale Lotim Inc.	811	
	16 480	18 865

9. Lots non réclamés

Les lots de Mini-Loto, d'Inter Plus et de Sélect 42 non réclamés sont portés à une provision pour être distribués subséquemment à titre de lots bonis.

10. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1989	1988
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, taux variant de 13,5% à 19,4%, échéant jusqu'en 1991	695	1 638
Versements échéant en deçà d'un an (inclus au poste créditeurs et frais courus)	659	850
	36	788

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1990	718
1991	37
Total des paiements minimus exigibles	755
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	60
	695

11. Engagements

Bail

La Société s'est engagée en vertu d'un bail échéant en 2003, à verser un montant total minimum de 55 219 430 $ pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec Immeubles Cadimont Inc. Le loyer versé pour l'exercice terminé le 31 mars 1989 est de 3 857 362 $ (3 637 378 $ en 1988). La dépense consolidée de loyer est de 1 928 681 $.

Le loyer annuel minimum pour chacun des cinq prochains exercices s'établit à 3 944 245 $.

Réseau de loteries en direct

Le gouvernement a autorisé Loto-Québec à renouveler ses équipements informatiques de jeux et à se doter d'un site informatique de relève pour un montant total de 50 600 000 $. Au 31 mars 1989, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisent 46 421 000 $ dont 18 627 608 $ étaient comptabilisés à cette date.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution des liquidités de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 mai 1989

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. M-44
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminée le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES (note 3)		
Direction de la conservation	1 610 804 $	1 410 474 $
Direction des communications	566 215	489 781
Administration	1 963 837	1 691 850
	4 140 856	3 592 105
REVENUS		
Subventions fédérales pour projets spécifiques	324 310	305 181
Intérêts et autres	168 482	153 010
	492 792	458 191
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 648 064	3 133 914
Subventions du gouvernement du Québec	3 043 419	2 965 804
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS (note 7)	604 645	168 110
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	303 728	471 838
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS À LA FIN	(300 917)$	303 728 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Acceptations bancaires		489 635 $
Subventions à recevoir	17 750 $	143 704
Débiteurs	60 013	62 395
Dépôts sur acquisition d'une oeuvre d'art	107 127	45 091
Dû par le fonds du maintien des immobilisations	288 781	
Frais payés d'avance	29 857	11 137
	503 528 $	751 962 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	97 676 $	57 567 $
Emprunt bancaire	110 000	
Créditeurs et frais courus	561 634	378 292
Dû au fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art	1 500	
Subventions reportées	33 635	12 375
	804 445	448 234
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS	(300 917)	303 728
	503 528 $	751 962 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Paul Noiseux, f.c.a.
Claude Hinton

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminée le 31 mars 1989

	1989
REVENUS	
Dons et intérêts	37 576 $
DÉPENSES	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1989	37 576 $

BILAN
au 31 mars 1989

	1989
ACTIF	
À COURT TERME	
Encaisse	4 237 $
Dépôt à terme	31 302
Débiteurs	537
DÛ par le fonds des opérations	1 500
	37 576 $
SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1989	37 576 $

Pour le Conseil d'administration,

Paul Noiseux, f.c.a.
Claude Hinton

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DU MAINTIEN DES IMMOBILISATIONS

BILAN
au 31 mars 1989

	1989
ACTIF	
À COURT TERME	
Subvention à recevoir	2 274 $
Immobilisations (note 5)	363 781
	366 055 $
PASSIF	
À COURT TERME	
Chèques en circulation moins encaisse	57 $
DETTE À LONG TERME	
Emprunt bancaire	77 217
Dû au fonds des opérations	288 781
	365 998
	366 055 $

Pour le Conseil d'administration,

Paul Noiseux, f.c.a.
Claude Hinton

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée d'Art contemporain de Montréal, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

À compter du présent exercice, le Musée d'Art contemporain de Montréal présente ses activités dans trois fonds distincts dont la vocation et les conventions comptables respectives sont décrites ci-dessous.

Fonds des opérations

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds des opérations.

Fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art

Le Musée a établi un fonds de dotation destiné à acquérir des oeuvres d'art à même les revenus de ce fonds. Ces revenus se composent de dons, de contributions volontaires des visiteurs et d'intérêts.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art acquises à même ce fonds et celui des opérations sont imputées aux dépenses.

Fonds du maintien des immobilisations

Le Musée a établi un fonds destiné principalement à effectuer certaines dépenses ayant trait au maintien des immobilisations et à l'acquisition de certains équipements spécifiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et seront amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme contractés à leur égard.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais indirects.

Dette à long terme

L'emprunt bancaire et le montant dû au fonds des opérations sont considérés comme dette à long terme vu qu'ils seront substitués par financement à long terme, selon les modalités à être fixées par le gouvernement.

Les intérêts engendrés par les emprunts temporaires pour financer ce fonds sont remboursés par des subventions du gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

3. Fonds des opérations -- dépenses par catégorie

	Direction de la conservation	Direction des communications	Administration	Total 1989	Total 1988
Traitements et autres rémunérations	631 339 $	179 144 $	668 225 $	1 478 708 $	1 373 741 $
Services professionnels, administratifs et autres	159 970	255 260	716 075	1 131 305	849 681
Services de transport et de communication	340 099	115 555	112 026	567 680	485 973
Fournitures et approvisionnements	64 986	15 870	170 505	251 361	339 554
Locations	19 683	386	160 577	180 646	168 952
Entretien et réparations	1 373		60 761	62 134	106 460
Matériel et équipement			66 312	66 312	64 600
Acquisitions d'oeuvres d'art	393 354			393 354	199 891
Intérêts			9 356	9 356	3 253
	1 610 804 $	566 215 $	1 963 837 $	4 140 856 $	3 592 105 $

4. Oeuvres d'art

Le Musée a reçu par donation, au cours de l'exercice, des oeuvres d'art d'une valeur de 1 539 113 $ (1988: 324 783 $), déterminée lorsque requis, par expertise et sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada.

La valeur des oeuvres d'art ajoutées à la collection permanente du Musée au cours de l'exercice se compose comme suit:

	1989	1988
Acquisitions par donation	1 539 113 $	324 783 $
Acquisitions assumées par le Musée	393 354	199 891
	1 932 467 $	524 674 $

La collection permanente du Musée incluant les oeuvres d'art reçues par donation n'est pas présentée dans le bilan des fonds.

5. Fonds du maintien des immobilisations -- immobilisations

Travaux de réfection de la bâtisse	150 830 $
Travaux de réfection du stationnement	78 188
Travaux d'aménagement des réserves d'oeuvres d'art	10 889
Matériel informatique	123 874
	363 781

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

6. Acquisition d'immeuble en cours

Le 7 novembre 1985, le Musée a été autorisé par le gouvernement du Québec à acquérir au prix de 1 $ l'immeuble dans lequel il exerce ses activités. À la date de préparation des états financiers, le contrat d'acquisition de cet immeuble n'avait pas encore été exécuté.

7. Fonds des opérations -- éventualité

Les dépenses du fonds des opérations de l'exercice comprennent un montant de 103 674 $ pour taxes d'eau, de services et d'affaires de la ville de Montréal. Le paiement de ces taxes a été effectué sous réserve d'en contester la légalité.

À la date de préparation des états financiers, ce litige était en cours. Le gain éventuel, le cas échéant, sera porté aux résultats de l'exercice alors en cours.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations, du fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art et du fonds du maintien des immobilisations du Musée d'Art contemporain de Montréal au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds des opérations de même que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds du Musée au 31 mars 1989 ainsi que les résultats des opérations de ces fonds de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 juin 1989

MUSÉE DE LA CIVILISATION
L.R.Q., c. M-44

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Traitements et autres rémunérations	5 217 739 $	2 790 417 $
Services de transport et de communication	1 196 855	581 655
Services professionnels, administratifs et autres	7 440 560	2 290 027
Entretien et réparations	490 237	302 206
Taxes municipales et scolaires	1 044 026	728 669
Loyers	302 223	260 456
Fournitures et approvisionnements	1 657 251	750 878
Acquisitions de matériel et d'équipement	1 400 904	575 764
Acquisitions de pièces de collections	296 333	272 117
Autres	124 709	9 736
	19 170 837	8 561 925
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	209 358	115 063
Commandites	158 000	
Billetterie	185 860	
Boutique de souvenirs (note 3)	53 291	
Autres	47 945	21 823
Subventions fédérales pour projets spécifiques		42 200
	654 454	179 086
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	18 516 383	8 382 839
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	16 400 000	8 849 400
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	2 116 383	(466 561)
EXCÉDENT AU DÉBUT	636 831	170 270
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(1 479 552)$	636 831 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		516 829 $
Placements temporaires -- au coût	1 400 000 $	1 965 090
Débiteurs	7 826	1 946
Subventions fédérales à recevoir	40 000	40 000
Intérêts courus	37 475	21 226
Stock -- boutique	152 551	
Frais payés d'avance	798 545	11 040
	2 436 397	2 556 131
IMMOBILISATIONS (note 4)	48 434 044	1 687 027
	50 870 441 $	4 243 158 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	97 648 $	
Créditeurs	3 897 090	3 078 327 $
Subventions reportées	40 000	40 000
Versement sur la dette à long terme (note 5)	2 452 052	
	6 486 790	3 118 327
DETTE À LONG TERME (note 5)	45 375 203	
	51 861 993	3 118 327
AVOIR		
(Déficit) excédent	(1 479 552)	636 831
Apport du gouvernement du Québec (note 6)	488 000	488 000
	(991 552)	1 124 831
	50 870 441 $	4 243 158 $

ENGAGEMENT (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Roger Décary
Jacques Godin

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée de la civilisation, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock -- boutique

Le stock de marchandises de la boutique de souvenirs du Musée est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

-- Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur attribuée s'ils sont reçus à titre gratuit et ils ne sont pas amortis.

Les frais reliés au premier aménagement et aux travaux d'agrandissement et de réparations majeures comprenant le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux sont capitalisés aux immeubles.

-- Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement, excluant celles reliées au premier aménagement, sont imputées aux opérations.

Pièces de collections

Les acquisitions de pièces de collections sont imputées aux opérations.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital et des intérêts sur la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement alors que la subvention de fonctionnement est inscrite selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du déficit.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

3. Revenus -- boutique de souvenirs

	1989
Ventes	125 976 $
Achats	225 236
Moins:	
Stock de marchandises au 31 mars 1989	152 551
	72 685
Bénéfice brut	53 291 $

4. Immobilisations

	1989	1988
Maison Chevalier située dans la ville de Québec, classée bien culturel		
Terrain et bâtisse -- à la valeur attribuée	488 000 $	488 000 $
Réparations majeures -- au coût	329 772	298 288
	817 772	786 288
Musée de la civilisation		
Terrain et bâtisse -- au coût	41 355 667	
Premier aménagement de l'immeuble -- au coût	6 260 605	900 739
	47 616 272	900 739
	48 434 044 $	1 687 027 $

5. Dette à long terme

	1989
Effet à payer, 6% (taux effectif de 10,49%), garanti par le gouvernement du Québec, d'un montant original de 4 060 000 000 YENS, remboursable par versements annuels de 6 646 071 $, échéant le 30 juin 1998. Le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux fixe prédéterminé	40 000 000 $
Emprunts bancaires *	7 827 255
	47 827 255
Versement échéant en deçà d'un an	2 452 052
	45 375 203 $

* Il est prévu que les emprunts bancaires seront substitués par une dette à long terme.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

5. Dette à long terme (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1990	2 452 052 $
1991	2 709 151
1992	2 993 207
1993	3 307 046
1994	3 653 792

6. Apport du gouvernement du Québec

Cet apport représente la cession le 22 octobre 1986 à titre gratuit de la Maison Chevalier pour la valeur nominale de 1 $. La valeur attribuée à cet immeuble, soit 488 000 $, correspond à l'évaluation municipale à la date de la cession.

7. Engagement

Au 31 mars 1989, le Musée était engagé pour un montant totalisant 1 424 000 $ pour certaines expositions.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 de l'état des revenus et dépenses et du déficit ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 juin 1989

MUSÉE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. M-44

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES (note 3)		
Administration	2 728 826 $	2 581 334 $
Direction de la conservation	2 400 190	2 358 232
Direction de l'éducation et des communications	1 300 765	1 198 367
Direction de la planification et du développement	111 223	163 049
Service de sécurité	891 481	811 323
	7 432 485	7 112 305
REVENUS		
Librairie	329 550	161 509
Droits d'entrée	301 746	109 638
Subventions fédérales pour des projets spécifiques	177 030	92 100
Intérêts et autres	234 900	297 679
	1 043 226	660 926
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	6 389 259	6 451 379
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 4)	6 297 702	5 784 432
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	91 557	666 947
EXCÉDENT AU DÉBUT	271 733	938 680
EXCÉDENT À LA FIN	180 176 $	271 733 $

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	197 $	312 675 $
Dépôt à terme	680 000	
Débiteurs	82 285	58 151
Subventions à recevoir	8 280	349 617
Frais payés d'avance	111 231	124 479
Escompte et frais d'émission d'obligations -- coût amorti	17 841	24 206
	899 834	869 128
IMMOBILISATIONS -- AU COÛT (note 5)	7 499 766	4 617 187
	8 399 600 $	5 486 315 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	614 830 $	564 778 $
Subventions fédérales reportées	88 448	
Versement de la dette à long terme (note 7)	200 000	200 000
	903 278	764 778
DETTE À LONG TERME (note 7)	6 916 146	4 249 804
	7 819 424	5 014 582
AVOIR		
Excédent	180 176	271 733
Apport du gouvernement du Québec (note 8)	400 000	200 000
	580 176	471 733
	8 399 600 $	5 486 315 $

ENGAGEMENT (note 9)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marie Roy
Gilles D'Youville

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée du Québec, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q. chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Immeubles et travaux d'agrandissement

Les immeubles et les travaux d'agrandissement sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Leur coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux.

Matériel et équipement

Les coûts du matériel et de l'équipement acquis dans le cadre d'un projet autorisé par le gouvernement du Québec sont comptabilisés au compte "Projet d'immobilisations en cours" jusqu'à ce que les modalités du financement à long terme soient déterminées. À la date du financement à long terme, ces coûts sont alors répartis aux comptes appropriés.

Ce matériel et cet équipement acquis dans le cadre d'un projet sont présentés au coût et ils ne sont pas amortis.

Les autres acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations. La collection permanente et celle de prêt du Musée incluant les oeuvres d'art reçues par donation ne sont pas présentées dans le bilan.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du déboursé.

Escompte et frais d'émission d'obligations

L'escompte et les frais d'émission d'obligations sont amortis sur la durée de la dette.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

3. Dépenses par catégorie

	Administration	Direction de la conservation	Direction de l'éducation et des communications	Direction de la planification et du développement	Service de sécurité	Total 1989	Total 1988
Traitements et autres rémunérations	698 334 $	1 317 279 $	554 017 $	98 484 $	626 327 $	3 294 441 $	2 882 775 $
Services professionnels, administratifs et autres	502 684	295 906	195 578	8 574	255 036	1 257 778	1 219 158
Services de transport	42 192	181 785	14 825	3 003	1 429	243 234	379 351
Communication	75 806	10 698	452 356	398	188	539 446	516 180
Fournitures et approvisionnements	193 329	81 946	80 597	764	8 360	364 996	383 669
Location de matériel, d'équipement et de locaux	241 283		1 735		141	243 159	194 508
Acquisitions de matériel et d'équipement	72 816	1 292	1 657			75 765	320 368
Oeuvres d'art							
Collection permanente		182 616				182 616	238 472
Collection de prêts		219 128				219 128	221 354
Location		109 540				109 540	52 840
Entretien et réparations	266 015					266 015	318 154
Intérêts sur la dette à long terme et amortissement de l'escompte et des frais d'émission d'obligations	369 290					369 290	385 476
Aménagement temporaire des locaux	267 077					267 077	
	2 728 826 $	2 400 190 $	1 300 765 $	111 223 $	891 481 $	7 432 485 $	7 112 305 $

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Subventions du Gouvernement du Québec

	1989	1988
Opérations courantes		
Frais de fonctionnement	5 927 500 $	5 057 800 $
Projets spécifiques	9 702	8 215
Coûts des nouvelles ententes salariales		339 417
	5 937 202	5 405 432
Intérêts sur obligations -- Dette à long terme servant à financer les coûts des réparations majeures des immeubles	360 500	379 000
	6 297 702 $	5 784 432 $

5. Immobilisations -- au coût

	1989	1988
Immeubles	3 811 260 $	3 811 260 $
Agrandissement des immeubles en cours	3 618 021	805 927
Projets d'immobilisations en cours* -- Matériel et équipement	70 485	
	7 499 766 $	4 617 187 $

* Projets de 235 000 $ autorisés par le gouvernement du Québec et devant se terminer en 1989-1990.

6. Oeuvres d'art

Les coûts cumulatifs des oeuvres d'art acquises sont imputés aux opérations et se détaillent comme suit:

	Collection permanente	Collection de prêt	Total
Solde au début	1 241 550 $	819 108 $	2 060 658 $
Acquisitions	182 616	219 128	401 744
Solde à la fin	1 424 166 $	1 038 236 $	2 462 402 $

Les oeuvres d'art reçues par donation ne sont pas incluses dans ces collections.

7. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations, 9,25% et 10% (taux effectif de 9,55% à 10,19%), garanties par le gouvernement du Québec, échéant jusqu'en décembre 1991	3 450 000 $	3 650 000 $
Emprunts bancaires au taux préférentiel*	2 210 000	565 329
Créditeurs*	1 456 146	234 475
	7 116 146	4 449 804
Versement échéant en deçà d'un an	200 000	200 000
	6 916 146 $	4 249 804 $

* Les dettes relatives aux travaux d'agrandissement des immeubles sont considérées à long terme vu que leur remboursement se fera à même un financement par dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

8. Apport du Gouvernement du Québec

Cet apport de 400 000 $ du gouvernement du Québec représente sa contribution au remboursement en capital des obligations de la dette à long terme servant à financer les coûts des réparations majeures des immeubles.

9. Engagement

Selon des contrats de services professionnels relatifs à l'agrandissement du Musée, la Société immobilière du Québec s'est engagée pour le compte du Musée du Québec pour des montants totalisant 21 475 700 $ au 31 mars 1989. Le coût total de ce projet d'agrandissement est estimé à 21,6 M$ et sera financé par des emprunts à long terme subventionnés par le gouvernement.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée du Québec au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1989

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
L.R.Q., c. S-3.2

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Prestation de sécurité du revenu	12 156 042 $	11 732 970 $
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	549 871	556 324
Déplacements	49 092	45 246
Loyers	49 185	45 009
Honoraires	3 598	667
Fournitures et équipement	19 886	16 988
Téléphone et communications	3 343	3 117
Divers	5 625	4 032
	680 600	671 383
Déduire:		
Intérêts sur dépôts bancaires	8 853	4 664
	671 747	666 719
	12 827 789	12 399 689
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	12 868 964	12 389 556
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LES DÉPENSES	41 175	(10 133)
EXCÉDENT AU DÉBUT	38 652	48 785
EXCÉDENT À LA FIN	79 827 $	38 652 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 1989

	1989	1988
		(note 3)
ACTIF		
Encaisse	35 876 $	30 058 $
Dépôts à terme	80 000	45 000
Débiteurs	3 188	3 233
	119 064 $	78 291 $
PASSIF		
Créditeurs	39 237 $	39 639 $
	39 237	39 639
EXCÉDENT	79 827	38 652
	119 064 $	78 291 $

Pour l'office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,

Roger Grenier
Johnny Jolly

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1989

---

1. Constitution, fonction et financement

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Conventioon de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2 et modifications), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, du temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. Conventions comptables

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien tels que services informatiques et téléphoniques assumé par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent.

3. Présentation du bilan

Les prestations versées en trop ainsi que le compte de contrepartie "Dû au gouvernement du Québec" ne sont plus présentés au bilan considérant que les prestations de sécurité du revenu versées aux unités de bénéficiaires tiennent compte de tout montant versé en trop antérieurement. Cette comptabilisation respecte la convention comptable sur les prestations versées qui sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 1989 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 30 juin 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 septembre 1989

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-34

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
COÛT DU SERVICE DE LA DETTE		
Remboursements de la dette obligataire	1 250 000 $	1 250 000 $
Intérêts sur obligations	1 527 877	1 607 656
Frais de gestion	2 841	2 605
	2 780 718 $	2 860 261 $
FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE		
Remboursements de la dette obligataire à même le Fonds d'amortissement (note 6)	1 250 000 $	1 250 000 $
Frais assumés par le gouvernement du Québec:		
Intérêts sur billet	1 527 877	1 607 656
Frais de gestion	2 841	2 605
	2 780 718 $	2 860 261 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Excédent du Fonds d'amortissement sur la dette obligataire (note 3)	2 493 925 $	
Billet à recevoir -- gouvernement du Québec (note 4)		1 278 909 $
Intérêts courus		330 151
	2 493 925 $	1 609 060 $
PASSIF		
Dette obligataire (note 3)		1 278 909 $
Intérêts courus	312 716 $	330 151
Dû au gouvernement du Québec (note 5)	2 181 209	
	2 493 925 $	1 609 060 $

Pour l'Office,

Gilles Sanche
Jacques Hébert, ing.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

L'Office des autoroutes du Québec, constitué par la Loi sur les autoroutes (L.R.Q., chapitre A-34), a pour objet le remboursement de sa dette obligataire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous:

Obligations de la dette obligataire

Les obligations de la dette obligataire sont inscrites à leur valeur nominale.

Obligations du Fonds d'amortissement

Les obligations du Fonds d'amortissement sont inscrites à leur valeur nominale. Celles en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan.

3. Fonds d'amortissement et dette obligataire

Obligations série "H", 5 3/4%, échéant le 15 juillet 1989*	26 250 000 $	27 500 000 $
Moins: Fonds d'amortissement (note 6)	28 743 925	26 221 091
Dette obligataire		1 278 909 $
Excédent du Fonds d'amortissement sur la dette obligataire	2 493 925 $	

* Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec. Ces obligations ont été remboursées à la date de leur échéance.

4. Billet à recevoir -- Gouvernement du Québec

Le ministre des Finances a souscrit en faveur de l'Office, un billet au montant de la dette obligataire de l'Office et des intérêts courus au 1er avril 1982, diminué de son Fonds d'amortissement accumulé à cette date.

Ce billet comporte les termes, le taux d'intérêt et les autres conditions compatibles avec la complète exécution des obligations de l'Office en ce qui concerne le remboursement de sa dette obligataire.

	1989	1988
Évolution du billet à recevoir au cours de l'exercice		
Solde au début	1 278 909 $	5 058 293 $
Moins:		
Partie du revenu net du Fonds d'amortissement en 1989 (1988: revenu net) (note 6)	1 278 909	3 779 384
Solde à la fin		1 278 909 $

5. Dû au gouvernement du Québec

Excédent du Fonds d'amortissement sur la dette obligataire (note 6)	2 493 925 $
Moins:	
Revenu couru --	
Intérêts courus sur dette obligataire à être assumée par le gouvernement du Québec	312 716
Solde au 31 mars 1989	2 181 209 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

6. Fonds d'amortissement

Les actifs du Fonds d'amortissement de l'Office des autoroutes du Québec et ceux du gouvernement du Québec sont gérés dans un fonds commun par le ministre des Finances. En fin d'exercice, le revenu net généré par les actifs de ce Fonds commun est attribué à chaque fonds au prorata de leurs actifs respectifs.

	1989	1988
Évolution du solde du Fonds d'amortissement au cours de l'exercice		
Solde du fonds au début	26 221 091 $	23 691 707 $
Revenu net de l'exercice:		
Intérêts sur encaisse et obligations	2 514 653	2 213 642
Contribution du gouvernement du Québec	1 250 000	1 250 000
Escomptes et primes sur achats et ventes d'obligations	28 773	332 013
	3 793 426	3 795 655
Perte sur change non réalisée au 31 mars	(20 592)	(16 271)
	3 772 834 *	3 779 384
Remboursement de la dette obligataire	(1 250 000)	(1 250 000)
Solde du fonds à la fin	28 743 925 $	26 221 091 $

* Le revenu net de l'exercice est réparti comme suit:

- en déduction du billet à recevoir du gouvernement du Québec	1 278 909 $
- à remettre au gouvernement du Québec (note 5)	2 493 925
	3 772 834 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office des autoroutes du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1989 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 septembre 1989

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE
L.Q., 1987, c.86

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Subventions (note 3)	83 789 166 $	69 189 501 $
Administration (note 4)	17 111 000	14 754 583
Intérêts sur emprunts	11 627 109	11 090 674
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	118 613	157 257
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	24 053	236 054
	112 669 941	95 428 069
REVENUS		
Intérêts sur prêts	6 291 696	6 910 501
Recouvrements de dépenses	336 988	881 812
Intérêts sur dépôts bancaires	134 371	194 519
	6 763 055	7 986 832
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	105 906 886 $	87 441 237 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	669 927 $	2 743 885 $
Débiteurs	630 224	770 203
Intérêts payés d'avance	126 866	
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	781 391	267 840
Intérêts courus et échus	2 376 137	2 490 980
Prêts (notes 6 et 7)	107 179 225	117 436 550
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	742 499	2 987 452
	112 506 269 $	126 696 910 $
PASSIF		
Créditeurs		1 286 $
Intérêts courus		262 820
Dépôts des emprunteurs	172 398 $	197 163
Revenus perçus d'avance	68 645	72 126
Dû aux institutions prêteuses	660 363	2 138 768
Emprunts à long terme (note 7)	107 600 000	118 600 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	4 004 863	5 424 747
	112 506 269 $	126 696 910 $

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour l'Office,

Michel R. St-Pierre
Gaston Grammond

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (1987, chapitre 86 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la Loi sur le financement agricole, de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, de la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la Loi sur le prêt agricole, de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont assumées par le Fonds consolidé du revenu et les gains lui sont remis. Pour les prêts consentis après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et les gains lui sont remis.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

3. Subventions

	1989	1988
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	41 555 550 $	35 589 463 $
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	29 144 733	20 992 608
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	5 397 031	5 601 527
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	4 456 219	4 435 048
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	2 288 713	2 566 161
Loi sur le financement agricole (1987, chapitre 86 et modifications)	943 515	
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	3 075	4 222
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	330	472
	83 789 166 $	69 189 501 $

4. Administration

	1989	1988
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	12 862 279 $	12 035 791 $
Services de transport et de communication	945 722	572 312
Services professionnels, administratifs et autres	1 035 998	417 813
Entretien et réparations	32 128	38 459
Loyers	1 279 304	1 256 623
Fournitures et approvisionnements	316 873	251 733
Matériel et équipement	638 696	181 852
	17 111 000 $	14 754 583 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1989	1988
Perte totale	819 229 $	624 039 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	700 616	466 782
Perte nette	118 613 $	157 257 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1989, des versements échus en capital de 579 113 $ (566 531 $ au 31 mars 1988).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, L'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1989	1988
Total des emprunts	127 300 000 $	141 000 000 $
Portion afférente au financement forestier	19 700 000	22 400 000
	107 600 000 $	118 600 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en emprunts sous forme de billets ou d'acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec

	1989	1988
Avance pour intérêts sur emprunts	3 173 144 $	2 781 002 $
Avance pour fonds de roulement	500 000	500 000
Recouvrements de dépenses à remettre	497 177	665 588
Excédent accumulé des revenus sur les dépenses au 31 mars 1985		1 632 453
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(165 458)	(154 296)
	4 004 863 $	5 424 747 $

9. Éventualités

L'Office a été appelé à titre de défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 8 280 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. Les montants que l'Office pourrait débourser concernant ces poursuites seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec - financement agricole au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec - financement agricole au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 juin 1989

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Subventions (note 3)	2 439 415 $	1 766 980 $
Intérêts sur emprunts	2 170 792	2 096 760
Administration (note 4)	1 279 560	1 249 312
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	11 286	288
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	5 282	
	5 906 335	5 113 340
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 158 686	1 186 155
Intérêts sur dépôts bancaires	20 644	23 756
Recouvrements de dépenses	1 637	1 400
	1 180 967	1 211 311
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	4 725 368 $	3 902 029 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	48 955 $	353 530 $
Débiteurs	4 507	8 952
Intérêts payés d'avance	23 227	
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	2 956	
Intérêts courus et échus	333 033	322 533
Prêts (notes 6 et 7)	19 676 356	21 979 623
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	29 728	108 301
	20 118 762 $	22 772 939 $
PASSIF		
Intérêts courus		49 606 $
Dépôts des emprunteurs	1 660 $	617
Emprunts à long terme (note 7)	19 700 000	22 400 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	417 102	322 716
	20 118 762 $	22 772 939 $

Pour l'Office,

Michel R. St-Pierre
Gaston Grammond

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (1987, chapitre 86 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier et de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont assumées par le Fonds consolidé du revenu et les gains lui sont remis. Pour les prêts consentis après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et les gains lui sont remis.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

3. Subventions

Cette dépense représente des remboursements d'intérêt équivalent à 5% des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

	1989	1988
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1 et modifications)	2 238 572 $	1 478 463 $
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78 et modifications)	200 843	288 517
	2 439 415 $	1 766 980 $

4. Administration

	1989	1988
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 124 957 $	1 067 563 $
Services de transport et de communication	76 914	70 242
Services professionnels, administratifs et autres	12 745	8 398
Entretien et réparations	3 798	10 501
Loyers	19 003	58 778
Fournitures et approvisionnements	22 405	24 907
Matériel et équipement	19 738	8 923
	1 279 560 $	1 249 312 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1989	1988
Perte totale	75 779 $	51 195 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	64 493	50 907
Perte nette	11 286 $	288 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1989, des versements échus en capital de 102 106 $ (110 873 $ au 31 mars 1988).

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1989	1988
Total des emprunts	127 300 000 $	141 000 000 $
Portion afférente au financement agricole	107 600 000	118 600 000
	19 700 000 $	22 400 000 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

7. Emprunts à long terme (suite)

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en emprunts sous forme de billets ou d'acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec

	1989	1988
Avance pour intérêts sur emprunts	375 222 $	268 274 $
Avance pour fonds de roulement	50 000	50 000
Recouvrements de dépenses à remettre	3 165	4 442
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(11 285)	
	417 102 $	322 716 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec - financement forestier au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec - financement forestier au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 juin 1989

RADIO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.1

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES (note 3)		
Coût des émissions diffusées		
Émissions produites et diffusées (note 4)	35 960 037 $	33 504 844 $
Acquisitions et coproductions	15 393 887	12 593 079
	51 353 924	46 097 923
Coût de distribution		
Mise en ondes et réseau	10 313 908	9 790 029
Services à la programmation	7 264 572	6 726 466
	17 578 480	16 516 495
	68 932 404	62 614 418
Coût des émissions diffusées et de distribution		
Administration	7 478 872	7 047 313
Frais financiers (note 5)	2 885 651	2 266 499
	79 296 927	71 928 230
REVENUS (note 6)	14 154 024	10 958 302
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	65 142 903	60 969 928
Poste extraordinaire (note 7)	606 569	798 955
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	65 749 472	61 768 883
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	61 676 500	61 579 500
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	4 072 972	189 383
AVOIR AU DÉBUT	7 642 855	7 832 238
AVOIR À LA FIN	3 569 883 $	7 642 855 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	(4 072 972)$	(189 383)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	3 360 296	3 087 274
Revenus reportés	(6 957)	(21 937)
Liquidités (utilisées pour les) provenant des opérations	(719 633)	2 875 954
Variation des éléments d'actif et passif liés à l'exploitation	(1 848 394)	1 922 204
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(2 568 027)	4 798 158
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations	10 000 000	
Remboursements de la dette à long terme	(1 924 598)	(1 720 315)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	983 868	958 328
Encaissement des créances garanties	261 055	208 662
Liqudités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	9 320 325	(553 325)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 776 594)	(760 978)
Acquisitions de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	(264 374)	(1 875 443)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(3 040 968)	(2 636 421)
AUGMENTATION DES LIQUDITÉS	3 711 330	1 608 412
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	16 068 429	17 676 841
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	12 357 099 $	16 068 429 $

L'insuffisance des liquidités comprend les chèques en circulation moins l'encaisse et les emprunts auprès des d'institutions financières.

RADIO-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	4 206 577 $	3 259 688 $
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec à recevoir	390 800	1 061 900
Émission réalisées et en cours de production	4 606 154	7 010 537
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	11 179 464	7 633 055
Fournitures techniques et de production	543 433	517 338
Frais payés d'avance	405 136	437 693
Versements sur créances garanties (note 8)	292 623	261 055
	21 624 187	20 181 266
CRÉANCES GARANTIES (note 8)	2 515 580	2 808 203
IMMOBILISATIONS (note 9)	24 963 418	25 282 746
	49 103 185 $	48 272 215 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	413 539 $	591 819 $
Emprunts auprès d'institutions financières	11 943 560	15 476 610
Créditeurs et frais courus	4 886 277	5 816 724
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	4 169 442	3 480 498
Versements sur dette à long terme (note 10)	2 105 159	1 854 854
Revenus reportés (note 12)	62 535	256 956
	23 580 512	27 477 461
DETTE À LONG TERME (note 10)	19 826 569	11 017 604
AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 11)	1 800 000	1 800 000
REVENUS REPORTÉS (note 12)	326 221	334 295
	45 533 302	40 629 360
AVOIR	3 569 883	7 642 855
	49 103 185 $	48 272 215 $

FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF (note 14)

ÉVENTUALITÉS (note 14)

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le conseil d'administration,

Guy Lord
Françoise Bertrand

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objets

Radio-Québec, corporation au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.1 et modifications), a principalement pour objets d'établir et d'exploiter une entreprise de radio-télévision éducative sur l'ensemble du territoire québécois et aussi d'établir, de posséder et d'exploiter un service de production de documents audio-visuels et de radio-télévision.

2. Conventions comptables

Les états financiers de Radio-Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût et incluent les coûts directs des fournitures et des services ainsi que la part des frais généraux et de main-d'oeuvre reliée à chaque émission. Le coût total d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Produits dérivés

Les coûts de production des produits dérivés (disques, imprimés, figurines, etc.) sont imputés aux opérations dans l'exercice où ils sont encourus alors que les revenus et royautés provenant de la vente de ces produits le sont selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Participations au coût des émissions du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif

Les participations au coût de ces émissions sont inscrites aux revenus reportés dès qu'elles sont attribuées et sont virées aux revenus aux dates de diffusion des émissions.

Les revenus de ce Fonds sot réinvestis dans des productions du même type.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où une autre base est spécifiée au contrat, la base suivante est utilisée:

70% pour la première diffusion;
30% pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux coproductions, la participation de Radio-Québec et les droits sont capitalisés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion.

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

2. Conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Réseau d'antennes	5%
Améliorations au réseau d'antennes	10%
Centre de mise en ondes	20%
Matériel technique	10%
Ameublement et agencement	10%
Équipement informatique	20%
Matériel roulant	20%
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'oeuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Vacances aux employés

Les vacances aux employés sont comptabilisées lors de leur paiement.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses et de l'avoir.

3. Dépenses par catégorie

	1989	1988
Traitements, salaires et avantages sociaux	37 003 295 $	34 554 162 $
Services de transport et de communication	3 746 416	3 700 283
Services professionnels, administratifs et autres	12 339 190	10 085 715
Loyers	6 325 478	6 375 571
Fournitures et approvisionnements	3 434 851	3 452 570
Droits de télédiffusion et de distribution	9 550 574	6 949 825
Amortissement des immobilisations	3 360 296	3 087 274
Frais financiers	2 885 651	2 266 499
Mauvaises créances	7 709	41 368
	78 653 460	70 513 267
Émissions réalisées et en cours de production et participation dans des coproductions -- Variation de l'exercice	643 467	1 414 963
	79 296 927 $	71 928 230 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Coût des émissions produites et diffusées

	1989	1988
Émissions réalisées et en cours de production au début	7 010 537 $	8 142 414 $
Coût de production de l'exercice		
Productions nationales	20 560 585	24 700 669
Productions régionales	4 502 978	1 237 482
Amortissement du matériel technique	1 214 108	1 012 569
Frais généraux	4 308 746	3 206 366
Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif	2 969 237	2 215 881
	33 555 654	32 372 967
	40 566 191	40 515 381
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	4 606 154	7 010 537
Coût des émissions produites et diffusées	35 960 037 $	33 504 844 $

5. Frais financiers

	1989	1988
Intérêts sur obligations	1 419 652 $	617 090 $
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	481 898	602 971
Intérêts sur contrats de location-acquisition	984 101	1 046 438
	2 885 651 $	2 266 499 $

6. Revenus

	1989	1988
Ventes, services et participations	13 529 198 $	10 490 607 $
Intérêts sur prêt hypothécaire et dépôts bancaires	624 826	467 695
	14 154 024 $	10 958 302 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

7. Poste extraordinaire

Ce poste représente les coûts reliés à la fermeture de bureaux régionaux et certains coûts de réorganisation des opérations suite à la demande du gouvernement en 1987 de réduire les dépenses de Radio-Québec et de fermer certains bureaux régionaux.

	1989	1988
Indemnités de départ -- bureau de Montréal	565 788 $	588 024 $
Indemnités de départ -- bureaux régionaux		78 808
Résiliation de baux	30 250	119 772
Autres	10 531	12 351
	606 569 $	798 955 $

8. Créances garanties

	1989	1988
Prêt hypothécaire, au taux de 12,25%, remboursable par versements mensuels égaux de 49 685 $ jusqu'en 1991 et 38 217 $ jusqu'en 1997	2 759 428 $	3 009 463 $
Solde de prix de vente	48 775	59 795
	2 808 203	3 069 258
Versements échéant en deçà d'un an	292 623	261 055
	2 515 580 $	2 808 203 $

9. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	22 476 737 $	7 090 728 $	15 386 009 $	16 167 202 $
Centre de mise en ondes	366 923	299 604	67 319	140 704
Matériel technique	7 852 854	5 814 584	2 038 270	212 021
Ameublement et agencement	1 188 324	1 125 310	63 014	40 110
Équipement informatique	188 317	22 213	166 104	687
Matériel roulant	88 819	70 033	18 786	23 598
Améliorations locatives	2 214 628	1 453 493	761 135	838 285
Relocalisation	101 681		101 681	
Montants à reporter	34 478 283	15 875 965	18 602 318	17 422 607

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

9. Immobilisations (suite)

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Montants reportés	34 478 283 $	15 875 965 $	18 602 318 $	17 422 607 $
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition:				
Matériel technique	11 519 724	5 774 708	5 745 016	6 029 438
Ameublement et agencement	920 281	639 137	281 144	356 908
Équipement informatique	769 959	435 019	334 940	384 467
	13 209 964	6 848 864	6 361 100	6 770 813
Équipement en cours de financement				1 089 326
	13 209 964	6 848 864	6 361 100	7 860 139
	47 688 247 $	22 724 829 $	24 963 418 $	25 282 746 $

10. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations, série "A", 17,5%, remboursables par versements annuels, échéant le 23 décembre 1996 (a) (b)	2 775 000 $	3 125 000 $
Obligations, série "1", dont 5 000 000 $ à 9,75% remboursables le 25 mai 1993 et 5 000 000 $ à 11,25% remboursables le 25 mai 2008 (a)	10 000 000	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, au taux variant de 10% à 18,9% échéant en 1997 (c)	9 156 728	9 747 458
	21 931 728	12 872 458
Versements échéant en deçà d'un an	2 105 159	1 854 854
	19 826 569 $	11 017 604 $

a) Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour la totalité des sommes dues.

b) Les versements en capital à effectuer sur les obligations série "A" pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1990	200 000 $
1991	225 000
1992	300 000
1993	425 000
1994	425 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

10. Dette à long terme (suite)

c) Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1990	2 683 949 $
1991	2 907 435
1992	2 370 393
1993	1 523 679
1994	635 713
1995 à 1997	781 464
Total des paiements minimums exigibles	10 902 633
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	1 745 905
	9 156 728 $

11. Avance du gouvernement du Québec

Avance, ne portant pas intérêt et sans modalité de remboursement, de 1 800 000 $ consentie pour la constitution du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif.

12. Revenus reportés

Radio-Québec a perçu un loyer de 455 000 $ couvrant une période de 20 ans débutant le 1er décembre 1982, pour des biens soumis à bail et pour leurs droits d'usage. Le loyer crédité aux revenus annuellement est établi selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant sur la durée du bail. En 1988, en plus de ce loyer reporté, il y avait des participations reportées au coût des émissions.

13. Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif

Les opérations de ce Fonds sont cumulées à celles de Radio-Québec aux fins de présentation aux états financiers.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par Radio-Québec.

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Revenus		
Royautés sur vente de produits dérivés	1 672 218 $	709 348 $
Droits de diffusion	431 700	431 959
Ventes de cours et de matériel didactique	44 166	321 736
Participation dans les productions:		
Radio-Québec		350 000
Autres participants	445 542	405 000
Montants à reporter	2 593 626	2 218 043

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

13. **Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif (suite)**

	1989	1988
Montants reportés	2 593 626 $	2 218 043 $
Dépenses		
Coût des émissions produites et diffusées		
Émissions réalisées et en cours de production au début	465 263	679 673
Coût de production des émissions de l'exercice incluant les frais généraux	5 074 857	2 989 433
	5 540 120	3 669 106
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	2 411 412	465 263
	3 128 708	3 203 843
Coût de vente et de distribution	1 161 389	459 563
	4 290 097	3 663 406
Moins: Dépenses assumées par Radio-Québec	1 635 553	1 202 250
	2 654 544	2 461 156
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	60 918 $	243 113 $

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Solde du Fonds au début	651 876 $	894 989 $
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	60 918	243 113
Solde du Fonds à la fin	590 958 $	651 876 $

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
Actif		
Débiteurs	394 949 $	599 948 $
Dû par Radio-Québec		1 727 445
Émissions réalisées et en cours de production	2 411 412	465 263
	2 806 361 $	2 792 656 $

13. Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif (suite)

BILAN (suite)
au 31 mars 1989

	1989	1988
Passif		
Dû à Radio-Québec	324 507 $	
Créditeurs	90 896	90 780 $
Revenus reportés		250 000
	415 403	340 780
Avance du gouvernement du Québec	1 800 000	1 800 000
	2 215 403	2 140 780
Solde du Fonds	590 958	651 876
	2 806 361 $	2 792 656 $

14. Éventualité

Une action en justice pour allégations diffamatoires, fausses et trompeuses au montant de 900 000 $ a été intentée conjointement contre Radio-Québec et d'autres intervenants. De plus, une réclamation de 704 000 $ de taxe sur la vente au détail a été émise par le ministère du Revenu du Québec le 5 juin 1989 pour les années 1984 à 1987. La direction de Radio-Québec est actuellement dans l'impossibilité de prévoir l'issue de ces litiges et conséquemment, aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée. Tout montant pouvant résulter du dénouement de ces litiges sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

15. Engagements

Radio-Québec s'est engagée par des baux à longs termes échéant à diverses dates jusqu'en 2013 à verser un montant total de 15 378 611 $ pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportant, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 6 ans.

Les montants exigibles en vertu de ces baux pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1990	4 999 892 $
1991	3 154 679
1992	2 899 069
1993	2 533 851
1994	978 766

16. Échanges de services

Radio-Québec a effectué au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 1 830 000 $ (1988: 1 676 000 $). Le montant d'échanges de services non comptabilisé aux opérations est établi en fonction de la valeur des services acquis ou des services rendus. Ces transactions n'ont aucun effet sur les résultats nets des opérations de la Société.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RADIO-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Radio-Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Radio-Québec au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 juin 1989

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-4

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Contributions		
Immatriculation	355 586	365 207
Permis de conduire	91 661	79 624
Droits de délivrance et de renouvellement	54 129	48 917
Revenus de placements (note 3)	394 064	358 354
Autres	4 936	5 910
	900 376	858 012
DÉPENSES		
Indemnités versées		
Remplacement du revenu	124 991	123 596
Décès	40 660	37 295
Forfaitaires pour séquelles	45 465	37 142
Frais de séjour et vêtements	13 449	13 104
Honoraires professionnels	11 964	9 595
Frais de réadaptation	10 410	6 802
Autres	8 409	6 809
	255 348	234 343
Coût des services de santé (note 4)	65 208	62 460
Augmentation de la réserve actuarielle	360 300	411 100
Frais d'administration (note 5)	148 527	137 945
	829 383	845 848
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTE SUIVANT:	70 993	12 164
Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs (note 6)	264 800	154 500
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	335 793	166 664

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 15)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	335 793	166 664
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Augmentation nette de la réserve actuarielle	95 500	256 600
Amortissement des immobilisations	5 567	5 865
Perte sur dispositions d'immobilisations	402	98
	437 262	429 227
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(19 913)	199 788
Fonds provenant des activités d'exploitation	417 349	629 015
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue -- variation	(39 056)	40 219
Dépôts à participation	459 855	388 460
Acquisitions d'immobilisations	1 845	1 380
Aliénations d'immobilisations	(7 615)	(210)
Fonds utilisés par les activités d'investissement	415 029	429 849
MONTANT ATTRIBUÉ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR DES IMMOBILISATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE		200 000
ENCAISSE		
Augmentation (diminution)	2 320	(834)
Solde au début	2 181	3 015
Solde à la fin	4 501	2 181

RÉSERVE DE STABILISATION
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	603 963	637 299
Excédent des revenus sur les dépenses	335 793	166 664
Montant attribué au gouvernement du Québec pour des immobilisations en matière de sécurité routière		(200 000)
SOLDE À LA FIN	939 756	603 963

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	4 501	2 181
Débiteurs	5 475	5 176
Revenus de placements courus	41 329	92 856
Frais payés d'avance (note 7)	7 341	
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	25 813	64 869
Dépôts à participation (note 8)	4 087 945	3 628 090
Immobilisations (note 9)	13 588	25 327
	4 185 992	3 818 499
PASSIF ET RÉSERVE		
Créditeurs et frais courus	15 691	21 880
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	162 421	207 731
Obligations envers les victimes -- réserve actuarielle (note 11)	2 637 600	2 542 100
Contributions reportées	227 686	223 803
Revenus de placements reportés	202 838	219 022
	3 246 236	3 214 536
Réserve de stabilisation	939 756	603 963
	4 185 992	3 818 499

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Jean P. Vézina, président-directeur-général
Jean J. Frenette, administrateur

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Constitution et fonctions

La Régie de l'assurance automobile du Québec a été instituée en corporation au sens du Code civil le 1er mars 1978 (L.R.Q., chapitre R-4). Elle a pour fonctions:

a) d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;
b) d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;
c) d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière concernant les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
d) de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers sur la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés.

La Régie jouit des droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement et perçoit à ce titre les honoraires exigibles lors de l'immatriculation d'un véhicule et de la délivrance d'un permis de conduire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit:

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	50 ans
Équipement	Linéaire	5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire Compte tenu de la valeur résiduelle	Maximum 5 ans

Les acquisitions de matériel d'informatique et de bureautique et de logiciels dont le coût unitaire est inférieur au seuil minimum de capitalisation sont imputées aux opérations ainsi que le mobilier, l'agencement et les améliorations des aires locatives.

c) Réserve actuarielle

La réserve actuarielle correspond:

1. pour les demandes produites et acceptées, à la valeur capitalisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités, déduction faite de la valeur actualisée des recouvrements;
2. pour les demandes à l'étude ou non encore produites, à la valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront;
3. pour les frais de gestion futurs, à la valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités.

d) Recouvrements d'indemnités versées

Les créances provenant des indemnités à recouvrer pour des accidents survenus avant le 1er mars 1978 ne sont pas inscrites au bilan. Les montants perçus au cours de l'exercice sont imputés aux opérations en réduction des indemnités versées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

2. Conventions comptables (suite)

e) Contributions

Les contributions d'immatriculation et de permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

f) Revenus de placements

Le revenu attribué mensuellement par la Caisse de dépôt et placement du Québec aux détenteurs d'unités de dépôts à participation du Fonds général comprend les gains et pertes à la vente de placements. Cette partie est reportée et amortie sur une période de 10 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Revenus de placements
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Dépôts bancaires et à terme	512	687
Dépôts à vue	4 055	5 088
Dépôts à participation:		
Revenu net attribué	358 690	323 109
Amortissement des gains et pertes versés par la Caisse de dépôt et placement du Québec	30 807	29 470
	394 064	358 354

4. Coût des services de santé

La Régie verse annuellement au gouvernement du Québec une somme représentant le remboursement du coût des services de santé consécutif aux accidents routiers.

5. Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	1988	1987
		(note 15)
Traitements et charges sociales	78 530	71 647
Frais de déplacement	2 134	2 118
Frais de perception des contributions	8 059	10 774
Services administratifs et professionnels	11 647	9 357
Frais de communication	8 494	7 262
Information et publicité	4 840	3 688
Mobilier, agencement et équipement	2 319	1 658
Frais d'entretien	589	497
Location de locaux et d'équipement	9 565	9 009
Matériel d'informatique et de bureautique	3 042	3 174
Location et entretien du matériel informatique et bureautique	6 650	6 284
Impression, fournitures de bureau et autres dépenses	7 091	6 612
Amortissement des immobilisations	5 567	5 865
	148 527	137 945

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

6. Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs

Une comparaison de la réserve des années antérieures établie au 31 décembre 1988 avec celle anticipée sur la base de l'évaluation précédente nous permet d'établir à 264 800 000 $ le montant dégagé par l'ensemble des changements effectués ou des écarts observés dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1988.

7. Frais payés d'avance

En décembre 1988, la Régie a loué un nouvel ordinateur afin de répondre à un besoin additionnel de puissance. En contrepartie, la Régie a cédé au locateur un ordinateur dont la valeur marchande sera amortie, en tenant compte de sa valeur résiduelle, sur la durée du bail à titre de frais de location.

8. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	1988	1987
Nombres d'unités	5 338 735	4 779 102
Coût des unités	4 087 945 143 $	3 628 090 926 $
Valeur de réalisation des unités	4 391 685 587 $	3 893 218 501 $
Pourcentage des unités détenues dans le Fonds général	23,9%	22,8%

9. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	1 636		1 636	1 636
Bâtisses	3 605	130	3 475	3 345
Matériel informatique et logiciels	17 677	9 382	8 295	20 040
Équipement	616	434	182	306
	23 534	9 946	13 588	25 327

10. Dû au gouvernement du Québec
(en milliers de dollars)

Ce poste comprend un montant de 150 millions $ (1987: 200 millions $) à verser au gouvernement du Québec pour le coût d'immobilisations en matière de sécurité routière.

Selon les ententes intervenues, cette somme sera versée de la façon suivante:

1989	75 000
1990	75 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

11. Obligations envers les victimes -- réserve actuarielle
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Demandes produites et acceptées:		
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	2 362 000	2 224 900
Demandes à l'étude ou non encore produites:		
Valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront	141 400	190 200
Frais de gestion futurs:		
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	134 200	127 000
	2 637 600	2 542 100

12. Engagements
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 1988, les engagements contractuels minimaux pour des locaux, du matériel informatique et le programme d'intervention en réadaptation se répartissent comme suit:

1989	16 794
1990	9 833
1991	6 676
1992	5 054
1993	2 475
1994 et exercices subséquents	2 483
	43 315

13. Régimes de retraite

Les employés de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et l'employeur. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 281 340 $ (1987: 2 496 720 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

14. Frais ambulanciers

Le gouvernement a haussé, à compter du 21 décembre 1988, la tarification du transport ambulancier pour la prise en charge des accidentés de la route. Cette décision impliquerait, pour l'exercice financier 1989, une somme additionnelle de l'ordre de 35,0 millions de dollars.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1987 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CERTIFICAT
relatif à l'évaluation de la réserve actuarielle de la Régie de l'assurance automobile du Québec
au 31 décembre 1988

L'évaluation au 31 décembre 1988 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1er janvier 1989, a été effectuée en conformité avec les exigences de l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25).

Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 1er janvier 1989 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite Loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978.

Le montant de la réserve actuarielle au 31 décembre 1988 s'établit à 2 637,6 millions de dollars et constitue une provision nécessaire et suffisante au paiement desdites indemnités.

À mon avis, les données ayant servi à l'évaluation sont suffisantes et dignes de foi, les hypothèses et méthodes utilisées sont adéquates et appropriées aux circonstances et l'évaluation a été effectuée en conformité avec les principes actuariels généralement reconnus.

Claude Plamondon, f.s.a., f.i.c.a.
Blondeau & compagnie

Québec, le 14 mars 1989

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la réserve de stabilisation et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la Loi sur l'assurance automobile

Tel qu'indiqué à mon rapport de l'an dernier, la Régie a modifié de façon rétroactive, à compter de l'exercice 1986, sa méthode d'inscription des revenus de permis de conduire. Cette modification, qui a été autorisée par décret le 8 juin 1988, est entrée en vigueur le 30 juin 1988 sans effet rétroactif. La décision de la Régie d'inscrire les revenus de permis de conduire selon la nouvelle méthode approuvée, avant le 30 juin 1988, a eu pour effet d'augmenter l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice de 13 262 000 $ (1987: de le diminuer de 12 542 000 $), d'augmenter les contributions reportées au 31 décembre 1988 de 16 058 000 $ (1987: 29 321 000 $) et de diminuer d'autant la réserve de stabilisation.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 mars 1989

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-26
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
REVENUS		
Primes	13 701 276 $	11 702 888 $
Honoraires d'inspection	5 477	7 442
Intérêts sur dépôts et autres créances	1 427 872	265 376
	15 134 625	11 975 706
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Traitements et autres rémunérations	199 925	176 516
Frais d'inspection	5 477	7 442
Autres frais d'administration	152 434	102 112
Intérêts sur emprunts		85 239
	357 836	371 309
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION	14 776 789	11 604 397
DIMINUTION DE LA PROVISION POUR PERTES		723 858
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	14 776 789	12 328 255
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ AU DÉBUT	20 635 084	8 306 829
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ À LA FIN	35 411 873 $	20 635 084 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	14 776 789 $	12 328 255 $
Élément sans incidence sur les liquidités:		
Diminution de la provision pour pertes		723 858
Liquidités provenant des opérations	14 776 789	11 604 397
Recouvrement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis	400 000	990 423
Paiement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis		(5 677)
Variation des autres éléments d'actifs et de passifs liés à l'exploitation	(996 540)	(284 117)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	14 180 249	12 305 026
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour:		
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(9 684 049)	(10 575 413)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour:		
Remboursement des emprunts		(4 400 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	4 496 200	(2 670 387)
ENCAISSE AU DÉBUT	1 330	2 671 717
ENCAISSE À LA FIN	4 497 530 $	1 330 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

BILAN
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	4 497 530 $	1 330 $
Primes à recevoir et autres débiteurs	1 912 051	784 781
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	20 272 752	10 588 703
Avances à une institution inscrite (note 3)	7 500 000	7 500 000
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 4)	3 054 593	3 454 593
	37 236 926 $	22 329 407 $
PASSIF		
Créditeurs	825 053 $	694 323 $
AVOIR NET DU FONDS		
Contributions du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets accumulés	35 411 873	20 635 084
	36 411 873	21 635 084
	37 236 926 $	22 329 407 $

DÉPÔTS GARANTIS (note 5)
ÉVENTUALITÉ (note 6)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marie Bouchard
Jean-Michel Paris

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Constitution, objets et financement

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26 et modifications), a pour objets:

-- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

-- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;

-- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;

-- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi:

-- Le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la Régie sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la Régie.

-- Lorsque les ressources de la Régie sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provision pour pertes

La provision pour pertes, établie par une analyse cas par cas, résultant d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants ou encore d'interventions spéciales, est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

Frais d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie est assumé par le gouvernement du Québec et n'est pas présenté aux états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

3. Avances à une institution inscrite

	1988	1987
Société d'entraide et d'établissement du Québec Inc. *		
-- Avance, antérieurement consentie à la Société d'entraide économique du Québec Inc., ne portant pas intérêt, remboursable en 1991, et entièrement garantie par un dépôt à long terme auprès d'une institution financière	5 000 000 $	5 000 000 $
-- Avance, antérieurement consentie à la Fédération des caisses d'établissement du Québec, ne portant pas intérêt, remboursable en 1988, et entièrement garantie par des obligations	2 500 000 **	2 500 000
	7 500 000 $	7 500 000 $

* La Société d'entraide et d'établissement du Québec Inc. est issue de la fusion en 1988 de la Société d'entraide économique du Québec Inc. avec l'ensemble des institutions liées à la Fédération des caisses d'établissement du Québec.

** Dans le cadre de cette fusion, la Régie a, le 13 février 1989, substitué à cette avance de 2 500 000 $, une nouvelle avance de 5 000 000 $ à la Financière, prêt-épargne inc. (antérieurement la Société d'entraide et d'établissement du Québec Inc.). Cette avance, ne portant pas intérêt et entièrement garantie par des obligations, est remboursable par versements annuels de 1 250 000 $ les 1er octobre 1990, 1991, 1992 et 1993 respectivement.

4. Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis

	1988	1987
Réclamations	11 854 593 $	12 254 593 $
Provision pour pertes	8 800 000	8 800 000
	3 054 593 $	3 454 593 $

Lorsque la Régie paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la Régie réclame de cette dernière la somme ainsi payée.

5. Dépôts garantis

Selon les déclarations annuelles des dépôts garantis au 30 avril 1988 soumises par les institutions inscrites, ces dépôts s'élèvent à 41,7 milliards $ (1987: 35 milliards $), dont 10 milliards $ (1987: 7,4 milliards $) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte la Régie de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

6. Éventualité

La Compagnie Crown Trust

Cette société de fiducie constituée en corporation en vertu d'une loi ontarienne, a été l'objet d'une prise de possession, le 7 janvier 1983, par le gouvernement de l'Ontario.

La Compagnie Central Trust, selon les termes d'une entente intervenue le 7 février 1983, entre la Compagnie Crown Trust, la Compagnie Central Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada et the Registrar under the Loan and Trust Corporations Act (Ontario) a été désignée pour administrer pendant une période de cinq ans les opérations de la Compagnie Crown Trust. Cette période de cinq ans étant maintenant terminée, les actifs de la Compagnie Crown Trust ont été confiés à un liquidateur, le 19 février 1988.

Les dépôts reçus au Québec par Crown Trust étant garantis par la Régie, une entente est à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada pour déterminer la nature et le montant des pertes que la Régie pourrait être appelée à assumer.

Considérant l'absence d'entente avec la Société d'assurance-dépôts du Canada à ce sujet et l'impossibilité actuelle d'établir une estimation de la perte éventuelle, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée aux états financiers.

Le règlement de cette affaire, compte tenu des clauses de l'entente à intervenir, pourrait avoir un impact important sur l'avoir net du Fonds d'assurance-dépôts.

En rapport avec cette éventualité, toute somme que la Régie devra débourser sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 mars 1989

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-5

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	Régime d'assurance-maladie	Assistance maladie	Autres programmes	Total 1989	Total 1988
COÛT DES PROGRAMMES					
Services médicaux	1 598 962		67 852	1 666 814	1 548 831
Services optométriques	41 718	3 304		45 022	42 180
Services dentaires	78 746	36 496		115 242	112 610
Médicaments et services pharmaceutiques	296 061	99 135	151	395 347	343 194
Prothèses	25 283	7 460		32 743	30 681
Bourses et primes	22 536			22 536	19 040
Services hospitaliers (note 3)			116 146	116 146	129 377
	2 063 306	146 395	184 149	2 393 850	2 225 913
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers			2 048	2 048	2 899
	2 063 306	146 395	182 101	2 391 802	2 223 014
Frais d'administration (note 4)	51 957	5 360	1 970	59 287	56 557
	2 115 263	151 755	184 071	2 451 089	2 279 571
SOURCES DE FINANCEMENT					
Fonds des services de santé	2 066 661			2 066 661	1 889 479
Gouvernement du Québec		151 755	166 080	317 835	328 643
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 3)			17 991	17 991	18 000
Commission de la santé et de la sécurité du travail	47 008			47 008	41 849
Autres	1 594			1 594	1 600
	2 115 263	151 755	184 071	2 451 089	2 279 571

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	4 175	2 443
Contributions à recevoir du Fonds des services de santé	192 553	218 892
Frais à récupérer:		
Programme d'assistance-maladie	28 331	14 962
Autres programmes	52 991	62 682
Autres créances	2 962	2 508
	281 012	301 487
IMMEUBLE DU SIÈGE SOCIAL (note 5)	16 000	16 421
	297 012	317 908
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation	64 807	9 096
Services à payer	208 067	285 596
Autres créditeurs et frais courus	8 138	6 795
	281 012	301 487
DETTE À LONG TERME (note 6)	16 000	16 421
	297 012	317 908

Pour la Régie,

Réjean Cantin, président-directeur général
Clément Richer, membre du Conseil d'administration
et du Comité de vérification

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

1. Constitution, fonction et financement

La Régie, corporation constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5 et modifications), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance-maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre, entre autres, le programme d'assistance-maladie du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le programme de rémunération des médecins résidents et des internes du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que les parties suivantes d'autres programmes de ce ministère: le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec et la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers. La Régie paie en outre les services professionnels rendus par les médecins oeuvrant dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi encourus.

Le financement du régime d'assurance-maladie s'effectue à même le Fonds des services de santé qui est constitué de la contribution des employeurs et des sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu et selon les besoins de la Régie.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers et des contributions des ressortissants étrangers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Les montants imputés au coût des programmes comprennent la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant et l'amortissement correspondant à la partie de la dette à long terme remboursée au cours de l'exercice. Les acquisitions d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

3. Services hospitaliers

	1989	1988
Services hospitaliers reçus hors du Québec par des résidents	98 155	111 377
Services hospitaliers reçus au Québec par des résidents des autres provinces	17 991	18 000
	116 146	129 377

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

4. Frais d'administration

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	39 345	38 030
Locaux, équipement et ameublement	10 146	8 549
Fournitures et approvisionnements	2 554	2 993
Services de transport et de communication	2 894	2 717
Intérêts sur la dette à long terme	1 931	1 981
Services professionnels et autres	1 996	1 936
Amortissement de l'immeuble du siège social	421	351
	59 287	56 557

5. Immeuble du siège social

	1989	1988
Coût de l'immeuble	18 537	18 537
Amortissement accumulé	2 537	2 116
	16 000	16 421

6. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations, série "A", 10,875% l'an, remboursables par versements annuels de 600 000 $ en capital plus les intérêts et échéant le 30 septembre 1995. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec	16 000	
Emprunt hypothécaire		16 421
	16 000	16 421

7. Rémunération des professionnels de la santé

L'entente avec l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec est expirée depuis le 31 mai 1988 et celle avec l'Association professionnelle des optométristes du Québec depuis le 31 mai 1987. D'ici la conclusion des nouvelles ententes, les professionnels concernés sont rémunérés selon les tarifs en vigueur.

8. Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires.

Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Les régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 701 292 $ (1988: 1 618 372 $) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. De plus, les contributions pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 4 086 804 $ (1988: 3 785 820 $) et sont incluses au coût des programmes dans Services médicaux et Services dentaires. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état du coût et du financement des programmes administrés par la Régie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1989

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-30
FONDS D'ASSURANCE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Revenus		
Cotisations des assurés	65 172 952 $	62 059 266 $
Contribution du gouvernement du Québec	130 345 904	124 118 532
Contribution spécial du gouvernement du Québec (note 3)	2 842 000	
	198 360 856	186 177 798
Intérêts sur dépôts	2 087 027	
	200 447 883	186 177 798
Dépenses		
Compensations aux assurés	263 602 392	135 648 834
Frais d'administration (note 4)	2 456 360	1 967 642
Intérêts sur emprunt		1 364 401
	266 058 752	138 980 877
Moins: Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec	(2 456 360)	(1 967 642)
	263 602 392	137 013 235
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	63 154 509	(49 164 563)
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Revenus		
Cotisations des assurés	15 687 940	14 541 248
Contribution du gouvernement du Québec	15 687 940	14 541 248
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 3)	58 000	
	31 433 880	29 082 496
Intérêts sur dépôts	2 933 867	1 590 519
	34 367 747	30 673 015
Dépenses		
Indemnités et compensations	37 618 196	21 753 498
Frais d'administration (note 4)	13 919 377	11 149 967
	51 537 573	32 903 465
Moins: Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec	(13 919 377)	(11 149 967)
	37 618 196	21 753 498
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 250 449	(8 919 517)
EXCÉDENT CUMULÉ DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DES DEUX FONDS D'ASSURANCE	66 404 958 $	(58 084 080)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Déficit au début	110 163 421 $	159 327 984 $
Excédent des dépenses sur les revenus	63 154 509	(49 164 563)
Déficit à la fin	173 317 930	110 163 421
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
(Excédent) Déficit au début	(2 862 450)	6 057 067
Excédent des dépenses sur les revenus	3 250 449	(8 919 517)
Déficit (excédent) à la fin	387 999	(2 862 450)
DÉFICIT À LA FIN DES FONDS D'ASSURANCE	173 705 929 $	107 300 971 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	1 951 831 $	25 590 462 $
Contribution du gouvernement du Québec à recevoir et courue	7 101 590	10 623 745
Débiteurs et intérêts courus	27 850 881	4 923 862
Avances aux assurés (note 5)	34 912 288	38 285 823
	71 816 590 $	79 423 892 $
PASSIF		
Emprunt bancaire et intérêts courus (note 6)	15 177 776 $	
Créditeurs	70 475	170 343 $
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	104 819 533	62 274 543
Cotisations et contribution non gagnées	125 454 735	124 279 977
	245 522 519	186 724 863
DÉFICIT		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles -- déficit (note 7)	173 317 930	110 163 421
Fonds d'assurance-récolte -- déficit (excédent) (note 8)	387 999	(2 862 450)
Déficit des fonds d'assurance	173 705 929	107 300 971
	71 816 590 $	79 423 892 $

Pour la Régie,

Guy Blanchet
Norbert Dubé

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution, objet et financement

La Régie des assurances agricoles du Québec, corporation au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre A-30), a pour objet d'administrer l'assurance-récolte et les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le gouvernement.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des adhérents aux régimes et la contribution du gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance qui doit permettre à long terme le paiement aux adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

La Régie peut, au moyen d'un emprunt, parfaire le paiement des compensations en vertu du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle peut céder en garantie de cet emprunt tout ou partie des cotisations qu'elle perçoit et des contributions que lui verse le gouvernement. Le gouvernement détermine le montant, le taux d'intérêt, les conditions et les modalités d'un emprunt ainsi que les conditions d'une cession des cotisations et des contributions notamment quant à la signification de cette cession. Le gouvernement peut aussi garantir un emprunt fait par la Régie.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte garantit aux cultivateurs un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des exploitants et une contribution du même montant de la part du gouvernement doivent servir à constituer un fonds d'assurance, qui à long terme, permettra de payer des indemnités et compensations garanties par contrat.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des indemnités et compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations, contribution et compensations aux assurés

Les cotisations et la contribution des régimes sont comptabilisées comme revenus dans l'exercice au cours duquel se termine, et ce pour chaque régime, l'année d'assurance et/ou la période de fixation des prix utilisés pour la compensation.

Avances aux assurés

Les avances aux assurés représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte avant la fin de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le prix garanti par la Régie et le prix du marché le justifie et qu'il est évident qu'un écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix.

Frais d'administration

Pour fins de présentation des états financiers, les frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec sont répartis entre les fonds d'assurance.

Le coût des avantages sociaux ainsi que celui de certains services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses des fonds d'assurance.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

2. Conventions comptables (suite)

Le coût des acquisitions du matériel et de l'équipement est imputé aux frais d'administration, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

3. Contribution spéciale du gouvernement du Québec

Suite à une autorisation du gouvernement du Québec, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a versé à la Régie, au cours de l'exercice, une contribution spéciale de 2 900 000 $ représentant le cinquième du total des déficits accumulés au 31 mars 1988, aux fonds d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles dans la production de betteraves sucrières.

Pour chacun des quatre prochains exercices, le ministre est aussi autorisé à verser une contribution spéciale égale à celle prévue au paragraphe précédent, majorée des intérêts courus.

Cette contribution spéciale se compose comme suit:

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	2 842 000 $
Fonds d'assurance-récolte	58 000
	2 900 000 $

4. Frais d'administration

	1989	1988
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	941 382 $	767 247 $
Services de transport et de communication	155 260	68 208
Services professionnels, administratifs et autres	1 057 406	882 490
Entretien et réparations	15 304	12 304
Loyers	152 477	120 241
Fournitures et approvisionnements	59 460	54 384
Matériel et équipement	72 056	59 179
Autres dépenses	3 015	3 589
	2 456 360 $	1 967 642 $
Fonds d'assurance-récolte		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	5 334 497 $	4 347 735 $
Services de transport et de communication	879 804	386 511
Services professionnels, administratifs et autres	5 991 969	5 000 779
Entretien et réparations	86 723	69 720
Loyers	864 037	681 363
Fournitures et approvisionnements	336 941	308 175
Matériel et équipement	408 319	335 345
Autres dépenses	17 087	20 339
	13 919 377 $	11 149 967 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

5. Avances aux assurés

	1989	1988
Régimes		
Producteurs de maïs-grain	8 199 615 $	18 531 098 $
Producteurs de céréales	4 893 829	16 459 146
Producteurs de porcelets	21 818 844	
Producteurs de pommes de terre		3 295 579
	34 912 288 $	38 285 823 $

6. Emprunt bancaire et intérêts courus

	1989
Emprunt	15 000 000 $
Intérêts courus	177 776
	15 177 776 $

Emprunt bancaire portant intérêt au taux préférentiel et échéant le 30 juin 1990. Selon la convention de cet emprunt, la Régie s'engage à ne pas céder ni transporter à un tiers les contributions que le gouvernement du Québec doit lui verser en vertu de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

7. Continuité par régime du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1988	Cotisations et contribution	Compensations aux assurés	Répartition des intérêts sur dépôts	Solde (déficitaire) au 31 mars 1989
Régime des producteurs de:					
Veaux d'embouche	(21 910 570)$	33 668 026 $	33 469 297 $	169 898 $	(21 541 943)$
Bouvillons et bovins d'abattage	(6 382 290)	13 382 467	20 780 422	290 086	(13 490 159)
Veaux lourds	1 358 344	5 994 005	8 488 713	347 062	(789 302)
Porcelets	10 062 465	25 978 099	(571)	3 543 335	39 584 470
Porcs à l'engraissement	38 509 905	30 461 919	90 670 744	3 087 290	(18 611 630)
Agneaux	(5 755 290)	4 771 640	3 686 662	(248 384)	(4 918 696)
Pommes de terre	(26 393 095)	11 781 381	9 632 437	(1 790 457)	(26 034 608)
Maïs-grain	(59 410 715)	41 328 434	52 755 549	(2 375 605)	(73 213 435)
Céréales	(26 222 168)	28 152 885	44 118 185	197 419	(41 990 049)
Betteraves sucrières	(14 020 007)	2 842 000	954	(1 133 617)	(12 312 578)
	(110 163 421)$	198 360 856 $	263 602 392 $	2 087 027 $	(173 317 930)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

8. Continuité par catégorie de culture du Fonds d'assurance-récolte

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1988	Cotisations et contribution	Indemnités et compensations	Répartition des intérêts sur dépôts	Solde (déficitaire) au 31 mars 1989
Systèmes collectifs					
Céréales	185 229 $	1 221 848 $	3 548 777 $	98 848 $	(2 042 852)$
Maïs fourrager	1 222 409	334 222	78 100	160 244	1 638 775
Foin	(643 426)	8 197 978	14 264 825	628 242	(6 082 031)
Maïs-grain	(3 114 919)	1 124 436	48 112	(202 137)	(2 240 732)
Miel	(288 618)	138 406	333 896	(26 293)	(510 401)
Systèmes individuels					
Grandes cultures					
Céréales	3 148 465	(1 448)		330 173	3 477 190
Maïs fourrager	1 974 200	7 940	781	207 771	2 189 130
Foin	3 324 585			348 723	3 673 308
Cultures commerciales					
Céréales commerciales	1 021 034	2 325 218	5 228 560	232 754	(1 649 554)
Céréales d'automne	(362 487)	666 848	664 984	5 134	(355 489)
Céréales de semence	469 219	9 240	8 064	49 932	520 327
Légumineuses	189 578	499 684	465 737	48 044	271 569
Maïs-grain	1 191 572	7 775 940	1 856 718	895 802	8 006 596
Cultures fruitières					
Bleuets	(217 842)	99 178	26 664	(13 208)	(158 536)
Fraises	(965 265)	441 928	801 470	(83 488)	(1 408 295)
Framboises	(303 840)	92 902	86 556	(23 428)	(320 922)
Pommiers nains et semi-nains	428 157	165 714	28 643	63 537	628 765
Pommes (classées)	(4 434 165)	2 289 176	1 991 426	(311 710)	(4 448 125)
Pommes (non classées)	(298 641)	168 078	134 383	(11 321)	(276 267)
Cultures industrielles					
Betteraves sucrières	(265 714)	58 000		(21 123)	(228 837)
Haricots jaunes	475 738	79 158	78 743	53 393	529 546
Haricots verts	(18 370)	74 122	49 708	390	6 434
Maïs sucré	108 929	209 760	147 774	23 850	194 765
Pois verts non ridés	414 646	205 340	286 213	50 832	384 605
Pois verts ridés	788 981	175 444	237 839	91 119	817 705
Tabac à cigare et à pipe	232 307	8 602	2 317	25 236	263 828
Tabac jaune	6 945 760	969 570	1 282 550	784 960	7 417 740
Cultures de serres					
Concombres	(36 456)	7 214	5 451	(2 934)	(37 627)
Laitue	(6 946)	1 668		(408)	(5 686)
Tomates	(54 256)	80 220	47 444	979	(20 501)
Cultures maraîchères					
Feuillus	(462 418)	492 712	985 023	(12 473)	(967 202)
Fruits	(674 943)	333 728	423 090	(53 168)	(817 473)
Racines	(1 142 232)	585 870	1 618 360	(74 272)	(2 248 994)
Vivaces	(13 953)	18 754	6 450	99	(1 550)
Pommes de terre	(4 873 728)	2 416 674	2 426 751	(236 867)	(5 120 672)
Divers	(1 080 140)	159 756	452 787	(93 365)	(1 466 536)
	2 862 450 $	31 433 880 $	37 618 196 $	2 933 867 $	(387 999)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 septembre 1989

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
L.R.Q., c. R-7
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice clos le 31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Installations sportives		
Loyers et droits d'entrée	6 313	4 840
Stationnement	2 117	1 548
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux		
Loyers et stationnement	11 638	11 258
Redevances des concessions alimentaires	593	1 434
Restauration	1 204	741
Publicité	1 278	1 403
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	775	776
Travaux et services facturés à des locataires	1 241	407
Services touristiques	2 428	641
Autres revenus	252	106
	27 839	23 154
DÉPENSES		
Traitements des employés réguliers	7 077	7 002
Traitements des employés occasionnels	2 474	1 377
Charges sociales	875	781
Contrats de service	6 910	5 896
Matériaux et location d'équipement	2 033	1 591
Aliments et boissons pour restauration	483	234
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	4 994	4 326
Assurances, taxes et servitude	1 243	1 024
Provision auto-assurance	170	170
Honoraires professionnels	596	417
Commissions, cachets et droits	489	492
Intérêts sur les emprunts à court terme	12	472
Intérêts sur dette à long terme	555	58
Billets d'événements aux fins de revente	313	339
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	582	448
Publicité	827	267
Autres dépenses	408	419
Amortissement des immobilisations	1 992	2 030
Frais imputés au fonds de construction	(374)	(613)
	31 659	26 730
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(3 820)	(3 576)
Postes exceptionnels (note 4)	(1 204)	(454)
DÉFICIT TOTAL	(5 024)	(4 030)
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	5 024	4 030

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	69	80
Comptes-clients et autres débiteurs	453	322
Solde de la subvention à recevoir	674	30
Avances au fonds de construction	32	86
Stocks	634	423
Frais payés d'avance	311	357
	2 173	1 298
Immobilisations (note 6)	8 728	9 158
	10 901	10 456
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires	375	231
Emprunts à court terme	168	
Comptes-fournisseurs et engagements à payer	4 017	4 027
Revenus reportés	1 001	1 028
	5 561	5 286
Provision auto-assurance	340	170
Dette à long-terme (note 7)	5 000	5 000
	10 901	10 456

PASSIF ÉVENTUEL (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marc Bard, administrateur
Pierre Laberge, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice clos le 31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du fonds spécial olympique	58 541	72 878
Emprunt à long terme		2 773
Produit d'un emprunt à long terme remis au fonds spécial olympique		(2 773)
Remboursements d'emprunts à long terme	(53 000)	(32 000)
	5 541	40 878
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	(6 202)	(40 647)
Recouvrement de l'avance sur un contrat de construction	337	4 918
Produit de la cession d'immobilisations		8
Transfert au fonds spécial olympique de produit de la cession d'immobilisations		(8)
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	(56)	21
	(5 921)	(35 708)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(380)	5 170
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(27)	(5 197)
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(407)	(27)

Les liquidités du fonds de construction de la Régie représentent le découvert de banque.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
COÛTS DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES		
Coût de construction des installations (note 8)	1 206 364	1 199 795
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 222 524	1 215 955
Contribution reçues (note 9)	(779 436)	(720 895)
	443 088	495 060
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Débiteurs	6	
Avance sur un contrat de construction	123	459
Frais payés d'avance		4
Frais devant être assumés par le fonds spécial olympique (note 10)	94 942	128 981
	95 071	129 444
	538 159	624 504
PASSIF		
Banque, solde à découvert	407	27
Dette à long terme (note 11)	518 740	604 211
Comptes-fournisseurs et engagements à payer	2 377	2 010
Retenue sur un contrat de construction	3 000	3 000
Dû au fonds d'exploitation	32	86
Intérêts courus	13 603	15 170
	538 159	624 504

PASSIF ÉVENTUEL (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marc Bard, administrateur
Pierre Laberge, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

---

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Régie des installations olympiques (la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade, du Village olympique et du Centre Paul-Sauvé et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Organisme associé

Le fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. Principales pratiques comptables

a) Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects, reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

b) Impôts

- sur le revenu

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

- fonciers

La Régie n'est pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

c) Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix coûtant (méthode du coût moyen) et de la valeur nette de réalisation.

e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Équipements et appareils électroménagers	20%
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	10%
Aménagements locatifs et spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20% pour les autres
Revêtement synthétique -- Stade	12,5%
Matériel roulant	10% et 26,33%

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

3. Principales pratiques comptables (suite)

f) Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

g) Cession de biens

Lors de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au fonds spécial olympique.

h) Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ainsi que tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change lors du remboursement de dettes en devises étrangères qui sont assumées directement par le fonds spécial olympique.

i) Conversion des devises étrangères

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en devises des États-Unis. Ces emprunts sont convertis en devises canadiennes au taux de change en vigueur à la date du bilan. Au cours des exercices subséquents, la perte ou le gain résultant de la conversion augmentera ou réduira les frais devant être assumés par le fonds spécial olympique.

j) Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

4. Postes exceptionnels

	1988	1987
Produits de réclamations	15	150
Frais de réparations majeures	(164)	(604)
Radiation d'immobilisations	(1 055)	
	(1 204)	(454)

5. Subvention du gouvernement du Québec

La subvention du gouvernement du Québec à titre d'assistance financière à la Régie pour couvrir le déficit d'exploitation a été fixée de la façon suivante:

	1988	1987
Déficit total de l'exercice	5 024	4 030

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

5. Subvention du gouvernement du Québec (suite)

Le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec verse à la Régie une subvention d'assistance financière établie de la façon suivante:

a) La Régie établit sa demande de subvention lors de la présentation du budget annuel.

b) Le gouvernement verse 75% de la subvention prévue au cours de l'année.

c) Le gouvernement verse, sur présentation des états financiers de la Régie, le solde requis pour combler le déficit d'exploitation jusqu'au maximum prévu lors de l'élaboration du budget.

d) Si le déficit d'exploitation d'une année s'avère supérieur à la subvention prévue, l'écart devrait alors être comblé par le gouvernement au cours de l'exercice suivant, en augmentant d'autant la subvention d'équilibre prévue.

e) Si le versement de la première tranche (75%) de la subvention engendre un surplus, ce dernier devrait alors être récupéré par le gouvernement, en réduisant d'autant la subvention de l'exercice suivant.

6. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	6 026	5 140	886	1 103
Appareils électro-ménagers	1 333	1 319	14	3
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1 239	671	568	692
Aménagements locatifs et spécifiques	11 776	7 217	4 559	4 830
Revêtement synthétique -- Stade				979
Matériel roulant	813	411	402	488
Projets en cours	2 299		2 299	1 063
	23 486	14 758	8 728	9 158

7. Dette à long terme

	1988	1987
Obligations, portant intérêt au taux de 11,10% payable semestriellement, échéant le 24 septembre 1992	5 000	5 000

Les obligations sont garanties par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

8. Coût de construction des installations

	1988	1987
Parc olympique		
Solde au début	1 099 602	1 068 387
Coût de parachèvement	6 493	30 364
Frais de financement et d'émission de la dette à long terme	17	851
Solde à la fin	1 106 112	1 099 602
Village olympique		
Solde au début	100 193	100 045
Coût de parachèvement	59	148
Solde à la fin	100 252	100 193
	1 206 364	1 199 795

9. Contributions reçues

	1988	1987
Fonds spécial olympique	517 425	458 884
Comité organisateur des Jeux Olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	779 436	720 895

10. Frais devant être assumés par le fonds spécial olympique

	1988	1987
Intérêts courus sur emprunts	13 603	15 170
Perte de change reportée sur la dette à long terme en devises étrangères	81 339	113 811
	94 942	128 981

11. Dette à long terme

	1988	1987
Billets, portant intérêt aux taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1% payable semestriellement, échéant le 3 juin 1990		35 000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1% payable semestriellement, échéant le 10 juillet 1990	25 000	43 000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1% payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991	50 000	50 000
Montants à reporter	75 000	128 000

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme (suite)

	1988	1987
Montants reportés	75 000	128 000
Billets de 250 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux interbanque de l'eurodollar sur le marché de Londres payable trimestriellement, échéant en novembre 1994	306 450	328 875
Billet de 40 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux de 7,9866% payable annuellement, échéant le 21 février 1994	49 032	52 620
Obligations de 100 000 000 $ en devises canadiennes, portant intérêt au taux de 9,6% payable semestriellement, échéant le 17 novembre 1993 (*)	88 258	94 716
	518 740	604 211

Tous les billets et obligations sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

1989 --
1990 -- 25 000 000
1991 --
1992 -- 50 000 000
1993 --

(*) Ces obligations pour un montant de 100 000 000 $ en devises canadiennes font l'objet d'une convention d'échange de devises ("swap"). Au moment de l'emprunt, la Régie et une banque ont convenu d'échanger 100 000 000 $ en devises canadiennes contre 72 000 000 $ en devises des États-Unis. Cet emprunt a été principalement utilisé pour refinancer des billets de 70 000 000 $ en devises des États-Unis.

En vertu de la convention d'échange, la Régie rembourse semestriellement à la banque les intérêts courus sur un capital de 72 000 000 $ en devises des États-Unis au taux de 7,81% alors que la banque verse à la Régie les intérêts courus au taux de 9,6% sur un montant de 100 000 000 $ en devises canadiennes. Par la suite, la Régie paie les intérêts au porteur des obligations en devises canadiennes.

À l'échéance de la convention d'échange et de l'emprunt, la Régie remboursera à la banque 72 000 000 $ en devises des États-Unis alors que la banque remboursera à la Régie une somme de 100 000 000 $ en devises canadiennes et la Régie remboursera les obligations de 100 000 000 $ en devises canadiennes.

Conséquemment, cet emprunt est converti en devises canadiennes au taux de change en vigueur à la date du bilan.

12. Passif éventuel

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1988, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 3 000 000 $ (3 000 000 $ en 1987).

Après analyse, une évaluation permet de croire que les provisions actuelles présentées dans les comptes-fournisseurs et engagements à payer du fonds d'exploitation et du fonds de construction pour des montants de 100 000 $ et 892 000 $ respectivement sont suffisantes pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision serait imputée aux résultats de l'exercice ou au coût des installations olympiques, selon le cas.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1988
(en milliers de dollars)

12. Passif éventuel (suite)

Au cours de l'exercice, des réclamations relatives au parachèvement des installations olympiques ont été présentées à la Régie pour un montant de 22 000 000 $. Des comités ont été créés par la Régie pour étudier ces réclamations. Si des montants devaient être versés, l'imputation serait faite au coût des installations olympiques.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1987, la Régie a obtenu un jugement favorable n'entraînant aucun débours concernant une poursuite s'élevant à 24 000 000 $. Cependant, la requérante a entamé des procédures en évocation à l'encontre de cette décision. Il n'est survenu aucun développement dans ce dossier au cours de l'exercice.

13. Événements postérieurs à la date du bilan

La convention d'échange de devises ("swap") mentionnée à la note 11 (*) a fait l'objet, le 16 novembre 1988, de deux nouvelles conventions d'échanges de devises. Suite à ces nouvelles conventions, la Régie a convenu avec deux banques d'échanger 72 000 000 $ en devises des États-Unis contre 88 306 400 $ en devises canadiennes.

En vertu des nouvelles conventions d'échanges, la Régie rembourse semestriellement aux deux banques les intérêts courus sur un capital de 38 998 400 $ et de 49 308 000 $ en devises canadiennes respectivement aux taux de 8,89% et 8,75%, alors que les banques versent à la Régie les intérêts courus au taux de 7,81% sur un montant de 72 000 000 $ en devises des États-Unis.

À l'échéance des conventions d'échanges, la Régie remboursera aux banques 88 306 400 $ en devises canadiennes alors que les banques rembourseront à la Régie 72 000 000 $ en devises des États-Unis.

14. Évolution de la situation financière

L'état de l'évolution de la situation financière du fonds d'exploitation n'apporterait aucun renseignement significatif pour une meilleure compréhension des états financiers.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds d'exploitation et du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1988 ainsi que les états des résultats du fonds d'exploitation et de l'évolution de la situation financière du fonds de construction de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 octobre 1988 ainsi que les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière du fonds de construction pour l'exercice clos à cette date selon les principales pratiques comptables énoncées à la note 3 des états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres montrés pour fins de comparaison ont été vérifiés par un autre vérificateur.

Hallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Montréal, le 14 décembre 1988

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-9, R-17 ET A-17

ÉVOLUTION DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Cotisations au Régime	1 938 526	1 803 706
Revenus de placements -- net (note 3)	1 174 796	1 355 475
Autres revenus	70	1 534
	3 113 392	3 160 715
PRESTATIONS VERSÉES AUX PARTICIPANTS		
Rentes de retraite	1 679 590	1 483 769
Rentes de conjoint survivant	613 052	561 461
Rentes d'orphelin	13 767	14 120
Rentes d'invalidité	311 525	297 126
Rentes d'enfant d'invalide	5 099	5 428
Prestations de décès	46 986	46 828
	2 670 019	2 408 732
REMBOURSEMENTS DE PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	7 669	7 938
	2 677 688	2 416 670
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 4)	66 421	62 514
	2 744 109	2 479 184
AUGMENTATION DE L'EXERCICE	369 283	681 531
SOLDE DU COMPTE AU DÉBUT	13 077 380	12 395 849
SOLDE DU COMPTE À LA FIN	13 446 663	13 077 380

ADMINISTRATION DE PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ADMINISTRATION DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES		
Revenus d'honoraires d'enregistrement	1 388	1 376
Frais d'administration (note 4)	3 133	2 667
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	1 745	1 291
ADMINISTRATION DES ALLOCATIONS D'AIDE AUX FAMILLES		
Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec (note 4)	6 285	5 958

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à terme	25 000	
Dépôts à participation (note 5)	13 365 504	13 127 094
Revenus à recevoir	98 911	117 095
	13 489 415	13 244 189
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu		9 268
Débiteurs	3 776	2 646
Immobilisations (note 6)	4 018	3 932
Développement de systèmes informatiques (note 7)	5 080	5 413
	13 502 289	13 265 448
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	30 303	31 240
Emprunt bancaire		89 005
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu	9 576	
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	2 000	50 000
Créditeurs	13 747	17 823
	55 626	188 068
SOLDE DU COMPTE (note 8)	13 446 663	13 077 380

Pour le Conseil d'administration,

Claude Legault, président
Stéphane Jarislowsky, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et mandats de la Régie

La Régie a été constituée en corporation en juillet 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9 et modifications).

La Régie administre la Loi sur le régime de rentes du Québec ainsi que la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes. Elle assume également la responsabilité administrative de la Loi sur les allocations d'aide aux familles.

Le Régime de rentes du Québec assure aux travailleurs et aux personnes à leur charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

En vertu de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (L.R.Q., chapitre R-17 et modifications), la Régie a pour fonctions d'établir des normes se rapportant à l'administration, à la solvabilité et aux placements des régimes supplémentaires, de prévoir des dispositions protégeant les droits des travailleurs, de surveiller les régimes, de s'assurer de leur conformité avec les normes prescrites et de promouvoir l'établissement des régimes supplémentaires de rentes et l'amélioration des régimes existants.

En vertu de la Loi sur les allocations d'aide aux familles (L.R.Q., chapitre A-17 et modifications), la Régie est chargée d'administrer le programme qui vise à compenser une partie des charges familiales en versant des allocations.

2. Conventions comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la Direction selon une méthode mixte de comptabilisation qui comporte des éléments de comptabilité d'exercice et de caisse dans le cadre des conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les revenus de dépôts à participation attribués par la Caisse de dépôt incluant les gains et pertes à la vente de placements sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Immobilisations

Depuis le 1er avril 1985, les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel de communication	25%
Ameublement et équipement de bureau	20%
Équipement et logiciels informatiques	20%
Ordinateur	33 1/3%
Équipement de bureautique	33 1/3%
Véhicules	33 1/3%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail.

Développement de systèmes informatiques

Depuis le 1er avril 1985, les coûts de développement de systèmes sont capitalisés et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

2. Conventions comptables (suite)

Cotisations au Régime

Les revenus de cotisations au Régime sont constitués des cotisations, pénalités et intérêts attribués à la Régie par le ministère du Revenu au cours de l'exercice.

Ces revenus attribués par le ministère à la Régie sont provisoires et demeurent sujets à vérification et à rectifications. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations au Régime de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors du paiement.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits aux livres selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Honoraires d'enregistrement -- Régimes supplémentaires de rentes

Les revenus d'honoraires et d'amendes sont comptabilisés lors de leur encaissement.

3. Revenus de placements-net

	1989	1988
Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation		
Revenus de placements	1 173 281 700 $	1 127 615 484 $
Gains et pertes à la vente de placements	(4 680 107)	221 896 043
	1 168 601 593	1 349 511 527
Dépôts à vue	5 773 597	5 472 321
Dépôts à terme	1 642 377	1 264 948
	1 176 017 567	1 356 248 796
Intérêts sur dépôts bancaires	208 048	211 321
Intérêts sur emprunt bancaire	(196 305)	(354 552)
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 233 415)	(630 479)
	1 174 795 895 $	1 355 475 086 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Frais d'administration

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	28 981 664 $	26 460 969 $
Transport et communications	8 047 060	7 990 628
Services professionnels	3 184 481	2 748 744
Entretien et réparations	724 309	778 437
Loyers	3 896 918	2 583 727
Fournitures	1 045 671	1 108 368
Matériel et équipement	104 057	48 604
Frais bancaires	330 660	402 416
Autres dépenses	139 162	139 473
Frais de perception des cotisations par le ministère du Revenu	24 376 200	24 728 132
Créances irrécouvrables	213 642	246 342
Amortissement des immobilisations et du développement de systèmes informatiques	4 794 917	3 902 942
	75 838 741	71 138 782
Moins: Frais imputés à l'administration de programmes de sécurité du revenu		
Régimes supplémentaires de rentes	3 133 137	2 666 583
Allocations d'aide aux familles	6 284 668	5 958 334
	9 417 805	8 624 917
Frais d'administration du Régime de rentes du Québec	66 420 936 $	62 513 865 $

5. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	1989	1988
Nombres d'unités	17 076 612	16 787 678
Coût d'acquisition des unités	13 365 504 392 $	13 127 094 178 $
Valeur de réalisation par unité	827,97 $	830,98 $
Valeur de réalisation des unités	14 138 922 438 $	13 950 224 664 $
Pourcentage des unités détenues dans le Fonds général	75,8 %	76,8 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

6. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel de communication	280 364 $	264 032 $	16 332 $	79 505 $
Ameublement et équipement de bureau	1 774 061	878 661	895 400	576 965
Équipement et logiciels informatiques	5 313 283	3 561 699	1 751 584	2 381 110
Équipement de bureautique	2 688 252	1 871 332	816 920	588 659
Améliorations locatives	1 504 302	975 458	528 844	295 347
Véhicules	54 476	45 636	8 840	10 898
	11 614 738 $	7 596 818 $	4 017 920 $	3 932 484 $

7. Développement de systèmes informatiques

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	10 358 091 $	5 277 622 $	5 080 469 $	5 412 598 $

8. Solde du compte du Régime de rentes du Québec

Le solde du compte du Régime de rentes représente les fonds disponibles au 31 mars 1989 pour le paiement des rentes et prestations et le remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ce solde ne couvre pas la valeur actualisée des obligations accumulées jusqu'à maintenant par le Régime.

Entre 1966 et 1986, le taux de cotisation était fixé à 3,6% des gains cotisables. Il est passé à 3,8% en 1987, à 4,0% en 1988 puis à 4,2% en 1989. Ces taux, plus que suffisants pour couvrir les prestations versées et les frais d'administration depuis le début du Régime, ont entraîné l'accumulation d'un solde de 13,4 milliards $ au compte du Régime de rentes au 31 mars 1989.

Les dispositions actuelles de la Loi sur le régime de rentes du Québec stipulent que les taux de cotisation à être appliqués en 1990 et 1991 seront respectivement 4,4% et 4,6%. La dernière analyse actuarielle régulière effectuée au 31 décembre 1986 prévoit que si le taux de cotisation de 1991 n'est pas haussé de nouveau à compter de 1992, les fonds accumulés depuis 1966 devront être graduellement désinvestis à partir de 1993 et jusqu'à leur épuisement en 2002.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec, une analyse actuarielle doit être disponible le 31 décembre 1989. Cette analyse actuarielle qui sera déposée devant l'Assemblée nationale doit servir à la révision des taux de cotisation applicables à compter de 1992.

9. Régimes de retraite

Les employés de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 953 073 $ (1988: 791 518 $) pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à 318 256 $ (1988: 338 022 $) pour le Régime de retraite des fonctionnaires. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état de son évolution et l'état de l'administration de programmes de sécurité du revenu de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement le solde du compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1989 ainsi que ses opérations et son évolution de même que les opérations de l'administration de certains programmes de sécurité du revenu de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 mai 1989

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
VENTES NETTES	646 419	569 529
DÉPENSES		
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement y afférent	531 396	492 979
Frais de vente et d'administration	14 890	14 384
Intérêts sur le passif à long terme (notes 8, 9 et 10)	19 001	18 857
Autres intérêts	6 970	8 261
Amortissement des immobilisations	28 202	26 355
	600 459	560 836
	45 960	8 693
Quote-part du bénéfice net de la société en commandite	381	213
BÉNÉFICE DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES AVANT LES POSTES SUIVANTS	46 341	8 906
Régime de participation aux bénéfices (note 7)	3 700	
BÉNÉFICE DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU ET POSTE EXTRAORDINAIRE	42 641	8 906
Impôts sur le revenu (note 13)	1 663	359
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	40 978	8 547
Avantages découlant des pertes fiscales d'exercices antérieurs	1 663	359
BÉNÉFICE NET DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES	42 641	8 906
SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
Bénéfice (perte) excluant la quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de la société en coparticipation	313	(1 109)
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de la société en coparticipation	267	(223)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES	580	(1 332)
BÉNÉFICE NET	43 221	7 574

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Apport du gouvernement du Québec pour les activités minières abandonnées	21 175	20 000
	21 175	20 000
Virement au déficit (note 12)	(21 175)	(20 000)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		

DÉFICIT CONSOLIDÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	274 379	283 285
Bénéfice net	42 641	8 906
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	231 738	274 379

DÉFICIT CONSOLIDÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	486 350	505 018
Virement du surplus d'apport (note 12)	(21 175)	(20 000)
	465 175	485 018
(Bénéfice net) perte nette	(580)	1 332
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	464 595	486 350

SIDBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (note 14)
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
EXPLOITATION		
Bénéfice avant poste extraordianire du secteur d'activités continuées	40 978	8 547
Éléments n'affectant pas les fonds:		
Amortissement des immobilisations	28 202	26 355
Profit sur la cession d'immobilisations	(450)	(502)
Quote-part du bénéfice net de la société en commandite	(381)	(213)
Variation nette des autres éléments hors fonds	(24 395)	23 641
Poste extraordinaire	1 663	359
	45 617	58 187
FINANCEMENT		
Dette à long terme	7 325	
Dû à l'actionnaire	(72 705)	6 594
Versements sur le passif à long terme	(10 020)	(10 983)
Variation du poste autre passif	(478)	741
Émission de capital-actions	81 560	
	5 682	(3 648)
INVESTISSEMENT		
Placement dans la société en commandite	492	(2 064)
Acquisitions d'immobilisations	(24 916)	(24 188)
Produit de la cession d'immobilisations	965	800
Variation du poste autre actif	(59)	(780)
	(23 518)	(26 232)
DIMINUTION DES DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES	(27 781)	(28 307)
DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES AU DÉBUT	66 363	94 670
DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES À LA FIN	38 582	66 363

SIDBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Comptes clients (note 6)	68 161	70 477
Stocks (notes 1 et 6)	176 149	149 463
Frais payés d'avance	242	772
	244 552	220 712
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 2)	11 019	51 456
PLACEMENTS		
Société en coparticipation (note 3)	10 983	10 716
Société en commandite (note 4)	2 166	2 277
	13 149	12 993
IMMOBILISATONS (note 5)		
Coût	575 765	554 736
Amortissement cumulé	312 898	288 068
	262 867	266 668
AUTRE ACTIF	2 799	2 806
	534 386	554 635

Au nom du Conseil d'administration,

John LeBoutillier
Robert Després

	1988	1987
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts bancaires (note 6)	38 582	66 363
Comptes fournisseurs et frais courus	84 677	89 212
Régime de participation aux bénéfices (note 7)	3 700	
Dû à la société en coparticipation	454	491
Versements sur la dette à long terme et la dette garantie par l'actionnaire (notes 8 et 9)	10 887	10 020
	138 300	166 086
DETTE À LONG TERME (note 8)	30 688	25 000
DETTE GARANTIE PAR L'ACTIONNAIRE (note 9)	281 104	484 294
DÛ À L'ACTIONNAIRE (note 10)	132 266	72 705
AUTRE PASSIF	2 467	2 945
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	645 894	564 334
Déficit du secteur d'activités continuées	(231 738)	(274 379)
	414 156	289 955
Déficit du secteur d'activités abandonnées (note 12)	(464 595)	(486 350)
	(50 439)	(196 395)
	534 386	554 635

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

Statut et nature des activités

La compagnie, constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, exploite des complexes sidérurgiques.

Conventions comptables

Principe de consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et de toutes ses filiales.

Stocks:

Les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût, du coût de remplacement et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Placements:

Les placements sont présentés à la valeur de consolidation.

Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Aménagement des terrains	4%
Bâtiments	2½% à 10%
Matériel et outillage	4% à 20%
Matériel roulant	4% à 25%
Mobilier et agencements	7% à 20%
Autres	5% à 8%

Régimes de retraite:

Les coûts des régimes de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite, établie sur la base des hypothèses émises par la direction, est imputée aux opérations annuellement et comprend les éléments suivants:

-- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé au prorata des années de service; et

-- l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, selon la méthode de l'annuité, a) des redressements découlant de modifications aux régimes et aux hypothèses, b) des gains ou pertes actuariels et c) du déficit des régimes déterminés au moment de l'adoption des nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées à la caisse de retraite est reflété au bilan au poste autre actif.

Conversion des devises étrangères:

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle comme suit:

-- les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan;

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

Conventions comptables (suite)

Conversion des devises étrangères: (suite)

-- les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux en vigueur aux dates de transaction, à l'exception de l'amortissement qui est converti aux taux historiques; et

-- les gains et les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état des résultats au moment de leur réalisation, à l'exception des gains ou pertes non matérialisés relatifs à la dette à long terme, qui sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle de la dette.

Contrats de location:

Les contrats de location à long terme à l'égard desquels la compagnie, à titre de preneur, conserve pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés comme immobilisations. La valeur des biens et les obligations correspondantes relatives à ces contrats de location - acquisition sont comptabilisées à la valeur actualisée des loyers minimaux futurs, suivant les taux d'escompte appropriés.

1. Stocks
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Produits en cours et produits finis	107 211	88 111
Matières premières et fournitures	68 938	61 352
	176 149	149 463

2. Subventions à recevoir
(en milliers de dollars)

La direction estime que le gouvernement du Québec a convenu de prendre à sa charge les frais financiers engagés pour son secteur d'activités abandonnées. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a confirmé qu'il présentera au Conseil du trésor les demandes de crédits budgétaires y afférents.

Ce montant d'aide gouvernementale a été présenté en diminution des dépenses d'intérêt relatives au secteur d'activités abandonnées. Cette subvention sera versée par le gouvernement du Québec au moment où ces frais financiers seront déboursés par la compagnie.

Si le gouvernement décidait de verser un montant moindre, la réduction de la subvention serait imputée aux résultats du secteur d'activités abandonnées de l'exercice alors en cours.

Les subventions à recevoir comportent les éléments suivants:

	1988	1987
Intérêts	20 083	54 305
Frais d'émission reportés	506	1 022
Gains reportés résultant des fluctuations dans les taux de change	(9 570)	(3 871)
	11 019	51 456

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

3. Placement dans la société en coparticipation

Statut et nature des activités:

La société en coparticipation Normines Inc. est constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec. Elle regroupe comme actionnaires Sidbec (avec une participation de 50,1%), British Steel plc et La Compagnie Minière Québec Cartier (CMQC).

En vertu d'un protocole d'entente daté d'octobre 1984, la société en coparticipation a cessé ses opérations minières en décembre 1984, a fermé ses installations minières et a loué ses installations de Port-Cartier à la CMQC pour une période de 15 ans.

La CMQC pourra à sa seule discrétion mettre fin au bail après la période initiale de 5 ans et ce, en donnant un préavis de 12 mois.

États financiers:

Le bilan de la société en coparticipation se résume comme suit:

BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	Total	Quote-part de la compagnie	
	1988	1988	1987
Actif			
Actif à court terme	4 483	2 246	1 123
Autres postes	20 500	10 270	10 306
	24 983	12 516	11 429
Passif et capital utilisé dans l'entreprise			
Passif à court terme	3 062	1 533	713
Capital utilisé dans l'entreprise	21 921	10 983	10 716
	24 983	12 516	11 429

Engagements:

Les actionnaires se sont engagés à payer ou à rembourser à la société en coparticipation certains coûts résiduels et les coûts éventuels d'une fermeture permanente de l'usine de bouletage, incluant le capital et les intérêts des obligations à payer.

4. Placement dans la société en commandite:

La filiale Sidbec-Dosco Inc. est engagée à titre d'associé commanditaire avec une participation de 40% dans une société en commandite qui a pour but d'exploiter une entreprise de laminage à forfait. L'autre sociétaire est Acier Nova Ltée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

5. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1988		1987	
	Coût	Coût non amorti	Coût	Coût non amorti
Terrains	6 252	6 252	6 333	6 333
Aménagement des terrains	9 376	3 508	9 267	3 763
Bâtiments	100 878	37 970	99 831	41 410
Matériel et outillage	378 583	156 683	365 086	159 250
Matériel roulant	6 102	2 214	4 999	1 746
Mobilier et agencements	9 875	4 624	9 308	5 101
Autres	10 877	2 127	13 428	4 894
Constructions en cours	16 684	16 684	17 354	17 354
	538 627	230 062	525 606	239 851
Matériel et outillage loués en vertu de contrats de location-acquisition	37 138	32 805	29 130	26 817
	575 765	262 867	554 736	266 668

6. Découvert et emprunts bancaires

Les comptes clients et les stocks sont affectés à la garantie des découvert et emprunts bancaires.

7. Régime de participation aux bénéfices

Un régime de participation aux bénéfices a été mis en place pour la période du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1990. Au cours d'une année civile, si le bénéfice de Sidbec-Dosco Inc. établi selon les dispositions du régime est de 12 500 000 $, un montant forfaitaire pouvant atteindre 500 $ est versé à tout employé qui aura travaillé le nombre d'heures prescrites. Si le bénéfice s'élève à plus de 12 500 000 $, le montant de la prime de participation aux bénéfices est augmenté d'un autre montant forfaitaire calculé comme suit: le montant du bénéfice excédant 12 500 000 $ est multiplié par 0,06; le résultat obtenu est divisé par la masse salariale payée au cours de l'année et multiplié par le salaire gagné par chaque employé au cours de cette même année.

8. Dette à long terme
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Filiale -- Sidbec-Dosco Inc.:		
Obligations relatives aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition, remboursables par versements mensuels, échéant en l'an 2000 et garanties par une charge spécifique de premier rang de 15 000 000 $ sur l'usine de Longueuil et de 4 000 000 $ sur le four poussant du laminoir à chaud de Contrecoeur	32 325	26 170
Versements exigibles à court terme	1 637	1 270
	30 688	25 000

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

8. Dette à long terme (suite)

Les loyers minimaux payables en vertu de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1989	4 395
1990	4 395
1991	4 395
1992	4 395
1993	4 395
1994 à 2000	28 516
Total des loyers minimaux futurs	50 491
Intérêts, au taux implicite moyen de 8,78%, et taxes inclus dans les loyers minimaux futurs	18 166
	32 325

La dépense d'intérêt sur la dette à long terme est de 2 112 000 $ (2 736 000 $ en 1987).

9. Dette garantie par l'actionnaire
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement du capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:		
Débentures à fonds d'amortissement détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
9 1/4%, série "A", échéant le 15 décembre 1990	7 500	7 750
8 3/4%, série "B", échéant le 15 juin 1991	7 750	8 000
9%, série "C", échéant le 1er septembre 1991	7 750	8 000
10 3/4%, série "D", échéant le 1er octobre 1989	5 000	10 000
10 1/4%, série "E", échéant le 15 mai 1995	24 000	26 000
10 3/4%, série "F", échéant le 16 février 1996	28 000	29 000
Emprunt bancaire à terme, au taux bancaire préférentiel, remboursable par tranches de 20 000 000 $ le 26 avril de chacune des années jusqu'en 1993 inclusivement	100 000	120 000
Débentures à la valeur escomptée au taux de 11,08%		168 028
Obligations à escompte:		
Au taux d'intérêt de 7,6%, échéant le 1er novembre 1995, d'une valeur nominale de 100 783 150 $ (84 500 000 $ US), à la valeur escomptée au taux de 11,042%	84 654	90 813

9. Dette garantie par l'actionnaire (suite)
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Au taux d'intérêt de 8,82%, échéant le 30 août 1997, d'une valeur nominale de 29 411 765 $, à la valeur escomptée au taux de 11,15%	25 700	25 453
	290 354	493 044
Versements exigibles à court terme	9 250	8 750
	281 104	484 294

Le versement exigible à court terme sur l'emprunt bancaire à terme n'a pas été présenté dans le passif à court terme parce que la compagnie ne prévoit pas le rembourser à même le fonds de roulement.

Les versements sur les débentures à fonds d'amortissement au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, s'établissent comme suit:

1989	9 250
1990	9 250
1991	14 500
1992	9 000
1993	9 000

Au cours de l'exercice, les dépenses d'intérêt au montant de 37 005 000 $ (39 521 000 $ en 1987) sur le passif à long terme du secteur d'activités abandonnées ont été remboursées par le gouvernement du Québec. La dépense d'intérêt sur la dette garantie par l'actionnaire du secteur d'activités continuées est de 8 635 000 $ (9 473 000 $ en 1987).

10. Dû à l'actionnaire
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Dû à l'actionnaire, au taux bancaire préférentiel, échéant le 31 mars 1989	132 266	72 705

Le versement exigible à court terme n'a pas été présenté dans le passif à court terme puisque la compagnie ne prévoit pas le payer à même le fonds de roulement.

La dépense d'intérêt sur le dû à l'actionnaire est de 8 254 000 $ (6 648 000 $ en 1987).

11. Capital-actions
(en milliers de dollars)

Au cours de l'exercice, les transactions suivantes relatives au capital-actions ont été effectuées:

Le capital-actions autorisé de Sidbec a été modifié en vertu d'une loi modifiant la loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.Q., 1988, chapitre 70). Ainsi, les 56 500 000 actions à dividende différé et les 56 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune ont été converties en 80 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.

Les 56 433 435 actions émises et entièrement payées à dividende différé d'une valeur nominale de 10 $ chacune sont convertie en 56 433 435 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.

La compagnie a converti 81 559 630 $ de ses avances dû à l'actionnaire en 8 155 963 actions ordinaires de 10 $ chacune.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

11. Capital-actions (suite)
(en milliers de dollars)

Autorisé:
80 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 $ chacune

	1988	1987
Émis et payé:		
64 589 398 (56 433 435 en 1987) actions ordinaires	645 894	564 334

12. Virement du surplus d'apport au déficit

À la suite de résolutions des administrateurs, ratifiées par l'actionnaire, le déficit du secteur d'activités abandonnées a été réduit en 1986 de 44 328 000 $, en 1987 de 20 000 000 $, et au cours de l'exercice de 21 175 000 $ par le virement du surplus d'apport.

13. Impôts sur le revenu

La compagnie et sa filiale Sidbec-Dosco Inc. sont exonérées de l'impôt sur le revenu au fédéral et au Québec. Au 31 décembre 1988, en ce qui a trait à l'Ontario, la filiale Sidbec-Dosco Inc. a cumulé des écarts temporaires s'élevant à 404 000 000 $ pour lesquels elle n'a pas comptabilisé de report d'impôts débiteurs.

14. Évolution de la situation financière consolidée
(en milliers de dollars)

L'état de l'évolution de la situation financière comprend les éléments de variation du secteur d'activités continuées et exclut par conséquent les éléments de variation du secteur d'activités abandonnées qui se détaillent comme suit:

	1988	1987
Exploitation		
Bénéfice net (perte nette) du secteur d'activités abandonnées	580	(1 332)
Éléments n'affectant pas les fonds:		
Quote-part (du bénéfice net) de la perte nette de la société en coparticipation	(267)	223
Variation nette des autres éléments hors fonds	(251)	1 030
	62	(79)
Financement		
Subventions à recevoir	40 437	(3 550)
Dette garantie par l'actionnaire	(173 940)	3 629
Dû à l'actionnaire	132 266	
Versement sur le passif à long terme	(20 000)	(20 000)
Surplus d'apport	21 175	20 000
	(62)	79
Variation des liquidités		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

15. Régimes de retraite
(en milliers de dollars)

Une évaluation actuarielle a été effectuée afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite constituées. Au 31 décembre 1988, les régimes de retraite affichaient un déficit établi comme suit:

	1988	1987
Actif des caisses de retraite	102 288	87 887
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées	(133 773)	(105 021)
Déficit	31 485	17 134

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988, la charge de retraite s'élève à 6 680 500 $ (3 766 000 $ en 1987).

16. Engagements

Les engagements de la compagnie et de ses filiales à l'égard de projets de construction et d'acquisition de matériel et d'outillage s'élèvent approximativement à 31 000 000 $.

17. Chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres présentés aux fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Sidbec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Sidbec au 31 décembre 1988, ainsi que les états consolidés des résultats, du surplus d'apport, du déficit des secteurs d'activités continuées et abandonnées et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1988, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 24 janvier 1989

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS
L.R.Q., c. C-37.1
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Subvention du ministère des Affaires municipales	2 550 000 $	3 693 700 $
Centres touristiques et récréatifs	2 406	1 057 176
Aéroport de Gatineau	259 054	249 528
Propriétés en location	119 826	122 752
Ventes de terrains et rentes emphytéotiques	383 822	270 305
Vente d'équipements touristiques et récréatifs (note 3)	2	
Vente d'un terrain du parc technologique des Hautes Plaines	1 260 000	
Intérêts	130 131	137 971
Vente de véhicules et équipements	4 402	
Produits d'assurance	25 490	15 238
Participation à des activités régionales	24 738	25 349
Autres revenus	2 584	47 462
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs:		
du fonds d'administration	6 529	264 901
du fonds des immobilisations		80 475
Transfert du surplus du fonds des produits de la disposition des biens immeubles		903 671
Excédent du financement sur les dépenses en immobilisations effectuées au cours des exercices antérieurs		84 073
Élimination de la réserve pour réclamations d'assurance		76 022
Non participation au régime de rentes des employés de la société		270 924
	4 768 984	7 299 547
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	1 431 200	1 959 530
Transports et communications	367 814	269 879
Services professionnels et administratifs	350 943	285 122
Entretien et réparations	25 300	16 592
Mauvaises créances (recouvrées)	(4 000)	11 711
Charges locatives	117 889	90 545
Approvisionnements	42 657	44 687
Immobilisations à même les revenus:		
Administration	480 630	309 317
Indemnités d'expropriation	21 315	116 084
Provision pour taxes d'améliorations locales futures	35 285	70 420
Provision pour fonds d'acquisition et de développement de terrains industriels	106 523	1 773
Remise à la Ville de Hull du produit de la vente du terrain du parc technologique des Hautes Plaines:		
Coût du terrain	873 190	
Excédent du produit de la vente sur le coût	386 810	
Centres touristiques et récréatifs	218 709	2 161 818
Aéroport de Gatineau	803 682	944 556
Propriétés en location	109 225	101 326
	5 367 172	6 383 360
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(598 188)$	916 187 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Surplus (déficit) au début	268 491 $	(647 696)$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(598 188)	916 187
Surplus (déficit) à la fin	(329 697)$	268 491 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	304 393 $	743 214 $
Dépôt à terme	400 000	
Débiteurs (note 4)	57 776	364 233
Stock	30 585	41 665
Frais payés d'avance	142 862	214 940
Avance au fonds des immobilisations	9 225	
Produit de la vente d'un terrain à recevoir (note 5)	54 970	43 038
	999 811 $	1 407 090 $
PASSIF ET DÉFICIT		
Comptes fournisseurs et frais courus	134 538 $	177 420 $
Salaires et charges sociales à payer	107 724	157 652
Contributions de l'employeur à payer au régime de rentes des employés	242 363	105 312
Engagements	331 629	259 490
Indemnités d'expropriation à payer	219 024	198 109
Dépôts sur vente de terrains	104 325	37 209
Dû au fonds des immobilisations		102 524
Provision pour taxes d'améliorations locales futures (note 6)	81 609	99 110
Provision pour acquisition et développement de terrains (note 7)	108 296	1 773
	1 329 508	1 138 599
SURPLUS (DÉFICIT)	(329 697)	268 491
	999 811 $	1 407 090 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président, directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

CAPITAL IMMOBILISÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	48 322 981 $	48 522 770 $
Ajouter:		
Subvention de l'Office de planification et de développement du Québec	132 008	
Immobilisations à même les revenus		
Indemnités d'expropriation	21 315	116 084
Administration	445 438	309 317
Centres touristiques et récréatifs	3 735	744
Achat d'un terrain du mini-parc urbain de Hull	35 192	
	637 688	426 145
	48 960 669	48 948 915
Déduire:		
Coût des terrains vendus	152 962	170 892
Coût des équipements touristiques et récréatifs vendus	15 099 056	
Coût du terrain du mini-parc urbain de Hull donné en échange du terrain acquis	40 205	
Coût et produits d'assurance des autres biens vendus ou détruits	35 070	137 439
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs virés au fonds d'administration		80 475
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs relatifs à l'acquisition d'immobilisations à même les revenus		153 055
Excédent du financement sur les dépenses en immobilisations effectuées au cours des exercices antérieurs		84 073
	15 327 293	625 934
SOLDE À LA FIN	33 633 376 $	48 322 981 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Immobilisations, au coût (note 8)	37 053 366 $	50 681 852 $
Dépôt sur rachat d'un terrain	12 000	
Avance au fonds d'administration		102 524
Compte à recevoir de la Ville de Hull		28 863
Encaisse		621
	37 065 366 $	50 813 860 $
PASSIF ET CAPITAL IMMOBILISÉ		
DÛ au fonds d'administration	9 225 $	
Dette auprès de la Ville de Hull relativement au parc technologique des Hautes Plaines (note 9)		
-Emprunt hypothécaire de premier rang	358 210	1 230 535 $
-DÛ	2 518 903	1 019 987
	2 886 338	2 250 522
Indemnités d'expropriation à payer		108 349
Retenue sur contrat	158 842	
Subvention reportée, Office de planification et de développement du Québec		132 008
Provision pour remboursements futurs à la Ville de Hull (note 9)	386 810	
	3 431 990	2 490 879
Capital immobilisé	33 633 376	48 322 981
	37 065 366 $	50 813 860 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président, directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
CENTRES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS		
Salaires et charges sociales	78 783 $	1 252 608 $
Transports et communications	1 087	33 740
Services professionnels et administratifs	101 921	366 443
Entretien et réparations	5 296	93 330
Charges locatives		6 420
Approvisionnements	27 887	408 533
Immobilisations à même les revenus	3 735	744
	218 709 $	2 161 818 $
AÉROPORT DE GATINEAU		
Salaires et charges sociales	194 164 $	256 233 $
Transports et communications	7 007	13 279
Services professionnels et administratifs	130 532	183 029
Entretien et réparations	233 805	235 563
Charges locatives	2 842	2 510
Approvisionnements	235 332	253 942
	803 682 $	944 556 $
PROPRIÉTÉS EN LOCATION		
Services professionnels et administratifs	84 227 $	73 882 $
Entretien et réparations	23 748	17 514
Approvisionnements	1 250	9 930
	109 225 $	101 326 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1989

---

1. Statut et nature des activités

La société, constituée en vertu de la Loi de la Communauté Régionale de l'Outaouais, a pour objet de favoriser l'essor économique de la région de l'Outaouais et de réaliser des projets d'équipements industriels, commerciaux, récréatifs et touristiques.

2. Principes comptables

États financiers

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les usages particuliers de la comptabilité par fonds.

Engagements

Les commandes fermes de biens et services envers des fournisseurs pour des projets spécifiques sont comptabilisées comme engagements au fonds d'administration.

Fonds d'administration et des immobilisations

Le fonds d'administration présente les activités reliées au fonctionnement de la société alors que le fonds des immobilisations reflète les biens mobiliers et immobiliers de la société ainsi que leur mode de financement.

Immobilisations

Les dépenses en immobilisations non sujettes à des subventions ou à un financement à long terme sont comptabilisées au titre d'immobilisations à même les revenus dans le fonds d'administration. Le produit de la cession d'immobilisations est comptabilisé dans le fonds d'administration et le coût des immobilisations cédées au cours de l'exercice est crédité au fonds des immobilisations.

Toutes les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont comptabilisées au fonds des immobilisations à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

3. Vente d'équipements touristiques et récréatifs

Au cours de l'exercice, la société a cédé à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) une partie du centre touristique de la Haute-Gatineau et la totalité des centres touristiques et récréatifs suivants pour une valeur nominale de 1 $:

- Centre touristique de Lac Leslie
- Centre touristique du Lac de l'Argile
- Centre touristique du Lac Simon
- Centre touristique de la Petite Rouge
- Site du Lac Gagnon

De plus, la société a cédé la Frayère Pelissier à la Corporation municipale de Val-des-Monts pour une valeur nominale de 1$.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1989

4. Débiteurs

	1989	1988
Ministère des Transports, vente de terrains		300 686 $
Shell Canada	2 497 $	20 331
Aéroport de Gatineau	252	3 553
Loyers	9 482	9 450
Autres	10 552	15 233
Avance au régime de rentes de la société	9 503	14 980
Indemnité d'assurance	25 490	
	57 776 $	364 233 $

5. Produit de la vente d'un terrain à recevoir

Ce compte à recevoir résulte de la vente d'un terrain à l'aéroparc industriel de Gatineau, est sans intérêt et encaissable en trois versements égaux échéant en décembre 1990, 1991 et 1992.

6. Provision pour taxes d'améliorations locales futures

La société s'est engagée à payer les taxes d'améliorations locales relatives aux terrains vendus dans l'aéroparc industriel de Gatineau jusqu'à leur échéance en 1996. Afin de rencontrer cet engagement, la société affecte une partie du prix de vente des terrains pour pourvoir aux taxes d'améliorations locales futures. Un passif est inscrit au bilan correspondant aux sommes ainsi accumulées.

7. Provision pour acquisition et développement de terrains

Cette provision a été créée pour l'acquisition et le développement de nouveaux terrains. Le montant de cette provision est établi annuellement par le conseil d'administration et correspond à un pourcentage du produit de la vente de terrains, variant en fonction de l'emplacement des terrains vendus.

8. Immobilisations

	1989	1988
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux:		
Parc d'Aylmer	726 529 $	761 963 $
Aéroparc industriel de Gatineau	5 274 878	5 066 791
Aéroport régional de Gatineau	9 219 985	9 219 985
Mini-parc urbain de Hull	227 604	100 609
Propriété, 82 rue Front	824 500	824 500
Parc technologique des Hautes Plaines	3 421 011	2 358 871
	19 694 507 $	18 332 719 $
Équipements touristiques et récréatifs:		
Marina du Lac Deschênes	3 083 494 $	3 074 050 $
Auberge Symmes	1 058 463	1 058 463
Parc du Lac Leamy	1 778 773	1 778 773
Parc du Lac Beauchamp	2 499 851	2 508 202
Centre touristique de la Haute-Gatineau	682 220	1 278 478
Centre touristique du Lac Leslie		2 053 232
Centre touristique du Lac de l'Argile		5 907 954
Centre touristique du Lac Simon		3 789 955
Centre touristique de la Petite-Rouge		1 307 291
Site du Lac Gagnon		1 363 943
Vallée du ruisseau Meech	7 467 548	7 467 548
Frayère Pelissier		70 423
	16 570 349	31 658 312
Total à reporter	36 264 856 $	49 991 031 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1989

8. Immobilisations (suite)

Total reporté	36 264 856 $	49 991 031 $
Autres		
Ameublement et équipement	614 070	498 630
Véhicules	174 440	192 191
	788 510	690 821
	37 053 366 $	50 681 852 $

9. Parc technologique des Hautes Plaines

En vertu d'un protocole d'entente signé en 1987 avec la Ville de Hull et tel qu'il fut autorisé par le gouvernement du Québec, la société a procédé à l'acquisition de terrains nécessaires à l'implantation d'un parc pour industries non polluantes dans le secteur des Hautes Plaines à Hull.

Conformément à ce protocole, tous les coûts d'acquisition ainsi que les dépenses courantes reliées à la gestion des terrains et payés par la société seront remboursés par la Ville de Hull. En considération des sommes pour lesquelles la Ville de Hull se rend responsable, la société a accordé une hypothèque de premier rang en faveur de la Ville de Hull contre deux des trois terrains acquis pour un montant de 358 210 $ (1 230 535 $ en 1988) plus intérêts calculés à 10,5% jusqu'au 1er décembre 1988 et 12% à compter de cette date.

Au fur et à mesure que des parcelles de terrain sont vendues, la société s'est engagée à verser à la Ville la totalité des sommes ainsi encaissées, en réduction de l'emprunt hypothécaire. L'excédent du produit de la vente sur le coût des terrains vendus remis à la Ville de Hull génère une provision pour remboursements futurs qui est présentée au passif du fonds des immobilisations. Cette provision sera utilisée par la société au moment où les sommes encaissées à la vente des terrains et remises à la Ville de Hull excéderont la dette auprès de celle-ci.

L'emprunt hypothécaire de premier rang en faveur de la Ville de Hull a été renégocié le 12 avril 1989 pour un montant de 2 620 512 $ plus intérêts calculés à 12% et couvre maintenant la totalité des terrains acquis.

Les transactions de l'exercice touchant le parc technologique des Hautes Plaines se résument comme suit:

	1989	1988
Indemnités d'expropriation		108 349 $
Infrastructures	1 719 995 $	
Honoraires professionnels, taxes et autres dépenses courantes reliées à la gestion des terrains payés par la société	44 881	80 789
Intérêts	170 454	129 206
Coût du terrain vendu	(873 190)	
Acquisitions nettes	1 062 140	318 344
Coût des terrains acquis au début de l'exercice	2 358 871	2 040 527
Coût des terrains acquis à la fin de l'exercice -- (à reporter)	3 421 011 $	2 358 871 $

NOTES COMPLEMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1989

9. Parc technologique des Hautes Plaines (suite)

Montants reportés	3 421 011 $	2 358 871 $
Emprunt hypothécaire, Ville de Hull	358 210	1 230 535
DÛ à la Ville de Hull	2 518 903	991 124
Indemnités d'expropriation à payer		108 349
Retenue sur contrat	158 842	
Provision pour remboursements futurs à la Ville de Hull	386 810	
	3 422 765	2 330 008
Sommes encaissées par la société pour la Ville de Hull	(1 754)	
Excédent des sommes payées par la société sur les remboursements effectués par la Ville de Hull		28 863
	(1 754)	28 863
	3 421 011 $	2 358 871 $

10. Engagements

Protocole d'entente avec la Ville de Maniwaki

En vertu d'un protocole d'entente signé en octobre 1988 avec la Ville de Maniwaki et tel qu'il fut autorisé par le gouvernement du Québec, la société peut procéder à l'acquisition de terrains nécessaires à l'implantation d'un parc industriel dans le secteur de Maniwaki.

Conformément à ce protocole, tous les coûts d'acquisition ainsi que les dépenses courantes reliées à la gestion des terrains et payés par la société seront remboursés par la Ville de Maniwaki. Au moment jugé opportun par la Ville, la société cédera les terrains ainsi acquis à celle-ci. Tous les coûts relatifs à cette cession seront assumés par la Ville.

Au 31 mars 1989, aucun déboursé ne fut engagé par la société relativement à ce protocole.

Location d'équipements touristiques et récréatifs

La société est en voie de céder les parcs urbains (Parc du Lac Leamy à Hull, Parc du Lac Beauchamp à Gatineau et Marina du Lac Deschênes à Aylmer) aux municipalités concernées. À l'exception du Parc du Lac Leamy, des baux ont été signés avec les municipalités pour la location des centres et de leurs équipements sur une base mensuelle pour une valeur nominale de 1 $, et ce, dans l'attente de pouvoir procéder à leur vente pour une valeur nominale de 1 $ quand toutes les formalités légales requises auront été complétées.

Contrat de location

La société est engagée d'après un contrat de location échéant le 30 septembre 1989 à verser une somme totale de 57 500 $ pour un espace commercial.

Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de trois ans dont la société pourra se prévaloir en donnant un préavis de trois mois.

11. Éventualités

Au 31 mars 1989, certains cas d'expropriation soumis au Tribunal d'Expropriation étaient non réglés. Les demandes des expropriés plus indemnités supplémentaires (incluant les intérêts aux taux prescrits) totalisent 145 638 $. Tout paiement pouvant résulter du règlement final de ces cas d'expropriation serait imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel un jugement serait rendu.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Affaires municipales du Québec

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration et des immobilisations de la Société d'Aménagement de l'Outaouais au 31 mars 1989, ainsi que les états des revenus et dépenses et du déficit du fonds d'administration et l'état du capital immobilisé du fonds des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1989 et les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Ville de Hull
Le 6 juin 1989

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
L.R.Q., c. D-8

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
RECOUVREMENT -- SEBJ, HYDRO-QUÉBEC ET ENTITÉS AFFILIÉES	6 074 951 $	5 033 658 $
REVENUS D'OPÉRATION	1 996 708	1 971 024
REDEVANCES -- LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC.	506 329	453 479
	8 577 988	7 458 161
REVENUS DE TRANSFERT		
Service de la dette	4 429 960	4 067 902
Intérêts sur emprunts bancaires	540 040	902 099
	13 547 988	12 428 162
REMISE DE REVENUS -- SEBJ, HYDRO-QUÉBEC	467 275	301 644
REVENUS NETS	13 080 713	12 126 518
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	767 453	276 543
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	6 783 611	5 831 958
Amortissements	251 023	232 220
Intérêts de la dette à long terme		31 940
Intérêts et frais bancaires	540 040	902 098
	8 342 127	7 274 759
BÉNÉFICE NET	4 738 586 $	4 851 759 $

DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
Solde au début	(64 449 798)$	(69 301 557)$
Bénéfice net	4 738 586	4 851 759
Solde à la fin	(59 711 212)$	(64 449 798)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
EXPLOITATION		
Bénéfice net	4 738 586 $	4 851 759 $
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	251 023	232 220
Profit sur vente d'immobilisations	(40 077)	(263 500)
Profit sur ventes d'infrastructures		(104 000)
	4 949 532	4 716 479
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	(227 842)	1 296 168
Liquidités provenant de l'exploitation	4 721 690	6 012 647
INVESTISSEMENT		
Achats de placements		(48 565)
Encaissement de prêts	26 767	38 313
Achats d'immobilisations	(1 009 172)	(318 103)
Vente d'immobilisations	54 341	683 713
Contributions SEBJ et Hydro-Québec	693 524	147 985
Ventes d'infrastructures		110 000
Liquidités provenant de (absorbées par) l'investissement	(234 540)	613 343
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme, liquidités absorbées par le financement		(308 160)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	4 487 150	6 317 830
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(4 836 577)	(11 154 407)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN (note 10)	(349 427)$	(4 836 577)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN
31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	694 275 $	1 938 456 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 196 176	
Débiteurs (note 3)	1 423 936	1 656 298
Avances à des compagnies affiliées	36 008	80 920
Frais imputables au prochain exercice	26 666	22 473
	3 377 061	3 698 147
PLACEMENTS (note 4)	2 980 110	3 006 877
IMMOBILISATIONS (note 5)	2 061 821	2 011 460
INFRASTRUCTURES	91 000	91 000
	8 509 992 $	8 807 484 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 6)	2 239 878 $	6 775 033 $
Créditeurs et frais courus	1 465 397	2 062 117
Retenues sur contrats	213 429	117 632
	3 918 704	8 954 782
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (NÉGATIF)		
Capital-actions (note 7)	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit (note 8)	(59 711 212)	(64 449 798)
	4 591 288	(147 298)
	8 509 992 $	8 807 484 $

ÉVENTUALITÉ (note 9)

Au nom du Conseil d'administration,

Laurent Levasseur
Jean-Louis Dulac

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

1. Existence juridique et type d'activités

La Société de développement de la Baie James (SDBJ) est une société paragouvernementale constituée en vertu de la loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 LRQ c. D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie James ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire.

2. Principales pratiques comptables

Présentation des états financiers

Les états financiers sont destinés au Ministre responsable de l'application de la loi sur le développement de la région de la Baie James soit, le Ministre des Affaires municipales, l'Assemblée Nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Le coût non amorti des immobilisations est réduit des contributions de tierces parties. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur les périodes suivantes:

Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Machinerie et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

Infrastructures

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la Municipalité de Radisson au coût total de 408 390 660 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 99% des coûts nets de construction, soit 400 766 705 $, et 100% des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1985 une dévaluation de 7 526 955 $ a été enregistrée afin d'en refléter la valeur de réalisation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ.

Impôts sur le revenu

Étant des sociétés paragouvernementales, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3. Débiteurs

	1988	1987
Société d'énergie de la Baie James	665 236 $	748 984 $
Hydro-Québec	379 576	612 559
Portion à court terme des prêts à recevoir	21 395	21 502
Autres	492 819	381 382
	1 559 026	1 764 427
Provision pour créances douteuses	135 090	108 129
	1 423 936 $	1 656 298 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

4. Placements

	1988	1987
Placements dans les filiales		
Actions de Somine Inc. détenues à 100%	1 $	1 $
Actions de Sodab détenues à 51%	510	510
Actions de Habitations Somine Meston détenues à 100%	100	100
	611	611
Placements en actions		
2 875 778 actions ordinaires de Les Ressources Campbell inc. (valeur boursière 1988, 2 329 380 $; 1987, 5 348 947 $)	2 965 515	2 965 515
	2 966 126	2 966 126
Prêts à recevoir	13 984	40 751
	2 980 110 $	3 006 877 $

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé et contributions	1988 Coût non amorti	1987 Coût non amorti
Terrains	94 914 $		94 914 $	99 034 $
Immeubles	4 169 241	2 293 417 $	1 875 824	1 788 247
Maisons modulaires	780 360	733 088	47 272	59 604
Mobilier et équipement de bureau	1 291 289	1 265 782	25 507	6 388
Machinerie et équipement	1 581 354	1 581 354		5 067
Matériel roulant	2 020 055	2 001 751	18 304	53 120
	9 937 213 $	7 875 392 $	2 061 821 $	2 011 460 $

Un montant de 5 052 049 $ est inclus dans l'amortissement cumulé à titre de contributions de la part de la SEBJ et de l'Hydro-Québec.

6. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont garantis par le Gouvernement du Québec pour une somme maximale de 7 100 000 $. Toutefois pour tout emprunt supérieur à 3 000 000 $ la SDBJ doit obtenir une autorisation spécifique du Ministre des Affaires municipales. Au 31 décembre 1988, le ministre avait autorisé des emprunts totalisant 3 000 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

7. Capital-actions

	1988	1987
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 000 000 d'actions ordinaires	60 000 000 $	60 000 000 $

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances. L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoyait le paiement à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 0000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

8. Déficit accumulé

Le déficit accumulé de la SDBJ était de 59 711 212 $ en date du 31 décembre 1988 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs effectuées aux états financiers.

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers sont de trois ordres et totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'opération accumulé depuis la création de la SDBJ et ses filiales est de 9 198 322 $. La répartition est la suivante:

Dévaluation pour refléter la valeur de réalisation dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ	
Infrastructures	7 526 955 $
Développement régional	4 768 089
Protection de l'environnement	4 507 019
	16 802 063
Dévaluation d'actifs miniers pour refléter la cession éventuelle desdits actifs, dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ, à d'autres entités gouvernementales	
Somine inc.	19 330 886
Fer Albanel	5 890 070
	25 220 956
Radiation d'actifs miniers suite à l'abandon des projets d'exploration et d'opération minières	
Projet d'exploration	14 357 099
Mine Joe Mann	12 529 416
	26 886 515
Bénéfice d'opération accumulé	
Filiales	(1 153 937)
SDBJ	10 352 259
	9 198 322
	59 711 212 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

9. Éventualité

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, la SDBJ a versé la somme de 2 000 000 $ relativement au règlement d'une réclamation d'un entrepreneur.

L'administration de la Société tente présentement de récupérer cette somme en tout ou en partie auprès des bénéficiaires des ouvrages effectués.

10. Insuffisance des liquidités

	1988	1987
Encaisse	694 275 $	1 938 456 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 196 176	
Emprunts bancaires	(2 239 878)	(6 775 033)
	(349 427) $	(4 836 577) $

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le ministre Pierre Paradis
Responsable de l'application de la loi sur le
développement de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1988 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raheux Noiseux
Comptables agréés

Amos, le 22 juin 1989

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES
L.R.Q., c. S-10.001

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Revenus de placements (note 4)	854 905 $	1 605 066 $
Intérêts sur dépôts à terme	480 179	320 692
Autres	19 764	27 051
	1 354 848	1 952 809
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	4 073 700	3 655 800
	5 428 548	5 608 609
DÉPENSES		
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	663 257	489 740
Garanties de prêts assumées	462 383	577 275
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus (note 7c)	262 992	153 696
	1 388 632	1 220 711
Frais d'administration (note 5)	2 032 325	1 903 953
Frais financiers (note 6)	616 360	654 220
	4 037 317	3 778 884
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	1 391 231 $	1 829 725 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(934 816)$	(2 347 463)$
Redressement		
Changement de la méthode de comptabilisation de la contribution du gouvernement du Québec (note 3)	557 397	140 319
Solde redressé	(377 419)	(2 207 144)
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	1 391 231	1 829 725
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	1 013 812 $	(377 419)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 391 231 $	1 829 725 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	262 992	153 696
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	(305 633)	(512 600)
Gain sur aliénations de biens immobiliers		(238 795)
Liquidités provenant des opérations	1 348 590	1 232 026
Opérations reliées aux placements	465 248	3 784 167
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	79 286	(209 979)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 893 124	4 806 214
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées par les activités de financement:		
Remboursements d'avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs -- souscripteurs (note 9)	(2 777 037)	(1 810 642)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(883 913)	2 995 572
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	3 896 816	901 244
LIQUIDITÉS À LA FIN	3 012 903 $	3 896 816 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à court terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	119 503 $	48 298 $
Dépôts à court terme -- au coût	5 460 000	5 685 000
Intérêts courus	110 218	57 426
Frais payés d'avance	26 461	32 180
	5 716 182	5 822 904
Placements		
Filiale (notes 7a et 8)	5 164 234	4 858 601
Aide financière et intérêts échus et courus (note 7b)	4 249 722	4 977 962
	9 413 956	9 836 563
Immeuble du siège social	422 817	422 817
	15 552 955 $	16 082 284 $
PASSIF		
Emprunt bancaire	2 566 600 $	1 836 482 $
Créditeurs et frais courus	235 671	129 335
Garanties de prêts à payer		22 654
Prises en charge d'intérêts à payer	143 433	100 756
Avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 9)	11 593 439	14 370 476
	14 539 143	16 459 703
EXCÉDENT (DÉFICIT) (note 10)	1 013 812	(377 419)
	15 552 955 $	16 082 284 $

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Gérard Barbin
Jean-Claude Hudon

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

1. Constitution et objet

La Société de développement des coopératives est une corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-10.001), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

-- FILIALE

La participation de la Société dans sa filiale en propriété exclusive (S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.) est présentée à la valeur de réalisation nette.

Les états financiers de cette filiale ne sont pas consolidés avec ceux de la Société considérant la cessation graduelle des opérations de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

-- AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est comptabilisée au coût.

Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus

La provision pour pertes sur prêts et sur avances est établie en évaluant pour chaque cas présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée. Pour les participations aux parts privilégiées et aux actions ordinaires, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

-- Matériel et équipement

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux opérations.

-- Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est comptabilisé au coût et n'est pas amorti.

3. Modification de convention comptable

À compter du présent exercice, la Société comptabilise la contribution du gouvernement du Québec selon le montant accordé annuellement par le gouvernement couvrant l'exercice terminé le 31 mars, alors qu'auparavant, la contribution inscrite aux revenus égalait les dépenses effectuées s'y rapportant et le solde non utilisé était présenté comme contribution perçue d'avance.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	1989	1988
Contribution du gouvernement du Québec et excédent des revenus sur les dépenses	434 073 $	417 078 $
Excédent (déficit)	991 470	557 397

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Revenus de placements

	1989	1988
Intérêts sur aide financière	399 242 $	703 230 $
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	150 030	150 441
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	305 633	512 600
Gain sur aliénations de biens immobiliers		238 795
	854 905 $	1 605 066 $

5. Frais d'administration

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	1 422 433 $	1 391 170 $
Frais de voyage et de déplacement	142 567	122 759
Frais de publicité et d'information	45 555	44 774
Fournitures de bureau	105 331	93 124
Honoraires professionnels	31 245	13 772
Télécommunications	71 442	64 636
Frais d'assemblée	14 947	17 177
Loyer et frais d'occupation	119 478	137 700
Matériel et équipement	79 327	18 841
	2 032 325 $	1 903 953 $

6. Frais financiers

	1989	1988
Intérêts sur emprunt bancaire	250 405 $	199 726 $
Intérêts sur avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux 3%)	365 955	454 494
	616 360 $	654 220 $

7. Placements

a. Filiale -- à la valeur de réalisation nette

		Valeur de réalisation nette	
	Coût	1989	1988
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:			
10 000 actions ordinaires	1 000 000 $		
499 actions privilégiées, catégorie "C", 8% non cumulatifs, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune	499 000	163 234 $	
Avances sur billets, intérêts minimaux 3%	5 001 000	5 001 000	4 858 601 $
	6 500 000 $	5 164 234 $	4 858 601 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

7. Placements (suite)

Le calcul de la valeur de réalisation nette tient compte d'un bénéfice net non vérifié de 94 104 $ pour le premier trimestre de 1989 (60 000 $ en 1988).

Le sommaire des états financiers vérifiés de la filiale des exercices terminés les 31 décembre 1988 et 1987 est présenté à la note 8.

b. Aide financière et intérêts échus et courus -- au coût

	1989	1988
Actions ordinaires	10 000 $	10 000 $
Parts privilégiées	2 747 030	1 685 530
Avances	514 495	705 267
Prêts subordonnés	3 365 414	4 483 906
Prêts garantis	587 600	971 482
	7 224 539	7 856 185
Intérêts échus et courus	236 518	234 452
	7 461 057	8 090 637
Provision pour pertes	3 211 335	3 112 675
	4 249 722 $	4 977 962 $

La valeur aux livres des placements effectués avant le 6 juin 1984, comprenant le placement dans sa filiale, s'établit à 7 698 098 $ (31 mars 1988: 8 349 575 $) après déduction d'une provision pour pertes de 2 355 519 $ (31 mars 1988: 2 757 320 $).

c. Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

	1989	1988
Solde au début	3 112 675 $	4 114 528 $
Radiations de l'exercice	164 332	1 155 549
	2 948 343	2 958 979
Provision de l'exercice	262 992	153 696
Solde à la fin	3 211 335 $	3 112 675 $

8. Filiale en propriété exclusive -- sommaire des états financiers vérifiés

S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.
BILAN
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
À court terme	4 952 190 $	4 254 492 $
Placements, au coût	118 690	545 609
	5 070 880 $	4 800 101 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

8. Filiale en propriété exclusive -- sommaire des états financiers vérifiés (suite)

	1988	1987
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
À court terme	750 $	1 500 $
Avance de l'actionnaire	5 001 000	5 001 000
Capital-actions	1 499 000	1 499 000
Déficit	(1 429 870)	(1 701 399)
	5 070 880 $	4 800 101 $

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
Revenus	456 958 $	647 379 $
Dépenses	185 429	194 779
Bénéfice net	271 529	452 600
Déficit au début	1 701 399	2 153 999
Déficit à la fin	1 429 870 $	1 701 399 $

Les dépenses de l'exercice 1988 incluent 150 441 $ (1987: 150 030 $) d'intérêts minimaux de 3% sur l'avance de l'actionnaire.

9. Avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs

	1989			1988
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
Solde au début	12 589 009 $	1 781 467 $	14 370 476 $	16 181 118 $
Remboursements	2 432 962	344 075	2 777 037	1 414 218
Remboursements par anticipation				396 424
	2 432 962	344 075	2 777 037	1 810 642
Solde à la fin	10 156 047 $	1 437 392 $	11 593 439 $	14 370 476 $

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent cumulé ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire sur les avances dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

9. Avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser, à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs les avances qu'ils ont faites à la Société de développement coopératif au prorata de leurs créances et à même les remboursements d'aide financière consentie avant cette date. Durant l'exercice, ces remboursements en capital d'aide financière s'élèvent à 1 199 902 $.

Les remboursements effectués en avril couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçus avant le 31 mars 1989 s'élèvent à 320 804 $ (31 mars 1988: 1 897 939 $).

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ET DES COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Revenus de placements	761 272 $	1 493 526 $
Intérêts sur dépôts à terme	322 856	271 202
Provision pour perte sur aide financière et intérêts échus et courus	237 470	100 111
Autres	1 515	2 302
	1 323 113	1 867 141
DÉPENSES		
Intérêts minimaux sur avances -- 3%	365 955	454 494
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	957 158	1 412 647
DÉFICIT AU DÉBUT	1 357 633	2 770 280
DÉFICIT À LA FIN	400 475 $	1 357 633 $

10. Excédent (déficit)

	1989	1988
Déficit des opérations avant le 6 juin 1984 à même les avances du gouvernement et des coopérateurs-souscripteurs	(400 475)$	(1 357 633)$
Excédent des contributions du gouvernement du Québec sur le coût net d'application de la loi constitutive de la Société	991 470	557 397
Inscription à l'actif de l'immeuble du siège social	422 817	422 817
	1 013 812 $	(377 419)$

11. Éventualités et engagements

-- Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 23 664 000 $ au 31 mars 1989 (31 mars 1988: 18 757 800 $).
-- Les prises en charge d'intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives sont accordées selon certaines conditions. Les engagements y afférents au 31 mars 1989 pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

1990	1 259 740 $
1991	666 820
1992	266 130
1993	147 640
1994	101 330

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement de la méthode de comptabilisation de la contribution du gouvernement du Québec dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 mai 1989

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC
L.R.Q., C. S-11.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Intérêts sur prêts et compensation (note 3)	16 804	11 962
Intérêts sur dépôts bancaires	256	510
Dividendes	25	44
Primes gagnées	13	53
Honoraires de garantie de remboursement de prêts (note 4)	566	709
Honoraires de gestion	1 706	556
	19 370	13 834
CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	58 676	82 906
	78 046	96 740
DÉPENSES		
Frais financiers (note 6)	9 819	7 210
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 9)	3 991	1 497
Perte à la vente de participations dans le capital-actions de sociétés	1 392	
Réclamations d'intérêts	13	53
	15 215	8 760
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 5)		
Soutien financier aux entreprises	49 190	73 329
Dépenses de fonctionnement	9 486	9 577
	58 676	82 906
	73 891	91 666
REVENU NET	4 155	5 074

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées nettes provenant de l'exploitation (note 16)	8 173	6 598
Opérations de prêts et de participation dans le capital-actions de sociétés	(175 173)	(207 418)
Variation d'autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(444)	6 097
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(167 444)	(194 723)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	35 586	110 000
Avances du gouvernement du Québec	65 573	51 082
Dotation du gouvernement du Québec		(445)
Liquidités provenant des activités de financement	101 159	160 637
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour l'acquisition d'immobilisations	(600)	(505)
AUGMENTATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE	66 885	34 591
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	38 065	3 474
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN	104 950	38 065

L'endettement bancaire de la Société comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

FONDS DE RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	24 524	19 450
Revenu net	4 155	5 074
SOLDE À LA FIN	28 679	24 524

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Prêts (note 7)	507 325	371 142
Participation dans le capital-actions de sociétés -- au coût (note 8)	91 766	59 176
Intérêts échus et courus	2 487	2 270
	601 578	432 588
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 9)	16 614	19 023
	584 964	413 565
Encaisse	1 250	935
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	5 720	8 767
Intérêts payés d'avance	747	332
Créance à recevoir garantie (note 10)	10 650	10 650
Frais d'émission de la dette à long terme -- coût non amorti	12	39
Immobilisations (note 11)	1 961	1 631
	605 304	435 919
PASSIF		
Dette à long terme (note 12)	223 308	186 149
Intérêts échus et courus sur dette à long terme et sur avances du gouvernement du Québec	6 491	4 566
Avances du gouvernement du Québec (note 13)	180 605	115 032
Aide financière en cours de déboursement	5 635	11 508
Emprunt bancaire	106 200	39 000
Créditeurs et frais courus	354	242
Revenus reportés (note 14)	21 088	21 954
	543 681	378 451
AVOIR		
Dotation du gouvernement du Québec (note 15)	32 944	32 944
Fonds de réserve	28 679	24 524
	61 623	57 468
	605 304	435 919

ENGAGEMENTS (note 17)
ÉVENTUALITÉS (note 18)

Pour le Conseil d'administration,

Gérald Tremblay
Guy Savard

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société de développement industriel du Québec est une corporation au sens du Code civil, à but non lucratif et constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-11.01). Elle a pour objet de favoriser le développement économique du Québec, notamment en encourageant le développement des entreprises, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation.

Pour la réalisation de son objet, la Société accorde une aide financière à une entreprise dans le cadre des programmes d'aide financière établis par règlement et destinés à favoriser le développement économique du Québec. Elle conseille également en matière de structure de capital les entreprises qui présentent une demande d'aide financière.

La Société doit s'assurer que l'entreprise, à laquelle elle accorde une aide, possède la structure financière requise, le personnel technique et de gestion adéquat et les moyens de production et de commercialisation voulus pour assurer la réalisation de son projet, lequel doit présenter des perspectives de rentabilité.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Participation dans le capital-actions de sociétés

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est comptabilisée au coût d'acquisition à la rubrique "Participation dans le capital-actions de sociétés". Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes.

Provision pour pertes sur prêts et participation dans le capital-actions de sociétés

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception et pour les autres, en appliquant, pour couvrir les pertes éventuelles, un taux basé sur l'expérience des pertes encourues sur les prêts. Pour la participation dans le capital-actions de sociétés, la provision pour pertes est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard des pertes sur les prêts et participation dans le capital-actions de sociétés pour lesquelles le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec.

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis, selon la méthode linéaire, sur la durée de l'emprunt concerné.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	10%
Ameublement et équipement	Solde dégressif	10%

Dette à long terme

Les obligations sont inscrites à leur valeur nominale. Pour ce qui est des obligations à un fort taux d'escompte, la dette est inscrite à sa valeur actualisée augmentée annuellement de la capitalisation de l'escompte s'apparentant à de l'intérêt, selon la méthode de l'intérêt réel et est imputé à chaque année aux frais financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Revenus reportés

a. Contribution aux intérêts sur obligations

La contribution reçue du gouvernement du Québec, représentant la différence entre la valeur actualisée des obligations à un fort taux d'escompte et leur valeur nominale, a été reportée au moment de l'émission. Cette contribution est virée aux opérations selon la méthode de l'intérêt réel sur la durée de ces obligations.

b. Contribution à l'acquisition d'immobilisations

Le coût d'acquisition des immobilisations est assumé par le gouvernement du Québec à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement. Cette contribution est reportée et virée aux opérations selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

c. Protection contre la hausse du taux d'intérêt

Les primes perçues et les intérêts qu'elles génèrent sont inscrits comme revenus reportés et sont virés aux opérations au fur et à mesure que les réclamations sont acceptées. Le gouvernement du Québec assume, le cas échéant, les frais excédentaires de ce programme.

Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés

Les frais relatifs aux subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés sont imputés aux opérations de l'exercice au cours duquel ces dernières ont produit leur réclamation et ont satisfait à toutes les conditions posées par la Société. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Garanties de remboursement de prêts

L'exécution d'une garantie de remboursement de prêts, imputée au gouvernement du Québec ou assumée par la Société, est comptabilisée lorsque la Société a approuvé la réclamation produite par l'institution financière.

Prêts participatifs

Lors de l'autorisation d'un prêt participatif, la Société exige une prime pour tenir compte du risque. Cette prime peut prendre la forme d'une option d'achat d'une partie du capital-actions de l'entreprise, d'une majoration du taux d'intérêt ou de toute autre forme et elle est comptabilisée lorsqu'elle est réalisée.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Les frais d'administration et le coût des avantages sociaux sont assumés par le gouvernement du Québec. Cependant, le coût des avantages sociaux n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses.

3. Intérêts sur prêts et compensation

	1989	1988
Prêts garantis par le gouvernement du Québec	8 414	6 402
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec	2 521	2 865
Prêts participatifs garantis par le gouvernement du Québec	787	
Prêts participatifs non garantis par le gouvernement du Québec	2 204	49
	13 926	9 316
Compensation du gouvernement du Québec à l'égard de certains prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché	2 878	2 646
	16 804	11 962

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

4. Honoraires de garantie de remboursement de prêts

	1989	1988
Garanties assumées par le gouvernement du Québec	436	642
Garanties assumées par la Société	130	67
	566	709

5. Contributions du gouvernement du Québec (1)

Les contributions servent à rembourser les dépenses suivantes:

	Loi sur la Société de développement industriel du Québec		Loi du ministère de l'Industrie et du Commerce(4)	Loi sur l'aide au développement touristique	Total 1989	Total 1988
	Mandat général (2)	Mandats spéciaux (3)				
Soutien financier aux entreprises						
Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	26 956	5 659	1 584	2 791	36 990	56 624
Exonérations de remboursements de prêts et d'intérêts	1 433		280		1 713	1 027
Exécutions de garanties de remboursement de prêts	4 575		1 804		6 379	13 984
Pertes sur prêts garantis par le gouvernement du Québec	410	30	987	1 018	2 445	1 694
Pertes sur aliénation de participation dans le capital-actions de sociétés	218		453	992	1 663	
	33 592	5 689	5 108	4 801	49 190	73 329
Dépenses de fonctionnement						
Traitements et autres rémunérations					6 742	7 212
Services informatiques					121	111
Loyers de bureau					1 199	1 157
Amortissement des immobilisations					270	210
Autres					1 154	887
					9 486	9 577
Total des contributions					58 676	82 906

(1) Des contributions additionnelles de 23 308 000 $ sont présentées distinctement: i) à l'état des revenus et dépenses: 2 878 000 $ pour compenser le manque à gagner sur des prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché et 19 830 000 $ en contrepartie de certains frais financiers encourus; ii) au passif à titre de revenus reportés: 600 000 $ pour l'acquisition d'immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

5. Contributions du gouvernement du Québec (1) (suite)

(2) Comprend les programmes: regroupement d'entreprises, aide à l'investissement pour les entreprises à technologie moderne et les entreprises dynamiques, prêt de capitalisation, aide au développement de l'industrie électronique, aide à l'investissement pour les entreprises du tertiaire moteur, financement des entreprises, crédit à l'implantation et aide aux activités de recherche et d'innovation.
(3) Article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec.
(4) Comprend les programmes d'urgence d'aide à la P.M.E., accès à la bourse, nouveaux entrepreneurs, petite et moyenne entreprise innovatrice, modernisation pour les industries du textile, bonneterie et vêtement ainsi qu'innovation dans l'industrie du meuble.

6. Frais financiers

	1989	1988
Intérêts sur la dette à long terme	17 560	15 598
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	3 227	1 046
Intérêts et frais bancaires	8 702	5 459
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	27	27
Frais d'une émission d'obligations assumés par le gouvernement du Québec	133	550
	29 649	22 680
Contribution du gouvernement du Québec	(19 830)	(15 470)
	9 819	7 210

7. Prêts

	1989	1988
Prêts garantis par le gouvernement du Québec (1)		
Prêts portant intérêt		
Aide aux activités de recherche et d'innovation	52 653	47 037
P.M.E. Innovatrice	3 043	6 814
Aide au développement touristique	3 860	2 837
Crédit à l'implantation	16 975	17 252
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	7 997	7 540
Prêts sans intérêt		
Aide au développement touristique	9 200	4 583
Technologie moderne et entreprises dynamiques	158 669	112 661
Tertiaire moteur	706	405
Industrie électronique	158	122
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	137 420	135 300
Prêts participatifs portant intérêt		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	32 479	
Montants à reporter	423 160	334 551

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

7. Prêts (suite)

	1989	1988
Montants reportés	423 160	334 551
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec		
Prêts portant intérêt		
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	24 340	30 481
Financement des exportations	2 154	1 950
Aide à l'exportation	52	
Financement	245	
Prêts participatifs portant intérêt		
Aide à l'investissement	47 243	4 032
Aide aux activités de recherche et d'innovation	1 672	128
Aide à l'investissement touristique	7 890	
Aide à l'exportation	569	
	84 165	36 591
	507 325	371 142

(1) Les revenus relatifs à P.M.E. Innovatrice sont remis au gouvernement du Québec. Les frais financiers sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exception de ceux relatifs aux prêts des programmes d'aide aux activités de recherche et d'innovation, de crédit à l'implantation et de l'aide au développement touristique qui sont imputés à la Société.

8. Participation dans le capital-actions de sociétés -- au coût

	1989	1988
Participation garantie par le gouvernement du Québec (1)		
Actions ordinaires et privilégiées		
Urgence d'aide à la P.M.E.	661	976
Financement des entreprises	5 466	4 626
P.M.E. Innovatrice	1 869	2 741
Prêt de capitalisation	1 931	1 000
Aide aux activités de recherche et d'innovation	682	478
Aide au développement touristique	83	
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	40 060	10 060
Actions d'une classe particulière		
Aide au développement touristique	5 754	5 078
Technologie moderne et entreprises dynamiques	28 764	22 093
Tertiaire moteur	77	48
Montants à reporter	85 347	47 100

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

8. Participation dans le capital-actions de sociétés -- au coût (suite)

	1989	1988
Montants reportés	85 347	47 100
Participation non garantie par le gouvernement du Québec		
Actions ordinaires et privilégiées		
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	5 196	10 333
Financement des exportations	570	707
Formation de consortium	653	1 036
	6 419	12 076
	91 766	59 176

(1) Les revenus découlant de cette participation sont remis au gouvernement du Québec. Les frais financiers sont assumés par ce dernier.

9. Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés

	1989	1988
Solde au début	19 023	21 744
Radiations		
Prêts	(4 826)	(3 480)
Participation dans le capital-actions de sociétés	(1 574)	(738)
	(6 400)	(4 218)
Provision additionnelle requise pour l'exercice		
Prêts	3 821	938
Participation dans le capital-actions de sociétés	170	559
	3 991	1 497
Solde à la fin	16 614	19 023
La provision pour pertes se répartit comme suit:		
Prêts	15 790	16 795
Participation dans le capital-actions de sociétés	824	2 228
	16 614	19 023

Les pertes anticipées découlant des prêts et participation dans le capital-actions de sociétés garantis par le gouvernement du Québec s'établissent à 31 401 923 $ au 31 mars 1989 (31 mars 1988: 26 920 080 $). Sont exclues de ces pertes anticipées celles se rapportant aux prêts sans intérêt vu que leur remboursement ne devient généralement exigible que 15 ans après leur déboursement et celles se rapportant aux actions d'une classe particulière lesquelles ne comportent aucune date de rachat.

10. Créance à recevoir garantie

Cette créance garantie provient de conventions de vente et de paiement intervenues le 21 juillet 1981 avec l'actionnaire principal d'une entreprise industrielle dans laquelle la Société détenait une participation de 40% dans le capital-actions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

10. Créance à recevoir garantie (suite)

Nonobstant les clauses des conventions qui stipulent que la disposition de la participation dans le capital-actions de cette entreprise a été effectuée pour un prix de 3 600 000 $, lequel montant, avec les intérêts composés annuellement au taux d'intérêt bancaire préférentiel quotidien en vigueur à compter du 30 juillet 1981, formera une somme totale de 10 650 000 $ à la date d'échéance, la Société estime que la substance des conventions intervenues est de lui permettre de recouvrer à long terme mais sans rendement l'aide accordée à cette entreprise et en conséquence, elle considère que de façon ultime elle n'aura réalisé aucun profit ni subi aucune perte à la suite de ce recouvrement.

Cette créance de 10 650 000 $ inscrite à sa valeur globale de recouvrement et garantie par une banque à charte canadienne est encaissable à une date qui dépend du taux auquel s'accumuleront les intérêts et qui se situera entre 1990 et 1991.

La valeur actualisée de cette créance s'établit à 9 197 770 $ au 31 mars 1989, soit 3 600 000 $ pour le prix de vente et 5 597 770 $ pour les intérêts courus à cette date.

11. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel informatique et logiciels	2 687	739	1 948	1 616
Ameublement et équipement	19	6	13	15
	2 706	745	1 961	1 631

12. Dette à long terme

Le paiement du capital et des intérêts de la dette à long terme est garanti par le gouvernement du Québec.

	1989	1988
Obligations, série "C", 12,5%, échéant le 3 décembre 1989	16 800	16 800
Obligations, série "D", sans intérêt, échéant le 7 juin 1995: valeur nominale de 30 000 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,05% l'an	15 422	13 849
Obligations, série "E", portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins 5/8 de 1% et échéant le 24 mars 1991. La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt par multiple de 5 000 000 $	35 000	35 000
Montants à reporter	67 222	65 649

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

12. Dette à long terme (suite)

	1989	1988
Montants reportés	67 222	65 649
Obligations, série "F", portant intérêt au taux annuel de 8,25% et échéant le 15 mai 1992. Les obligations sont échangeables, au gré du détenteur, en obligations série "2F" de la Société portant intérêt au taux de 9,125% l'an à compter de la date d'immatriculation lors de l'échange et échéant le 15 mai 2007	110 000	110 000
Emprunt de 1 190 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 6% (taux effectif de 8,88% compte tenu du contrat de change), remboursable le 6 février 1997. Les remboursements de capital et d'intérêts sont couverts par un contrat de change à taux fixe prédéterminé	10 500	10 500
Emprunt de 3 810 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 5,5% (taux effectif de 10,92% compte tenu des contrats de change), remboursable le 22 mars 1996. Les remboursements de capital et d'intérêts sont couverts par deux contrats de change à taux fixe prédéterminé	35 586	
	223 308	186 149

13. Avances du gouvernement du Québec

	1989	1988
Avances remboursables portant intérêt selon les conventions d'aide financière à l'exception de celles concernant les mandats spéciaux qui portent intérêt aux taux de 9,75% et de 11,75%		
Programme P.M.E. Innovatrice		
Prêts	3 043	6 814
Intérêts échus et courus	455	698
Participation dans le capital-actions de sociétés		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	40 000	10 000
Avances remboursables ne portant pas intérêt		
Programme P.M.E. Innovatrice		
Participation dans le capital-actions de sociétés	1 869	2 741
Prêts sans intérêt	100 643	67 561
Participation dans le capital-actions d'une classe particulière de sociétés	34 595	27 218
	180 605	115 032

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

14. Revenus reportés

	1989	1988
Contribution du gouvernement du Québec aux intérêts sur obligation série "D":		
Solde au début	16 151	17 564
Contribution virée aux opérations	1 573	1 413
Solde à la fin	14 578	16 151
Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations:		
Solde au début	1 631	1 336
Contribution reçue	600	505
	2 231	1 841
Contribution virée aux opérations	270	210
Solde à la fin	1 961	1 631
Protection contre la hausse du taux d'intérêt:		
Solde au début	4 172	3 922
Primes perçues et intérêts	390	303
	4 562	4 225
Primes gagnées suite aux réclamations d'intérêts	13	53
Solde à la fin	4 549	4 172
	21 088	21 954

15. Dotation du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le Fonds consolidé du revenu une somme de 100 M $ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1988 et 1989, cette dotation est de 32 944 115 $

16. Évolution de la situation financière

	1989	1988
Activités d'exploitation		
Revenu net	4 155	5 074
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	270	210
Provision pour pertes sur prêts et participation dans le capital-actions de sociétés	3 991	1 497
Amortissement des frais d'émission d'obligations	27	27
Montants à reporter	8 443	6 808

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

16. Évolution de la situation financière (suite)

	1989	1988
Montants reportés	8 443	6 808
Capitalisation de l'escompte sur obligation s'apparentant à de l'intérêt	1 573	1 413
Revenus reportés virés aux opérations	(1 843)	(1 623)
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	8 173	6 598

17. Engagements

	1989	1988
Aides financières autorisées, non déboursées au 31 mars et qui seront financées par la Société:		
Prêts		
Garantis par le gouvernement du Québec	100 068	52 788
Non garantis par le gouvernement du Québec	81 672	28 366
Participation dans le capital-actions de sociétés		
Garantie par le gouvernement du Québec	13 000	10 500
Non garantie par le gouvernement du Québec	467	943

Aides financières autorisées, soumises à certaines conditions de la Société, non déboursées au 31 mars. Ces aides seront financées à même les crédits votés annuellement par le Parlement ou à même un emprunt de la Société garanti par le gouvernement du Québec.

Exercice	Prises en charge d'une partie du coût des emprunts	Subventions	Prêts sans intérêt	Actions d'une classe particulière		
1990	77 116	9 751	109 282	11 370		
1991	49 318	8 452	50 980	6 405		
1992	15 561	4 558	19 444	3 724		
1993	9 102	4 878	13 008	1 002		
1994 et suivants	12 708	450	2 523	271		
	163 805	28 089	195 237	22 772	409 903	463 273
					605 110	555 870

Sur la base de l'expérience des trois dernières années, la Société estime que la liquidation des engagements au 31 mars 1989 pourrait résulter en des déboursés d'environ 425 687 611 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

18. Éventualités

La Société garantit le remboursement de prêts contractés par des entreprises auprès d'institutions prêteuses, consent des garanties d'indemnisation en faveur d'assureurs et accorde des exonérations de remboursement soumises à certaines conditions. Pour certains programmes d'aide, les pertes éventuelles seront assumées par le gouvernement du Québec. Les montants maximaux de ces garanties de prêts, conventions d'indemnisation et d'exonérations de remboursement se répartissent comme suit:

	1989	1988
Garantie de remboursement de prêts		
Assumée par la Société		
Financement des exportations	10 869	6 751
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	780	1 632
	11 649	8 383
Assumée par le gouvernement du Québec		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	90 055	99 080
Aide au développement touristique	3 714	3 952
Urgence d'aide à la P.M.E.	1 132	6 531
Financement des entreprises	101 897	140 814
Prêt de capitalisation	41 947	41 721
	238 745	292 098
	250 394	300 481
Conventions d'indemnisation assumées par le gouvernement du Québec	140 000	
Exonération de remboursement d'emprunts accordée selon des conditions posées par la Société		
Assumée par le gouvernement du Québec		
Crédit à l'implantation	12 868	15 226
Financement des exportations		136
Aide aux activités de recherche et d'innovation	40 762	45 502
	53 630	60 864
	444 024	361 345

L'exécution des garanties de remboursement de prêts, que la Société et le gouvernement du Québec seraient appelés à assumer, pourrait résulter en une perte d'environ 484 577 $ et 15 705 823 $ respectivement.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de son exploitation.

Tout règlement relatif à ces éventualités sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 juin 1989

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-12.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1988

	1988	1987
REVENUS		
Locations	3 022 371 $	3 045 787 $
Redevances et autres revenus de billetterie	1 025 311	1 139 140
Services auxiliaires	2 377 346	2 400 007
Animation culturelle	245 793	201 412
Productions de spectacles	166 847	483 360
Revenus financiers nets (note 4)	444 181	59 500
Autres	742 543	610 295
	8 024 392	7 939 501
DÉPENSES (note 5)		
Services administratifs	4 695 425	4 220 410
Services de soutien	4 768 818	4 805 528
Services auxiliaires	1 206 342	1 221 286
Animation culturelle	329 233	367 789
Productions de spectacles	247 046	575 833
Direction artistique	216 267	168 783
	11 463 131	11 359 629
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 438 739	3 420 128
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec excluant le service de la dette	4 276 248	4 023 500
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	837 509 $	603 372 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 août 1988

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	21 190 481 $	19 766 063 $
Moins:		
Redressement -- Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice 1986-1987 à verser au gouvernement du Québec (note 3)	603 372	
Solde redressé	20 587 109	19 766 063
Contribution du gouvernement du Québec		
- au remboursement de la dette à long terme	286 000	269 000
- au Fonds d'amortissement (note 8)	570 000	545 000
Revenu du Fonds d'amortissement (note 8)	532 831	7 046
Amortissement des frais reportés	(23 982)	
SOLDE À LA FIN	21 951 958 $	20 587 109 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice à verser au gouvernement du Québec	837 509 $	603 372 $
Variation des éléments d'actifs et de passifs hors liquidités liés à l'exploitation	190 724	1 259 464
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 028 233	1 862 836
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	19 503 000	1 699 032
Remboursement de la dette à long terme	(16 972 923)	(331 003)
Contribution du gouvernement du Québec		
- au remboursement de la dette à long terme	286 000	269 000
- au Fonds d'amortissement (note 8)	570 000	545 000
Revenu du Fonds d'amortissement (note 8)	532 831	7 046
Frais reportés -- frais d'émission d'obligations	(28 460)	
Liquidités provenant des activités de financement	3 890 448	2 189 075
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement: Acquisitions d'immobilisations	(3 176 657)	(2 452 241)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	1 742 024	1 599 670
ENCAISSE (ENDETTEMENT BANCAIRE) AU DÉBUT*	574 710	(1 024 960)
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME À LA FIN *	2 316 734 $	574 710 $

* Comprend le compte à découvert (dépôt) du Fonds d'amortissement.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août 1988 (1987: 2 septembre)

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	1 779 996 $	22 202 $
Dépôt à terme	541 399	
Débiteurs	381 238	225 209
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	2 079 673	2 079 673
Stocks et frais payés d'avance	300 305	129 329
Immobilisations (note 6)	76 348 631	73 171 974
Frais reportés	436 419	83 141
	81 867 661 $	75 711 528 $
PASSIF		
Dépôts -- Locations et ventes de billets	1 600 001 $	809 805 $
Fournisseurs et frais courus	1 107 134	1 379 601
Subvention du gouvernement du Québec reportée	999 900	999 900
Dépôts à long terme (note 7)	54 767 787	51 331 741
Dû au gouvernement du Québec (note 3)	1 440 881	603 372
	59 915 703	55 124 419
AVOIR	21 951 958	20 587 109
	81 867 661 $	75 711 528 $

Pour le Conseil d'administration,

Danièle Touchette Robitaille, présidente
Louis Bernard, administrateur

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1988

---

1. Constitution et objet

La Société de la Place des Arts de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-12.1), a pour fonctions d'administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Emplacement

L'emplacement est comptabilisé au coût.

Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art

Le montant porté aux livres pour les édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art comprend les coûts de construction des édifices, les coûts d'équipement, mobilier et oeuvres d'art acquis comme premier aménagement ainsi que les frais de financement temporaire durant la construction.

Les édifices ainsi que l'équipement, le mobilier et les oeuvres d'art qui ont été capitalisés ne sont pas amortis.

Réparations majeures et maintien des immobilisations

Les réparations majeures et les coûts de maintien des immobilisations sont inscrits au coût et seront amortis selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme contractés à leur égard.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Équipement, mobilier et oeuvres d'art

Les acquisitions d'équipement, de mobilier et d'oeuvres d'art autres que celles comprises dans les réparations majeures et le maintien des immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice.

Redevances sur les billets vendus

Les revenus provenant des redevances sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Frais reportés

À compter du 30 août 1984, l'escompte et les frais d'émission des obligations de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée restante des emprunts.

Considérant le mode de financement des opérations et de la dette à long terme de la Société par le gouvernement, cet amortissement est imputé directement à l'avoir de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1988

---

3. Redressement affecté à l'exercice antérieur

Rétroactivement au 4 septembre 1986, l'excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice est comptabilisé comme montant à verser au gouvernement du Québec, alors qu'aux états financiers de l'exercice 1986-1987 cet excédent avait été viré à l'avoir.

Ce changement a été adopté aux fins de se conformer à la loi constitutive de la Société qui prévoit que les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde versé annuellement au Fonds consolidé du revenu.

Ce changement a pour effet de redresser les états financiers de l'exercice terminé le 2 septembre 1987 en inscrivant au passif un montant de 603 372 $ dû au gouvernement du Québec et en diminuant d'autant l'avoir de la Société.

Excédent à verser au gouvernement du Québec au 31 août 1988:

Excédent de l'exercice	1986-1987	603 372 $
	1987-1988	837 509
		1 440 881 $

4. Revenus financiers nets

	1988	1987
Intérêts sur obligations	(3 927 254) $	(2 977 973)$
Subvention du gouvernement du Québec -- intérêts sur obligations	3 927 254	2 977 973
Intérêts sur emprunts et avances bancaires	(730 786)	(1 393 669)
Intérêts imputés aux édifices en cours de construction	357 191	192 398
Intérêts imputés aux réparations majeures et maintien des immobilisations	643 191	1 183 907
Intérêts sur dépôts bancaires	174 585	76 864
	444 181 $	59 500 $

5. Compensation tenant lieu de taxes assumée par le gouvernement du Québec

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les immeubles appartenant à la Société sont exempts de toutes taxes foncières, municipales ou scolaires. En vertu de cette loi, le gouvernement du Québec a versé à la Ville de Montréal une compensation, tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles de la Société, au montant de 6 385 302 $ pour l'année civile 1987 (6 395 860 $ pour 1986).

6. Immobilisations -- au coût

	1988	1987
Emplacements	6 948 642 $	6 948 642 $
Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art	41 865 959	41 865 959
	48 814 601	48 814 601
Édifices en cours de construction (A)	4 140 249	2 525 898
Réparations majeures et maintien des immobilisations (B)	23 393 781	21 831 475
	76 348 631 $	73 171 974 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1988

6. Immobilisations -- au coût (suite)

(A) Édifices en cours de construction

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à construire, sur l'emplacement de la Place des Arts, un édifice devant abriter le Musée d'art contemporain de Montréal, un nouveau théâtre et un stationnement, ainsi qu'à réaménager la scène, l'arrière-scène et la façade nord de la Salle Wilfrid-Pelletier.

Pour financer ces projets, la Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à contracter des emprunts temporaires. Le principal et les intérêts sur ces emprunts seront refinancés par émissions d'obligations selon les modalités à être fixées par le gouvernement.

Le coût autorisé de ces travaux et la contribution maximale du gouvernement du Québec au financement de ce coût sont les suivants:

	Coût autorisé des travaux*	Contribution maximale du gouvernement au financement*
Musée d'art contemporain de Montréal	26 238 500 $	
Nouveau théâtre	2 200 000	
	28 438 500**	25 129 000 $
Stationnement	6 000 000	6 000 000
Réaménagement -- Salle Wilfrid-Pelletier	11 144 800	11 144 800
	45 583 300 $	42 273 800 $

* Excluant les frais de financement temporaire.

** L'écart de 3 309 500 $ entre le coût autorisé des travaux et la contribution maximale du gouvernement du Québec à son financement représente les coûts additionnels résultant de l'augmentation de la taille des projets. Il est prévu que cet écart devra être financé par d'autres sources.

Les coûts accumulés sur ces travaux de construction se répartissent comme suit:

	1988	1987
Musée d'art contemporain de Montréal		
Coût de construction	2 815 457 $	2 249 036 $
Frais de financement temporaire	617 920	276 862
	3 433 377	2 525 898
Nouveau théâtre		
Coût de construction	53 087	
Frais de financement temporaire	3 457	
	56 544	
Stationnement		
Coût de construction	498 692	
Frais de financement temporaire	12 676	
	511 368	
Réaménagement -- Salle Wilfrid-Pelletier		
Coût de construction	138 960	
	4 140 249 $	2 525 898 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1988

6. Immobilisations -- au coût (suite)

(B) Réparations majeures et maintien des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société en 1983 et en 1985, à effectuer certaines dépenses ayant trait au renouvellement et à l'amélioration des équipements techniques de scène ainsi qu'à la rénovation, au réaménagement et aux réparations majeures des biens meubles, immeubles et des installations. Ces travaux, dont le coût excluant les frais de financement temporaire était estimé à 21,2 millions $, devaient s'échelonner sur une période de cinq ans se terminant en 1987. De plus en 1988, le gouvernement du Québec, dans le cadre d'un programme de maintien des actifs, a autorisé la Société à effectuer des rénovations aux édifices et à remplacer des équipements de scène pour un montant de 600 000 $. Au 31 août 1988, le coût pour compléter ces travaux s'élevait à environ 1,9 million $.

Les coûts accumulés sur ces travaux de réparations et de maintien se répartissent comme suit:

	1988	1987
Coût d'acquisition	19 661 414 $	18 742 299 $
Frais de financement temporaire	3 732 367	3 089 176
	23 393 781 $	21 831 475 $

7. Dette à long terme

	1988	1987
Obligations garanties par le gouvernement du Québec		
Émission du 15 avril 1965 -- 18 200 000 $ 5,75% à Fonds d'amortissement échéant le 15 avril 2005	10 478 000 $	12 138 000 $
Émission du 1er juin 1966 -- 13 000 000 $ 6,25% en série, échéant de 1967 à 1991	964 000	1 250 000
6,25% à Fonds d'amortissement à compter du 1er juin 1992, échéant le 1er juin 2006	8 392 000	8 392 000
	9 356 000	9 642 000
Émission du 6 novembre 1980 -- 13 700 000 $ 12,50% et 13% en série, échéant de 1981 à 1990	3 000 000	3 000 000
13,50% à Fonds d'amortissement à compter du 6 novembre 1986, échéant le 6 novembre 2000	4 000 000	4 000 000
	7 000 000	7 000 000
Émission du 19 février 1985 -- 6 000 000 $ 12%, 12,20% et 12,25% en série, échéant de 1994 à 2003 et 2005	6 000 000	6 000 000
Émission du 16 février 1988 -- 19 000 000 $ 9% à 11,25% échéant de 1989 à 2008	19 000 000	
	51 834 000	34 780 000
Moins: Fonds d'amortissement (note 8)	(4 661)	552 508
Montants à reporter	51 838 661 $	34 227 492 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1988

7. Dette à long terme (suite)

	1988	1987
Montants reportés	51 838 661 $	34 227 492 $
Autres dettes		
Emprunts et avances bancaires	1 946 272 $	16 944 551 $
Fournisseurs et frais courus	736 498	159 698
Emprunt sans intérêt, remboursable en 43 versements mensuels de 5 729 $, échéant en 1992	246 356	
	2 929 126	17 104 249
	54 767 787 $	51 331 741 $

Les emprunts et avances bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus se rapportent aux édifices en cours de construction ainsi qu'aux réparations majeures et au maintien des immobilisations. Ces dettes sont considérées comme dette à long terme vu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette obligataire.

Le montant des versements en principal à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire et du prêt sans intérêt se détaille comme suit:

1988-1989	1 469 750 $
1989-1990	1 515 750
1990-1991	4 515 750
1991-1992	1 590 106
1992-1993	9 604 000

8. Fonds d'amortissement

	1988	1987
Évolution au cours de l'exercice		
Solde au début	552 508 $	462 $
Contribution du gouvernement du Québec	570 000	545 000
Revenu du Fonds de l'exercice:		
Gain sur rachat anticipé d'obligations	526 913	
Intérêts	5 918	7 046
	532 831	7 046
Remboursement de la dette obligataire	(1 660 000)	
Solde à la fin	(4 661) $	552 508 $

Le solde du Fonds au 31 août 1988 se compose d'un compte à découvert dans une institution financière (2 septembre 1987, dépôts portant intérêt).

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1987 ont été reclassés afin de le rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugé nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 11 novembre 1988

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR
L.R.Q., c. S-12

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS DES OPÉRATIONS		
Forestières	25 378	49 045
Sylvicoles	7 590	2 000
Industrielles	59 533	46 077
	92 501	97 122
COÛTS DES OPÉRATIONS		
Forestières	23 079	47 570
Sylvicoles	7 317	1 802
Industrielles	58 806	44 578
	89 202	93 950
BÉNÉFICE BRUT	3 299	3 172
Revenus d'intérêts (note 12)	5 176	4 109
Contribution du gouvernement du Québec (note 13)	4 700	
Autres revenus (dépenses)	795	(110)
	13 970	7 171
Coût des mandats spéciaux (note 14)	434	
Frais généraux et d'administration	8 594	7 583
Frais financiers (note 15)	2 999	2 637
	12 027	10 220
BÉNÉFICE (PERTE) D'OPÉRATIONS	1 943	(3 049)
Participation dans les résultats d'entreprises (note 16)	7 667	8 154
Impôts créditeurs (note 17)	171	1 466
Gains sur aliénations de placements	8 986	4 510
Participations minoritaires		115
	16 824	14 245
BÉNÉFICE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	18 767	11 196
POSTES EXTRAORDINAIRES (note 18)	(638)	4 399
BÉNÉFICE NET	18 129	15 595
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	22 678	7 083
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	40 807	22 678

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice avant poste extraordinaire	18 767	11 196
Éléments ne modifiant pas les liquidités		
Amortissements - société mère	292	328
Amortissements - filiales et entreprises en participation	2 482	2 053
Gains sur aliénations d'actifs	(9 032)	(4 709)
Participation dans les résultats d'entreprises	(6 856)	(5 426)
Participations minoritaires		(115)
Impôts reportés	(171)	(1 476)
Autres	238	(315)
Liquidités générées par l'exploitation	5 720	1 536
Variation des actifs et passifs à court terme liés à l'exploitation	1 285	2 670
Liquidités générées par les activités d'exploitation	7 005	4 206
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	17 500	2 500
Addition à la dette à long terme	6 580	6 888
Aide gouvernementale	3	49
	24 083	9 437
Remboursement de la dette à long terme	(12 143)	(2 900)
Liquidités générées par les activités de financement	11 940	6 537
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions:		
Immobilisations	(5 342)	(6 792)
Placements	(71 230)	(8 974)
Autres éléments d'actif	(1 399)	(722)
Participations minoritaires	(1 430)	
	(79 401)	(16 488)
Produits d'aliénations:		
Immobilisations	20 516	144
Placements	31 909	23 073
Autres éléments d'actif	690	
	53 115	23 217
Liquidités (absorbées) générées par les activités d'investissement	(26 286)	6 729
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(7 341)	17 472
LIQUIDITÉS (ENDETTEMENT BANCAIRE) AU DÉBUT	13 755	(3 717)
LIQUIDITÉS À LA FIN	6 414	13 755

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des avances bancaires.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	13 446	18 273
Débiteurs et intérêts courus	15 073	9 822
Contribution et crédits d'impôts à recevoir	4 700	229
Stocks (note 4)	9 838	14 881
Frais payés d'avance	225	501
Versements à recevoir sur placements (note 5)	3 210	44
	46 492	43 750
PLACEMENTS (note 5)	152 976	101 221
IMMOBILISATIONS (note 6)	15 929	44 257
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	2 425	2 248
	217 822	191 476
PASSIF		
À COURT TERME		
Avances bancaires (note 8)	7 032	4 518
Créditeurs et frais courus	10 520	9 332
Avances du gouvernement du Québec	4 500	
Versements sur la dette à long terme (note 9)	764	1 018
	22 816	14 868
DETTE À LONG TERME (note 9)	23 976	29 304
AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE	296	11 199
PARTICIPATIONS MINORITAIRES		1 000
	47 088	56 371
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		
Autorisé:		
1 250 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 1 250 000 actions		
(1988: 1 075 000 actions)	125 000	107 500
SURPLUS D'APPORT (note 11)	4 927	4 927
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	40 807	22 678
	170 734	135 105
	217 822	191 476

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 19)
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 21)

Pour le Conseil d'administration,

Magdi Sayegh
Robert C. Darveau

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec -- REXFOR est une société à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-12), elle a pour objets:

- de récupérer et d'exploiter toute agglomération de bois du domaine public que lui désigne le gouvernement et d'exécuter ou diriger les recherches nécessaires à ces fins;

- de revaloriser, par toute mesure sylvicole appropriée, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui sont indiqués par le gouvernement;

- de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de REXFOR, fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de REXFOR, ceux des filiales faisant partie de la consolidation ainsi que la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de l'entreprise en participation.

Entreprises faisant partie de la consolidation

Filiales en propriété exclusive:

Proforêt Inc.
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.
Gestion 1195 Inc.
Les Entreprises Matabois Ltée
2168-3768 Québec Inc.
Produits forestiers St-Alphonse inc.
Les Bois de l'Est du Québec (1985) inc.
Les Bois de l'Est du Québec (1986) inc.
Énerbois inc.
Énerpan inc.

Entreprise en participation:

Scierie Grand Remous Enr.

Entreprise exclue de la consolidation

Lignarex Inc. (participation 52,37%)

Il est prévu que le placement dans cette filiale sera aliéné au cours du prochain exercice.

Stocks

Les stocks de bois, de fournitures et de carburant sont évalués au moindre du coût, selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement.

Le coût comprend la matière première, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux de fabrication déduction faite, le cas échéant, de la valeur nette de réalisation des sous-produits.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Placements

REXFOR comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'exercer à l'égard de cette société une influence sensible sur les décisions financières et administratives. Les participations dans des sociétés en commandite et dans la filiale en voie d'aliénation sont comptabilisées également à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de toute moins-value de nature permanente. La provision pour perte sur prêts et avances est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le coût des immobilisations construites par REXFOR pour son propre usage comprend les matériaux, la main-d'oeuvre directe, une part des frais généraux et les frais financiers engagés durant la construction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés et varient selon la vie utile des biens.

	Taux
Aménagements de terrains	de 2,50% à 10,00%
*Chemins en forêt	de 10,00% à 33,33%
Bâtisses et camps en forêt	de 2,50% à 33,33%
Machinerie et équipement	de 6,67% à 20,00%
Équipement informatique	20,00%
Matériel roulant	de 10,00% à 33,33%

Durant la fermeture temporaire d'usines ou de divisions forestières, les immobilisations reliées directement à la production ne sont pas amorties.

* Certaines filiales amortissent les chemins en forêt en fonction du volume coupé dans l'année par rapport au volume total à couper.

Autres éléments d'actif

L'amortissement des frais de démarrage, de premier établissement et de développement des logiciels informatiques est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20%. Les frais préliminaires reliés à l'étude des différents projets sont différés pour être ensuite soit imputés aux opérations, soit capitalisés selon les résultats de ces études.

L'excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis est amorti sur une période de 20 ans.

Les terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente sont évalués au moindre du coût amorti ou de la valeur de réalisation nette.

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations et pour la création d'emplois sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont présentées au passif. Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées. Quant à celles reliées à la création d'emplois, elles sont virées aux résultats au fur et à mesure de la réalisation des conditions rattachées à ces subventions.

Conversion en devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes non réalisés sur le change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

3. Consolidation proportionnelle d'une entreprise en participation

Au 31 mars 1989, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de l'entreprise en participation, Scierie Grand Remous Enr., comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, se compose comme suit:

	1989	1988
Actif	7 830	7 119
Passif	7 204	5 375
Revenus	14 782	15 342
Dépenses	15 901	14 608

4. Stocks

	1989	1988
Bois en grume	6 748	10 249
Bois d'oeuvre	2 149	2 801
Autres bois	391	390
Fournitures et carburant	550	1 441
	9 838	14 881

5. Placements

	1989	1988
À la valeur de consolidation		
Participation dans une filiale et une entreprise en participation exclues de la consolidation	258	16 839
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	(130)	(15 365)
	128	1 474
Participation dans des sociétés en commandite	18 748	3 000
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	2 361	2 586
	21 109	5 586
Participations dans des sociétés satellites	(a) 112 399	72 908
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	15 173	8 818
	(b) 127 572	81 726
Montant à reporter	148 809	88 786

(a) Ce poste comprend certains actifs et passifs d'une filiale au montant de 23 872 000 $ qui seront échangés le 1er avril 1989 pour une participation dans une société satellite (note 21).
(b) Ce montant comprend un placement inscrit à 24 936 000 $ dont la valeur boursière est de 28 056 000 $.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

	1989	1988
Montant reporté	148 809	88 786
Au coût d'acquisition		
Actions privilégiées	108	108
Prêts hypothécaires	145	145
Obligations et débentures	4 541	11 534
Prêts et avances		
avec intérêts	53	112
sans intérêts	2 950	700
	7 797	12 599
Provision pour perte sur prêts et avances	420	120
	156 186	101 265
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	3 210	44
	152 976	101 221

6. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains et aménagements	1 003	55	948	1 927
Chemins en forêt	71	54	17	129
Bâtisses et camps en forêt	8 243	2 934	5 309	9 999
Machinerie et équipement	13 324	5 045	8 279	27 511
Équipement informatique	1 023	779	244	368
Matériel roulant	2 664	1 532	1 132	2 058
Construction en cours				2 265
	26 328	10 399	15 929	44 257

La dépense d'amortissement des immobilisations de l'exercice s'élève à 2 913 000 $ (2 765 000 $ en 1987-1988) déduction faite de l'amortissement de l'aide gouvernementale reportée au montant de 686 000 $ (630 000 $ en 1987-1988).

7. Autres éléments d'actif

	1989	1988
Frais de démarrage et de premier établissement -- au coût amorti	676	415
Frais de développement des logiciels informatiques -- au coût amorti	349	346
Coût des études reliées aux projets d'investissements	655	423
Excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis -- au coût amorti	344	367
Montant à reporter	2 024	1 551

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

7. Autres éléments d'actif (suite)

	1989	1988
Montant reporté	2 024	1 551
Terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente	101	62
Dépôt -- Commission de la santé et de la sécurité du travail	32	510
Autres	268	125
	2 425	2 248

8. Avances bancaires

Des comptes débiteurs et des stocks sont donnés en garantie de certaines avances bancaires.

9. Dette à long terme

	1989	1988
Rexfor		
Avances du gouvernement du Québec:		
- Sans intérêts pour le financement de l'accord intervenu le 17 août 1971 avec les Industries I.T.T. du Canada Ltée, remboursables entre les années 1997 et 2000:		
- Solde des avances au montant de 13 680 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,50% l'an	4 603	4 128
- Avec intérêts capitalisés au taux préférentiel bancaire plus 1%, sans modalités de remboursement	3 463	3 152
- Sans intérêts, sans modalités de remboursement	5 000	
Autre		
- Emprunt, taux d'intérêt variable		7 500
Gestion 1195 inc.		
- Emprunts hypothécaires, 11,75%, remboursables par versements mensuels de 22 000 $ comprenant capital et intérêts, échéant le 1er septembre 1990	1 983	2 022
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda inc.		
- Crédit rotatif, portant intérêts au taux préférentiel bancaire, renouvelable annuellement à partir d'avril 1990 ou convertible en prêt à terme portant intérêts au taux préférentiel bancaire majoré de %% les deux premières années et de 3/8% par la suite, remboursable en 60 versements mensuels égaux et consécutifs, garanti par une obligation de première hypothèque	1 019	1 560
Scierie Grand Remous enr.		
- Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements trimestriels de 150 000 $, échéant en 1993	2 550	2 700
Les Bois de l'Est du Québec (1985) inc.		
- Acceptations bancaires, taux de base, renouvelables annuellement	5 000	6 000
Énerbois inc.		
- Acceptation bancaire.		400
Énerpan inc.		
- Emprunt à terme		2 200
Autres -- moins de 500 000 $	1 122	660
	24 740	30 322
Versements échéant au cours du prochain exercice	764	1 018
	23 976	29 304

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

9. Dette à long terme (suite)

Certains actifs sont donnés en garantie des dettes bancaires.

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1989-1990 -- 764 000 $, 1990-1991 -- 2 662 000 $, 1991-1992 -- 713 000 $, 1992-1993 -- 710 000$, 1993-1994 -- 196 000 $.

10. Capital-actions

Au cours de l'exercice, la Société a reçu 17 500 000 $ en paiement de 175 000 actions, portant son capital-actions émis et payé à 125 000 000 $.

11. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente essentiellement l'annulation, le 20 juin 1973, d'avances consenties par le gouvernement du Québec.

12. Revenus d'intérêts

	1989	1988
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	1 398	866
Intérêts sur prêts avances et obligations	3 378	3 243
	5 176	4 109

13. Contribution du Gouvernement du Québec

Contribution de 4 700 000 $ pour combler la perte d'exploitation de l'exercice 1989 d'une filiale.

14. Coût des mandats spéciaux

	1989	1988
Provision pour perte de valeur d'un placement effectué dans le cadre du plan de relance d'une entreprise	338	
Projets abandonnés	96	
	434	

15. Frais financiers

	1989	1988
Intérêts sur la dette à long terme	2 461	2 259
Autres intérêts	538	378
	2 999	2 637

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

16. Participation dans les résultats d'entreprises

La participation dans les résultats d'entreprises dont le placement est présenté à la valeur de consolidation se détaille comme suit:

	1989	1988
Filiale et entreprise en participation exclues de la consolidation	50	(318)
Sociétés satellites	7 106	6 075
Société en commandite *	511	2 397
	7 667	8 154

* Un dividende de 735 000 $ (1 953 000 $ en 1988) a été encaissé au cours de l'exercice sur cette participation.

17. Impôts créditeurs

Les impôts créditeurs sont constitués de 171 000 $ de crédits d'impôts reliés à des pertes fiscales d'opération d'une filiale.

18. Postes extraordinaires

	1989	1988
Perte sur l'acquisition de la participation minoritaire d'une filiale	(430)	
Quote-part des coûts reliés à la cessation des opérations et à la liquidation des actifs d'une filiale exclue de la consolidation	(208)	
Quote-part du gain relatif à la vente d'une division d'une société satellite, moins les impôts s'y rapportant		4 399
	(638)	4 399

19. Engagements et éventualités

Engagements

- REXFOR a signé avec une de ses sociétés satellites un contrat d'approvisionnement de 426 000 mètres cubes annuellement jusqu'au 31 mars 1994.

- En vertu d'un protocole d'entente, REXFOR s'est portée garante de l'exécution d'un contrat de fourniture de matières ligneuses intervenu entre une de ses filiales et une société affiliée selon un calendrier s'échelonnant d'avril 1989 à décembre 1993. Selon ce contrat, la société affiliée s'engage à acheter de la filiale au moins 50% du volume de matières ligneuses requis pour son usine dont la consommation totale en matières ligneuses prévue sur une base annuelle est de l'ordre de 80 000 tonnes métriques anhydres.

Éventualités

- REXFOR s'est engagée à cautionner 50% sur un emprunt contracté par une société satellite pour financer l'excédent du coût des travaux de démarrage prévus. Le montant maximum du cautionnement est fixé à 15 000 000 $ et il est garanti par le gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

19. Engagements et éventualités (suite)

Éventualités (suite)

- REXFOR est poursuivie pour un montant de 2 600 000 $ pour dommages relativement au retrait de son offre d'achat des actifs d'un groupe d'entreprises. Un jugement de la Cour a libéré REXFOR pour tout dommage. Cependant, la demanderesse a porté ce jugement en appel.

- REXFOR a reçu une réclamation par action judiciaire de 1 400 000 $ d'un entrepreneur relativement à des travaux de nettoyage de débris exécutés au bief d'amont de la rivière Outardes. Un jugement de la Cour supérieure a condamné REXFOR à payer un montant de 20 000 $ plus les intérêts afférents, lequel a été acquitté en avril 1988. La demanderesse a porté ce jugement en appel.

- Une filiale a intenté une poursuite de l'ordre de 2 100 000 $ contre des tiers suite à un incendie survenu en 1985 à l'usine d'une de ses divisions.

Les montants que Rexfor pourrait débourser concernant ces éventualités seront imputés à l'exercice alors en cours.

20. Avantage fiscal éventuel

Des filiales disposent d'un montant de 6 760 000 $ de crédits d'impôts à l'investissement et de 5 000 000 $ de pertes fiscales à valoir jusqu'en 1995 contre des revenus imposables. L'avantage fiscal pouvant en résulter n'a pas été comptabilisé.

21. Événement postérieur à la date du bilan

Le 1er avril 1989, REXFOR s'est engagée à devenir partenaire à part égale dans une société devant exploiter une usine de pâte chimico-thermomécanique blanchie. L'investissement de REXFOR dans cette société doit se faire par l'acquisition de 25 000 000 $ d'actions privilégiées classe "A" avant le 30 juin 1989 et de 35 000 000 $ d'actions ordinaires avant le 1er juin 1990.

De plus, à cette même date, une filiale de REXFOR a cédé à cette société la majorité de ses actifs et passifs en contrepartie d'actions privilégiées classe "B" d'une valeur nominale de 35 600 000 $. Les actifs et passifs cédés se composent comme suit:

Actifs et passifs présentés aux placements (note 5(a))	
Immobilisations	15 058
Stocks	7 430
Autres actifs et passifs	1 384
	23 872
Liquidités	10 686

Les sommes nécessaires au financement de ce projet proviendront du gouvernement du Québec.

22. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, REXFOR et ses filiales ont conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec leurs sociétés satellites et la filiale exclue de la consolidation. Ces transactions entre apparentés comportent des revenus d'opérations de 58 317 000 $, des coûts d'opérations de 1 599 000 $, des revenus de placements de 1 594 000 $ et des revenus divers de 3 546 000 $.

23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés et redressés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989. Les redressements effectués dans les chiffres comparatifs n'ont pas d'effet sur le bénéfice net. Ils portent principalement sur deux entités, soit Lignarex inc. et Scierie des Outardes enr., dont les méthodes de comptabilisation ont été modifiées en 1989.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec -- REXFOR au 31 mars 1989 ainsi que l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 juin 1989

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13

RÉSULTATS
exercice de 52 semaines terminé le 25 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
VENTES (note 3)	1 040 916	1 007 665
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	486 676	468 156
Ventes et mise en marché, distribution et administration	162 865	159 422
	649 541	627 578
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	391 375	380 087
Intérêts sur emprunts à court terme	2 676	2 951
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 678	1 688
Amortissement des immobilisations	5 267	4 963
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
	10 028	10 009
BÉNÉFICE NET	381 347	370 078

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice de 52 semaines terminé le 25 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	633	1 555
Bénéfice net	381 347	370 078
	381 980	371 633
Dividende au ministre des Finances	381 000	371 000
SOLDE À LA FIN	980	633

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice de 52 semaines terminé le 25 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
EXPLOITATION		
Bénéfice net	381 347	370 078
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	5 674	5 370
Augmentation de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés	500	500
	387 521	375 948
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas de liquidités	174 924	(30 135)
Dividende	(381 000)	(371 000)
Liquidités provenant de (absorbées par) l'exploitation	181 445	(25 187)
INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations	(5 724)	(7 432)
Ventes d'immobilisations	369	77
Liquidités absorbées par l'investissement	(5 355)	(7 355)
FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, liquidités absorbées par le financement	(138)	(124)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	175 952	(32 666)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(106 214)	(73 548)
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) À LA FIN (note 4)	69 738	(106 214)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN
25 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	11 238	
Dépôts à terme	58 500	
Débiteurs	20 223	17 134
Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation	96 186	129 638
Frais imputables au prochain exercice	6 596	8 378
	192 743	155 150
IMMOBILISATIONS (note 5)	45 589	45 501
IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	11 396	11 803
	249 728	212 454
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire et billets à terme		106 214
Créditeurs et frais courus	55 586	43 792
Dividende	137 000	6 000
	192 586	156 006
PROVISION POUR CRÉDITS DE CONGÉS DE MALADIE CUMULÉS	11 100	10 600
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	15 062	15 215
	218 748	181 821
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
300 000 actions	30 000	30 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	980	633
	30 980	30 633
	249 728	212 454

ÉVENTUALITÉ (note 8)

Au nom du Conseil d'administration,

Alain Cousineau, administrateur
Pierrette Roussin, administrateur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
25 mars 1989

---

1. Statut

La compagnie est constituée en vertu d'une loi du Québec.

2. Principales pratiques comptables

Stocks

La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

Immobilisations

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant, sauf l'amortissement du matériel roulant qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5% et 10%
Mobilier et machinerie	taux variant entre 2,8% et 50%
Matériel roulant	taux variant entre 20% et 39%
Améliorations locatives	selon la durée du bail
Pavage et stationnement	8%

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant au taux de 2,5%.

3. Ventes

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Distributeurs autorisés		
Ventes	199 204	190 511
Escomptes	(29 793)	(28 846)
	169 411	161 665
Succursales		
Ventes	871 505	846 000
	1 040 916	1 007 665

4. Liquidités

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Les liquidités (insuffisance) sont constituées de:		
Encaisse	11 238	
Dépôts à terme	58 500	
Découvert bancaire et billets à terme		(106 214)
	69 738	(106 214)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
25 mars 1989

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1989	Coût non amorti 1988
		(en milliers de dollars)		
Terrains	6 054		6 054	6 399
Immeubles	16 484	4 799	11 685	10 843
Mobilier et machinerie	55 271	33 022	22 249	23 101
Matériel roulant	3 430	2 135	1 295	496
Améliorations locatives	12 822	9 171	3 651	3 923
Pavage et stationnement	1 003	348	655	739
	95 064	49 475	45 589	45 501

6. Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur non amortie 1989	Valeur non amortie 1988
		(en milliers de dollars)		
Immeuble	16 280	4 884	11 396	11 803

7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 151 658 $ incluant les intérêts calculés à 11%.	15 215	15 353
Versements échéant au cours du prochain exercice	153	138
	15 062	15 215

Versements des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
		(en milliers de dollars)	
1990	153	1 667	1 820
1991	172	1 648	1 820
1992	191	1 629	1 820
1993	214	1 606	1 820
1994	266	1 554	1 820
1995-2012	14 219	18 594	32 813
	15 215	26 698	41 913

8. Éventualité

Suite à l'annulation du projet de privatisation de certaines succursales du réseau, la Société des alcools du Québec a reçu des mises en demeure réclamant, en autres, la prise de possession de certaines d'entre elles. Dans certains cas, des poursuites judiciaires ont été intentées réclamant la prise de possession de certaines des succursales concernées et/ou une somme d'argent à titre de dommages et intérêts.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
25 mars 1989

---

8. Éventualité (suite)

Concernant ces poursuites, s'il y avait obligation d'acquitter une réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

9. Régime de retraite

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975 a été établie à 88,8 millions de dollars. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative du régime de retraite des fonctionnaires du Québec ce montant plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs de 10,35 millions de dollars chacun, depuis le 31 décembre 1978.

10. Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 56,2 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à:

	(en millions de dollars)
1990	13,5
1991	11,0
1992	9,3
1993	7,0
1994	5,1
1995 à 1999	10,3

11. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Gérard D. Levesque
Ministre des Finances du Québec,
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Québec au 25 mars 1989 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice de 52 semaines terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société des alcools du Québec, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 25 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de 52 semaines terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés

Montréal, le 17 avril 1989

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.01

RÉSULTATS
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS BRUTS (annexe A)	29 610	25 554
DÉPENSES DIRECTES (annexe A)	24 921	22 859
PROFIT D'OPÉRATIONS (annexe A)	4 689	2 695
AUTRES DÉPENSES		
Intérêts sur la dette à long terme	(2 228)	(1 455)
Frais du siège social (annexe C)	(3 001)	(2 565)
	(5 229)	(4 020)
PERTE AVANT AMORTISSEMENT, SUBVENTION ET POSTE EXTRAORDINAIRE	(540)	(1 325)
AUTRES ITEMS		
Amortissement	(2 699)	(2 160)
Revenu de subvention		182
PERTE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	(3 239)	(3 303)
POSTE EXTRAORDINAIRE (note 13)	579	(530)
PERTE NETTE	(2 660)	(3 833)

DÉFICIT
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

	1989	1988
DÉFICIT AU DÉBUT	6 047	2 214
Ajouter:		
Perte nette	2 660	3 833
DÉFICIT À LA FIN	8 707	6 047

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant poste extraordinaire	(3 239)	(3 303)
Élément d'exploitation n'impliquant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissement des immobilisations	2 699	2 160
Variation nette des autres postes (note 14)	(4 484)	3 185
	(5 024)	2 042
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	7 751	1 000
Augmentation de la dette à long terme	6 732	11 099
Diminution de la dette à long terme	(3 654)	(360)
	10 829	11 739
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 6)	(8 138)	(10 682)
Produit net de disposition	665	258
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne	(84)	(3 057)
Subventions aux immobilisations (note 6)	1 511	
	(6 046)	(13 481)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(241)	300
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	326	26
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	85	326

Les liquidités de la Société représentent l'encaisse.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
31 mai
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	85	326
Comptes-clients et autres débiteurs (note 3)	3 182	832
Stocks (note 4)	538	616
Placements à court terme (note 5)	3 948	1 994
Frais reportés au prochain exercice	1 713	1 333
	9 466	5 101
IMMOBILISATIONS (note 6)	47 621	43 779
AUTRES ACTIFS (note 7)	3 141	3 057
	60 228	51 937
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus (note 8)	3 334	3 246
Dépôts de clients	4 147	3 039
DÛ sur achat de droits d'exclusivité commerciale (note 9)		1 074
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	1 191	551
	8 672	7 910
DETTE À LONG TERME (note 10)	23 224	20 786
	31 896	28 696
VALEUR NETTE		
Capital-actions (note 11)	37 039	29 288
Déficit	(8 707)	(6 047)
	28 332	23 241
	60 228	51 937

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Paul Phaneuf, administrateur
Michel Noël de Tilly, administrateur

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES -- AUTRES RENSEIGNEMENTS
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

	1989	1988
A -- RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT:		
REVENUS BRUTS (annexe B)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	14 660	13 559
Réserve de l'Ile d'Anticosti	4 549	4 039
Réserve faunique des Laurentides	3 474	2 195
Réserve faunique de La Vérendrye	720	651
Rivières à saumons -- Gaspésie	589	440
Manoir Montmorency	2 214	2 504
Auberge de Fort Prével	776	673
Gîte du Mont-Albert	942	661
Village historique de Val-Jalbert	435	193
Centres touristiques -- Campings	471	639
Centres touristiques -- Outaouais	780	
	29 610	25 554
DÉPENSES DIRECTES (annexe C)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	10 656	10 602
Réserve de l'Ile d'Anticosti	3 920	3 940
Réserve faunique des Laurentides	3 230	1 900
Réserve faunique de La Vérendrye	513	398
Rivières à saumons -- Gaspésie	521	323
Manoir Montmorency	2 654	2 756
Auberge de Fort Prével	917	781
Gîte du Mont-Albert	1 136	964
Village historique de Val-Jalbert	403	322
Centres touristiques -- Campings	559	873
Centres touristiques -- Outaouais -- brut	1 162	
Centres touristiques -- Outaouais -- subvention	(750)	
	24 921	22 859
PROFIT (PERTE) D'OPÉRATION		
Parc du Mont-Sainte-Anne	4 004	2 957
Réserve de l'Ile d'Anticosti	629	99
Réserve faunique des Laurentides	244	295
Réserve faunique de La Vérendrye	207	253
Rivières à saumons -- Gaspésie	68	117
Manoir Montmorency	(440)	(252)
Auberge de Fort Prével	(141)	(108)
Gîte du Mont-Albert	(194)	(303)
Village historique de Val-Jalbert	32	(129)
Centres touristiques -- Campings	(88)	(234)
Centres touristiques -- Outaouais	368	
	4 689	2 695

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES -- AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

	Ski	Chasse et pêche	Hôtels et restaurants	Campings et activités d'été	Total
B -- REVENUS BRUTS PAR NATURE:					
Parc du Mont-Sainte-Anne	14 121			539	14 660
Réserve de l'Île d'Anticosti		4 449		100	4 549
Réserve faunique des Laurentides	439	3 035			3 474
Réserve faunique de La Vérendrye		720			720
Rivières à saumons -- Gaspésie		589			589
Manoir Montmorency			2 214		2 214
Auberge de Fort Prével			776		776
Gîte du Mont-Albert		148	752	42	942
Village historique de Val-Jalbert				435	435
Centres touristiques -- Campings				471	471
Centres touristiques -- Outaouais	36			744	780
	14 596	8 941	3 742	2 331	29 610

	Consommation	Traitements	Autres dépenses directes	Total
C -- DÉPENSES DIRECTES PAR NATURE:				
Parc du Mont-Sainte-Anne	941	5 592	4 123	10 656
Réserve de l'Île d'Anticosti	748	1 876	1 296	3 920
Réserve faunique des Laurentides	190	1 939	1 101	3 230
Réserve faunique de La Vérendrye		262	251	513
Rivières à saumons -- Gaspésie	16	356	149	521
Manoir Montmorency	644	1 332	678	2 654
Auberge de Fort Prével	193	411	313	917
Gîte du Mont-Albert	210	581	345	1 136
Village historique de Val-Jalbert		211	192	403
Centres touristiques -- Campings		255	304	559
Centres touristiques -- Outaouais dépenses brutes	84	624	454	1 162
Centres touristiques -- Outaouais subvention reçue	(53)	(487)	(210)	(750)
	2 973	12 952	8 996	24 921
Siège social		2 080	921	3 001
Total	2 973	15 032	9 917	27 922

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1989
(en milliers de dollars)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984.

Les établissements gérés par la Société ont été regroupés comme suit aux fins de présentation des résultats des opérations de l'année:

	1989	1988
Parc du Mont-Sainte-Anne	X	X
Réserve de l'Île d'Anticosti	X	X
Réserve faunique des Laurentides		
Réserve faunique des Laurentides	X	X
Parc des Grands Jardins	X	
Lac à l'Épaule et Lac des Neiges	X	
Réserve faunique de La Vérendrye	X	X
Rivière à saumons -- Gaspésie	X	X
Rivière St-Jean	X	X
Rivière Matapédia	X	X
Rivière Patapédia	X	X
Manoir Montmorency	X	X
Auberge de Fort Prével	X	X
Gîte du Mont-Albert		
Gîte du Mont-Albert	X	X
Camping du Mont-Albert	X	X
Rivière Sainte-Anne	X	X
Village historique de Val-Jalbert	X	X
Centres touristiques -- Camping		
Baie de Percé	X	X
Côte Sainte-Catherine (vendu en mai 1988)		X
Fort Témiscamingue	X	X
Kénogami	X	X
Parc des Voltigeurs	X	X
Centres touristiques -- Outaouais		
Haute Gatineau	X	
Petite-Rouge	X	
Lac Simon	X	
Lac Leslie	X	
Lac de l'Argile	X	

2. Conventions comptables

a) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont été transférées à la Société par décret en 1985-1986, en 1986-1987 et en 1988-1989.

La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la Société a été établie comme suit:

-- les établissements qui étaient déficitaires ont été cédés pour une valeur nominale sauf ceux dont la valeur du fonds de terrain a été établie à la valeur municipale;

-- la valeur des autres équipements est fonction des revenus nets qu'ils génèrent, sur la base d'une vente en bloc.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1989
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

b) Immobilisations et amortissement (suite)

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants (sauf l'année d'acquisition où on applique un demi-taux indépendamment de la date d'acquisition):

Bâtiments, pistes de ski et enneigement artificiel (incluant leurs infrastructures et leurs chemins d'accès)	4%
Remontées mécaniques incluant leur installation	5%
Matériel roulant incluant l'équipement lourd utilisé en montagne	14% à 20%
Mobilier, équipement et améliorations locatives	20%

Les coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne sont amortis linéairement sur une période de quinze ans débutant avec l'année d'ouverture du village du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne.

c) Location-acquisition

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement de ces biens est calculé en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode linéaire et aux taux suivants:

Remontées mécaniques	5%
Équipement	20%
Matériel roulant	14%

d) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances de la province de Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

e) Régime de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la Société.

f) Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de ces dernières. Les subventions relatives aux frais d'exploitation sont comptabilisées en réduction de ces derniers.

3. Comptes-clients et autres débiteurs

	1989	1988
Clients -- courants	147	663
Souscriptions à recevoir Ministre des Finances	2 750	
Autres débiteurs	285	169
	3 182	832

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1989
(en milliers de dollars)

4. Stocks

	1989	1988
Fournitures et pièces de rechange	416	486
Nourriture et boissons	107	104
Papeterie et divers	15	26
	538	616

5. Placements à court terme

	1989	1988
Acceptations bancaires, 12,45% et 12,41%, échéant le 27 juin 1989 et le 20 juillet 1989	3 948	1 994

6. Immobilisations

	Solde au 31-05-88	Acquisitions	Subventions	Dispositions	Solde au 31-05-89
Coût et valeurs transférées					
Terrains	5 020				5 020
Bâtiments, pistes de ski et infrastructures	15 715	4 559	551	79	19 644
Remontées mécaniques	2 384	2			2 386
Enneigement artificiel	13 443	662			14 105
Matériel roulant	1 845	384	12	21	2 196
Mobilier, équipement et améliorations locatives	2 284	974	238	3	3 017
Travaux en cours	558	1 192	710		1 040
	41 249	7 773	1 511	103	47 408
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipements et remontées mécaniques	7 109	349			7 458
Matériel roulant	274	16			290
	7 383	365			7 748
Coût total	48 632	8 138	1 511	103	55 156
Amortissement cumulé					
Coût et valeurs transférées	4 447	2 699		17	7 129
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	406				406
	4 853	2 699		17	7 535
Valeur nette	43 779	5 439	1 511	86	47 621

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1989
(en milliers de dollars)

7. Autres actifs

	1989	1988
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne		
Achat de droits d'exclusivité commerciale	3 000	3 000
Honoraires et divers	141	57
	3 141	3 057

8. Fournisseurs et frais courus

	1989	1988
Fournisseurs	1 073	1 025
Frais courus	1 297	1 526
Salaires courus et déductions à la source à payer	964	695
	3 334	3 246

9. Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale

	1989	1988
Dans le contrat d'acquisition des droits d'exclusivité commerciale, le vendeur s'est engagé à ériger un nouveau chalet au pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne; une somme de 1 000 $ a été retenue et versée avec intérêts en janvier 1989, lorsque le nouveau chalet a été complété		1 074

10. Dette à long terme

	1989	1988
Emprunts hypothécaires sur le Centre skiable du Parc du Mont-Sainte-Anne, d'un montant original de 13 483 $ remboursable par versements semestriels de 268 $, amortis sur une période de 25 ans avec intérêt fluctuant entre 9,05% et le taux préférentiel, échéant en 2012 et 2013	12 921	10 648
Emprunt hypothécaire et obligations sur les établissements de la Société autres que le Parc du Mont-Sainte-Anne, Manoir Montmorency, d'un montant original de 4 157 $, remboursable par versements semestriels de 139 $, amortis sur une période de 15 ans, avec intérêt fluctuant entre le taux préférentiel et 11,15%, échéant en l'an 2004	4 157	
Dû en vertu de contrats de location-acquisition, dont les montants originaux totalisent 7 688 $, garantis par des remontées mécaniques et d'autres équipements loués en vertu de tels contrats, payable sur 14 ans, remboursable par versements mensuels totalisant 91 $, capital et intérêts, au taux effectif variant de 9,86% à 11,5%, échéant de l'an 2000 à l'an 2003	7 119	7 463
Montants à reporter	24 197	18 111

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1989
(en milliers de dollars)

10. Dette à long terme (suite)

	1989	1988
Montants reportés	24 197	18 111
Obligation de la ville de Beaupré, portant intérêt au taux de 5 3/8%, avec des remboursements de l'ordre de 7 $ par année, échéant en 2006	218	226
DÛ au ministre des Finances, sans intérêt, remboursé en mars 1989		3 000
	24 415	21 337
Portion échéant au cours du prochain exercice	1 191	551
	23 224	20 786

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

1990 -- 1 191
1991 -- 1 170
1992 -- 1 210
1993 -- 1 254
1994 -- 1 303

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu du contrat de location-acquisition sont les suivants:

1990 -- 1 082
1991 -- 1 075
1992 -- 1 075
1993 -- 1 075
1994 -- 1 075

11. Capital-actions

Autorisé:
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $ — 75 000

	1989	1988
Émis:		
Émises en paiement de transfert d'actifs:		
Juin 1985 -- 251 000 actions	25 100	25 100
Mai 1987 -- 9 130 actions	913	913
Mai 1989 -- 6 actions	1	
Émises et payées au comptant:		
110 250 actions (1988 -- 32 750)	11 025	3 275
	37 039	29 288

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1989
(en milliers de dollars)

12. Engagements contractuels

La Société s'est engagée par contrats de baux de plusieurs années. Le solde de l'engagement au 31 mai 1989 s'établit à 1 259 $ et les paiements annuels minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont respectivement de 230 $ et 139 $.

La Société s'est engagée dans la location de véhicules. Au 31 mai 1989, le solde de l'engagement s'établit à 454 $ et les paiements annuels exigibles au cours des deux prochains exercices sont respectivement de 284 $ et 108 $.

La Société s'est engagée sur des contrats d'achat ou de construction d'immobilisations en cours pour un montant global de 7 745 $ au 31 mai 1989.

13. Poste extraordinaire

	1989	1988
En 1987-1988, les campings d'Amqui, de Coteau Landing, de Pointe des Cascades et de Côte Sainte-Catherine ont été cédés aux municipalités concernées pour une somme nominale; ceci a occasionné une perte sur disposition d'actif de 700 000 $		(700)
En juin 1987, le camping de Stoneham a été vendu pour une somme de 248 000 $, permettant à la Société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 146 000 $		146
En juin 1987, gain sur disposition d'un lot de terrain du camping de Fort Témiscamingue		24
En août 1988, la Société a vendu certains actifs situés dans le Parc de La Vérendrye et désignés comme "Auberge chez Dorval" pour la somme de 325 000 $, permettant à à la Société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 280 000 $	280	
En octobre 1988, la Société a vendu à la Pourvoirie du Lac Geneviève inc. certains actifs situés dans la Réserve de l'Île d'Anticosti pour une somme de 318 000 $, permettant à la Société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 281 000 $	281	
En mai 1989, la Réserve faunique des Laurentides a vendu des véhicules usagés pour 33 000 $, permettant à la Société de réaliser un gain de 18 000$	18	
	579	(530)

14. Variation nette des autres postes

	1989	1988
Comptes-clients	(2 350)	29
Stocks	78	(111)
Placements à court terme	(1 954)	760
Frais reportés au prochain exercice	(380)	(502)
Fournisseurs et frais courus	88	464
Dépôts de clients	1 108	1 542
Subventions perçues d'avance		(71)
Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale	(1 074)	1 074
	(4 484)	3 185

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mai 1989 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mai 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés,
Comptables agréés

Québec, le 22 juin 1989

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES		
Frais d'exploitation	21 331 976 $	20 755 771 $
Frais généraux et d'administration	3 948 394	3 871 101
Amortissement des immobilisations	2 304 036	2 547 886
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 868 784	2 907 626
	2 868 784	2 907 626
	30 453 190	30 082 384
REVENUS		
Transport des véhicules	4 322 899	4 179 015
Transport des passagers	3 240 711	2 227 967
Autres (note 3)	1 082 777	417 157
	8 646 387	6 824 139
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	21 806 803	23 258 245
Participations gouvernementales (note 4)	22 738 482	23 025 336
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	931 679	(232 909)
DÉFICIT AU DÉBUT	(577 931)	(345 022)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) À LA FIN	353 748 $	(577 931)$

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	931 679 $	(232 909)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 304 036	2 547 886
Virement de crédit reporté	(1 052 482)	(1 224 836)
Perte sur aliénations d'immobilisations	512	9 106
	2 183 745	1 099 247
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	259 677	(4 236)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	2 443 422	1 095 011
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Participation gouvernementale aux immobilisaitions	3 620	5 496
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(1 103 805)	(1 206 006)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(1 100 185)	(1 200 510)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(45 691)	(117 460)
Réalisation de placement		27 500
Produit d'aliénations d'immobilisations	391	1
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(45 300)	(89 959)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	1 297 937	(195 458)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 878 349	3 073 807
LIQUDITÉS À LA FIN	4 176 286 $	2 878 349 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	976 286 $	728 349 $
Dépôts à terme	3 200 000	2 150 000
Débiteurs et intérêts courus	296 274	206 493
	4 472 560	3 084 842
PLACEMENT (note 5)	27 500	27 500
IMMOBILISATIONS (note 6)	34 993 934	37 253 182
	39 493 994 $	40 365 524 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	3 358 030 $	3 008 572 $
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	1 179 167	1 103 805
	4 537 197	4 112 377
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	25 465 285	26 644 452
CRÉDIT REPORTÉ (note 8)	7 637 764	8 686 626
	37 640 246	39 443 455
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	1 500 000	1 500 000
Bénéfices non répartis (déficit)	353 748	(577 931)
	1 853 748	922 069
	39 493 994 $	40 365 524 $

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon
Jean-B. Roy

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations est calculé comme suit:

	Méthodes	Taux
Quais	Solde dégressif	5%
Bâtiments	Solde dégressif	10%
Navires	Solde dégressif	15%
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel roulant	Solde dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	Amortissement en fonction du remboursement du principal des obligations correspondantes	-

Crédit reporté -- Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation ou à l'aide de subventions spécifiques est inscrite au compte crédit reporté et virée à l'état des résultats au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3. Autres revenus

	1989	1988
Intérêts sur dépôts bancaires	353 221 $	220 326 $
Dividendes	22 000	20 350
Stationnement et divers	78 292	50 679
Machines distributrices	51 220	87 726
Concession alimentaire	68 682	
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	454 874	47 182
Location de navires	55 000	
Perte sur aliénations d'immobilisations	(512)	(9 106)
	1 082 777 $	417 157 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Participations gouvernementales

	1989	1988
Gouvernement du Québec:		
-- Au fonctionnement		
Subvention reçue	21 686 000 $	21 800 500 $
-- À l'acquisition d'immobilisations		
Virement de crédit reporté (note 8)	1 002 074	1 170 027
	22 688 074	22 970 527
Gouvernement du Canada:		
-- À l'acquisition d'immobilisations		
Virement de crédit reporté (note 8)	50 408	54 809
	22 738 482 $	23 025 336 $

5. Placement

Ce placement a été cédé à titre gratuit par le gouvernement du Québec à la Société et représente 55 000 actions ordinaires classe "A", sans valeur nominale, des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane inc.

6. Immobilisations

	1989				1988
	Immobilisations				
	Acquises par donation	Autres	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	64 794 $	18 145 $		82 939 $	82 939 $
Quais	3 795 452	74 622	2 103 868 $	1 766 206	1 859 165
Bâtiments	1 535 755	404 851	1 065 038	875 568	972 854
Navires	25 425 957	881 933	21 156 082	5 151 808	6 060 952
Ameublement et équipement	22 532	578 749	414 390	186 891	188 827
Matériel roulant		38 924	30 985	7 939	11 342
Améliorations locatives	215 930	637 793	234 482	619 241	668 934
	31 060 420	2 635 017	25 004 845	8 690 592	9 845 013
Navires*		31 011 585	4 708 243	26 303 342	27 408 169
	31 060 420 $	33 646 602 $	29 713 088 $	34 993 934 $	37 253 182 $

* Ces navires sont loués en vertu de contrats de location-acquisition.

Installations portuaires -- Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1989	1988
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux variant de 10,6% à 10,8%, échéant jusqu'en 2001	26 644 452 $	27 748 257 $
Versements échéant en deçà d'un an	1 179 167	1 103 805
	25 465 285 $	26 644 452 $

Les paiements minimaux exigibles sur les obligations découlant des contrats de location-acquisition, en prenant pour acquis que les loyers demeureront aux montants versés en 1989, s'établissent comme suit:

1990	3 963 230 $
1991	3 963 230
1992	3 921 366
1993	3 921 366
1994	3 921 366
1995 à 2001	29 379 243
Total des paiements minimaux exigibles	49 069 801
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimaux exigibles	22 425 349
	26 644 452 $

8. Crédit reporté

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations:

	1989	1988
a. Gouvernement du Québec		
Solde au début	8 117 759 $	9 282 290 $
Participation de l'exercice	3 620	5 496
	8 121 379	9 287 786
Virement à l'état des résultats et des bénéfices non répartis équivalent aux montants suivants:		
Amortissement des immobilisations	1 002 074	1 165 335
Solde non amorti sur immobilisations aliénées au cours de l'exercice		4 692
	1 002 074	1 170 027
Solde à la fin	7 119 305	8 117 759
b. Gouvernement du Canada		
Solde au début	568 867	623 676
Virement à l'état des résultats et des bénéfices non répartis équivalent au montant suivant:		
Amortissement des immobilisations	50 408	54 809
Solde à la fin	518 459	568 867
	7 637 764 $	8 686 626 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

8. Crédit reporté (suite)

	1989	1988
Ce solde se rapporte aux éléments suivants:	7 637 764 $	8 686 626 $
Terrains	64 794 $	64 794 $
Quais	1 721 164	1 811 752
Bâtiments	686 061	762 290
Navires	4 954 904	5 829 299
Ameublement et équipement	1 892	2 366
Améliorations locatives	161 950	172 746
	7 590 765	8 643 247
Solde non dépensé de la subvention spéciale pour réparations majeures	46 999	43 379
	7 637 764 $	8 686 626 $

9. Capital-actions

	1989	1988
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

10. Engagements

a. Contrats de location

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 1990 pour la location d'un navire. Ce bail comporte une option d'achat en 1990 au prix de 2 998 800 $ ou en 1995 au prix de 849 660 $, s'il y a prolongation du bail.

La Société est également engagée par un bail à long terme échéant en 2004 pour des locaux à la gare de Lévis. Ce bail comporte une option de renouvellement de quatorze ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1989 concernant le navire s'élève à 627 277 $ et celle concernant les locaux de la gare à 34 777 $. En vertu de ces baux, le total des loyers minimums futurs exigibles est de 1 114 904 $ et ceux-ci s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices:

1990	658 737 $
1991	31 460
1992	31 460
1993	31 460
1994	31 460

b. Congés de maladie

Les congés de maladie accumulés par les employés au 31 mars 1989 sont estimés à 523 132 $ (31 mars 1988: 608 000 $) et ne sont pas inscrits au passif. Le paiement de ces congés de maladie est sujet à certaines conditions stipulées dans les conventions collectives.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

11. Régimes de retraite

-- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

La majorité des employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ce Régime est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ce Régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Société imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 336 272 $ (1988: 323 485 $). Les obligations de la Société envers ce Régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

-- Autres régimes

Les autres employés participent à deux régimes de retraite inter-entreprises et la responsabilité de la Société se limite aux contributions pour services courants à titre d'employeur. Les contributions de la Société imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 212 965 $ (1988: 186 244 $).

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 de l'état de l'évolution de la situation financière ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1989

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
exercice terminé le 31 janvier 1989

	1989	1988
REVENUS		
Intérêts et autres revenus	24 828 $	22 931 $
Frais généraux et d'administration (relevé page 427)	118 347	25 885
PERTE NETTE	93 519	2 954
SURPLUS AU DÉBUT	415 984	418 938
SURPLUS À LA FIN	322 465 $	415 984 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 janvier 1989

	1989	1988
EXPLOITATION		
Perte nette	(93 519)$	(2 954)$
Amortissements, poste ne comportant aucun mouvement de liquidités	9 432	20 401
	(84 087)	17 447
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	12 246	1 202
Liquidités provenant de (absorbées par) l'exploitation	(71 841)	18 649
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations, liquidités absorbées par l'investissement	(2 800)	
FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, liquidités absorbées par le financement		(13 662)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(74 641)	4 987
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	358 315	353 328
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 5)	283 674 $	358 315 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

BILAN
31 janvier 1989

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse		6 438 $
Dépôts à terme et intérêts courus	296 956 $	351 877
Débiteurs (note 3)	7 246	19 709
	304 202	378 024
IMMOBILISATIONS (note 4)	37 728	44 360
	341 930 $	422 384 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	13 282 $	
Créditeurs et frais courus	6 183	6 400 $
	19 465	6 400
SURPLUS	322 465	415 984
	341 930 $	422 384 $

Au nom du Conseil d'administration,

Claude Beaudry
Florian Rempré

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 janvier 1989

	1989	1988
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Services extérieurs et consultants	46 142 $	
Frais de vérification et conseils administratifs	3 116	3 900 $
Frais de représentation	3 734	
Frais de déplacement	51 411	
Appel d'offres	1 505	
Intérêts d'un contrat de location-acquisition		773
Intérêts bancaires	481	
Poste et messagerie	159	
Matériel de bureau	1 297	
Taxes	75	
Amortissement des immobilisations	9 432	11 090
Amortissement de biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition		9 311
Frais divers	995	811
	118 347 $	25 885 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 janvier 1989

---

1. Statut et nature des activités

La société à but non lucratif, constituée en vertu de la 3e partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but de promouvoir la distribution des ressources éducatives québécoises et d'exécuter des projets éducatifs à l'extérieur du Québec. Depuis l'exercice 1986-1987, la société n'a pas obtenu de subvention du Québec. Il n'y avait plus aucune ressource permanente à l'emploi de la société.

2. Principale pratique comptable

Immobilisations

L'amortissement du mobilier et de l'équipement de bureau est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20%.

3. Débiteurs

	1989	1988
Solde de prix de vente sur immobilisations		2 800 $
Sous-location de locaux administratifs		13 964
Autres	7 246 $	2 945
	7 246 $	19 709 $

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	1989 Coût non amorti	1988 Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	134 091 $	96 363 $	37 728 $	44 360 $

5. Liquidités

	1989	1988
Encaisse (découvert bancaire)	(13 282)$	6 438 $
Dépôts à terme et intérêts courus	296 956	351 877
	283 674 $	358 315 $

6. Engagement

Un contrat a été signé le 8 décembre 1988 avec la compagnie Hualou (C.F.C.) inc. pour la somme de 25 000 $ pour services professionnels. Cette somme est payable en 6 versements égaux de 4 250 $. Le contrat débute le 3 janvier 1989 et se termine le 3 juillet 1989.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
Société d'exploitation des ressources
éducatives du Québec (SEREQ)

Nous avons vérifié le bilan de Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) au 31 janvier 1989 ainsi que les états de revenus et dépenses et surplus et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 janvier 1989 ainsi que ses revenus et dépenses et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cete date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Montréal, le 17 mars 1989

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-8

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Gouvernement du Québec	191 897	201 380
Société canadienne d'hypothèques et de logement	148 277	120 671
	340 174	322 051
Recouvrement -- service de la dette imputé au programme de logement sans but lucratif	136 686	131 714
Intérêts sur prêts et avances	43 940	44 295
	520 800	498 060
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 3)	311 842	296 938
Frais d'administration (note 4)	28 332	25 113
	340 174	322 051
Intérêts sur emprunts (note 5)	174 842	172 556
Amortissement des immeubles d'habitation	4 089	2 748
	519 105	497 355
REVENU NET DE L'EXERCICE	1 695	705
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 720	1 015
EXCÉDENT À LA FIN	3 415	1 720

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATON FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation (note 11)	(1 686)	39 201
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	1 680 341	1 300 465
Remboursements d'emprunts	(1 593 138)	(1 222 426)
(Diminution) augmentation des sommes dues au fonds d'assurance des sinistres	(307)	757
Liquidités provenant des activités de financement	86 896	78 796
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouveaux investissements		
Immeubles d'habitation	(124 377)	(92 919)
Prêts et avances	(1 256)	(2 367)
Encaissements sur prêts et avances	8 765	8 195
Acquisition d'une propriété sous financement de la Société		
Immeuble d'habitation	(57)	
Prêt et intérêts courus	57	
Disposition d'une propriété	55	
Liquidités utilisées par les activités d'investissement	(116 813)	(87 091)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(31 603)	30 906
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME AU DÉBUT	31 389	483
(CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME À LA FIN	(214)	31 389

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Prêts et avances (note 6)	571 153	578 876
Immeubles d'habitation (note 7)	1 372 311	1 252 021
Créances		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	80 199	77 040
Gouvernement du Québec	15 503	6 466
Autres	4 311	2 773
Encaisse et dépôt à terme		31 389
	2 043 477	1 948 565
PASSIF		
Emprunts (note 8)	1 942 089	1 860 795
Créditeurs (note 9)	38 259	35 245
Contribution reportée -- gouvernement du Québec (note 10)	54 136	45 134
Fonds d'assurance des sinistres	5 364	5 671
Chèques en circulation moins encaisse	214	
	2 040 062	1 946 845
EXCÉDENT	3 415	1 720
	2 043 477	1 948 565

ENGAGEMENTS (note 13)

ÉVENTUALITÉ (note 14)

Pour la Société,

Guy G. Bouchat
Jean-Paul Arsenault

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE DES SINISTRES

BILAN
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse	2	6
Créances		
Société d'habitation du Québec	5 364	5 671
Autres	1	10
	5 367	5 687
PASSIF		
Réclamations en voie de règlement	802	1 456
Solde du fonds	4 565	4 231
	5 367	5 687

Pour la Société,

Guy G. Bouchat
Jean-Paul Arsenault

ÉVOLUTION DU FONDS
au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Revenus		
Primes	719	995
Intérêts	568	454
	1 287	1 449
Dépenses		
Réclamations	857	1 674
Frais d'administration	96	4
	953	1 678
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	334	(229)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	4 231	4 460
SOLDE DU FONDS À LA FIN	4 565	4 231

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

---

1. Constitution et objets

La Société d'habitation du Québec, corporation constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets:

-- d'aviser le ministre responsable sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
-- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
-- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
-- de favoriser le développement et la mise en oeuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
-- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
-- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

De plus, la Société administre un fonds d'assurance depuis 1979 pour couvrir les pertes lors de sinistres à ses immeubles d'habitation et à ceux des offices municipaux d'habitation. Les pertes individuelles excédant 500 milliers de dollars ne sont pas couvertes par ce fonds d'assurance et sont partageables en parts égales entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec conformément aux accords directeurs intervenus entre ces organismes.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Immeubles d'habitation

i. Les immeubles d'habitation de la Société sont inscrits au coût.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de dation en paiement et les déboursés effectués lors de la prise de possession.

Pour les projets de construction d'immeubles d'habitation de la Société, des intérêts ainsi que des frais d'administration sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date du début de l'exploitation. Le taux d'intérêt imputé est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs des emprunts à court terme contractés par la Société pour financer ces projets.

ii. L'amortissement des immeubles d'habitation correspond au recouvrement de la partie capital du service de la dette imputé au Programme de logement sans but lucratif. Le recouvrement s'effectue généralement sur une période de 35 à 50 ans.

Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b) Prêts et avances

Aucune provision pour non-remboursement n'est inscrite relativement aux prêts et avances dont les remboursements sont en arrérages puisque ces montants sont comptabilisés au coût des propriétés, s'il y a acquisition par défaut de paiement.

c) Contributions

Les contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au coût des programmes de l'exercice sont inscrites aux résultats en autant que les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

2. **Conventions comptables** (suite)

d) Recouvrement -- service de la dette imputé au programme de logement sans but lucratif

Le service de la dette que la Société doit assumer en vertu des emprunts contractés pour le financement de ses immeubles d'habitation dont la gérance est confiée à des mandataires, est généralement récupéré à même les subventions versées à ces mandataires en l'occurence les offices municipaux d'habitation du Québec, les municipalités nordiques et la Société de gestion immobilière SHQ.

e) Coût des programmes

Logement sans but lucratif

Aux fins de la gestion du Programme de logement sans but lucratif, la Société d'habitation du Québec a conclu des conventions d'exploitation avec certains organismes en vue de leur confier l'administration de ses projets d'habitation pour une période n'excédant pas 50 ans. Ces conventions prévoient, entre autres, le versement d'une subvention pour aider à combler le déficit d'exploitation des logements sous gestion.

Le coût du Programme de logement sans but lucratif est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société.

Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes, ainsi que les frais reliés au refinancement des emprunts.

Supplément au loyer

L'aide accordée par la Société en vertu de conventions n'excède pas 15 ans.

Lorsque le Programme de supplément au loyer s'adresse à des organismes, le coût de ce programme est comptabilisé à partir des demandes de subvention produites par les organismes concernés et approuvées par la Société ou, le cas échéant, à partir des estimés préparés et approuvés par la Société.

Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des rapports financiers requis.

Par ailleurs, lorsque les bénéfices de ce programme sont octroyés à des individus, la Société enregistre ces bénéfices conformément à la convention comptable applicable aux "autres programmes".

Aide à la mise de fonds

Le coût de ce programme est constitué des intérêts sur les prêts garantis ainsi que de toute perte que la Société doit assumer lors de l'exécution des garanties.

Corvée-Habitation

La quote-part de la Société au coût de ce programme correspond à 60% des subventions octroyées par le Fonds de relance de la construction domiciliaire, créé en vertu de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Aide à la restauration Canada-Québec

L'aide financière accordée prend la forme d'un prêt avec remise potentielle. Le prêt est considéré comme une dépense de l'année courante dès que le versement du prêt est approuvé par la Société.

Autres programmes

Le coût de chacun des autres programmes est enregistré aux livres en autant que les demandes de subvention aient été approuvées par la Société ou son mandataire, le cas échéant, et que les paiements qui en découlent, viennent à échéance avant la fin de l'exercice financier concerné.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

f) Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux frais d'administration.

g) Fonds d'assurance des sinistres

i. Réclamations

Les réclamations sont inscrites au coût ou à la valeur estimative des sinistres et couvrent les sinistres déclarés à la Société au plus tard un mois après la fin de l'exercice.

ii. Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux frais d'administration.

3. Coût et contributions aux programmes

	1988			1987		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*
Logement sans but lucratif						
Public						
Immeubles des offices municipaux d'habitation	35 557	13 412	22 145	35 484	15 359	20 125
Immeubles d'habitation de la Société gérés par des mandataires	130 881	44 105	86 776	130 332	45 607	84 725
	166 438	57 517	108 921	165 816	60 966	104 850
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif	3 470	882	2 588	609	153	456
Autochtones en milieu urbain	1 500	360	1 140	186	44	142
Autochtones en milieu rural	2 093	492	1 601	879	211	668
	7 063	1 734	5 329	1 674	408	1 266
Montants à reporter	173 501	59 251	114 250	167 490	61 374	106 116

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

3. Coût et contributions aux programmes (suite)

	1988			1987		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*
Montants reportés	173 501	59 251	114 250	167 490	61 374	106 116
Aide aux personnes						
Supplément au loyer	11 794	6 580	5 214	7 367	5 254	2 113
Aide à la mise de fonds	35	35				
Corvée-Habitation	345	345		1 109	1 109	
Aide à l'accession à la propriété résidentielle	13 285	13 285		23 994	23 994	
Allocation -- logement en faveur des personnes âgées	21 460	21 460		20 196	20 196	
Loi sur l'habitation familiale	758	758		1 076	1 076	
Relogement temporaire des victimes de la mousse d'urée formaldéhyde	11	11		11	11	
	47 688	42 474	5 214	53 753	51 640	2 113
Aide aux organismes communautaires et à la restauration						
Aide au logement populaire	2 146	2 146		4 161	4 161	
Aide aux organismes sans but lucratif s'occupant des sans-abri	621	621		1 896	1 896	
Encouragement québécois à la restauration résidentielle				79	79	
Aide à la restauration résidentielle	34 281	34 281		48 601	48 601	
Réparations d'urgence	274	75	199	46	13	33
Aide à la restauration Canada-Québec	53 331	26 705	26 626	20 912	10 350	10 562
	90 653	63 828	26 825	75 695	65 100	10 595
Coût des programmes	311 842	165 553	146 289	296 938	178 114	118 824
Frais d'administration (note 4)	28 332	26 344	1 988	25 113	23 266	1 847
Coût total des programmes	340 174	191 897	148 277	322 051	201 380	120 671

* Société canadienne d'hypothèques et de logement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

4. Frais d'administration

	1988	1987
Traitements et autres rémunérations	19 411	17 600
Services de transport et de communication	1 938	1 111
Services professionnels, administratifs et autres	2 797	3 392
Entretien et réparations	282	102
Loyers	3 212	2 788
Fournitures et approvisionnements	659	761
Matériel et équipement	478	268
Subventions diverses	173	131
Autres dépenses	14	42
	28 964	26 195
Frais imputés		
Au coût de construction des immeubles d'habitation	519	974
À la Société de gestion immobilière SHQ	113	108
	632	1 082
	28 332	25 113

5. Intérêts sur emprunts

	1988	1987
Intérêts sur emprunts obligataires	154 840	160 918
Intérêts sur emprunts hypothécaires	88	93
Intérêts sur emprunts à terme	1 102	1 170
Intérêts sur financement temporaire	23 994	13 167
Intérêts sur avances du fonds d'assurance des sinistres	566	453
	180 590	175 801
Intérêts imputés		
Au coût des immeubles d'habitation en construction *	4 444	3 128
Au coût du programme d'aide à la restauration Canada-Québec	1 304	117
	5 748	3 245
	174 842	172 556

* Les taux imputés en 1988 ont varié de 8,63% à 10,71% (7,22% à 9,43% en 1987).

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

6. Prêts et avances

	1987	1986
Prêts hypothécaires -- 6 7/8% à 15 1/8% remboursables par mensualités ou annuités sur des périodes n'excédant pas 50 ans	530 394	533 748
Prêts sans garantie hypothécaire -- 6 7/8% à 14,58% remboursables par mensualités sur des périodes n'excédant pas 50 ans	14 015	14 162
Obligations -- 6 7/8% à 9 5/8% remboursables par annuités sur des périodes n'excédant pas 15 ans et rachetables par anticipation	9 647	11 631
Avances	7 834	9 915
Intérêts courus	9 263	9 420
	571 153	578 876

7. Immeubles d'habitation

	1988	1987
Immeubles d'habitation parachevés	1 233 314	1 131 795
Propriétés acquises	59 387	58 494
	1 292 701	1 190 289
Amortissement cumulé	14 468	10 379
	1 278 233	1 179 910
Immeubles d'habitation en construction	94 078	72 111
	1 372 311	1 252 021

8. Emprunts

	1988	1987
Gouvernement du Québec		
Obligations -- 6 7/8% à 15,98% remboursables par versements annuels ou semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	126 610	127 152
Intérêts courus	7 077	7 102
	133 687	134 254
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations -- 6 7/8% à 11% remboursables par versements annuels ou semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	856 477	861 937
Montants à reporter	856 477	861 937

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

8. Emprunts (suite)

	1988	1987
Montants reportés	856 477	861 937
Emprunts hypothécaires -- 3 1/2% à 7 7/8% remboursables par versements mensuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans	1 605	1 729
Intérêts courus	49 159	49 398
	907 241	913 064
Autres		
Obligations -- 8,85% à 16 1/4% remboursables de 1989 à 1998 et assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	702 607	643 763
Emprunts à terme -- 9 3/8% à 14,58% remboursables par versements annuels ou mensuels échéant de 1989 à 1992	9 163	10 966
Financement temporaire: institutions financières	169 042	132 754
Intérêts courus	20 349	25 994
	901 161	813 477
	1 942 089	1 860 795

En tenant compte des refinancements prévus, le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations, les emprunts hypothécaires et les emprunts à terme se détaille comme suit:

1989 --	11 507
1990 --	12 163
1991 --	12 816
1992 --	12 875
1993 --	11 917

9. Créditeurs

	1988	1987
Fournisseurs et retenues sur contrats	19 999	17 674
Société de gestion immobilière SHQ -- Fonds de relance de la construction domiciliaire	12 368	12 438
Bénéficiaires de subventions et divers	5 892	5 133
	38 259	35 245

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

10. Contribution reportée -- gouvernement du Québec

	1988	1987
Évolution de l'exercice:		
Contribution (note 3)	191 897	201 380
Moins:		
Partie à long terme du programme d'aide à la restauration Canada-Québec, imputée à la créance à recevoir du gouvernement du Québec	(19 222)	(6 310)
Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec		(6 292)
	172 675	188 778
Encaissements afférents à la contribution	181 677	233 912
Augmentation de la contribution reportée	9 002	45 134
Contribution reportée au début	45 134	
Contribution reportée à la fin	54 136	45 134

11. Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation

	1988	1987
Revenu net de l'exercice	1 695	705
Amortissement des immeubles d'habitation	4 089	2 748
Liquidités provenant des opérations	5 784	3 453
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(7 470)	35 748
	(1 686)	39 201

12. Société de gestion immobilière SIQ

La Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SIQ le mandat d'administrer certains de ses immeubles. Le budget d'exploitation net alloué à ce mandataire pour le présent exercice financier se chiffre à 1,7 million de dollars. Le financement est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour un montant de 1,2 million de dollars et par le gouvernement du Québec pour un montant de 0,5 million de dollars. Ces données financières sont incluses dans l'état des résultats et de l'excédent de la Société d'habitation du Québec.

13. Engagements

Construction

Les engagements de la Société envers les entrepreneurs pour les travaux à effectuer sur des immeubles d'habitation en construction s'élevaient à 37 millions de dollars au 31 décembre 1988 (1987: 24 millions de dollars).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

13. Engagements (suite)

Programme d'aide à la restauration résidentielle

En vertu de ce programme, la Société cautionne tout emprunt effectué par un propriétaire jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à sa promesse de subvention. Les engagements qui en résultent pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

1989 --	25 341
1990 --	16 891
1991 --	8 668
1992 --	3 626
1993 --	402

14. Éventualité

Dans le cadre du Programme d'aide à la mise de fonds, la Société garantit, selon certaines limites, le remboursement de l'emprunt effectué par les requérants pour l'acquisition d'un premier logement; le montant des prêts ainsi garantis totalise 6 millions de dollars au 31 décembre 1988.

15. Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des résultats et de l'excédent de la Société d'habitation du Québec.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1987 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans de la Société d'habitation du Québec et du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de la Société de même que l'état de l'évolution du fonds d'assurance des sinistres de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société et du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière de la Société de même que l'évolution du fonds d'assurance des sinistres pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 juin 1989

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE
L.R.Q., c. S-8.1
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉPENSES (note 3)		
Traitements	215 785 $	183 624 $
Services professionnels, administratifs et autres (note 4)	52 220	32 583
Services de transport et de communication (note 4)	80 060	71 228
Impression et frais de bureau	34 126	30 308
Matériel et équipement (note 4)	18 538	11 646
Location d'équipement de bureau	5 367	4 482
	406 096	333 871
REVENUS		
Intérêts sur placements à court terme	20 455	10 508
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	385 641	323 363
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	400 000	400 000
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	14 359	76 637
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	101 246	24 609
SOLDE DU FONDS À LA FIN	115 605 $	101 246 $

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	49 489 $	40 370 $
Bons du trésor et acceptations bancaires	99 876	124 439
	149 365 $	164 809 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	32 182 $	63 563 $
Dû au fonds d'assistance financière	1 578	
	33 760	63 563
SOLDE DU FONDS	115 605	101 246
	149 365 $	164 809 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Paul Desmarais
André Bisson

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

ÉVOLUTION
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des donateurs (note 6)	372 100 $	519 500 $
Intérêts sur placements à court terme	83 108	39 813
	455 208	559 313
UTILISATION DES FONDS		
Exécutions de garanties de prêts	98 939	
Provision pour exécutions de garanties de prêts	46 003	
	144 942	
AUGMENTATION DE L'EXERCICE	310 266	559 313
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	660 313	101 000
SOLDE DU FONDS À LA FIN	970 579 $	660 313 $

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	32 105 $	1 301 $
Bons du trésor et acceptations bancaires	982 899	659 012
Dû par le fonds des opérations	1 578	
	1 016 582 $	660 313 $
PASSIF		
Provision pour exécutions de garanties de prêts	46 003 $	
SOLDE DU FONDS	970 579	660 313 $
	1 016 582 $	660 313 $

ÉVENTUALITÉS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Paul Desmarais
André Bisson

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

1. Constitution et fonctions

La Société d'Investissement Jeunesse, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8.1), a notamment pour fonctions de:

- développer, avec la participation des entreprises privées ou publiques, l'esprit d'entreprise chez les jeunes;
- fournir une aide financière ou technique aux jeunes qui veulent établir une entreprise;
- favoriser la création d'emploi pour les jeunes par toutes mesures appropriées, notamment par une aide financière et technique à l'établissement ou à l'expansion de toute entreprise; et
- constituer et d'administrer tout fonds requis pour l'exercice de ses fonctions.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds des opérations

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société autres que celles du fonds d'assistance financière.

Fonds d'assistance financière

La Société a constitué un fonds d'assistance financière destiné à recueillir les contributions des donateurs. Ces contributions sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Ce fonds permet de défrayer les pertes et les frais inhérents à l'exécution de garanties que la Société accorde sur les prêts servant au démarrage d'entreprises par des jeunes promoteurs.

Provision pour exécutions de garanties de prêts

Une provision est établie pour couvrir les exécutions de garanties de prêts accordées par la Société lorsque le déboursé est inévitable selon les renseignements disponibles à la date de préparation des états financiers.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Certaines dépenses défrayées à même les crédits de différents ministères et organismes ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses du fonds des opérations.

3. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Dépenses estimées et non présentées à l'état des revenus et dépenses du fonds des opérations:

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	37 971 $	114 401 $
Loyer de locaux administratifs	51 014	47 435
	88 985 $	161 836 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Composition de certains postes de dépenses du fonds des opérations

	1989	1988
Services professionnels, administratifs et autres		
Honoraires professionnels	14 056 $	8 675 $
Honoraires de vérification interne	29 458	11 765
Frais de déplacements des membres des comités	3 064	4 642
Réparations et entretien du mobilier et de l'équipement	2 144	2 512
Abonnements et cotisations aux associations	2 204	1 211
Assurances - incendie et responsabilité	429	678
Formation	865	3 100
	52 220 $	32 583 $
Services de transport et de communication		
Frais de déplacements	18 400 $	12 094 $
Communication	13 911	11 990
Frais de poste et messagerie	8 015	8 115
Promotion	32 091	26 417
Campagne de financement	7 643	
Conférence de presse		2 765
Salons		9 847
	80 060 $	71 228 $
Matériel et équipement		
Matériel informatique	7 575 $	10 832 $
Équipement de bureau	10 963	814
	18 538 $	11 646 $

5. Engagements

La Société est liée par des baux d'une durée variant d'un à quatre ans pour la location de matériel et d'équipement. Le solde de ces engagements au 31 mars 1989 s'établit à 16 251 $ (1988: 22 549 $) et les paiements pour les quatre prochains exercices se détaillent comme suit:

1990	5 564 $
1991	5 314
1992	4 763
1993	610

6. Contributions des donateurs

La Société détient à la date de préparation des états financiers des engagements de contributions de donateurs au fonds d'assistance financière totalisant 618 700 $ (1988: 429 000 $). Ces montants sont encaissables sur une période de quatre ans.

7. Éventualités

Au 31 mars 1989, les garanties de prêts consenties par le fonds d'assistance financière à des institutions financières s'élèvent à 701 175 $.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'assistance financière de la Société d'Investissement Jeunesse au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations et l'état de l'évolution du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats du fonds des opérations et l'évolution du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 mai 1989

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1988

	1988	1987
REVENUS		
Locations de salles	631 266 $	756 839 $
Redevances sur les billets vendus	336 098	393 073
Productions de spectacles	672 232	71 099
Services auxiliaires (note 3)	658 365	798 610
Revenus financiers nets (note 4)	250 212	126 288
Autres	116 717	96 084
	2 664 890	2 241 993
DÉPENSES		
Services administratifs et direction artistique (note 5)	649 259	712 841
Services de soutien (note 6)	3 223 795	3 369 539
Communications	193 476	195 951
Productions de spectacles (note 7)	749 408	202 923
Services auxiliaires (note 8)	616 855	753 757
	5 432 793	5 235 011
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2 767 903	2 993 018
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Fonctionnement -- excluant subventions pour le service de la dette (note 4)	3 081 621	2 698 371
Conservatoire de musique	348 600	345 100
	3 430 221	3 043 471
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	662 318	50 453
Partie de l'excédent de l'exercice viré au déficit	195 203	50 453
SOLDE DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 12)	467 115 $	

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 août 1988

	1988	1987
DÉFICIT AU DÉBUT	195 203 $	941 754 $
Subventions du gouvernement du Québec pour la résorption du déficit		(696 098)
Partie de l'excédent de l'exercice viré au déficit	(195 203)	(50 453)
DÉFICIT À LA FIN		195 203 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice	662 318 $	50 453 $
Élément sans incidence sur les liquidités: Amortissement des frais d'émission d'obligations reportés	8 321	8 321
	670 639	58 774
Variation des éléments hors liquidités d'actifs et de passifs liés à l'exploitation	(2 435 556)	3 628 092
Liquidités (utilisées pour) provenant des activités d'exploitation	(1 764 917)	3 686 866
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	451 164	343 455
Subventions du gouvernement du Québec pour la résorption du déficit		696 098
Liquidités provenant des activités de financement	451 164	1 039 553
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour des activités d'investissement: Acquisitions d'immobilisations	(432 078)	(400 268)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(1 745 831)	4 326 151
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME (ENDETTEMENT BANCAIRE) AU DÉBUT	3 938 959	(387 192)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	2 193 128 $	3 938 959 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 1988

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	2 193 128 $	3 938 959 $
Débiteurs	83 848	88 632
Stocks de fournitures	74 597	64 958
Immobilisations (note 9)	4 698 375	4 266 297
Frais d'émission d'obligations reportés	39 494	47 815
	7 089 442 $	8 406 661 $
PASSIF		
Dépôts -- ventes de billets	461 883 $	398 694 $
Fournisseurs et frais courus	426 082	440 572
Subventions reportées (note 10)	989 743	3 469 143
Dette à long terme (note 11)	4 744 619	4 293 455
Dû au gouvernement du Québec (note 12)	467 115	
	7 089 442	8 601 864
DÉFICIT		195 203
	7 089 442 $	8 406 661 $

Pour le Conseil d'administration

Me Louis Vézina
Me Claude Vadboncoeur

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1988

1. Constitution et objet

La Société du Grand Théâtre de Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles. En vertu de l'article 32 de cette loi, les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde en est versé annuellement au Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice compte tenu des conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Les coûts des immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont accumulés dans un compte "Projets d'immobilisations en cours" jusqu'à ce que les modalités du financement à long terme soient déterminées. Ces coûts comprennent le matériel, la main-d'oeuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs ainsi que les frais de financement temporaire. Après que le projet ait été financé à long terme, ces coûts sont alors répartis aux diverses catégories d'immobilisations.

Ces immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont présentées au coût et elles ne sont pas amorties.

Les autres immobilisations sont imputées aux opérations.

Les locaux occupés par la Société sont la propriété du gouvernement du Québec et les coûts afférents aux réparations majeures sont assumés par celui-ci.

Frais d'émission d'obligations reportés

L'escompte et les frais d'émission d'obligations de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée restante de l'emprunt.

Redevances sur les billets vendus

Les revenus provenant des redevances sur les billets vendus sont comptabilisés lors de l'encaissement.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du paiement.

3. Revenus -- services auxiliaires

	1988	1987
Services scéniques	596 094 $	733 120 $
Ateliers	17 080	16 624
Concessions de bars	45 191	48 866
	658 365 $	798 610 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1988

4. Revenus financiers nets

	1988	1987
Intérêts sur la dette à long terme	(448 581) $	(407 322) $
Intérêts capitalisés aux projets d'immobilisation en cours	48 269	7 010
Subventions du gouvernement du Québec pour le service de la dette -- intérêts sur obligations	400 312	400 312
Intérêts sur dépôts bancaires	259 382	139 441
Intérêts et frais bancaires	(849)	(4 832)
Amortissement des frais d'émission d'obligations	(8 321)	(8 321)
	250 212 $	126 288 $

5. Dépenses -- services administratifs et direction artistique

	1988	1987
Traitements et avantages sociaux	425 961 $	411 268 $
Indemnités de départ	3 497	57 721
Honoraires professionnels	67 401	75 411
Déplacements et représentation	53 900	22 230
Communications	11 900	10 950
Papeterie et fournitures	14 924	14 283
Assurances incendie et responsabilité	24 521	22 804
Matériel et équipement	28 924	79 456
Autres frais	18 231	18 718
	649 259 $	712 841 $

6. Dépenses -- services de soutien

	1988	1987
Entretien, gardiennage et électricité	1 243 630 $	1 033 987 $
Exploitation des salles	541 593	620 420
Exploitation des guichets	469 014	545 861
Taxes municipales et scolaires	969 558	1 169 271
	3 223 795 $	3 369 539 $

7. Dépenses -- productions de spectacles

Les dépenses pour les spectacles produits par la Société n'incluent pas de frais pour la location de salles normalement facturés aux producteurs. Ces frais non imputés à ces productions, qui n'entraînent pas d'entrées ni de sorties de fonds, représentent 103 158 $ en 1988 (26 381 $ en 1987).

8. Dépenses -- services auxiliaires

	1988	1987
Services scéniques	592 204 $	729 251 $
Ateliers	16 214	16 046
Concessions de bars	8 437	8 460
	616 855 $	753 757 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1988

9. Immobilisations

	Au coût	
	1988	1987
Équipements techniques de scène	2 372 829 $	2 372 829 $
Améliorations locatives	1 408 434	1 408 434
Ameublement et équipement de bureau	76 649	76 649
	3 857 912	3 857 912
Projets d'immobilisations en cours *	840 463	408 385
	4 698 375 $	4 266 297 $

* Projets de 1 488 000 $ autorisés par le gouvernement du Québec et devant se terminer en 1988-1989.

L'immeuble abritant le Grand Théâtre de Québec est la propriété du gouvernement du Québec et aucun loyer n'est imputé à la Société. Cependant, en janvier 1985, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à acquérir pour le prix de 1 $ l'immeuble occupé par le Grand Théâtre de Québec. Le contrat d'acquisition de cet immeuble n'a pas encore été exécuté.

10. Subventions reportées

	1988	1987
Subventions de fonctionnement applicables à l'exercice suivant encaissées avant le 31 août	876 400 $	3 352 300 $
Subvention encaissée en 1986-1987 aux fins d'acquitter un droit de mutation relatif à l'acquisition prévue de l'immeuble dans lequel la Société exerce ses activités	113 343	113 343
Subvention pour le sommet de la Francophonie tenu en septembre 1987		3 500
	989 743 $	3 469 143 $

11. Dette à long terme

	1988	1987
Obligations série «1»		
10%, échéant le 27 mars 1991	1 825 000 $	1 825 000 $
10,25%, échéant le 27 mars 1996	2 125 000	2 125 000
Emprunt bancaire *	736 000	237 000
Fournisseurs et frais courus *	58 619	106 455
	4 744 619 $	4 293 455 $

* L'emprunt bancaire et les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus qui se rapportent aux projets d'immobilisations en cours sont considérés comme dette à long terme vu que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette obligataire.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1988

12. Dû au gouvernement du Québec

	1988	1987
Solde de l'excédent de l'exercice à verser au gouvernement du Québec *	467 115 $	

* Selon l'article 32 de la loi constitutive de la Société cité dans la note 1.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1987 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 octobre 1988

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DES EMPLOYÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
Cotisations pour le service courant		
Employeur (note 2)	81 108 $	
Employés	61 263	59 212 $
	142 371	59 212
Cotisations additionnelles d'employés		53 000
	142 371	112 212
Intérêts sur dépôts	210 952	191 694
	353 323	303 906
Prestations pour l'achat de rentes de retraite	50 674	93 183
Prestations de cessation de service	124 999	
Frais de gestion	4 916	5 427
	180 589	98 610
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	172 734	205 296
ACTIF NET AU DÉBUT	1 844 561	1 639 265
ACTIF NET À LA FIN	2 017 295 $	1 844 561 $

ACTIF NET
au 31 décembre 1987

	1987	1986
ACTIF		
Dépôts dans les fonds généraux d'une compagnie mutuelle d'assurance et intérêt accumulés	2 022 207 $	1 838 756 $
Cotisations à recevoir	16 281	5 805
	2 038 488	1 844 561
PASSIF		
Prestations de cessation de services à payer	21 193	
ACTIF NET	2 017 295 $	1 844 561 $

Pour le Conseil d'administration,

Me Louis Vézina
Me Claude Vadeboncoeur

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DES EMPLOYÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1987

---

1. Description du régime

Le régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec est un régime contributif à cotisations déterminées et il est constitué par les cotisations des employés et de l'employeur.

2. Gain actuariel

Le conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec a approuvé à la fin de l'année 1985 des modifications aux règlements du régime supplémentaire de rentes de ses employés. L'évaluation actuarielle révisée au 31 décembre 1984, donnant effet à ces modifications, révèle un gain actuariel de 116 000 $. Ce montant est utilisé jusqu'à concurrence de 98 000 $ pour exonorer l'employeur de sa cotisation à compter du 1er janvier 1986; au cours de 1986, 87 956 $ a été appliqué à cette fin et le solde de 10 044 $ l'a été en 1987.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 décembre 1987 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1987 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 février 1988

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-14.1

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Locations d'espaces -- événements	1 883 166 $	2 034 754 $
Redevances (note 3)	1 236 425	1 352 244
Services auxiliaires (note 4)	1 720 153	1 754 696
	4 839 744	5 141 694
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 5)	13 369 586	13 204 686
Frais d'événements (note 6)	1 899 045	1 937 136
Frais financiers -- net (note 7)	9 582 792	8 733 829
	24 851 423	23 875 651
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	20 011 679	18 733 957
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 8)	17 019 051	17 815 103
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	2 992 628	918 854
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 350 058	3 268 912
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(642 570)$	2 350 058 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	(2 992 628)$	(918 854)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des frais reportés	379 406	333 411
Perte sur aliénation de mobilier et équipement	6 644	7 096
Liquidités utilisées pour les opérations	(2 606 578)	(578 347)
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation	(1 001 808)	1 663 955
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	(3 608 386)	1 085 608
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(579 949)	(601 656)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités provenant des activités de financement:		
Apport du gouvernement du Québec	580 949	584 897
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(3 607 386)	1 068 849
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	8 361 838	7 292 989
LIQUIDITÉS À LA FIN	4 754 452 $	8 361 838 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse ainsi que les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	354 452 $	1 761 838 $
Dépôts à terme	4 400 000	6 600 000
Débiteurs et intérêts courus	435 827	564 798
Frais payés d'avance	139 200	158 293
	5 329 479	9 084 929
IMMOBILISATIONS (note 9)	85 177 587	84 604 282
FRAIS REPORTÉS, au coût amorti	5 119 939	5 499 345
	95 627 005 $	99 188 556 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	3 836 206 $	5 403 422 $
Dépôts des clients	772 312	354 968
	4 608 518	5 758 390
DETTE À LONG TERME (note 10)	86 500 000	86 500 000
	91 108 518	92 258 390
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Apport du gouvernement du Québec (note 11)	5 161 057	4 580 108
(Déficit) Excédent	(642 570)	2 350 058
	4 518 487	6 930 166
	95 627 005 $	99 188 556 $

Pour le Conseil d'administration,

Bruno M. Fragasso
Gaston Viallet

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objets

La Société du Palais des congrès de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets:

-- d'administrer et d'exploiter le Palais des Congrès de Montréal;
-- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des Congrès;
-- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des Congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations non amorties

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles ne sont pas amorties.

Frais reportés

Le coût d'un contrat de change fixant les montants en devises canadiennes lors du remboursement du capital et des intérêts d'un emprunt en monnaie étrangère est reporté.

L'amortissement de ces frais reportés est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'emprunt et est comptabilisé à la date de paiement des intérêts.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société
  -- Contribution aux acquisitions d'immobilisations.
  -- Contribution au remboursement de la dette à long terme.
- Subvention de fonctionnement
  -- Contribution pour combler l'excédent des dépenses sur les revenus des opérations.

3. Redevances

	1989	1988
Billets vendus	192 543 $	257 033 $
Services alimentaires	837 564	935 371
Services électriques	121 659	76 452
Services audio-visuels	77 671	76 154
Autres	6 988	7 234
	1 236 425 $	1 352 244 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Services auxiliaires

	1989	1988
Stationnement	593 766 $	548 320 $
Aménagement	345 548	419 824
Audio-visuel	432 718	395 628
Vestiaire	114 080	125 361
Info-Montréal	7 200	8 955
Médiatique	16 449	37 186
Kiosque de souvenirs	68 630	79 176
Autres	141 762	140 246
	1 720 153 $	1 754 696 $

5. Frais d'opération et d'administration

	1989	1988
Taxes	4 387 120 $	4 767 312 $
Assurances et permis	136 959	174 580
Électricité et chauffage	957 466	930 442
Gardiennage	483 933	456 073
Entretien et réparations	2 259 522	2 173 637
Loyer	11 055	37 040
Publicité et promotion	1 117 352	938 381
Traitements et avantages sociaux	3 354 306	3 092 063
Services professionnels et administratifs	320 779	320 473
Frais de déplacement	58 275	50 094
Téléphone et messagerie	124 247	124 692
Papeterie et impression	92 477	84 452
Perte sur aliénation de mobilier et équipement	6 644	7 096
Autres frais	59 451	48 351
	13 369 586 $	13 204 686 $

6. Frais d'événements

	1989	1988
Traitements -- personnel à l'événement	785 039 $	732 210 $
Créations de pages	13 547	14 435
Services alimentaires	13 674	15 009
Aménagement	851 765	907 228
Services audio-visuels	83 236	98 951
Impression de billets	5 361	3 138
Sécurité	22 452	22 304
Kiosque de souvenirs	71 082	81 485
Divers	52 889	62 376
	1 899 045 $	1 937 136 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

7. Frais financiers -- net

	1989	1988
Intérêts sur la dette à long terme	9 589 021 $	9 017 287 $
Amortissement des frais reportés	379 406	333 411
Autres intérêts et frais bancaires	15 673	7 932
	9 984 100	9 358 630
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	401 308	624 801
	9 582 792 $	8 733 829 $

8. Subvention du gouvernement du Québec

	1989	1988
La subvention du gouvernement du Québec se compose comme suit:		
Subvention de fonctionnement	17 019 051 $	17 815 103 $
Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société:		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	580 949	584 897
	17 600 000 $	18 400 000 $

9. Immobilisations

	1989	1988
Terrains	2 985 051 $	2 985 051 $
Bâtisse	98 254 196	97 915 526
Mobilier et équipement	9 140 778	8 906 143
	110 380 025	109 806 720
À déduire:		
Subvention du gouvernement du Canada	24 000 000	24 000 000
Subvention du gouvernement du Québec	500 000	500 000
Subvention du gouvernement du Canada sous forme de transferts à titre gratuit de mobilier et équipement	464 600	464 600
Subvention d'Hydro-Québec	237 838	237 838
	25 202 438	25 202 438
	85 177 587 $	84 604 282 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

10. Dette à long terme

	1989	1988
Billet à payer		
The Industrial Bank of Japan Limited, 20 000 000 $ US, garanti par le gouvernement du Québec, 13% l'an (taux effectif de 13,35% compte tenu des frais reportés), non rachetable par anticipation et échéant le 27 septembre 1996. Un contrat de change prévoit le coût en dollars canadiens des paiements des intérêts et du remboursement du capital	32 500 000 $	32 500 000 $
Obligations		
Série "B", garanties par le gouvernement du Québec, 12,85% l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1989	12 000 000	12 000 000
Série "C", garanties par le gouvernement du Québec, 13,20% l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1994	12 000 000	12 000 000
Série "D", garanties par le gouvernement du Québec, à taux d'intérêt variable, rachetables et échéant le 14 mars 1991	30 000 000	30 000 000
	54 000 000	54 000 000
	86 500 000 $	86 500 000 $

11. Apport du gouvernement du Québec

	1989	1988
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	5 039 184 $	4 458 235 $
Mobilier transféré à titre gratuit	121 873	121 873
	5 161 057 $	4 580 108 $

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juillet 1989

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES
L.R.Q., c. S-14.2

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice de 13 mois terminé le 31 janvier 1989

	Exercice de 13 mois terminé le 31 janvier 1989	Exercice de 12 mois terminé le 31 décembre 1987
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	15 480 $	78 104 $
	15 480	78 104
DÉPENSES		
Services professionnels	2 042	444
Honoraires d'un contractuel	3 100	
Contribution au Programme d'amélioration de l'Île-Notre-Dame et de son Parc floral		499
	5 142	943
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	10 338 $	77 161 $

EXCÉDENT
de l'exercice de 13 mois terminé le 31 janvier 1989

	Exercice de 13 mois terminé le 31 janvier 1989	Exercice de 12 mois terminé le 31 décembre 1987
SOLDE AU DÉBUT	413 175 $	336 014 $
Excédent des revenus sur les dépenses	10 338	77 161
	423 513	413 175
Remise au gouvernement du Québec	(423 513)	
SOLDE À LA FIN		413 175 $

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

BILAN
au 31 janvier 1989

	31 janvier 1989	31 décembre 1987
	(note)	
ACTIF		
Encaisse		102 124 $
Dû par la ville de Montréal		305 845
Débiteurs		2 634
Intérêts courus		3 276
		413 879 $
PASSIF		
Créditeur		704 $
EXCÉDENT		413 175
		413 879 $

CESSATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ (note)

Pour le Conseil d'administration,

Ghislain Leblond
Pierre Bourque

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 janvier 1989

Constitution, mandat et cessation des activités de la Société

La Société du Parc des expositions agro-alimentaires était une corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.2).

La Société avait comme mandat d'exécuter les obligations du gouvernement du Québec découlant d'une entente avec la ville de Montréal concernant le Programme d'amélioration de l'Île-Notre-Dame et de son Parc floral.

Le 1er février 1989, la Loi abrogeant la Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires (1987, chapitre 20) est entrée en vigueur. À cette date, la Société n'avait aucun actif ni passif réel ou éventuel.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Parc des expositions agro-alimentaires au 31 janvier 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice de 13 mois terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 janvier 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice de 13 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mars 1989

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-15

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS (note 3)	11 392 096 $	3 059 385 $
DÉPENSES D'OPÉRATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (note 4)		
Administration générale	842 029	641 552
Bâtisses	414 431	409 512
Installations portuaires	167 156	136 491
Matériel et équipement	118 157	112 199
Réseau d'aqueduc et d'égout	77 489	169 559
Réseau d'eau industrielle	417 524	328 365
Routes et rues	206 412	130 125
Terrains et parc de stationnement	77 625	93 826
	2 320 823	2 021 629
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	2 523 061	1 955 560
	4 843 884	3 977 189
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES D'OPÉRATION	6 548 212	(917 804)
Service de la dette et participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la ville de Bécancour (note 5)	5 460 461	5 012 463
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTE SUIVANT	1 087 751	(5 930 267)
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 6)	4 360 833	6 691 602
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 448 584 $	761 335 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉFICIT AU DÉBUT	8 712 495 $	9 497 998 $
Excédent des revenus sur les dépenses	5 448 584	761 335
Acquisitions d'immobilisations assumées par le gouvernement du Québec	31 800	24 168
DÉFICIT À LA FIN	3 232 111 $	8 712 495 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	5 448 584 $	761 335 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	2 523 061	1 955 560
Perte sur aliénations d'immobilisations	22 664	
Gain sur ventes de lots	(6 941 596)	(263 630)
	1 052 713	2 453 265
Encaissements sur ventes de lots et solde de prix de vente	1 573 822	164 126
Acquisitions de lots à vendre		(126 022)
Variation d'autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	410 098	1 805 048
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 036 633	4 296 417
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	22 500 000	15 000 000
Remboursement de la dette à long terme	(15 000 000)	(17 442 930)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	7 500 000	(2 442 930)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations:		
de l'exercice courant	(9 692 993)	(2 472 601)
en règlement d'un litige	(1 478 906)	
Subvention du gouvernement du Québec		238 052
	(11 171 899)	(2 234 549)
Contribution du gouvernement du Québec aux acquisitions d'immobilisations	31 800	24 168
Produit d'aliénations d'immobilisations	610 000	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(10 530 099)	(2 210 381)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	6 534	(356 894)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	365 106	722 000
LIQUIDITÉS À LA FIN	371 640 $	365 106 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse diminuée de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	371 640 $	494 106 $
Débiteurs	625 546	937 885
Frais payés d'avance	170 029	191 637
Solde de prix de vente de lots (note 7)	653 601	36 620
	1 820 816	1 660 248
SOLDE DE PRIX DE VENTE DE LOTS (note 7)	5 544 846	86 620
LOTS À VENDRE	3 429 766	4 137 199
IMMOBILISATIONS (note 8)	45 807 222	37 791 048
	56 602 650 $	43 675 115 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire		129 000 $
Créditeurs	1 141 365 $	3 962
Revenus reportés	268 100	4 745
Dépôts sur vente de lots	47 658	1 161 546
Estimations progressives et retenues sur contrats	877 638	1 088 357
	2 334 761	2 387 610
DETTE À LONG TERME (note 9)	57 500 000	50 000 000
DÉFICIT	3 232 111	8 712 495
	56 602 650 $	43 675 115 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 10 et 11)

Pour la Société,

Nicole D. Gélinas
Pierre Clouâtre

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objet

La Société, constituée par la Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., chapitre S-15 et modifications), a pour principal objet de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant un parc industriel dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour assurer son développement.

En vertu de sa loi constitutive, les sommes provenant des opérations de la Société doivent être affectées au paiement des taxes et au remboursement des emprunts et autres obligations de la Société ainsi que des avances faites par le gouvernement du Québec, et le solde est versé au Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Lots à vendre

Les lots à vendre sont présentés au coût moyen. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts applicables à ces lots sont imputés aux opérations.

La vente d'un lot est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine moins les subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéraire, aux taux suivants:

Bâtisses	2 1/2% à 10%
Aqueduc et égout	3 1/3% à 100%
Routes, rues, aires d'entreposage et de stationnement	4% et 5%
Installations portuaires	2 1/2% à 12 1/2%
Usine et réseau d'eau industrielle	2 1/2% et 5%
Réseau ferroviaire	2 1/2%
Ameublement et agencement	10%
Informatique et bureautique	20%
Équipement et outillage	10%
Machinerie industrielle	6 2/3%
Matériel roulant	20%
Gazoduc	3 1/3%

Dépenses non présentées dans l'état des revenus et dépenses

Le coût des avantages sociaux incluant la contribution de l'employeur aux régimes de retraite gouvernementaux ainsi que le coût de certains services de soutien sont assumés par divers ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

3. Revenus

	1989	1988
Vente de lots:		
Vente de lots	7 649 029 $	287 366 $
Coût des lots vendus	707 433	23 736
Montants à reporter	6 941 596 $	263 630 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

3. Revenus (suite)

	1989	1988
Montants reportés	6 941 596 $	263 630 $
Autres revenus:		
Loyers -- édifices	370 896	289 159
Loyers -- terrains	504 533	468 352
Droits portuaires	1 227 211	1 268 716
Eau industrielle	423 760	412 469
Eau potable	213 863	150 766
Intérêts sur solde de prix de vente de lots	1 478 139*	11 756
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	61 828	36 584
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	154 330	143 563
Divers	15 940	14 390
	4 450 500	2 795 755
	11 392 096 $	3 059 385 $

* Incluant un montant de 1 445 135 $ d'intérêts relatif à une vente de lots conclue en décembre 1988.

4. Dépenses d'opération par catégorie

	1989	1988
Traitements, salaires et allocations	799 874 $	744 332 $
Fournitures et approvisionnement	563 638	488 658
Entretien et réparations	382 744	401 641
Taxes foncières	263 141	271 018
Services professionnels	202 511	220 281
Mauvaises créances	602	(170 852)
Transport et communications	59 892	58 879
Loyers	21 545	2 972
Perte sur aliénation d'immobilisations	22 664	
Autres	4 212	4 700
	2 320 823 $	2 021 629 $

5. Service de la dette et participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour

	1989	1988
Intérêts sur dette à long terme		
Gouvernement du Québec		18 653 $
Billets à terme et acceptation bancaire	5 223 225 $	4 751 486
	5 223 225	4 770 139
Participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	284 486	289 574
Subvention du ministre des Affaires municipales	(47 250)	(47 250)
	5 460 461 $	5 012 463 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

6. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

	1989	1988
Traitements, salaires et allocations	799 874 $	744 332 $
Intérêts sur dette à long terme		
Gouvernement du Québec		18 653
Billets à terme et acceptation bancaire	2 326 417	4 751 486
Fournitures et approvisionnement	563 638	488 658
Entretien et réparations	382 744	401 641
Services professionnels	202 511	220 281
Transport et communications	59 892	58 879
Loyers	21 545	2 972
Autres	4 212	4 700
	4 360 833 $	6 691 602 $

7. Solde de prix de vente de lots

	1989	1988
Garanti par hypothèque de premier rang à 10,2%, remboursable par versements semi-annuels de 558 666 $, capital et intérêts, échéant le 1er février 1997	6 011 827 $	
Autres	186 620	123 240 $
	6 198 447	123 240
Portion échéant en deçà d'un an	653 601	36 620
	5 544 846 $	86 620 $

8. Immobilisations

	1989			1988
	Coût*	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	68 798 $		68 798 $	68 798 $
Bâtisses	4 056 157	1 296 919 $	2 759 238	2 887 990
Aqueduc et égout	4 907 889	2 585 594	2 322 295	2 496 763
Routes, rue, aires d'entreposage et de stationnement	6 805 702	3 795 327	3 010 375	2 202 946
Installations portuaires	37 100 234	9 672 515	27 427 719	26 223 733
Usine et réseau d'eau industrielle	10 732 801	2 035 509	8 697 292	3 244 973
Réseau ferroviaire	575 568	94 416	481 152	258 760
Matériel et équipement	639 473	251 468	388 005	405 085
Gazoduc	674 843	22 495	652 348	2 000
	65 561 465 $	19 754 243 $	45 807 222 $	37 791 048 $

* Coût d'origine moins subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

9. Dette à long terme

	1989	1988
Billets à terme, The Industrial Bank of Japan Ltd., The Yasuka Fire and Marine Insurance Co. Ltd., The Nissan Fire and Marine Insurance Co. Ltd., The Toyo Fire and Marine Insurance Co. Ltd., garantis par le gouvernement du Québec, 9,57%, intérêts payables semi-annuelement, échéant en 1993.	35 000 000 $	35 000 000 $
Acceptation bancaire, 11,79% (1988: 8,8%)*	22 500 000	15 000 000
	57 500 000 $	50 000 000 $

* Cette acceptation bancaire est considérée à long terme compte tenu qu'elle sera substituée par un emprunt à long terme.

10. Engagements

Service de la dette de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant une partie de la Ville de Bécancour et le parc industriel.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à deux règlements d'emprunts de la Ville de Bécancour, réduit des subventions versées par le ministère des Affaires municipales relativement à ces règlements et de certains autres revenus.

Évolution de l'exercice des emprunts sur obligations relatifs à cet engagement:

Émissions originales	Au 31 mars 1988	Versements de l'exercice			Au 31 mars 1989
		Montant	Intérêts	Capital	
1 000 000 $	82 000 $	6 970 $	6 970 $		82 000 $
1 478 000	1 300 000	185 700	165 700	20 000 $	1 280 000
672 000	600 000	60 890	52 890	8 000	592 000
450 000	220 900	30 926	30 926		220 900
3 600 000 $	2 202 900 $	284 486 $	256 486 $	28 000 $	2 174 900 $

Contrats relatifs à l'aménagement et aux installations du parc industriel

Au 31 mars 1989, les engagements de la Société envers des entrepreneurs pour des travaux d'infrastructure en cours, s'élevaient à 875 021 $.

11. Éventualités

-- En février 1987, suite à une action intentée par un entrepreneur contre une compagnie chargée de l'aménagement portuaire, cette dernière a été autorisée, par la cour, à appeler en garantie la Société pour un montant de 846 890 $. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action en garantie. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'est comptabilisée.

-- Une action en justice totalisant environ 113 000 $ a été intentée en 1980 contre la Société. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action; en conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'est comptabilisée.

Les montants pouvant résulter du dénouement de ces éventualités seront capitalisés aux immobilisations à la date de leur règlement.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel du centre du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 mai 1989

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL
L.R.Q, c. S-16

ÉTAT DES FRAIS CAPITALISÉS AU PARC INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988	Cumulatif au 31 mars 1989
	(2 mois)		
IMMOBILISATIONS			
Implantations industrielles et infrastructure de base			
Système de refoulement des eaux usées			2 242 537 $
Aménagement physique			1 486 865
Aménagment -- Mirabel (centre-ville)			500 000
Plans d'aménagement, arpentage, ingénierie et gérance des projets			558 070
Fonctionnement des installations (note 5)	13 882 $	132 918 $	837 665
	13 882	132 918	5 625 137
ADMINISTRATION			
Traitements et avantages sociaux			1 335 186
Loyers et autres frais	2 793	3 424	1 636 198
	2 793	3 424	2 971 384
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire avant déduction des intérêts sur dépôts bancaires	16 675	136 342	8 596 521
Intérêts sur dépôts bancaires			362 041
FRAIS CAPITALISÉS AU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE	16 675 $	136 342 $	8 234 480
Déduire -- radiation des immobilisations à la suite de la cession de tous les équipements et des réseaux d'aqueduc et d'égout à la Ville de Mirabel			8 234 480
Solde			

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Diminution (augmentation) des débiteurs	69 192 $	(13 895)$
(Diminution) augmentation des créditeurs	(201 393)	113 691
Diminution des revenus reportés	(5 044)	(1 683)
	(137 245)	98 113
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation nette de la participation de l'actionnaire au cours de l'exercice	147 070	34 955
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire	(16 675)	(136 342)
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	(6 850)	(3 274)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	27 059	30 333
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	20 209 $	27 059 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	20 209 $	27 059 $
Débiteurs		69 192
	20 209	96 251
PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE		
Infrastructure (note 3)		8 217 805
	20 209 $	8 314 056 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 681 $	204 074 $
Revenus reportés		5 044
	2 681	209 118
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 4)	1 000	1 000
Participation de l'actionnaire	16 528	8 103 938
	17 528	8 104 938
	20 209 $	8 314 056 $

An nom du Conseil,

Yves Rancourt, administrateur
Jean-Maurice Éthier, administrateur

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution de la société et exploitation

Suivant une entente-cadre entre le Canada et le Québec prévoyant la signature d'ententes auxiliaires relatives à la réalisation de projets de développement, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA) 1976-1979 a été signée le 18 juin 1976. À la suite de cette entente auxiliaire, qui a été prolongée jusqu'au 31 mars 1982, le gouvernement du Québec a constitué, par la Loi sanctionnée le 30 juin 1976, la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1982, une demande de reconduction de l'entente auxiliaire a été soumise aux parties concernées. À la suite de cette demande, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de renouveler l'entente auxiliaire, tandis que le gouvernement du Canada faisait connaître sa décision de se retirer de la société. Par conséquent, le gouvernement du Québec est devenu le seul actionnaire de la société.

Le 1er juin 1988, la société a loué à la Ville de Mirabel tous les équipements et les réseaux d'aqueduc et d'égout. À titre de compensation pour l'exploitation, l'entretien et la réfection des équipements et des réseaux d'aqueduc et d'égout, l'actionnaire a versé une somme de 800 000 $ à la Ville de Mirabel. Depuis cette date, la société n'exploite plus d'entreprise.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Infrastructure

Les coûts relatifs à l'infrastructure comprennent les frais directement reliés aux différents projets ainsi que les frais d'administration de la société, déduction faite des intrérêts sur dépôts bancaires.

Participation de l'actionnaire

La participation de l'actionnaire est portée aux états financiers jusqu'à concurrence des sommes mises à la disposition de la société.

3. Infrastructure

Les terrains visés par les projets reliés à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire sont la propriété du gouvernement du Canada.

4. Capital-actions

	1989	1988
Autorisé		
1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 $ chacun		
Émis		
1 000 actions ordinaires	1 000 $	1 000 $

5. Fonctionnement des installations

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1989, une somme de 14 076 $ (61 680 $ en 1988) a été comptabilisée en contrepartie de l'utilisation de certaines installations de la société. Cette contrepartie a été portée en réduction des coûts de fonctionnement des installations.

Les frais totaux de fonctionnement des réseaux ont été réduits par les redevances de la Ville de Mirabel et de la compagnie Fondoir Laurentide Inc.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Société du parc industriel et
commercial aéroportuaire de Mirabel

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel au 31 mars 1989 ainsi que les états des frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1989 ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés

Montréal (Québec), le 3 août 1989

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD
L.R.Q., c. S-11.04

RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Subvention -- Gouvernement du Québec	258 600 $	
Intérêts	23 703	59 398 $
Remboursement de frais à la suite de la vente des placements détenus dans Gestion Électromec Inc.		20 000
	282 303	79 398
DÉPENSES		
Frais généraux et d'administration	455 986	664 521
Frais de recherche	871	41 477
Frais de publicité et d'impression	(7 824)	125 917
	449 033	831 915
	166 730	752 517
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS Projet Pointe-de-la-Martinière	26 625	18 871
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS POUR L'EXERCICE	193 355 $	771 388 $

DÉFICIT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 642 620 $	871 232 $
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	193 355	771 388
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 835 975 $	1 642 620 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	(193 355)$	(771 388)$
Amortissement des immobilisations n'affectant pas les liquidités	7 200	8 150
	(186 155)	(763 238)
Diminution (augmentation) des soldes de fonds de roulement hors caisse liés à l'exploitation		
Avances	(92 196)	
Intérêts à recevoir	1 444	2 614
Avances pour frais de déplacement	1 200	(500)
Comptes créditeurs et dettes courues	(59 667)	35 081
	(149 219)	37 195
Liquidités affectées aux activités d'exploitation	(335 374)	(726 043)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la vente des placements		400 000
Nouvelles immobilisations		(5 059)
Liquidités provenant des activités d'investissement		394 941
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS NETTES	(335 374)	(331 102)
LIQUIDITÉS NETTES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	360 969	692 071
LIQUIDITÉS NETTES À LA FIN DE L'EXERCICE	25 595 $	360 969 $
Les liquidités nettes s'établissent comme suit:		
Encaisse	25 595 $	210 969 $
Dépôts à terme		150 000
LIQUIDITÉS NETTES À LA FIN DE L'EXERCICE	25 595 $	360 969 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	25 595 $	210 969 $
Dépôts à terme		150 000
Avances à Société de promotion économique du Québec Métropolitain, sans intérêt	92 196	
Intérêts à recevoir	498	1 942
Avances pour frais de déplacement		1 200
	118 289	364 111
IMMOBILISATIONS (note 3)	2 785 361	2 792 561
	2 903 650 $	3 156 672 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et dettes courues	625 $	60 292 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé, émis et entièrement payé 1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 $ chacune	1 000	1 000
SURPLUS D'APPORT	4 738 000	4 738 000
DÉFICIT	(1 835 975)	(1 642 620)
	2 903 025	3 096 380
	2 903 650 $	3 156 672 $

Signé et approuvé au nom du Conseil,

Denis Grenier, administrateur
Ross Gaudreault, administrateur

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPENSES
pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	232 749 $	383 363 $
Indemnité de départ	34 125	
Appointements des administrateurs	5 700	14 550
Loyer	49 128	63 110
Assurances	1 112	1 327
Taxes d'affaires	654	3 431
Télécommunications et frais de poste	15 653	26 588
Banque de données	1 774	5 567
Traitement des données	2 278	1 868
Frais de bureau	5 174	14 923
Location d'équipement	2 829	4 702
Frais de voyage et de représentation	34 113	130 274
Honoraires de consultation	53 899	
Honoraires juridiques et de vérification	9 243	6 091
Frais bancaires	355	577
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	5 930	7 403
Équipement informatique	1 270	747
	455 986 $	664 521 $

RÉSULTATS -- PROJET POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Location de bâtiments	3 058 $	9 359 $
DÉPENSES		
Taxes	23 724	24 321
Entretien	2 150	3 200
Assurances	709	709
Frais de démolition	3 100	
	29 683	28 230
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	26 625 $	18 871 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1989

---

1. Statuts et nature des activités

En vertu du projet de loi 27 de l'Assemblée nationale sanctionné le 17 juin 1988 le nom de la Société a été modifié pour celui de Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud et les objets de la Société sont dorénavant les suivants:

-- favoriser dans le territoire de la ville de Lauzon le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure;
-- gérer le parc industriel et portuaire; et
-- acquérir, vendre ou échanger des terrains dans le territoire de la ville de Lauzon.

2. Conventions comptables

Immobilisations

Le prix coûtant des terrains à Pointe-de-la-Martinière comprend le coût d'acquisition et tous les frais s'y rapportant, tels que les frais de notaires, d'arpentage, d'urbanisme et autres.

L'amortissement du mobilier, de l'équipement de bureau ainsi que de l'équipement informatique est calculé selon la méthode du solde dégressif.

Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 des gouvernements fédéral et provincial en vertu de l'entente auxiliaire Canada -- Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

3. Immobilisations

		1989			1988
	Taux d'amortissement	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Montant net	Montant net
Terrains -- Pointe-de-la-Martinière		2 758 678 $		2 758 678 $	2 758 678 $
Mobilier et équipement de bureau	20%	87 428	63 709 $	23 719	29 649
Équipement informatique	30%	4 981	2 017	2 964	4 234
		2 851 087 $	65 726 $	2 785 361 $	2 792 561 $

L'amortissement de l'exercice s'élève à 7 200 $ (8 150 $ en 1988).

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud au 31 mars 1989 et les états des résultats, de déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Laliberté Lanctôt,
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 17 mai 1989

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE
L.Q., 1975, c. 48

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
REVENUS		
Péage	1 330 769 $	1 355 113 $
Autres	9 096	2 770
	1 339 865	1 357 883
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration		
Desserte	385 969	377 568
Contrat de gérance	48 000	48 000
Taxes municipales et scolaires	354 500	339 876
Assurances	53 900	57 032
Entretien, réparations et électricité	172 966	181 663
Traitements, bénéfices marginaux et jetons de présence des membres du Conseil d'administration	15 858	13 863
Frais de déplacement	16 025	13 189
Frais de bureau	20 987	22 370
Intérêts sur emprunt bancaire	3 304	11 396
Honoraires professionnels		2 009
Amortissement du complexe du port ferroviaire	62 183	60 240
	1 133 692	1 127 206
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	206 173	230 677
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 263 328	1 032 651
EXCÉDENT À LA FIN	1 469 501 $	1 263 328 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

BILAN
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	180 405 $	76 810 $
Débiteurs	107 037	104 616
Frais payés d'avance	14 715	16 331
	302 157	197 757
COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE (note 3)		
Frais capitalisés	9 715 580	9 616 474
Moins: Contributions	7 831 772	7 831 772
	1 883 808	1 784 702
Amortissement accumulé	702 333	640 150
	1 181 475	1 144 552
	1 483 632 $	1 342 309 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	14 131 $	78 981 $
EXCÉDENT	1 469 501	1 263 328
	1 483 632 $	1 342 309 $

Pour le Conseil d'administration,

Jacques Asselin
André Létourneau

SOCIÉTÉ DE PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Constitution et objet

La Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale (Lois du Québec, 1975, chapitre 48) et régie par la troisième partie de la Loi sur les compagnies, a pour objet d'exploiter le complexe du port ferroviaire situé à Baie-Comeau.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Complexe du port ferroviaire

Les frais capitalisés au complexe du port ferroviaire comprenant principalement un quai et des installations connexes, moins les contributions, sont amortis selon la méthode d'amortissement dégressif au taux de 5%.

3. Complexe du port ferroviaire

	1988	1987
Frais capitalisés -- au coût	9 715 580 $	9 616 474 $
Moins: Contributions		
Gouvernement du Québec	3 831 772	3 831 772
Gouvernement du Canada	2 000 000	2 000 000
Ville de Baie-Comeau	1 000 000	1 000 000
Canadien National	1 000 000	1 000 000
	7 831 772	7 831 772
	1 883 808 $	1 784 702 $
Additions des frais capitalisés de l'exercice	99 106 $	31 069 $

Le complexe du port ferroviaire est érigé sur des terrains loués du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Compagnie de papier Q.N.S. Limitée. Le coût annuel de location de ces terrains s'élève à 378 $.

SOCIÉTÉ DE PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 février 1989

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
L.R.Q., c. S-17

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
VENTES	570 179	492 725
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	129 564	32 082
Déduire		
Amortissement des immobilisations	22 784	20 172
Amortissement des frais de démarrage	7 353	7 022
Autres amortissements	1 795	709
Intérêts et frais sur la dette à long terme	18 599	15 770
Intérêts et frais sur la dette à court terme	475	3 339
	51 006	47 012
Ajouter		
Revenus de placements	21 963	10 964
Quote-part dans les bénéfices d'une société satellite	26 767	44 670
	48 730	55 634
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU, PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET POSTES EXTRAORDINAIRES	127 288	40 704
Impôts sur le revenu	17	
BÉNÉFICE AVANT PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET POSTES EXTRAORDINAIRES	127 271	40 704
Participations minoritaires	4 783	11 014
BÉNÉFICE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	132 054	51 718
Postes extraordinaires (note 5)	14 955	142 248
BÉNÉFICE NET	147 009	193 966

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	322 326	128 360
Bénéfice net	147 009	193 966
Virement du surplus d'apport	2 510	
	471 845	322 326
Dividendes	20 000	
Solde à la fin	451 845	322 326

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités générées par l'exploitation, avant les postes extraordinaires (note 6)	136 244	30 857
Variation des retenues sur contrats et autres	1 026	(10 107)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	(42 028)	27 649
	95 242	48 399
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette à long terme	(8 890)	87
Variation des avances à long terme sur contrats et revenus reportés	(8 796)	32 724
Augmentation des participations minoritaires	20 500	13 451
Augmentation de l'avantage fiscal à recouvrer		(1 206)
Dividendes payés	(20 000)	
	(17 186)	45 056
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements à long terme, net	(4 203)	135 556
Frais de démarrage, net	48	(6 256)
Augmentation d'immobilisations, net	(25 149)	(38 838)
Disposition de filiales, nette des emprunts bancaires	34 506	
Frais d'acquisition et de vente d'investissements		(4 640)
Coûts relatifs à la rationalisation et à la spécialisation d'une filiale	(1 267)	(8 160)
	3 935	77 662
VARIATION DES LIQUIDITÉS	81 991	171 117
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	131 295	(39 822)
LIQUIDITÉS À LA FIN	213 286	131 295

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et des placements temporaires, moins les emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	214 335	173 292
Débiteurs	141 048	121 858
Stocks	35 199	41 198
Frais payés d'avance	3 642	3 369
Tranche à moins d'un an des placements à long terme	4 105	2 875
	398 329	342 592
Placements à long terme (note 2)	413 938	398 234
Immobilisations, moins amortissement de 114 398 000 $ (137 888 000 $ en 1987)	343 486	356 160
Frais de démarrage, moins amortissement de 16 648 000 $ (9 295 000 $ en 1987)	19 367	26 768
Retenues sur contrats et autres	11 180	16 651
	1 186 300	1 140 405
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires	1 049	41 997
Créditeurs et dettes courues	101 899	97 074
Facturation progressive, nette des coûts de contrats en cours	20 889	41 762
Tranche à moins d'un an des avances à long terme	7 500	12 500
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	20 452	13 608
	151 789	206 941
Gain sur change reporté	19 262	9 605
Avances à long terme sur contrats et revenus reportés	32 052	35 841
Dette à long terme (note 3)	167 172	212 500
Participations minoritaires	20 788	5 770
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 4)	347 500	347 500
Surplus d'apport		2 510
Écart de conversion	(4 108)	(2 588)
Bénéfices non répartis	451 845	322 326
	795 237	669 748
	1 186 300	1 140 405

Pour le Conseil,

Robert Gratton, administrateur
Georges Pouliot, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales.

Les sociétés incluses dans la consolidation, avec les pourcentages de participation respectifs, sont les suivants:

Pourcentage de participation	1988	1987
Dofor inc.	100,0	100,0
Éthylec inc. (i)	100,0	100,0
Le Groupe MIL inc. et ses filiales	65,0	65,0
Société générale d'aluminerie inc. (ii)	100,0	100,0
Société québécoise d'aluminium inc. et sa filiale	100,0	100,0
Industries Tanguay inc.		99,6
Bio-Méga inc.		100,0

i) Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la société dans Pétromont, société en commandite, Pétromont inc., Alcools de Commerce enr. et Pipeline Shawinigan enr., comptabilisés selon la méthode de consolidation proportionnelle.

ii) Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la société dans le projet de l'aluminerie de Bécancour et dans Aluminerie de Bécancour inc. par l'intermédiaire d'Albecour, société en commandite.

Les résultats des filiales et sociétés affiliées sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

b) Placements à long terme

Le placement dans Domtar inc., une société satellite, est présenté à la valeur de consolidation. Tous les placements à long terme dans les autres sociétés sont présentés au coût.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant. L'amortissement est principalement pourvu selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

e) Achalandage de consolidation

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

f) Frais de démarrage

Les frais de démarrage comprennent l'excédent des frais d'exploitation encourus pendant la période de mise en exploitation d'une usine d'aluminium sur les frais équivalents en régime normal d'opération, de même que les frais financiers encourus pendant cette période. Ces frais sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire et proportionnellement au nombre de cuves mises en marche.

g) Impôts sur le revenu

Les bénéfices de la SGF et de ses filiales à part entière ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les autres sociétés pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

h) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires résultant d'opérations conclues en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les ventes, les achats et les dépenses en capital sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les gains et les pertes de change rattachés à la conversion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt.

Au cours des exercices précédents, les gains ou pertes de change rattachés à la conversion de la dette à long terme n'étaient pas amortis puisque la société considérait les rentrées futures continues de devises étrangères comme couverture du risque de change.

Le poste écart de conversion paraissant à l'avoir de l'actionnaire comprend la quote-part des gains ou pertes de change de la société satellite relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères autonomes et aux éléments de dettes à long terme considérés comme une couverture de l'investissement net dans les filiales étrangères.

i) Régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées afférents aux services courants sont portés aux résultats de l'exercice. Les coûts des services passés ainsi que les surplus ou déficit actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par ces régimes.

2. Placements à long terme

	1988	1987
Domtar inc., valeur du marché 351 219 000 $ (342 214 000 $ en 1987)*	360 988	348 357
Débentures subordonnées, 6%, remboursables jusqu'en 1997	22 500	25 000
Billets subordonnés, à un taux maximal de 8 1/2% jusqu'en mars 1993 et au taux préférentiel par la suite, remboursables en 1998	20 000	20 000
Billet, 8%, remboursable en deux versements en 1989 et 1990	2 500	
Autres placements	12 055	7 752
	418 043	401 109
Tranche à moins d'un an	4 105	2 875
	413 938	398 234

* La société détient 27,82% (27,90% en 1987) des actions donnant droit de vote de Domtar inc. La valeur de consolidation du placement dans la société satellite inclut un montant d'achalandage non amorti de 35 397 000 $ (36 297 000 $ en 1987). Cet achalandage provient de l'excédent du coût des actions sur la valeur comptable des éléments d'actif nets de la société satellite à leur date d'acquisition.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

3. Dette à long terme

	1988	1987
Filiales		
Emprunts bancaires, au taux préférentiel ou au taux LIBOR majoré de 3/8 de 1%, garantis par la province de Québec, remboursables en versements semi-annuels	168 827	194 698
Emprunt, au taux préférentiel, garanti par des obligations émises aux termes d'actes de fiducie comportant des charges fixes ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, remboursable jusqu'en 1997	8 105	9 010
Obligations, 11 1/8%, garanties par des actes de fiducie de premier rang comportant des charges spécifiques ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, échéant en 1991	4 220	5 460
Dû au gouvernement fédéral, dont le montant atteindra 10 000 000 $ en 1989, sans intérêt, remboursable à compter de 1991	3 333	3 333
Autres	3 139	13 607
	187 624	226 108
Tranche à moins d'un an	20 452	13 608
	167 172	212 500

La dette à long terme de la société comprend 141 500 000 $ (149 000 000 $ en 1987) en devises des États-Unis.

En vertu de conventions d'échange de paiements d'intérêts, une filiale a établi des taux fixes sur une portion de ces emprunts totalisant 70 000 000 $US, à un taux d'intérêt effectif moyen de 9,90% sur une période moyenne de 2,3 ans.

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de:

	$Can	$US
1989	2 683 000	14 900 000
1990	2 802 000	14 900 000
1991	3 633 000	16 763 000
1992	2 117 000	18 625 000
1993	2 082 000	20 487 000

4. Capital-actions

Les actions de la société sont détenues par le gouvernement du Québec.

	1988	1987
Autorisé, valeur nominale de 10 $		
41 500 000 actions ordinaires		
Émis et payé		
34 750 000 actions ordinaires	347 500	347 500

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

5. Postes extraordinaires

	1988	1987
Gain sur réalisation de placements à long terme	16 222	154 682
Quote-part dans les frais et la perte prévue à la fermeture, à la vente de divisions, à la rationalisation et à la spécialisation d'une filiale	(1 267)	(11 160)
Perte pour dévaluation de placements à long terme		(1 274)
	14 955	142 248

6. Liquidités générées par l'exploitation

	1988	1987
Bénéfice de l'exercice avant postes extraordinaires	132 054	51 718
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	22 784	20 172
Amortissement des frais de démarrage	7 353	7 022
Autres amortissements	1 795	709
Gain sur réalisation d'immobilisations	(189)	(164)
Quote-part dans les bénéfices d'une société satellite	(26 767)	(44 670)
Dividendes d'une société satellite	12 008	12 008
Participations minoritaires	(5 466)	(17 024)
Radiation d'éléments d'actif à long terme		1 086
Amortissement du gain sur change reporté	(7 328)	
	136 244	30 857

7. Engagements

Société générale d'aluminerie inc.

Les propriétaires de l'Aluminerie de Bécancour inc. ont annoncé le 1er décembre 1988 la construction, au coût de 550 000 000 $, d'une troisième série de cuves d'électrolyse à leur usine à Bécancour. La quote-part de cet engagement pour la société s'élève à 137 225 000 $.

Pétromont, société en commandite

Prétromont, société en commandite, affiliée à Éthylec inc., a reçu au cours des exercices financiers de 1983 et de 1984 une aide financière totalisant 50 000 000 $ des gouvernements du Canada et du Québec pour la compenser de pertes subies au cours de ces exercices. Cette aide financière comportait des clauses de remboursement éventuel établies en fonction de la rentabilité de la société sans toutefois pouvoir excéder 10 000 000 $ au cours d'un exercice financier donné. Un remboursement de 10 000 000 $ a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1988. La quote-part de ce remboursement aux états financiers de la société s'établit à 5 000 000 $. La société en commandite est actuellement en pourparlers pour obtenir le report de l'application des clauses de remboursement.

Aux termes d'une entente se terminant le 31 décembre 1989, le gouvernement du Québec a octroyé au cours des exercices financiers antérieurs une aide financière à Pétromont, société en commandite, pour la compenser de certaines pertes d'exploitation et pourvoir au financement de certains investissements. Cette entente comporte certaines clauses de remboursement. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1988, la société en commandite a remboursé au gouvernement du Québec une somme de 2 977 000 $ (6 400 000 $ en 1987). La quote-part de ce remboursement aux états financiers de la société s'établit à 1 488 000 $ (3 200 000 $ en 1987). Le remboursement au gouvernement du Québec par la société en commandite ne pourra excéder 6 400 000 $ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1989.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

7. Engagements (suite)

Donohue St-Félicien inc.

Aux termes d'une convention intervenue en juin 1977, la société s'est engagée à prêter les fonds requis par Donohue St-Félicien inc. pour le paiement des intérêts et du capital des obligations première hypothèque, valeur nominale de 100 000 000 $US et 35 000 000 $, émises par celle-ci, si ces fonds n'étaient pas autrement disponibles. Au 31 décembre 1988, le solde de ces obligations était de 52 650 000 $US et de 19 687 000 $ et l'emprunteur prévoit avoir les fonds nécessaires pour pourvoir au versement annuel du capital et des intérêts en juillet 1989.

Cet engagement de la société est garanti par la province de Québec.

Baux

Les principaux baux en vertu desquels les sociétés sont présentement engagées totalisent pour les cinq prochaines années 12 249 000 $.

8. Régimes de retraite

Selon les dernières évaluations actuarielles, la valeur actuarielle des prestations constituées et la valeur de l'actif de la caisse de retraite des divers régimes des filiales de la société s'établissaient comme suit:

	Valeur actuarielle des prestations constituées	Valeur marchande de l'actif de la caisse de retraite
Éthylec inc. (quote-part de la société 50%)	4 781	3 455
Le Groupe MIL inc. et ses filiales	50 282	51 025
Société générale d'aluminerie inc. (quote-part de la société 24,95%)	2 427	4 484

9. Événement postérieur à la date du bilan

En vertu d'une entente intervenue le 7 mars 1989, la société a, par l'intermédiaire d'une nouvelle filiale à part entière, déboursé 23 175 000 $ à titre de souscription de 45% au capital de Ligna Corporation et de MFB Industries Enr., deux sociétés oeuvrant entre autres dans le secteur de la fabrication de pièces pour l'industrie automobile. L'entente prévoit également de nouvelles souscriptions totalisant 7 188 000 $US d'ici 1992 visant à financer la construction au Québec d'une usine de fabrication de panneaux en fibre de bois.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1987 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1988.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnues, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal, le 17 février 1989
(le 7 mars 1989 pour la note 9)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES
L.R.Q., c. S-10.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
		(note 15)
DÉPENSES		
Programmes d'aide		
Film (note 4)	10 250 261 $	
Services extérieurs	261 233	
Expositions-stands collectifs	312 430	
Perte sur aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	167 920	
Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises (note 5)	1 553 573	3 111 311 $
Frais d'administration (note 6)	3 653 444	1 389 096
	16 198 861	4 500 407
REVENUS		
Intérêts sur placements à court terme et sur prêts	2 449 132	1 761 537
Retours sur investissements en vertu des programmes d'aide-film	868 291	
Gain sur aliénation d'options d'achat d'actions	1 875 000	
Visas et divers	140 041	
Quote-part dans les résultats d'une société en commandite		152 297
	5 332 464	1 913 834
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	10 866 397	2 586 573
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 7)	11 292 091	1 037 634
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	425 694 $	(1 548 939)$

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	3 086 737 $	1 681 285 $
Redressement -- subventions reportées (note 3)	143 487	
Solde redressé	3 230 224	1 681 285
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses	425 694	(1 548 939)
DÉFICIT À LA FIN	2 804 530 $	3 230 224 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des opérations (note 13)	2 243 241 $	1 444 761 $
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	2 036 431	13 733
Liquidités provenant des activités d'exploitation	4 279 672	1 458 494
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements effectués		
Prêts	(12 762 390)	(12 122 027)
Participations au capital-actions d'entreprises	(1 796 460)	
Prêts convertis en participations au capital-actions d'entreprises	296 460	
Acquisition d'immobilisations	(119 612)	(33 418)
	(14 382 002)	(12 155 445)
Investissements réalisés		
Remboursements de prêts	11 716 451	9 017 257
Aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	1 417 500	
Retraits dans la société en commandite	23 076	381 750
Remboursement du prêt à la société en commandite		610 000
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 224 975)	(2 146 438)
LIQUIDITÉS PROVENANT DE L'INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA		3 420 421
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	3 054 697	2 732 477
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT	5 153 893	2 421 416
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA FIN	8 208 590 $	5 153 893 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

BILAN
au le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Prêts (note 8)	14 774 961 $	14 518 909 $
Participations au capital-actions d'entreprises (note 9)	484 025	1 061 445
Participation dans une société en commandite -- à la valeur de consolidation		23 076
	15 258 986	15 603 430
Encaisse et placements à court terme	8 208 590	5 153 893
Encaisse -- dépôts en fidéicommis	446 058	73 049
Débiteurs	133 027	64 987
Immobilisations (note 10)	189 063	147 901
Autre élément d'actif		
Frais de mise en oeuvre -- au coût amorti	17 605	35 209
	24 253 329 $	21 078 469 $
PASSIF		(note 3)
Dépôts en fidéicommis	446 058 $	73 049 $
Créditeurs et frais courus	606 929	383 080
Montant à verser en vertu des programmes d'aide - film (note 11)	3 692 256	3 261 857
Subventions reportées (notes 3 et 7)	1 889 927	168 018
	6 635 170	3 886 004
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport	922 689	922 689
Déficit	(2 804 530)	(3 230 224)
	17 618 159	17 192 465
	24 253 329 $	21 078 469 $

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Charles Denis
Pierre Goyette

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objets

La Société générale des industries culturelles -- SOGIC est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-10.01). La Société a pour objets de favoriser la création et le développement des entreprises culturelles québécoises, de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité de leurs produits ainsi que d'en assurer la diffusion, et de favoriser la création et le développement des entreprises oeuvrant entre autres dans les domaines du cinéma, des services de communication et du patrimoine immobilier.

La Société exerce depuis le 30 mars 1988 les fonctions et pouvoirs en matière de cinéma qui lui sont conférés par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications) et exerce aussi par décret du gouvernement les fonctions et pouvoirs du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique en matière de promotion des exportations des biens et services relatifs au secteur des industries culturelles.

Le 15 mars 1989, la Société a été autorisée par décret à acquérir du ministère des Transports, 47 immeubles en relation avec le patrimoine immobilier. Cette transaction n'était pas complétée lors de la préparation des états financiers.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Participations au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique "Participations au capital-actions d'entreprises". Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide ainsi accordée à une entreprise, la perte anticipée est, tout comme dans le cas de l'aide accordée sous forme de prêts, inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur prêts est établie en évaluant pour chaque prêt présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée et, pour les autres, en appliquant un taux estimatif selon la durée du retard de paiement afin de couvrir les pertes éventuelles.

Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	linéaire	10%
Équipement	linéaire	20%
Matériel informatique	dégressif	33 1/3%
Matériel roulant	dégressif	30%
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

2. Conventions comptables (suite)

Autre élément d'actif

Les frais de mise en oeuvre sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide-film et pour tout autre projet sont reportées et virées aux opérations en fonction des dépenses y afférentes.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses. Toutefois, la Société contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif de certains employés qui ne participent pas au RREGOP.

Programmes d'aide-film

L'aide financière accordée sous forme de subventions et d'investissements est comptabilisée aux dépenses à la date de son acceptation formelle par le postulant à l'exception de celle attribuée au titre de prime à la qualité, de prime au succès et d'aide automatique aux entreprises de production qui est comptabilisée à la date où elle est attribuée par la Société.

Lorsque les conditions de l'aide accordée ne sont pas respectées, le redressement de la dépense s'y rapportant est comptabilisé comme annulation de projets dans l'exercice au cours duquel les faits sont déterminés et connus.

Revenus

Les retours sur les investissements en vertu des programmes d'aide de même que les revenus de visas sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement. Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Redressement affecté à l'exercice antérieur

Lors de l'intégration par la Société, le 30 mars 1988, de la Société générale du cinéma du Québec, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice terminé le 29 mars 1988 de cette dernière a été viré au déficit de la Société. Il avait été convenu entre la Société et le ministre des Affaires culturelles que cet excédent devait être affecté aux programmes d'aide de l'exercice subséquent.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988 ont été redressés en conséquence, ce qui a eu pour effet d'augmenter les postes suivants:

	1988
Subventions reportées	143 487 $
Déficit	143 487

4. Programmes d'aide-film

	1989	1988 **
Production	6 425 640 $	5 899 919 $
Diffusion	1 415 931	1 700 127
Développement	1 115 551	1 151 083
Promotion et projets spéciaux	1 165 739	1 033 314
Primes à la qualité, primes au succès et aide automatique aux entreprises de production	484 848	480 185
	10 607 709 *	10 264 628 *
Annulations de projets de programmes d'aide d'exercices antérieurs	(357 448)	(805 227)
	10 250 261 $	9 459 401 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. **Programmes d'aide-film (suite)**

* L'aide accordée par la Société au cours de l'exercice l'a été sous forme de:

	1989	1988
Subventions	2 413 188 $	2 415 931 $
Investissements	8 194 521	7 848 697
	10 607 709 $	10 264 628 $

** Les chiffres de 1988 sont présentés pour fins d'information sur ces programmes et proviennent des états financiers vérifiés de la Société générale du cinéma du Québec, laquelle a été intégrée à la Société le 30 mars 1988.

5. **Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises**

	1989	1988
Solde au début	4 779 854 $	2 775 472 $
Radiations de l'exercice	242 980	1 106 929
	4 536 874	1 668 543
Provision de l'exercice	1 553 573	3 111 311
Solde à la fin	6 090 447 $	4 779 854 $

La provision pour pertes se subdivise comme suit:

Prêts	2 801 987 $	2 279 854 $
Participations au capital-actions d'entreprises	3 288 460	2 500 000
	6 090 447 $	4 779 854 $

6. **Frais d'administration**

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	2 307 247 $	1 021 395 $
Honoraires professionnels	266 755	26 863
Voyage, représentation et congrès	135 155	44 693
Loyer	222 903	95 850
Frais de déménagement et de résiliation de baux	219 653	
Taxes et assurances	43 402	21 330
Entretien et réparations	21 182	24 075
Papeterie et frais de bureau	135 099	40 503
Publicité et promotion	110 570	41 688
Frais de communication	82 217	25 366
Amortissement des immobilisations	78 450	17 081
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 604	17 605
Autres frais	13 207	12 647
	3 653 444 $	1 389 096 $*

* Les frais d'administration, présentés dans les états financiers vérifiés de la Société générale du cinéma du Québec, intégrée à la Société le 30 mars 1988, sont de 1 529 586 $. Ces frais, ajoutés à ceux de la Société pour fins de comparaison, totalisent 2 918 682 $ en 1988.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

7. Subventions du gouvernement du Québec

	1989	1988
Programmes d'aide-film	10 750 000 $	
Fonctionnement et programmes d'aide -- services extérieurs	2 264 000	1 062 165 $
	13 014 000	1 062 165
Virement de subventions reportées:		
- étude spéciale	24 531	
- programmes d'aide-film	143 487	
	13 182 018	1 062 165
Subventions reportées:		
- étude spéciale		24 531
- programmes d'aide-film	1 889 927	
	11 292 091 $	1 037 634 $

8. Prêts

	1989			1988
	Prêts	Intérêts courus et échus	Total	Total
Solde au 31 mars	16 929 491 $	647 457 $	17 576 948 $	16 798 763 $
Provision pour pertes (note 5)	2 635 598	166 389	2 801 987	2 279 854
	14 293 893 $	481 068 $	14 774 961 $	14 518 909 $

9. Participations au capital-actions d'entreprises

	1989	1988
Actions ordinaires, au coût	3 712 485 $	2 909 856 $
Actions privilégiées, au coût	60 000	651 589
	3 772 485	3 561 445
Provision pour pertes (note 5)	3 288 460	2 500 000
	484 025 $	1 061 445 $

10. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	126 499 $	58 558 $	67 941 $	32 641 $
Équipement	28 104	15 481	12 623	35 601
Matériel informatique	87 126	36 783	50 343	9 320
Matériel roulant	17 999	5 715	12 284	17 548
Améliorations locatives	128 615	93 079	35 536	42 607
Oeuvres d'art	10 336		10 336	10 184
	398 679 $	209 616 $	189 063 $	147 901 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

11. Montants à verser en vertu des programmes d'aide-film

Des montants totalisant 648 033 $ (430 185 $ en 1988), inclus dans les montants à verser en vertu des programmes d'aide de 3 692 256 $ (3 261 857 $ en 1988), ont été attribués au cours des deux derniers exercices pour des nouveaux projets au titre de prime à la qualité, de prime au succès et d'aide automatique aux entreprises de production.

Il existe une probabilité que les nouveaux projets soumis dans les délais ne devant pas dépasser trois ans par les postulants, ne soient pas acceptés par la Société. En l'occurence, ce montant pourrait faire l'objet de redressements dans les exercices subséquents.

12. Capital-actions

	1989	1988
Autorisé:		
200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
195 000 actions	19 500 000 $	19 500 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. En vertu de la loi constitutive de la Société, le ministre des Finances est autorisé à payer à la Société, selon les conditions déterminées par le gouvernement, sur le Fonds consolidé du revenu, le solde des actions non émises.

13. Liquidités provenant des opérations

	1989	1988
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses	425 694 $	(1 548 939) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises	1 553 573	3 111 311
Perte sur aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	167 920	
Amortissement des immobilisations	78 450	17 081
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 604	17 605
Quote-part dans les résultats d'une société en commandite		(152 297)
	2 243 241 $	1 444 761 $

14. Engagements et garanties

Engagements

-- Le solde des engagements pour prêts et participations non encore déboursés au 31 mars 1989 s'élève à 7 M$ (7,9 M$ en 1988).
-- La Société s'est engagée, en vertu d'un bail échéant le 31 août 1998, à verser un montant total de 2 927 374 $ pour ses locaux administratifs. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1990	248 144 $
1991	248 144
1992	281 125
1993	287 931
1994	304 265

Garanties

Au 31 mars 1989, la responsabilité de la Société concernant les garanties bancaires accordées à des emprunteurs s'élève à 1,8 M$ (1 543 600 $ en 1988).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989. De plus, les chiffres de l'état des revenus et dépenses de 1988 ne comprennent pas ceux de la Société générale du cinéma du Québec intégrée à la Société le 30 mars 1988, ni ceux des activités en matière de promotion des exportations de biens et services relatifs au secteur des industries culturelles du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société générale des industries culturelles au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 juin 1989

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17.1

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
		(redressé)
PRODUITS		
Location (note 11)	377 697	353 066
Services de construction	3 060	2 082
Quote-part du bénéfice net de Place Desjardins Inc.	1 781	1 588
Autres	4 551	1 900
	387 089	358 636
CHARGES		
Frais d'exploitation des immeubles		
En location	141 567	134 293
En propriété	86 203	74 716
Coût des services de construction	2 971	2 112
Frais financiers -- net (note 12)	48 090	34 809
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	46 863	47 888
Frais généraux et administratifs	30 204	29 019
Amortissements	19 400	16 081
	375 298	338 918
BÉNÉFICE AVANT RISTOURNE	11 791	19 718
Ristourne (note 13)	10 000	11 115
BÉNÉFICE NET	1 791	8 603
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT -- SOLDE REDRESSÉ (note 14)	8 916	313
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	10 707	8 916

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988 (redressé)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 791	8 603
Éléments n'entraînant pas de décaissement:		
Amortissement des immobilisations	18 345	15 003
Amortissement des frais reportés	1 254	1 224
Quote-part du bénéfice net de Place Desjardins Inc.	(1 781)	(1 588)
Gain sur cession d'immobilisations	(2 997)	(328)
Liquidités générées par les opérations	16 612	22 914
Évolution nette des soldes d'autres éléments d'actif et de passif *	(1 533)	(8 947)
Liquidités générées par les activités d'exploitation	15 079	13 967
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	3 262	196 279
Encaissement sur investissement dans un contrat de location-financement	79	70
Emprunts bancaires (remboursement)	88 154	(59 791)
Versements sur dette à long terme	(5 116)	(3 076)
Remboursement au gouvernement du Québec	(75 000)	(75 000)
Liquidités générées par les activités de financement	11 379	58 482
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(65 290)	(87 038)
Acquisitions d'équipement	(1 593)	(696)
Produit de la cession d'immobilisations	45 385	953
Liquidités absorbées par les activités d'investissement	(21 498)	(86 781)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	4 960	(14 332)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(16 595)	(2 263)
LIQUIDITÉS À LA FIN	(11 635)	(16 595)

* Comprend les variations survenues dans les comptes débiteurs, les autres éléments d'actif et les comptes créditeurs et frais courus.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988 (redressé)
ACTIF		
Immeubles (note 3)	852 310	845 648
Placement (note 4)	10 901	9 120
Équipement	2 960	3 472
Investissement dans un contrat de location-financement (note 5)	2 074	2 153
Débiteurs	24 031	21 183
Autres éléments d'actif (note 6)	5 539	6 848
	897 815	888 424
PASSIF		
Dû au gouvernement du Québec (note 7)	62 985	137 985
Dette à long terme (note 8)	475 647	477 501
Emprunts bancaires	181 797	93 643
Créditeurs et frais courus	67 377	66 117
Excédent des chèques en circulation sur l'encaisse	11 635	16 595
	799 441	791 841
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec (note 10)	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	10 707	8 916
	98 374	96 583
	897 815	888 424

ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVENTUALITÉS (note 17)

Pour le Conseil d'administration,

Miville Vachon, président-directeur général
Monique Harvey c.a., administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objets de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilières.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques.

Immeubles

-- En exploitation et à l'usage de la Société

Les immeubles en exploitation et à l'usage de la Société acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres immeubles sont comptabilisés au coût.

-- En construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en cours d'aménagement ne sont pas réputés être en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous réserve d'un délai raisonnable.

-- Destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

-- Terrains en attente ou en cours d'aménagement

Les terrains en attente ou en cours d'aménagement sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend les frais d'acquisition, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Équipement

L'équipement acquis par transfert du domaine public est comptabilisé à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les acquisitions subséquentes sont inscrites au coût.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation et à l'usage de la Société est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5% l'an de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 30 à 50 ans.

L'équipement est amorti selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de 5 ans.

Les aménagements majeurs réalisés pour le compte des clients sont amortis sur une durée variant de 5 à 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) aux taux correspondant à celui facturé au client.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles en construction et aux terrains en attente ou en cours d'aménagement est capitalisée en considérant le taux moyen pondéré des dettes portant intérêt.

Placement

La Société comptabilise sa participation dans Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et il est augmenté ou diminué de la quote-part de la Société dans le bénéfice net ou la perte nette de la compagnie à compter de la date d'acquisition. Le placement est diminué de l'amortissement de l'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises et des dividendes payés par cette compagnie.

L'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises est amorti selon la même méthode que les immeubles en exploitation de la Société sauf pour la durée d'utilisation prévue de 60 ans.

Frais reportés

Les coûts reliés à des aménagements réalisés avant le début des opérations de la Société et les frais de développement de systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 5 ans.

Les frais relatifs au coût d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette, selon la méthode de l'amortissement constant.

Les frais reportés sont inscrits au poste "Autres éléments d'actif".

Travaux en cours

Les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux sont montrés comme travaux en cours au poste "Autres éléments d'actif". Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Contrats de location

-- Location-acquisition

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

-- Location-exploitation

Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

-- Location-financement

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés aux clients de la Société, la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir est comptabilisée comme s'il s'agissait d'une disposition d'actif et d'un investissement.

Le revenu de financement découlant de ces contrats est imputé aux résultats selon une formule permettant de dégager un taux de rendement uniforme sur la durée du bail.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

3. Immeubles

	Terrains	Bâtiments	Immeubles Loués en vertu de contrats de location-acquisition	Aménagements majeurs	TOTAL 1989	TOTAL 1988 (redressé)
En exploitation	93 402	668 941	30 340	76 080	868 763	773 428
À l'usage de la Société	3 503	6 255	234		9 992	10 818
	96 905	675 196	30 574	76 080	878 755	784 246
En construction	747	18 852		2 740	22 339	52 116
Destinés à la vente	648	427			1 075	42 427
Terrains en attente ou en cours d'aménagement	378				378	343
	98 678	694 475	30 574	78 820	902 547	879 132
Amortissement cumulé		33 080	1 034	16 123	50 237	33 484
	98 678	661 395	29 540	62 697*	852 310	845 648

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	1989	1988 (redressé)
Frais financiers	3 829	5 825
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	91	734
Frais généraux et administratifs	1 889	2 437
	5 809	8 996

* Incluant 16 490 000 $ (1988: 15 127 000 $) d'aménagements majeurs relatifs à des immeubles loués par la Société.

4. Placement

	1989	1988
49% des actions ordinaires de Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation (valeur comptable 1989: 3 981 000 $; 1988 2 166 000 $) découlant des états financiers vérifiés au 31 décembre 1988 et ceux non vérifiés au 31 mars 1989.	10 901	9 120

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

5. Investissement dans un contrat de location-financement

Total des paiements minimaux à recevoir en vertu de la location d'un immeuble

Exercice	
1990	345
1991	345
1992	345
1993	345
1994	345
Par la suite	2 161
Total des paiements minimaux à recevoir	3 886
Moins: Revenu de financement non gagné	1 812
Investissement dans un contrat de location-financement	2 074

6. Autres éléments d'actif

	1989	1988
Frais reportés -- au coût amorti		
Aménagements réalisés avant le début des opérations de la Société	489	1 466
Coût d'émission de la dette à long terme	1 081	1 246
Développement de systèmes informatiques	620	522
	2 190	3 234
Frais payés d'avance	1 371	2 024
Travaux en cours	1 978	1 590
	5 539	6 848

7. Dû au gouvernement du Québec

	1989	1988
Billet à demande, ne portant pas intérêt *	62 985	137 985

* La Société a remboursé 75 millions $ au gouvernement du Québec le 31 mars 1989 et 75 millions $ le 31 mars 1988.

8. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations (a)		
Série A, portant intérêt au taux effectif de 10,30 %, échéant en 1995	40 800	40 800
Série B, portant intérêt au taux effectif de 8,68% jusqu'en 1990 et de 9,36% par la suite, échéant en 2006 avec option d'échéance anticipée en 1990	50 000	50 000
Série C, portant intérêt au taux effectif de 9,36% échéant en 1991, échangeables en obligations de série 2C portant intérêt au taux effectif de 9,73%, échéant en 2006 (b)	72 000	72 000
Montants à reporter	162 800	162 800

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme (suite)

	1989	1988
Montants reportés	162 800	162 800
Série D, portant intérêt au taux effectif de 10,91%, échéant en 2000, avec option d'échéance anticipée (c)	50 000	50 000
Série E, portant intérêt au taux effectif de 10,36%, échéant en 2013, avec option d'échéance anticipée (d)	71 580	75 000
Billets dont le paiement du capital et des intérêts, effectué en YENS, est couvert par des contrats de change à taux fixe prédéterminé (a)		
Intérêt au taux effectif de 12,31%, échéant en 1995, remboursable par versements annuels de 8 160 000 $ à compter de 1991	40 800	40 800
Intérêt au taux effectif de 9,72%, échéant en 1997	50 000	50 000
Intérêt au taux effectif de 10,04%, échéant en 1994	40 000	40 000
Intérêt au taux effectif de 11,56%, échéant en 1992	30 000	30 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (e)	27 653	24 961
Emprunts à taux et à échéances variables (f)	2 814	3 940
	475 647	477 501

(a) Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.
(b) Au 31 mars 1989, aucun détenteur des obligations de série C n'a exercé son privilège d'échange.
(b) Du 1er au 31 janvier de chacune des années 1991 à 1997, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, de leurs obligations à la valeur nominale le 17 février de la deuxième année suivant l'année d'exercice de l'option; en pareil cas, les obligations porteront intérêt, malgré le taux du coupon d'intérêt semi-annuel de 10,625% au taux de 8,625% l'an à compter du 17 février suivant la date de l'exercice de l'option.
(d) Le 28 mars de chacune des années 1990 à 2012 inclusivement, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, d'obligations à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait racheter au cours des 11 prochains exercices est de 4,5 millions $.
(e) Les versements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisition sont:

Exercice	
1990	5 186
1991	5 186
1992	5 186
1993	5 186
1994	5 186
Par la suite	62 736
Total des versements minimaux à payer	88 666
Moins: Intérêts théoriques au taux de 13,56%	42 201
Frais accessoires	18 812
	61 013
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	27 653

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme (suite)

(f) Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit:

1990	1 105
1991	728
1992	262
1993	157
1994	177

9. Capital-actions

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par le ministre des Finances.

	1989	1988
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur de 1 000 $ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions	80 001	80 001

10. Apport du gouvernement du Québec

L'apport du gouvernement du Québec a été acquis par la substitution de la Société immobilière du Québec à la Société de développement immobilier du Québec le 1er octobre 1984.

11. Produits de location

Les produits de location de l'exercice terminé le 31 mars 1989 ont été facturés aux ministères et organismes publics à partir des coûts prévisibles approuvés par le gouvernement du Québec. Ces coûts ont été répartis aux ministères et organismes publics selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation ont alors été signées entre la Société et les ministères et organismes publics.

12. Frais financiers -- net

	1989	1988
Dépenses d'intérêts:		(redressé)
Dette à long terme		
Obligations et billets	44 820	29 853
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	3 382	3 219
Emprunts à taux et échéances variables	324	473
Amortissement du coût d'émission de la dette à long terme	199	146
Emprunts bancaires	9 024	12 240
Autres	64	(245)
	57 813	45 686
Revenus d'intérêts:		
Aménagements majeurs facturés à des clients	5 628	4 777
Investissement dans un contrat de location-financement	266	275
	5 894	5 052
	51 919	40 634
Moins: Intérêts capitalisés aux immeubles	3 829	5 825
	48 090	34 809

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

13. Ristourne

En mars 1989, la Société a accordé aux ministères et organismes publics, une diminution de loyer totalisant 10 000 000 $ (1988: 11 115 000 $) dont le paiement a été effectué sous forme de ristourne proportionnelle au volume d'affaires transigé avec chacun d'eux.

14. Redressement affecté aux exercices antérieurs

Une correction d'imputation au montant de 1 009 000 $ des frais capitalisés au cours des exercices antérieurs à un immeuble a été effectuée au cours de l'année.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988 ont été redressés, ce qui a pour effet de diminuer les postes suivants:

Immeubles et bénéfices non répartis	(1 009)
Bénéfice net de l'exercice	(82)

15. Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Les coûts de ces régimes sont partagés également entre les employés et les employeurs. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 827 000 $ (1988: 1 786 000 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

16. Engagements

Contrats de location-exploitation

Les versements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation sont:

Exercice	
1990	105 807
1991	79 473
1992	66 626
1993	58 883
1994	53 436
Par la suite	419 831
Total des versements minimaux	784 056

Projets de construction et projets majeurs d'aménagement

Au 31 mars 1989, le coût total estimatif des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et à des projets majeurs d'aménagement s'élève à 126 millions $ dont 30 millions $ ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

Congés de maladie

Les obligations conditionnelles de la Société concernant les congés de maladie accumulés par ses employés s'élèvent à quelque 6,9 millions $ au 31 mars 1989, dont la majeure partie provient du transfert des actifs et passifs du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement au 1er octobre 1984. Ces congés de maladie seront imputés aux opérations, soit au fur et à mesure de leur utilisation par les employés, ou soit lors de leur règlement.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

17. Éventualités

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société au montant de 4 millions $ sont en cours à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société. Tout remboursement par la Société, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice ou capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation.

18. Reclassement

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 mai 1989

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
L.R.Q., c. S-18.2

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION	1 798	1 150
FRAIS FINANCIERS	19 028	17 529
REVENUS D'INTÉRÊT	(543)	(383)
	20 283	18 296
Quote-part dans la perte des filiales avant postes extraordinaires	14 090	15 235
	34 373	33 531
SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	27 656	21 205
PERTE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	6 717	12 326
POSTES EXTRAORDINAIRES (note 4)	(77)	8 472
PERTE NETTE	6 640	20 798

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

DÉFICIT
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	304 533	283 735
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	(2 055)	(2 055)
Redressé	302 478	281 680
VIREMENT DU SURPLUS D'APPORT	(31 670)	
	270 808	281 680
PERTE NETTE	6 640	20 798
SOLDE À LA FIN	277 448	302 478

SURPLUS D'APPORT
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	5 685	
Subvention	25 985	5 685
	31 670	5 685
Virement au déficit	31 670	
SOLDE À LA FIN		5 685

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant postes extraordinaires	(6 717)	(12 326)
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Quote-part dans la perte des filiales avant postes extraordinaires	14 090	15 235
Amortissements	93	93
	7 466	3 002
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	772	3 544
Fonds provenant de l'exploitation	8 238	6 546
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement	(74)	(112)
Investissement dans les filiales	(15 236)	(14 597)
Remboursement d'avances faites à des filiales	208	1 450
Encaissement de placements	98	30
Dividendes de filiales	33	11
Fonds destinés aux investisseurs	(14 971)	(13 218)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(20 534)	(271)
Emprunt à long terme		1 375
Subvention gouvernementale présentée à titre de surplus d'apport	25 985	5 685
Fonds provenant du financement	5 451	6 789
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(1 282)	117
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	5 476	5 359
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	4 194	5 476

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	4 194	5 476
Débiteurs	149	596
	4 343	6 072
PLACEMENTS (note 5)	54 694	88 196
IMMOBILISATIONS (note 6)	461	684
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	64	476
	59 562	95 428
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	3 584	3 259
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	25 307	21 784
	28 891	25 043
DETTE À LONG TERME (note 8)	149 750	208 809
	178 641	233 852
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
Capital-actions (note 9)	158 369	158 369
Surplus d'apport		5 685
Déficit	(277 448)	(302 478)
	(119 079)	(138 424)
	59 562	95 428

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Au nom du Conseil d'administration,

André Saumier, administrateur
Benoit Cartier, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTAT DES RÉSULTATS

	Frais d'adminis-tration	Frais d'intérêt	Amortissement	Autres dépenses (revenus)	Partici-pation minoritaire	Bénéfice net (perte nette)
Mines-SNA et sa filiale, Société Asbestos ltée	988	935	1 601	1 129		(4 653)
Les Mines d'amiante Bell, ltée	206	240	2 329	367		(3 142)
93410 B.C. Ltd.				(21)		21
Atlas Turner inc. et ses filiales	905	97	9	1 865		(2 876)
Lupel-SNA inc.	1			(7)		6
151222 Canada inc.				(33)		33
Descon-SNA inc.				(16)		16
Magnaq inc.	278	497		(15)		(760)
Fusoroc inc.	17	247	34	(50)		(248)
Ceram-SNA inc.		94	116	2 187		(2 397)
133299 Canada inc. et sa compagnie satellite Roto-SNA inc.		21	47	45	(23)	(90)
	2 395	2 131	4 136	5 451	(23)	(14 090)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BILAN

	ACTIF				
	À court terme	Placements et avances	Immobilisations	Autres actifs	Total
Mines-SNA et sa filiale, Société Asbestos ltée	5 665	7 130	23 157	35	35 987
Les Mines d'amiante Bell, ltée	2 687	6 481	20 710		29 878
93410 B.C. Ltd.	48				48
Atlas Turner inc. et ses filiales	1 582	2 710	182		4 474
Lupel-SNA inc.	85	10			95
151222 Canada inc.	73				73
Descon-SNA inc.	184				184
Magnaq inc.	119		100		219
Fusoroc inc.	251	2 500			2 751
Ceram-SNA inc.	1 405		1 097	1 206	3 708
	12 099	18 831	45 246	1 241	77 417

* Ces éléments constituent le placement dans les filiales à la valeur de consolidation.

PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES

À court terme	Dette à long terme	Prêts et avances de SNA *	Capital-actions *	Bénéfices non répartis (déficit) *	Total
3 436	6 565	50 400	21 490	(45 904)	35 987
3 891		44 200	15 000	(33 213)	29 878
1			250	(203)	48
2 854		20 592	32 712	(51 684)	4 474
1			100	(6)	95
48			25		73
2	25		1 944	(1 787)	184
5 155			15 868	(20 804)	219
1 774		750	4 525	(4 298)	2 751
275	596		15 623	(12 786)	3 708
17 437	7 186	115 942	107 537	(170 685)	77 417

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

1. Existence juridique et rôle de la Société

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au Gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans des entreprises minières, manufacturières et de recherche reliées au secteur de l'amiante.

2. Principales pratiques comptables

Placements dans les filiales

La Société a entrepris, au cours des dernières années, une réorganisation de ses activités. Elle a transféré à une société en commandite, société dans laquelle elle ne détient pas un contrôle effectif, l'administration et l'opération de ses entreprises minières. Elle a de plus complété son retrait du secteur manufacturier.

Dans les circonstances, il n'est plus jugé approprié de consolider les opérations des filiales avec celles de la compagnie mère puisque la consolidation ne constitue plus la meilleure façon de renseigner l'actionnaire de la Société. Les participations détenues dans les filiales sont donc présentées à leur valeur de consolidation.

Les placements dans les filiales sont les suivants:

	Participation détenue en %	
	1989	1988
Mines-SNA inc.	100,0	100,0
Société Asbestos limitée, filiale de Mines-SNA inc.	54,6	54,6
Mines-SNA inc.		
Les Mines d'Amiante Bell, ltée	100,0	100,0
Atlas Turner inc. et ses filiales	100,0	100,0
93410 B.C. Ltd. (Turners Building Products Ltd.)	100,0	100,0
Lupel-SNA inc.	100,0	100,0
151222 Canada inc. (Distex-SNA inc.) et ses filiales	100,0	100,0
Descon-SNA inc.	100,0	100,0
Magnaq inc.	100,0	100,0
Fusoroc inc.	100,0	100,0
133299 Canada inc. et sa compagnie satellite		
Roto-SNA inc.		80,0
Ceram-SNA inc.	99,6	99,6

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant en fonction de leur vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

Bâtisse industrielle	5%
Mobilier et équipement	10%

Autres éléments d'actif

- Frais reportés, bâtisse industrielle

Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant au taux de 5%.

- Frais d'obligations reportés

Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur la durée des obligations.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

2. Principales pratiques comptables (suite)

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le Gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA afin de faire face à ses obligations financières ainsi que celles de ses filiales.

La portion de cette aide qui s'applique au remboursement en capital de la dette de la Société et de ses filiales est présentée à l'état du surplus d'apport tandis que la portion servant à financer la perte d'opération est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le Gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu, il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

3. Redressement affecté à des exercices antérieurs

Ce redressement représente la quote-part de la Société dans les redressements des filiales suite à:

- des augmentations de taxes sur la vente au détail, sur les carburants et sur l'électricité, relatives à de nouvelles cotisations reçues en 1988 pour les exercices 1985 à 1986;
- des réductions accordées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans le cadre d'un programme de recalcul des avis de cotisation pour les exercices 1980 à 1987.

4. Postes extraordinaires
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Perte (profit) résultant de la privatisation de certaines filiales	(2 098)	2 720
Dévaluation d'immobilisations et de certains autres éléments d'actif de la société et de certaines filiales	2 021	5 752
	(77)	8 472

5. Placements, à la valeur de consolidation
(en milliers de dollars)

	1989	1988 (redressé note 3)
Placements dans les filiales (voir page 524)		
Mines-SNA inc. et sa filiale Société Asbestos limitée	25 986	60 542
Les Mines d'Amiante Bell, ltée	25 987	26 529
Atlas Turner inc. et ses filiales	1 620	596
93410 B.C. Ltd. (Turners Building Products Ltd.)	47	234
Lupel-SNA inc.	94	88
151222 Canada inc. (Distex-SNA inc.) et ses filiales	25	25
Descon-SNA inc.	157	141
Magnaq inc.	(4 936)	(4 497)
Fusoroc inc.	977	(1 076)
133299 Canada inc. et sa compagnie satellite Roto-SNA inc.		904
Ceram-SNA inc.	2 837	4 148
Montants à reporter	52 794	87 634

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1988

5. **Placements, à la valeur de consolidation** (suite)
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Montants reportés	52 794	87 634
Autres placements		
Prêt à d'autres compagnies, portant intérêts au taux de 10% ou au taux préférentiel plus 1% d'une banque à charte	1 900	562
	54 694	88 196

Ces placements comprennent également des prêts et avances consentis par la Société nationale de l'amiante.

6. **Immobilisations**
(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1989	Coût non amorti 1988
Mobilier et équipement	352	291	61	85
Terrain et bâtisse industrielle	735	170	565	599
Dévaluation	(165)		(165)	
	922	461	461	684

7. **Autres éléments d'actif**
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Frais reportés, bâtisse industrielle, au coût non amorti		403
Frais d'obligations reportés, au coût non amorti	64	73
	64	476

8. **Dette à long terme**
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Emprunt renouvelable à 90 jours, au taux des acceptations bancaires majoré de 3/8 de 1% et remboursable en partie par anticipation et échéant le 3 novembre 1992	150 000	169 930
Billets à demande, sans intérêt, contractés auprès de Mines-SNA inc.		35 002
Montants à reporter	150 000	204 932

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

8. **Dette à long terme** (suite)
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Montants reportés	150 000	204 932
Obligations, taux de 5/8 de 1% au-dessous du taux préférentiel des banques, rachetables par anticipation, échéant le 20 juin 1996	23 500	23 500
Emprunt hypothécaire, taux préférentiel, échéant en février 2000, capital remboursable par des versements mensuels de 2 346 $ et garanti par le terrain et la bâtisse industrielle	307	335
Emprunt du Gouvernement du Québec, ½ de 1% au-dessus du taux préférentiel, remboursable conditionnellement aux profits de certaines filiales échéant en 1990	1 250	1 826
	175 057	230 593
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	25 307	21 784
	149 750	208 809

Les versements des 6 prochains exercices se chiffrent à: 1990, 25 307 000 $; 1991, 26 250 000 $; 1992, 25 000 000 $; 1993, 75 000 000 $; 1994 et 1995, aucun.

Au 31 mars 1989, la compagnie a obtenu de sa filiale Mines-SNA inc. une remise de dette au montant de 35 002 000 $.

9. **Capital-actions**
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Autorisé		
250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé		
158 369 actions	158 369	158 369

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Gouvernement du Québec.

10. **Éventualités**

Recours collectif

Le 13 novembre 1986, une procédure judiciaire fut intentée par des actionnaires de Société Asbestos limitée afin de demander l'autorisation d'exercer un recours collectif relativement à la transaction par laquelle la Société nationale de l'amiante s'assurait du contrôle de Mines-SNA inc., laquelle est l'actionnaire majoritaire de la Société Asbestos limitée.

Les intimés nommés à cette instance sont: Société Asbestos limitée, Mines-SNA inc., Société nationale de l'amiante, General Dynamics Limited et le Procureur Général du Québec.

Un jugement fut rendu le 12 mars 1987 rejetant cette demande. Ce jugement a été contesté devant la Cour d'appel le 1er décembre 1988 et la matière est en délibéré.

10. Éventualités (suite)

Au cours du mois de mai 1988, la Société a également été poursuivie devant la Cour Suprême de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires relativement au rachat de leurs actions à un prix équivalent à celui versé à General Dynamics Corporation. Aucun développement n'est survenu à date dans ce dossier.

Recours devant les Commissions des Valeurs mobilières

Il s'agit de plaintes déposées devant la Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des Valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL de leur acheter leurs actions de la Société à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation (GD) pour l'achat des actions de la société privée Mines-SNA inc. qui contrôlait SAL. Les deux commissions ont convoqué des audiences pour entendre les parties sur ces questions.

La Commission des Valeurs mobilières du Québec a décidé que la Société nationale de l'amiante bénéficie de l'immunité de la Couronne et, par conséquent, que les dispositions sur les offres publiques d'achat contenues dans la Loi sur les Valeurs mobilières du Québec ne s'appliquaient pas à elle.

La Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario, quant à elle, a réservé sa décision sur la question préliminaire de l'assujettissement de la Société aux dispositions de la Loi sur les Valeurs mobilières de l'Ontario, jusqu'à ce que l'audition de la plainte soit complétée.

Les deux décisions des Commissions des Valeurs mobilières ont été portées en appel.

Litiges

Des personnes travaillant ou ayant travaillé pour des entreprises utilisatrices d'amiante, alléguant qu'une longue exposition aux fibres d'amiante a porté atteinte à leur santé, ont intenté, aux États-Unis, de nombreuses poursuites à l'endroit de divers fournisseurs de fibres et de produits d'amiante. Certaines filiales de la Société font partie des nombreux fournisseurs de fibres d'amiante et fabricants de produits d'amiante cités dans certaines de ces causes. De plus, elles ont été nommées dans diverses poursuites relatives à l'enlèvement de produits à base d'amiante. Ces filiales n'admettent aucune responsabilité et toutes les causes sont contestées aux États-Unis. Toutefois, et même si un jugement défavorable était rendu contre elles aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre ces dernières avant d'avoir été vérifié ou exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en partie couverte par ses assurances.

Permanence de l'entreprise

L'affaissement du marché de l'amiante a entraîné les résultats déficitaires des dernières années, et dans l'hypothèse où le Gouvernement du Québec cesserait d'accorder son appui financier à la Société, cette dernière serait dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations.

De plus, les emprunts effectués par la Société relativement à l'acquisition de Mines-SNA inc. (150 000 000 $) et de Mines d'Amiante Bell ltée (23 500 000 $) sont garantis par le Gouvernement du Québec.

11. Engagements et garanties

La Société s'est portée garante de dettes de 8 036 000 $ contractées par certaines de ses filiales. Le remboursement de ces dettes, constituées principalement de sommes dues en vertu de contrats de location-acquisition, s'échelonne jusqu'en 1992.

Elle garantit de plus le paiement d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997, contracté par une filiale pour un montant total de 13 403 000 $ et les espaces locatifs de la filiale sont en partie sous-loués jusqu'à l'échéance du bail. Les paiements en vertu du contrat pour les 5 prochains exercices se répartissent comme suit: 1990, 1 418 000 $; 1991, 1 460 000 $; 1992, 1 502 000 $; 1993, 1 544 000 $ et 1994, 1 575 000 $.

12. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan de la Société nationale de l'amiante au 31 mars 1989 ainsi que les états des résultats, de surplus d'apport, de déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Thetford Mines, le 1er mai 1989

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
L.R.Q. c. S-18.21

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	10 346	8 973
Revenus financiers -- nets (note 4)	273	452
	10 619	9 425
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	4 042	3 656
Transport et communications	678	622
Services professionnels, administratifs et autres	5 092	4 428
Entretien et réparations	51	29
Loyers	513	486
Fournitures	148	108
Matériel et équipement	95	96
	10 619	9 425

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN COURS (note 9)
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Études d'avant-projet	8 497	5 977
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	36 348	25 752
Études préliminaires	18 148	2 735
Travaux d'assainissement		
Réhabilitation	145 492	124 096
Interception	502 794	431 949
Traitement	524 133	430 177
Conformité	59	
	1 172 478	986 222
Aménagement des berges	3 045	2 493
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités	544	
	1 239 060	1 023 179

ÉVOLUTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN COURS (note 9)
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988	Cumulatif (Décembre 1980 au 31 mars 1989)
Solde au début	1 023 179	893 381	
Additions	247 109	197 820	1 447 286
	1 270 288	1 091 201	1 447 286
Ouvrages d'assainissement cédés aux municipalités	31 228	68 022	208 226
Solde à la fin	1 239 060	1 023 179	1 239 060

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Créances à recevoir (note 5)	7 800	5 723
Frais payés d'avance	1 208	515
	9 008	6 238
CRÉANCES À LONG TERME (notes 6 et 9)	1 397 394	1 161 224
ESCOMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE À LONG TERME	38 829	48 929
FONDS RÉSERVÉS POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	5 846	3 695
	1 451 077	1 220 086
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	25 457	25 265
Fournisseurs, retenues sur contrats et frais courus (note 7)	35 202	16 397
	60 659	41 662
REVENUS REPORTÉS	3 777	5 047
DETTE À LONG TERME (note 8)	1 386 641	1 173 377
	1 451 077	1 220 086

ENGAGEMENTS (note 10)
ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre-Maurice Vachon
Jean-Yves Babin

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

1. Constitution, objets et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, corporation au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.21), a pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;

- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;

- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau.

La Société dispose d'un délai, soit jusqu'au 31 décembre 1990, pour entreprendre la construction, l'amélioration ou l'agrandissement des ouvrages d'assainissement des eaux et des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux.

La Société est sans but lucratif; elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les travaux et les études d'assainissement qu'elle exécute.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement et autres travaux.

- Facturation

  Les revenus provenant des honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement:

  • En fonction des déboursés effectués pour les études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC), les études d'avant-projet et les études préliminaires.

  • Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, les revenus provenant des honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion facturés sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, le cas échéant, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur les obligations et effets à payer sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que ceux sur les emprunts bancaires le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Escompte et frais d'émission de dette à long terme

L'escompte et les frais d'émission de dette à long terme sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt et l'amortissement est comptabilisé à la date d'anniversaire de l'emprunt.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement déductions faites des remboursements reçus.

Immobilisations

Les immobilisations, excluant celles reliées aux travaux d'assainissement, dont le coût unitaire est de plus de 50 000 $, sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Les autres immobilisations sont imputées aux dépenses.

Ouvrages d'assainissement en cours

Les coûts imputables aux ouvrages d'assainissement ainsi que les frais de financement temporaire sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La Société, même si elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités, demeure propriétaire des ouvrages d'assainissement jusqu'au moment où ils sont cédés aux municipalités. Les ouvrages sont cédés lorsque les procédures de livraison définitive des unités de traitement sont complétées même si d'autres types de travaux ne sont pas terminés.

3. Honoraires de gestion

	1989	1988
Études d'avant-projet	31	20
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	283	354
Études préliminaires	1 760	318
Travaux d'assainissement	6 475	7 418
Travaux municipaux	517	156
Autres	10	44
	9 076	8 310
Virement de revenus reportés	1 270	663
	10 346	8 973

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

4. Revenus financiers -- nets

	1989	1988
Intérêts facturés au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités	126 627	101 940
Intérêts imputés aux ouvrages d'assainissement en cours	2 066	1 649
	128 693	103 589
Moins:		
Intérêts sur obligations et effets à payer	99 740	75 257
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	10 151	8 777
Intérêts sur emprunts bancaires	18 529	19 103
	128 420	103 137
Excédent des intérêts facturés et imputés sur les intérêts payés	273	452

Cet excédent provient du fait que des intérêts sont facturés sur des ouvrages d'assainissement financés par les revenus reportés.

5. Créances à recevoir

	1989	1988
Intérêts à recevoir sur créances à long terme		
Gouvernement du Québec pour le compte des municipalités	7 039	5 050
Municipalités	295	576
	7 334	5 626
Autres	466	97
	7 800	5 723

6. Créances à long terme

	1989	1988
Gouvernement du Québec pour le compte des municipalités:		
Études d'avant-projet	6 857	7 403
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	30 772	30 231
Études préliminaires	15 192	2 296
Travaux d'assainissement	1 143 089	965 226
Aménagement des berges	2 164	2 103
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités	377	
Montants à reporter	1 198 451	1 007 259

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

6. Créances à long terme (suite)

	1989	1988
Montants reportés	1 198 451	1 007 259
Municipalités:		
Études préliminaires	529	120
Travaux d'assainissement	163 681	137 329
Aménagement des berges	974	897
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités	167	
	165 351	138 346
Ouvrages réalisés et non facturés	33 592	15 619
	1 397 394	1 161 224

Ces créances portent intérêt à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont remboursables dans les délais suivants:

Études d'avant-projet	5 ans
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	5 ans
Études préliminaires	5 ans
Travaux d'assainissement et financement d'ouvrages réalisés par des municipalités:	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Aménagement des berges	20 ans

7. Fournisseurs, retenues sur contrats et frais courus

	1989	1988
Opérations de la Société		
Fournisseurs et frais courus	1 610	778
Ouvrages réalisés		
Fournisseurs et frais courus	24 740	7 006
Retenues sur contrats	8 852	8 613
	33 592	15 619
	35 202	16 397

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations et effets à payer (a) (b)		
Diverses émissions et effets de 6,40% à 13,23% (taux effectifs de 8,93% à 13,43% compte tenu de l'escompte ou de la prime) remboursables de 1989 à 1997, intérêts payables annuellement ou semi-annuellement	1 192 239	997 039
Emprunts bancaires (c)	194 492	176 338
	1 386 641	1 173 377

Les remboursements de capital échéant au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

(en milliers de dollars)

1990	116 720
1991	270 000
1992	83 820
1993	241 898
1994	230 200

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme.

(b) Certains de ces emprunts ont été contractés en monnaies étrangères, cependant, le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.

(c) Ces emprunts seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées.

9. Conciliation des ouvrages d'assainissement et des créances à long terme

	au 31 mars 1989	au 31 mars 1988
Ouvrages d'assainissement en cours	1 239 060	1 023 179
Ouvrages d'assainissement cédés aux municipalités	208 226	176 998
Ouvrages d'assainissement réalisés et imputés aux créances à long terme	1 447 286	1 200 177
Moins: Encaissements	49 892	38 953
Créances à long terme	1 397 394	1 161 224

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

10. Engagements

Les engagements, en vertu des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages d'assainissement des eaux et d'aménagement des berges, s'établissement comme suit:

	1989	1988
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	2 205 261	2 034 747
Ouvrages réalisés	1 447 286	1 200 177
Solde à réaliser	757 975	834 570

La Société s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 novembre 1990 pour des locaux administratifs. Le solde de ces engagements au 31 mars 1989 s'établit à 462 000 $ dont 306 000 $ payable en 1989-1990 et 156 000 $ en 1990-1991.

11. Éventualités

Au 31 mars 1989, des réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 30,8 M $. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement et les montants, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Toutefois, une provision pour réclamations à payer, présentée dans le compte fournisseurs et frais courus et imputée aux ouvrages réalisés et non facturés a été estimée par la direction de la Société. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges, sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date de même que les tableaux relatifs aux ouvrages d'assainissement en cours. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 juin 1989

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS
L.R.Q., c. S-22.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec -- Intérêts sur la dette à long terme	229 657 $	379 940 $
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	149 108	301 492
Honoraires professionnels	132 334	131 933
Frais de voyage et de représentation	11 986	27 078
Loyer de bureau, taxes et assurances	71 020	96 263
Fournitures et frais de bureau	5 644	12 344
Frais financiers -- net (note 4)	344 780	663 782
Amortissement des immobilisations		6 708
	714 872	1 239 600
PERTE COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS:	(485 215)	(859 660)
Dévaluation d'un placement		(1 107 471)
Gain sur aliénation de placements		634 293
PERTE NETTE	485 215 $	1 332 838 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
		(note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(485 215)$	(1 332 838)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations		6 708
Éléments des résultats relatifs aux placements		473 178
Liquidités utilisées pour les opérations	(485 215)	(852 952)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(111 625)	(141 039)
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(596 840)	(993 991)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(5 300 268)	(6 750 000)
Encaissement de subventions à recevoir	4 000 000	
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(1 300 268)	(6 750 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénation de placements	804 659	1 007 000
Remboursement de l'avance consentie à un mandataire	800 268	2 250 000
Solde de prix de vente de Québécair		5 000 000
Liquidités provenant des activités d'investissement	1 604 927	8 257 000
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(292 181)	513 009
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 031 179	518 170
LIQUIDITÉS À LA FIN	738 998 $	1 031 179 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
		(note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	40 678 358 $	34 845 520 $
Redressement -- provision pour des réclamations à payer (note 3)	181 784	181 784
Solde redressé	40 860 142	35 027 304
Perte nette	485 215	1 332 838
Réduction de la subvention à recevoir (note 8)	500 000	4 500 000
SOLDE À LA FIN	41 845 357 $	40 860 142 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1988

	1988	1987
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	144 224 $	634 475 $
Dépôts à terme	594 774	396 704
Débiteurs	5 267	15 350
Frais payés d'avance		10 014
Subventions à recevoir		4 500 000
Avances à un mandataire désigné par le gouvernement		800 268
	744 265	6 356 811
PLACEMENTS (note 5)	3 000 000	3 804 659
	3 744 265 $	10 161 470 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	27 068 $	103 714 $
Provision pour réclamations (note 9)	1 882 754	1 937 830
Versements sur la dette à long terme		5 300 268
	1 909 822	7 341 812
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	28 679 800	28 679 800
Actions privilegiées de 1848-7199 Québec Inc. (note 7)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(41 845 357)	(40 860 142)
	1 834 443	2 819 658
	3 744 265 $	10 161 470 $

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,

René Vincent
Serge Rémillard

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1988

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise des transports est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22.1).

Selon cette loi, la Société a pour objets:

-- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;

-- de maximiser les retombées socio-économiques pour les québécois, découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;

-- d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent les montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec Inc.

Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition diminués de toute baisse de valeur permanente.

3. Redressement affecté aux exercices antérieurs

Ce redressement inscrit une augmentation de la provision pour des réclamations à payer de 181 784 $ au 31 décembre 1986 dont la direction était dans l'impossibilité d'évaluer leur issue probable à cette date (note 9).

Ce redressement a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1987:

Passif consolidé	
Provision pour réclamations	181 784 $
Déficit consolidé	181 784 $

4. Frais financiers -- net

	1988	1987
Intérêts sur la dette à long terme	444 826 $	934 810 $
Moins: Intérêts gagnés provenant:		
Avances à un mandataire désigné par le gouvernement	5 558	140 285
Dépôts bancaires	94 488	130 743
	100 046	271 028
	344 780 $	663 782 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

5. Placements

	1988	1987
Propair Inc. -- actions privilégiées catégorie A, sans dividende, rachetables au montant du capital versé au gré de la compagnie -- au coût (1)	3 000 000 $	3 000 000 $
Corporation de gestion La Vérendrye		804 659
	3 000 000 $	3 804 659 $

(1) La Société détient ce placement à la suite d'un échange de ses actions effectué en 1984-1985 avec le ministère des Transports. Ce placement dont la réalisation est incertaine, représente indirectement un placement d'ordre socio-économique du gouvernement du Québec.

6. Capital-actions

	1988	1987
Autorisé:		
750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
286 798 actions	28 679 800 $	28 679 800 $

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

7. Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie "B", participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec Inc.

8. Réduction de la subvention à recevoir

À la demande du Conseil des ministres, la Société a affecté, au cours de l'exercice, un montant de 500 000 $ (4 500 000 $ en 1987) au remboursement de sa dette à long terme à même ses liquidités. La subvention à recevoir du gouvernement du Québec en 1988, relative au remboursement de la dette à long terme, a donc été réduite du même montant. Cette réduction a été imputée au déficit de la Société compte tenu que cette subvention avait été comptabilisée au surplus d'apport et virée subséquemment au déficit.

9. Éventualités

Selon la convention de vente des actions de Québécair au 1er septembre 1987, la Société et son actionnaire, le gouvernement du Québec, se sont engagés conjointement et solidairement à indemniser l'acquéreur pour les sommes que l'acquéreur ou Québécair pourrait être appelé à verser à la suite des litiges suivants qui existaient avant le 1er août 1986:

a. Poursuites, mises en demeure et griefs contre Québécair et ses filiales provenant du congédiement d'employés, de l'inexécution de contrats et de manquement à des engagements.

b. Réclamations éventuelles contre Québécair pour certains frais de mise à bord pour les années 1982 à 1985 inclusivement.

Au 31 décembre 1988, le montant total des poursuites et autres réclamations reçues s'élève à 16 874 866 $ (16 716 195 $ au 31 décembre 1987). La provision pour des réclamations à payer a été estimée à 1 882 754 $ par la direction de la Société selon les renseignements disponibles. Au cours de l'exercice, cette provision a été augmentée de 181 784 $ par un redressement affecté aux exercices anntérieurs et diminuée de 55 076 $ suite aux règlements de litiges au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1988

---

9. Éventualités (suite)

Toute somme que la Société pourra être appelée à verser après le 31 décembre 1988 en addition à la provision pour des réclamations à payer à cette date, relativement aux litiges ci-haut mentionnés, sera comptabilisée comme redressement de l'exercice 1986 affectant la perte sur aliénation du placement dans Québécair.

De plus, suite à un contrat de cession et de vente de créances, 1848-7199 Québec Inc., filiale de la Société, a acheté de Québécair des comptes débiteurs au montant de 119 663 $. Un montant équivalent a été porté à la provision pour mauvaises créances. Tout montant recouvré sur ces comptes débiteurs sera alors comptabilisé comme redressement de l'exercice 1986.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1988 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 avril 1989

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM
L.R.Q., c. S-19

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
		(note 3)
PROJETS MINIERS ABANDONNÉS ET AUTRES DÉPENSES		
Projets miniers abandonnés	2 871 991 $	1 530 315 $
Travaux de recherche	349 465	447 358
Autres dépenses nettes	1 018 194	1 567 853
	4 239 650	3 545 526
Revenus financiers nets (note 10)	3 894 286	40 526
Participation dans les résultats nets de sociétés satellites	5 514 373	6 687 113
Droits miniers recouvrés	863 198	677 874
Exploitation minière (perte)		(2 068 584)
	10 271 857	5 336 929
BÉNÉFICE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	6 032 207	1 791 403
Postes extraordinaires (note 11)	130 998	4 837 987
BÉNÉFICE NET	6 163 205 $	6 629 390 $

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
		(note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	20 040 387 $	26 941 746 $
Redressements affectés aux exercices antérieurs (note 3)	(2 194 155)	(2 466 124)
Solde redressé	17 846 232	24 475 622
BÉNÉFICE NET	6 163 205	6 629 390
SOLDE À LA FIN	11 683 027 $	17 846 232 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des (utilisées pour les) opérations (note 12)	4 004 657 $	(1 818 934)$
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux opérations	(4 530 983)	7 768 186
	(526 326)	5 949 252
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de capital-actions	(25 000 000)	
Remboursement de la dette à long terme		(7 357 353)
	(25 000 000)	(7 357 353)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénations:		
Placements	229 823	12 732 612
Immobilisations	49 088	59 069
Filiale -- Mines Seleine inc.		38 478 855
Soldes de prix de vente	42 676 578	(42 676 578)
Acquisitions:		
Frais reportés	(5 086 437)	(3 830 964)
Immobilisations	(204 097)	(3 152 227)
Filiale de Mines Seleine inc., excluant ses liquidités		(2 471 726)
Placements		(177 935)
	37 664 955	(1 038 894)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	12 138 629	(2 446 995)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 134 311	3 581 306
LIQUIDITÉS À LA FIN	13 272 940 $	1 134 311 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	13 272 940 $	10 634 311 $
Débiteurs	555 958	429 500
Droits miniers à recevoir (note 3)	3 782 913	3 143 998
Stock de lingots d'or (note 4)	1 039 870	1 740 406
Frais payés d'avance	116 606	82 390
Placements (note 5)	720 000	
Soldes de prix de vente		42 676 578
	19 488 287	58 707 183
STOCK DE LINGOTS D'OR (note 4)	587 449	1 178 459
PLACEMENTS (note 5)	55 704 546	51 377 280
IMMOBILISATIONS (note 6)	504 987	495 104
FRAIS REPORTÉS (note 7)	16 421 344	14 293 055
	92 706 613 $	126 051 081 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	706 134 $	5 114 268 $
Revenus reportés (note 8)	541 753	561 015
Emprunt bancaire		9 500 000
	1 247 887	15 175 283
REVENUS REPORTÉS (note 8)	541 753	1 122 030
	1 789 640	16 297 313
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	85 600 000	110 600 000
Surplus d'apport	17 000 000	17 000 000
Déficit	(11 683 027)	(17 846 232)
	90 916 973	109 753 768
	92 706 613 $	126 051 081 $

ENGAGEMENTS (note 13) ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Robert De Coster, administrateur
André F. Laurin, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'exploration minière -- SOQUEM, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-19 et modifications), a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2. Conventions comptables

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de sa filiale en propriété exclusive, Soquemines inc.

Stock de lingots d'or

Ce stock de lingots d'or est évalué à la valeur de réalisation nette.

Placements

SOQUEM comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bâtisse	4%
Équipement et matériel d'exploration	10% to 25%
Équipement et mobilier de bureau	10% to 20%
Équipement informatique et logiciels	13% to 20%
Matériel roulant	20% to 40%
Améliorations locatives	6% to 30%

Frais reportés

- Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon;

- Les gains ou pertes non réalisés découlant de la variation du cours de l'or sont reportés et sont virés aux résultats lors de la disposition de lingots d'or;

- Les gains ou pertes non réalisés sur change étranger sont reportés et virés aux résultats lors du remboursement des sommes exigibles en vertu des contrats de vente d'or ou au moment de la disposition de lingots d'or;

- Les honoraires et commissions relatifs aux contrats de vente d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont reportés et sont amortis sur la durée de ces contrats.

Revenus reportés

Les revenus découlant des contrats de vente d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont reportés et imputés aux revenus de l'exercice financier où il y a livraison. Toutefois, l'acheteur est remboursé lorsqu'il se prévaut de son option d'annuler une livraison.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

2. Conventions comptables (suite)

Conversation de devises étrangères

Des comptes d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice, à l'exception des gains ou pertes sur change étranger non réalisés sur le stock de lingots d'or et les contrats de vente d'or qui sont reportés.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

3. Redressements affectés aux exercices antérieurs

Suite à des cotisations de droits miniers et de remboursements de crédits de droits portant sur les exercices 1986 à 1988, le montant des droits miniers à recevoir au 31 mars 1988 a été établi à 3 143 998 $, soit 224 283 $ pour 1986, 2 241 841 $ pour 1987 and 677 874 $ pour 1988.

De plus, conformément à la convention relative à l'aliénation au 31 mars 1988 du placement de SOQUEM dans Mines Seleine inc., le prix de vente établi à 39 038 675 $ a été réduit à 38 478 855 $ pour tenir compte de certains ajustements et engagements et est inclus aux soldes de prix de vente à l'actif.

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 1988 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	1988
Droits miniers à recevoir	3 143 998 $
Soldes de prix de vente	(559 820)
Immobilisations	(47 522)
Créditeurs et frais courus	342 501
Déficit	(2 194 155)
Bénéfice net	(271 969)

4. Stock de lingots d'or

	1989	1988
Lingots destinés à la vente	498 117 $	1 179 391 $
Lingots réservés pour contrats de vente d'or venant à terme en deçà d'un an	541 753	561 015
	1 039 870	1 740 406
Lingots réservés pour autres contrats de vente d'or	587 449	1 178 459
	1 627 319 $	2 918 865 $

Une partie du stock de lingots d'or au montant de 1 129 202 $ a été réservée afin d'assurer le respect des obligations reliées aux contrats de vente d'or. Au 31 mars 1989, ce stock est constitué de 2 460 onces d'or fin. Les obligations reliées à ces contrats sont de 1 180 onces pour chacune des deux prochaines années pour un total de 2 360 onces.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

5. Placements

	Intérêt % 1989	Intérêt % 1988	1989	1988
À la valeur de consolidation Cambior inc. -- société satellite * 6 992 361 actions ordinaires (1988: 6 993 013 actions ordinaires) d'une valeur nominale de 4 $ chacune (valeur du marché: 93 407 013 $; en 1988: 106 920 788 $)	29,45	29,75	55 704 542 $ **	50 479 340 $
À la valeur d'acquisition -- divers placements			720 004	897 940
			56 424 546	51 377 280
Moins: Placement échéant en deçà d'un an			720 000	
			55 704 546 $	51 377 280 $

* La participation dans les résultats nets de Cambior inc. au montant de 5 514 373 $ (1988: 6 789 541 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 et d'états financiers non vérifiés pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1989. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 769 224 $ (1988: 699 777$).

** Ce montant comprend 989 861 actions totalisant 7 885 713 $, réservées pour l'exercice éventuel de bons de souscription par les détenteurs de ceux-ci avant le 15 janvier 1990 en contrepartie d'un montant de 12 373 263 $.

6. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrain et bâtisse	63 049 $	12 610 $	50 439 $	87 061 $
Équipement et matériel d'exploration	609 188	535 604	73 584	27 921
Équipement et mobilier de bureau	364 612	301 923	62 689	60 531
Équipement informatique et logiciels	531 078	383 958	147 120	109 705
Matériel roulant	69 688	61 935	7 753	32 763
Améliorations locatives	240 990	77 588	163 402	177 123
	1 878 605 $	1 373 618 $	504 987 $	495 104 $

7. Frais reportés

	1989	1988
Projets miniers au stade d'exploration		
Solde au début	14 112 177 $	11 811 528 $
Frais d'exploration	5 086 437	3 830 964
Projets miniers abandonnés	(2 871 991)	(1 530 315
Solde à la fin	16 326 623 $	14 112 177 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

7. Frais reportés (suite)

	1989	1988
Éléments reliés aux contrats de vente d'or		
Solde au début	180 878 $	163 605 $
(Gain) perte reporté non réalisé sur change étranger et cours de l'or	(74 385)	220 361
Amortissement des frais de courtage	(11 772)	(11 772)
Radiation		(191 316)
Solde à la fin	94 721	180 878
	16 421 344 $	14 293 055 $

8. Revenus reportés

	1989	1988
Contrats de vente d'or	1 083 506 $	1 683 045 $
Contrats échéant en deçà d'un an	541 753	561 015
	541 753 $	1 122 030 $

9. Capital -- Actions

	1989	1988
Autorisé		
12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
8 560 000 actions		
(11 060 000 actions en 1988)	85 600 000 $	110 600 000 $

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon la Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'exploration minière sanctionnée et entrée en vigueur le 23 décembre 1988, le capital -- actions émis et payé de SOQUEM peut, par décret du gouvernement, être réduit et remboursé. À la demande de l'Actionnaire, le capital -- actions émis et payé a été réduit de 25 000 000 $ et le remboursement correspondant a été effectué le 31 mars 1989.

10. Revenus financiers nets

	1989	1988
Intérêts sur placements temporaires	3 557 111 $	472 975 $
Intérêts sur soldes de prix de vente	384 951	199 682
Autres intérêts	(47 776)	155 124
Intérêts sur la dette à long terme		(787 255)
	3 894 286 $	40 526 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

11. Postes extraordinaires

	1989	1988
		(note 3)
Quote-part du bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par ces sociétés satellites	485 043 $	3 080 626 $
Frais de réorganisation suite aux transactions avec Cambior inc.	(185 719)	(736 317)
Frais découlant de l'aliénation du placement dans la filiale en propriété exclusive, Mines Seleine inc.	(293 312)	
Gain sur règlement d'une action en dommages et intérêts	124 986	
Gain sur aliénation du placement dans la filiale en propriété exclusive, Mines Seleine inc.		3 994 476
Perte sur aliénation du placement dans La Société Minière Louvem inc.		(1 164 883)
Radiation suite au règlement de réclamations d'assurance incluant les frais connexes		(335 915)
Revenus extraordinaires	130 998 $	4 837 987 $

12. Liquidités provenant des (utilisées pour les) opérations

	1989	1988
		(note 3)
Bénéfice avant postes extraordinaires	6 032 207 $	1 791 403 $
Postes extraordinaires ayant une incidence sur les liquidités	(354 045)	(2 255 441)
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement et épuisement des immobilisations et amortissement de l'achalandage	132 338	2 514 035
Frais reportés -- virement aux opérations	2 973 415	1 733 403
Participation dans les résultats nets de sociétés satellites compte tenu des dividendes reçus	(4 745 149)	(5 987 336)
Gain sur aliénation de placements	(46 897)	(57 533)
Perte sur aliénation d'immobilisations	12 788	442 535
	4 004 657 $	(1 818 934 $)

13. Engagements

Contrats de location -- exploitation

SOQUEM est engagée en vertu de baux de location -- exploitation pour une montant total maximal de 3 600 000 $, s'échelonnant jusqu'à l'an 2000 à raison de loyers annuels maximaux de 384 000 $ pour la location d'espaces de bureaux, d'entrepôts et d'équipement de bureau. Les loyers annuels minimaux des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1990	$336 100
1991	$346 400
1992	$312 700
1993	$306 900
1994	$306 900

14. Éventualités

a) En vertu de la convention relative à l'aliénation du placement dans Mines Seleine inc, intervenue le 31 mars 1988, SOQUEM a contracté divers engagements de nature financière. En plus du redressement mentionné à la note 3, il pourrait en résulter des entrées ou des sorties de fonds pour la Société dont les montants ne peuvent être déterminés à la date de préparation des états financiers. Le montant résultant du dénouement de cette transaction sera considéré comme redressement à affecter aux exercices antérieurs.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

---

14. Éventualités (suite)

b) Le 1er juin 1979, une convention d'option d'achat de claims miniers intervenait entre SOQUEM et un groupe de particuliers. En mai 1988, la Société avisait ces derniers qu'elle mettait fin au versement de la redevance annuelle anticipée de 25 000 $. Une mise en demeure de 8 000 000 $ fut signifiée à SOQUEM en juin 1988. Des pourparlers sont en cours dans le but de régler ce litige. Selon le conseiller juridique de la Société, il est peu probable qu'elle ait à verser une telle somme dans le cadre d'un règlement. Aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée relativement à ce dossier.

c) Au 31 mars 1989, il existe un écart temporaire de 6 532 000 $ entre les dépenses au point de vue comptable et celles utilisées aux fins de calcul des droits miniers. Cet écart produit des droits miniers reportés créditeurs de 1 176 000 $.

SOQUEM dispose de crédits de droits miniers pour pertes au montant de 2 128 329 $ et de crédits de droits miniers annuels pour un montant de 270 000 $ qui pourront servir à réduire les droits miniers futurs. Ces crédits expireront au cours des exercices suivants:

90 000 $	en 1990
90 000	en 1991
794 118	en 1992
1 424 211	en 1995

Les avantages fiscaux nets pouvant résulter de ces deux éléments n'ont pas été comptabilisés aux livres.

Le montant de tout gain ou perte pouvant résulter des éventualités b) et c) sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière -- SOQUEM au 31 mars 1989 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mons avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1989

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
L.R.Q., c. S-20

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	4 663 197 $	3 778 870 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	3 683 022	2 979 892
REVENU BRUT	980 175	798 978
Service à la clientèle (note 5)	264 398	224 734
Frais généraux et d'administration (note 6)	649 281	551 108
	913 679	775 842
REVENU NET	66 496	23 136
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	158 236	135 100
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	224 732 $	158 236 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	521 191 $	285 921 $
Placements temporaires		50 000
Débiteurs	380 366	361 351
Stock de publications	342 947	289 899
Travaux en cours -- publications	301 631	355 847
Frais payés d'avance	29 691	21 501
	1 575 826 $	1 364 519 $
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	319 402 $	277 967 $
Revenus reportés	1 031 692	928 316
	1 351 094	1 206 283
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT	224 732	158 236
	1 575 826 $	1 364 519 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour la Société,

Jacques Viau, président
Guy Mercier, vice-président

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et fonctions

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), corporation au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale, (L.R.Q., chapitre S-20) a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement de 250 000 $, montant déterminé par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock de publications et travaux en cours

Le stock de publications et les travaux en cours -- publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et des frais généraux et d'administration s'y rapportant. De ce coût sont déduites les participations du ministère de la Justice et des autres organismes.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement, de mobilier, d'équipement informatique et de livres pour la bibliothèque sont imputées aux opérations.

Comptabilisation des revenus provenant des publications

Les revenus provenant d'abonnements sont crédités sur leur durée. Pour les autres publications, la date d'expédition détermine à quel exercice les revenus appartiennent.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) défrayée à même les crédits d'un organisme du gouvernement du Québec, n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

3. Revenus provenant des publications et des services

	1989	1988
Clientèle privée	3 309 243 $	2 609 255 $
Barreau du Québec	564 209	600 541
Ministère de la Justice	219 214	234 204
Chambre des notaires	402 939	214 016
Autres organismes	167 592	120 854
	4 663 197 $	3 778 870 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Coût des publications et des services

	1989	1988
Stock de publications et travaux en cours au début	645 746 $	563 388 $
Frais de l'exercice		
Frais directs de fabrication	2 564 238	2 300 070
Frais généraux imputés	1 245 536	911 834
	3 809 774	3 211 904
Participations dans certaines publications:		
Ministère de la Justice	(73 500)	(74 554)
Autres organismes	(54 420)	(75 100)
	(127 920)	(149 654)
Stock de publications et travaux en cours à la fin	(644 578)	(645 746)
	3 683 022 $	2 979 892 $

5. Service à la clientèle

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	86 170 $	74 549 $
Fournitures	86 534	61 450
Loyer et taxes municipales	17 188	13 642
Mobilier et équipement	597	14 988
Frais généraux imputés	73 909	60 105
	264 398 $	224 734 $

6. Frais généraux et d'administration

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	1 010 975 $	871 528 $
Honoraires professionnels	77 733	81 064
Déplacements et frais de représentation	42 413	29 707
Communications et messagerie	122 942	83 145
Loyer et taxes municipales	271 174	231 312
Équipement, mobilier et entretien	345 346	133 225
Papeterie et fournitures de bureau	64 886	59 751
Documentation	17 104	12 669
Assurances	14 496	18 907
Mauvaises créances	1 657	1 739
Montants à reporter	1 968 726	1 523 047

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

6. Frais généraux et d'administration (suite)

	1989	1988
Montants reportés	1 968 726 $	1 523 047 $
À déduire:		
Frais généraux et d'administration imputés:		
Au coût des publications et des services	1 245 536	911 834
Au service à la clientèle	73 909	60 105
	1 319 445	971 939
	649 281 $	551 108 $

7. Engagements

La Société est liée par des baux à long terme échéant jusqu'en 1992 pour des locaux administratifs et de l'équipement dont le montant de loyer minimum global est de 700 679 $.

Les loyers annuels minimums des trois prochains exercices s'établissent comme suit:

1990	271 861 $
1991	272 371
1992	156 447

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 juin 1989

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA
L.R.Q., c. S-21

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS DE PLACEMENTS		
Résultats des filiales (note 5)		
C.D.M.V. Inc.	2 203 271 $	2 002 593 $
Usine de congélation de St-Bruno Inc.	74 077	503 940
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	4 594 694	6 680 549
Société québécoise des pêches	373 931	1 557 709
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires -- BIO-AGRAL	(220 660)	(143 493)
	7 025 313	10 601 298
Quote-part des résultats des sociétés satellites	2 664 519	
Intérêts	2 637 705	2 364 397
Dividendes	997 082	1 883 377
Gain sur aliénations de placements		78 816
Autres (dépenses) revenus	(13 922)	347 258
	13 310 697	15 275 146
DIMINUTION DES PROVISIONS POUR PERTES		
Autres placements et prêts	616 203	739 834
Garanties d'emprunts bancaires (note 8)	(68 000)	
	548 203	739 834
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	822 024	806 514
Services professionnels et administratifs	181 772	207 526
Taxe sur le capital	115 504	110 423
Loyer et entretien des locaux	129 873	125 153
Frais de déplacement et de représentation	114 227	107 425
Frais financiers	340	5 474
Divers frais	157 715	128 979
Amortissement des immobilisations	16 090	12 554
	1 537 545	1 504 048
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	12 321 355	14 510 932
POSTE EXTRAORDINAIRE		
Quote-part de la perte à la vente d'une division d'une société satellite, moins les impôts s'y rapportant	(491 320)	
BÉNÉFICE NET	11 830 035	14 510 932
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	20 664 111	6 153 179
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	32 494 146 $	20 664 111 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice avant poste extraordinaire	12 321 355 $	14 510 932 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Résultats des filiales moins dividendes	(6 001 140)	(8 196 870)
Quote-part des résultats des sociétés satellites moins dividendes	(1 778 224)	
Provision pour pertes sur autres placements et sur prêts	(548 203)	(739 834)
Gain sur aliénations de placements		(78 816)
Perte sur aliénations d'immobilisations		6 712
Amortissement des immobilisations	16 090	12 554
Liquidités provenant des opérations	4 009 878	5 514 678
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(994 413)	392 907
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 015 465	5 907 585
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités de financement:		
Remboursement d'avances du gouvernement du Québec		(110 500)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements dans des sociétés satellites	(5 460 863)	
Participation au capital-actions et prêts consentis		(7 705 847)
Produit d'aliénations de placements		1 464 444
Remboursements de prêts	808 583	1 514 515
Autre élément d'actif	(507 472)	(362 612)
Filiales en propriété exclusive -- Prêts	158 545	(104 291)
Acquisitions d'immobilisations	(2 742)	(32 895)
Produit d'aliénations d'immobilisations		3 170
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(5 003 949)	(5 223 516)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(1 988 484)	573 569
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	19 203 789	18 630 220
LIQUIDITÉS À LA FIN	17 215 305 $	19 203 789 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	214 721 $	114 327 $
Dépôts à terme	17 000 584	19 089 462
Débiteurs	5 063	10 511
Dû par le gouvernement du Québec (note 3)	1 541 967	1 535 741
Intérêts courus et échus sur prêts	637 579	263 505
Dividendes à recevoir	1 857 565	1 202 215
Versements sur placements (note 4 a, b et d)	1 347 083	1 433 514
	22 604 562	23 649 275
PLACEMENTS		
Filiales en propriété exclusive (notes 4 a et 5)	41 616 810	35 977 215
Investissements dans des sociétés satellites (note 4 b)	31 666 420	24 611 222
Autres placements (note 4 c)	1 131 185	1 131 185
Prêts (note 4 d)	1 276 411	1 404 666
	75 690 826	63 124 288
IMMOBILISATIONS (note 6)	57 345	70 693
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 7)	870 084	362 612
	99 222 817 $	87 206 868 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	240 025 $	122 111 $
Provision pour réclamations -- garanties d'emprunts bancaires (note 8)	104 000	36 000
	344 025	158 111
AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	151 500	151 500
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)		
Autorisé		
850 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
558 000 actions	55 800 000	55 800 000
ACTIFS CÉDÉS À TITRE GRATUIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 10)	10 433 146	10 433 146
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	32 494 146	20 664 111
	98 727 292	86 897 257
	99 222 817 $	87 206 868 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

William Lacoursière
André Forcier

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires -- SOQUIA, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-21), est une compagnie à fonds social et elle a pour objets:

-- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire;

-- de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Les activités de SOQUIA se caractérisent principalement par l'acquisition d'actions et l'octroi de prêts d'actionnaire à des entreprises actives dans le secteur agro-alimentaire québécois. Les actions de SOQUIA font partie du domaine public du Québec et sont attribuées au ministre des Finances.

2. Conventions comptables

Les états financiers de SOQUIA ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Filiales

Les participations de SOQUIA dans ses filiales en propriété exclusive, C.D.M.V. Inc., Usine de congélation de St-Bruno Inc., Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc., Société québécoise des pêches et Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires -- BIO-AGRAL, sont présentées à la valeur de consolidation.

Les états financiers de ces filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidés avec ceux de SOQUIA vu que la direction de cette dernière considère que la présentation à la valeur de consolidation permet à son actionnaire unique d'analyser distinctement les activités des filiales de celles de SOQUIA.

Sociétés satellites

Depuis le 14 septembre 1988, les investissements dans les sociétés sur lesquelles SOQUIA est en mesure d'exercer une influence sensible sur leurs décisions financières et administratives sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Avant cette date, ces investissements étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition.

L'excédent du prix payé sur la valeur des actifs nets acquis est amorti sur une période de 10 ans selon la méthode linéaire. Cet amortissement est inclus dans le poste "Quote-part des résultats des sociétés satellites" à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

La quote-part des résultats des sociétés satellites pour la période du 14 septembre 1988 au 31 mars 1989 a été établie selon les états financiers vérifiés annuels des sociétés satellites et/ou les états financiers périodiques non vérifiés au 31 mars 1989.

Autres placements

Les autres placements sont présentés au coût d'acquisition diminué de toute baisse durable de valeur.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur les autres placements est établie par évaluation de chacune des participations selon leur coût d'acquisition diminué de toute baisse durable de valeur. Pour les prêts, la provision sur le capital et les intérêts échus et courus, est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque prêt présentant des difficultés majeures de perception.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

2. **Conventions comptables** (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Taux	Méthode
Mobilier et équipement	20%	Solde dégressif
Matériel roulant	25%	Solde dégressif
Équipement informatique	20%	Solde dégressif
Logiciel	20%	Linéaire
Améliorations locatives	-	Durée du bail

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

3. **Dû par le gouvernement du Québec**

Suite à la convention d'achat d'actions intervenue le 18 septembre 1986 entre le gouvernement du Québec et Sucre Lantic Limitée pour la vente de la totalité des actions de la Raffinerie de sucre du Québec, SOQUIA a effectué, à titre de mandataire du gouvernement du Québec, des opérations dont le solde pour les frais assumés et à être remboursés par ce dernier s'établit à 1 541 967 $ au 31 mars 1989 (1988: 1 535 741 $).

4. **Placements**

	1989	1988
a. Filiales en propriété exclusive -- à la valeur de consolidation		
C.D.M.V. Inc.		
Actions ordinaires -- au coût	1 750 000 $	1 750 000 $
Bénéfices non répartis	8 171 353	6 568 082
	9 921 353	8 318 082
Usine de congélation de St-Bruno Inc.		
Actions ordinaires -- au coût	1 064 473	1 064 473
Bénéfices non répartis	899 373	965 296
Prêt	401 000	434 000
	2 364 346	2 463 769
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.		
Actions ordinaires -- au coût	6 024 111	6 024 111
Bénéfices non répartis	18 708 709	15 371 580
	24 732 820	21 395 691
Montants à reporter	37 019 019 $	32 177 542 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Placements (suite)

	1989	1988
Montants reportés	37 019 019 $	32 177 542 $
Société québécoise des pêches		
Actions ordinaires -- au coût	2 650 000	2 650 000
Bénéfices non répartis	1 188 048	814 117
Prêts et avances	998 743	366 328
	4 836 791	3 830 445
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires -- BIO-AGRAL*		
Déficit		(752 732)
Prêt		757 960
		5 228
	41 855 810	36 013 215
Versements échéant en deçà d'un an	239 000	36 000
	41 616 810 $	35 977 215 $

* Société constituée en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Au 31 mars 1989, cette Société est inopérante et ses activités ont été intégrées à celles de SOQUIA.

b. Investissements dans des sociétés satellites

	1989	1988
	À la valeur de consolidation	Au coût
Participations	30 815 516 $	25 468 053 $
Moins: provision pour pertes		113 400
	30 815 516	25 354 653
Quote-part des résultats	1 286 904	
	32 102 420	25 354 653
Versements échéant en deçà d'un an	436 000	743 431
	31 666 420 $	24 611 222 $

L'excédent du prix payé des actions acquises sur leur valeur comptable établi au 14 septembre 1988, et pour les acquisitions subséquentes établi à la date d'acquisition, est de 1 996 086 $.

Au 31 mars 1989 et 1988, des subventions de 400 000 $ du gouvernement du Québec ont été déduites du coût de ces placements.

c. Autres placements -- au coût

	1989	1988
Actions ordinaires	919 790 $	919 790 $
Actions privilégiées	723 395	723 395
	1 643 185	1 643 185
Moins: provision pour pertes	512 000	512 000
	1 131 185 $	1 131 185 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

4. Placements (suite)

d. Prêts

	1989	1988
Prêts	2 497 818 $	3 306 401 $
Moins: provision pour pertes	549 324	1 247 652
	1 948 494	2 058 749
Versements échéant en deçà d'un an	672 083	654 083
	1 276 411 $	1 404 666 $

5. Données financières sommaires des filiales en propriété exclusive
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	BIO-AGRAL	Total 1989	Total 1988
Bilan au 31 mars							
Actif à court terme	12 874	353	13 270	2 380		28 877	27 361
Placements		233		2 457		2 690	331
Immobilisations au coût amorti	2 130	1 865	14 469	11		18 475	16 083
Autres actifs			546			546	780
	15 004	2 451	28 285	4 848		50 588	44 555
Passif à court terme							
Envers des tiers	4 483	87	1 923	11		6 504	6 982
Envers SOQUIA	600	239	1 257			2 096	1 238
Dette à long terme							
Envers des tiers			372			372	359
Envers SOQUIA		162		999		1 161	1 522
Avoir de l'actionnaire SOQUIA:							
Capital-actions	1 750	1 064	6 024	2 650		11 488	11 488
Bénéfices non répartis	8 171	899	18 709	1 188		28 967	22 966
	15 004	2 451	28 285	4 848		50 588	44 555

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

5. **Données financières sommaires des filiales en propriété exclusive** (suite)
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	BIO-AGRAL	Total 1989	Total 1988
Résultats et bénéfices non répartis de l'exercice							
Ventes	43 317	1 625	18 394	400		63 736	59 157
Bénéfice brut	5 949	174	18 394	400		24 917	23 964
Frais d'opération et de gestion déduction faite des autres revenus	3 746	100	13 799	26	220	17 891	13 362
Bénéfice (perte) avant poste extraordinaire	2 203	74	4 595	374	(220)	7 026	10 602
Poste extraordinaire					973	973*	
Bénéfice net	2 203	74	4 595	374	753	7 999	10 602
Bénéfices non répartis (déficit) au début	6 568	965	15 371	814	(753)	22 965	14 768
	8 771	1 039	19 966	1 188		30 964	25 370
Dividendes	600	140	1 257			1 997	2 404
Bénéfices non répartis à la fin	8 171	899	18 709	1 188		28 967	22 966

* Gain intersociété avec SOQUIA

6. **Immobilisations**

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	148 310 $	120 086 $	28 224 $	32 671 $
Matériel roulant	25 071	7 051	18 020	24 025
Équipement informatique	23 364	15 367	7 997	9 996
Logiciel	1 462	1 462		293
Améliorations locatives	54 951	51 847	3 104	3 708
	253 158 $	195 813 $	57 345 $	70 693 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989

7. Autre élément d'actif

Immeubles destinés à la vente -- au coût

Le 31 août 1987, le gouvernement du Québec a cédé à titre gratuit à la Société son droit de racheter des terrains et des bâtisses situés à Mont St-Hilaire pour une valeur nominale de 1 $. Il lui a aussi donné le mandat de diriger et exécuter un plan visant la réutilisation de ces immeubles à d'autres fins industrielles. Ces immeubles étant destinés à la vente, la Société capitalise à ce projet tous les frais encourus s'y rapportant depuis le 28 septembre 1987, date de leur acquisition.

8. Provision pour réclamations -- garanties d'emprunts bancaires

	1989	1988
Solde au début	36 000 $	36 000 $
Provision de l'exercice	68 000	
Solde à la fin	104 000 $	36 000 $

9. Capital-actions

Le fonds social autorisé de la Société est de 85 000 000 $.

Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 29 200 000 $, sera payé selon les besoins de la Société, en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement.

10. Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec

	1989	1988
Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec et convertis en placements dans les filiales	9 540 201 $	9 540 201 $
Réclamation par la Raffinerie de sucre du Québec cédée à titre gratuit par le gouvernement du Québec et inscrite à la valeur de réalisation nette	892 945	892 945
	10 433 146 $	10 433 146 $

11. Éventualités

Lors de l'aliénation des actions de Pêches Nordiques Inc., le 3 avril 1987, SOQUIA s'est portée garante envers les acquéreurs et cette compagnie de toutes pertes, dommages, coûts ou dépenses découlant d'actions ou de réclamations antérieures à cette date. Relativement à cette garantie, un fournisseur a intenté une poursuite dont la réclamation voisine les 400 000 $ contre la compagnie en règlement de frais de courtage. Une provision de 31 192 $ pour pertes éventuelles a été comptabilisée, montant que la Société estime suffisant pour régler ce litige.

De plus, une autre poursuite au montant de 142 375 $ a été intentée par un ancien employé. De l'avis de la Société, cette poursuite est sans fondement et aucune provision pour perte éventuelle n'a été pourvue.

Les montants que la Société pourrait débourser concernant ces poursuites seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

La Société est caution pour des emprunts bancaires et des dettes à long terme de certaines entreprises dans lesquelles SOQUIA ou une de ses filiales détient ou détenait une participation. Au 31 mars 1989, les soldes des emprunts bancaires et des dettes à long terme de ces entreprises, faisant l'objet de ces garanties, étaient de 400 000 $ (31 mars 1988 - 600 000 $).

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires -- SOQUIA au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 avril 1989

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP
L.R.Q., c. S-22

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Pétrole et gaz naturel (note 3)	40 305	46 740
Redevances	(311)	(1 183)
	39 994	45 557
Participation dans les résultats nets d'une société satellite (note 5 (a))	12 687	7 300
	52 681	52 857
DÉPENSES		
Pétrole et gaz naturel (note 3)	35 907	30 047
Frais généraux et d'administration	4 139	6 799
Frais financiers -- net (note 4)	3 468	6 589
Frais relatifs à des projets de développement	855	209
Amortissement et épuisement	1 817	18 274
	46 186	61 918
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT POSTES SUIVANTS ET POSTE EXTRAORDINAIRE	6 495	(9 061)
Impôts sur le revenu reportés		(493)
Quote-part du bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par Noverco Inc.		93
Gain sur aliénation de placement		33
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	6 495	(9 428)
Perte sur aliénation d'actifs		(29 655)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	6 495	(39 083)

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	81 290	42 207
Bénéfice net (perte nette)	6 495	(39 083)
SOLDE À LA FIN	74 795	81 290

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des opérations (note 10)	2 563	7 534
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(879)	(2 813)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 684	4 721
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités de financement:		
Dette à long terme -- variation nette	(6 100)	(141 630)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de propriétés prétrolifères et gazéifères	(41)	(4 051)
Acquisitions d'immobilisations	(1 134)	(112)
Retrait net sur participation dans une société en nom collectif	3 805	347
Acquisitions d'autres éléments d'actif	(352)	
Produit d'aliénation d'autres éléments d'actif	537	102
Produit net d'aliénation d'actifs		177 794
Produit d'aliénation d'immobilisations		125
Acquisitions de placements		(39 967)
Subventions en vertu de programmes d'encouragement pétrolier		207
Liquidités provenant des activités d'investissement	2 815	134 445
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(1 601)	(2 464)
ENCAISSE AU DÉBUT	2 325	4 789
ENCAISSE À LA FIN	724	2 325

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	724	2 325
Débiteurs (note 3)	5 194	4 517
Stock de matériel de forage -- au coût	179	174
	6 097	7 016
PLACEMENTS (note 5)	143 333	140 531
PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES (note 6)	7 353	8 307
IMMOBILISATIONS (note 7)	9 071	8 744
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	367	1 425
	166 221	166 023
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 3)	6 405	6 602
Versements sur la dette à long terme (note 8)	2 046	1 610
	8 451	8 212
DETTE À LONG TERME (note 8)	18 665	25 201
	27 116	33 413
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	213 900	213 900
Déficit	74 795	81 290
	139 105	132 610
	166 221	166 023

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Marc G. Fortier, président du Conseil d'administration
Richard Pouliot, président et chef de la direction

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22), a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. Depuis le 1er avril 1981, la Société doit avoir un objectif de rentabilité dans la réalisation de ses objets.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales à part entière:

-- Exploration SOQUIP Inc. et sa filiale, SOQUIP Atlantique Inc.;
-- Soligaz Inc. (agent administratif du consortium Soligaz);
-- SOQUIP Alberta Inc.;*
-- Sundance Oil Company et sa filiale, Sundance Oil Colorado Inc.;*
-- Sundance Oil Canada Ltd.*

* Sociétés non exploitées activement

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Propriétés pétrolières et gazéifères

La Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier avec, comme unique centre de coûts, le Canada.

Selon cette méthode, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur. Ces coûts comprennent les frais d'acquisition de concessions, les dépenses se rapportant aux travaux de géologie et de géophysique, les dépenses locatives des terrains inexploités et les frais de forage, de même que les frais généraux reliés à l'exploration et à la mise en valeur.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Les subventions reçues en vertu de programmes d'encouragement du secteur pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés pétrolifères et gazéifères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Usines de traitement de gaz	Solde dégressif	5% à 10%
Gazoduc	Solde dégressif	6%
Entrepôts et équipement	Solde dégressif	5% à 20%
Matériel roulant	Solde dégressif	5% à 30%
Équipement informatique	Linéaire	20%
Améliorations locatives	Durée du bail	

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation qui en découle sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers découlant de contrat de location-exploitation sont imputés aux opérations.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Conversion de devises étrangères

La partie de la dette à long terme en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan et les intérêts s'y rapportant selon le cours moyen de l'exercice. Les gains ou pertes sur le change étranger en résultant sont imputés aux opérations.

Impôts sur le revenu

La Société et certaines de ses filiales ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu. Les filiales assujetties aux impôts utilisent la méthode du report d'impôts pour tenir compte des écarts temporaires entre le revenu comptable et le revenu imposable.

3. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, SOQUIP a vendu à Gaz Métropolitain inc., filiale en propriété exclusive de Noverco Inc., du gaz naturel pour un montant de 32 608 000 $ (1988: 29 723 000 $). Le compte à recevoir sur ces ventes est de 3 045 000 $ au 31 mars 1989 (1988: 2 685 000 $). Par contre, SOQUIP a acheté au Québec de Gaz Métropolitain inc., du gaz naturel pour un montant de 2 689 000 $ (1988: 1 677 000 $). Le compte à payer sur ces achats est de 244 000 $ au 31 mars 1989 (1988: 184 000 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

4. Frais financiers -- net

	1989	1988
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme	3 606	9 508
Gain sur change étranger	(78)	(565)
Divers revenus d'intérêts	(60)	(527)
Gain sur remboursement anticipé de dette à long terme		(1 377)
	3 468	7 039
Moins:		
Intérêts capitalisés aux propriétés pétrolifères et gazéifères		450
	3 468	6 589

5. Placements

	Participation %			
	1989	1988	1989	1988
À la valeur de consolidation				
Noverco Inc. (a)				
8 000 000 actions ordinaires sans valeur nominale (cours boursier 92 000 000 $; 1988: 93 000 000 $)	15,26	15,36	92 534	85 927
Parex, société en nom collectif (b)	33,33	33,33	10 799	14 604
À la valeur d'acquisition				
Sceptre Resources Limited				
8 000 000 actions ordinaires sans valeur nominale (cours boursier 33 600 000 $; 1988: 34 000 000 $)	11,55	13,76	40 000	40 000
			143 333	140 531

(a) La participation dans les résultats nets de Noverco Inc. au montant de 12 687 000 $ (1988: 7 300 000 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 septembre 1988 et d'états financiers non vérifiés pour la période allant jusqu'au 31 mars 1989. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 6 080 000 $ (1988: 6 080 000 $).

(b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de Parex qui est au stade de l'exploration.

Selon l'entente de participation dans PAREX, un changement dans le Programme d'encouragement du secteur pétrolier qui rend impossible l'obtention de subventions représentant environ 80% des coûts d'exploration, permet aux partenaires de se retirer de celle-ci.

Les partenaires n'ont pas encore déterminé leurs intentions suite à l'abolition de ce programme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés de PAREX excluant les frais de gestion capitalisés aux placements est résumée ci-après:

	1989	1988
Actif	10 268	14 215
Passif	175	386
Avoir de SOQUIP	10 093	13 829

Les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de Parex au 31 mars 1989. Les derniers états financiers vérifiés de PAREX couvrent l'exercice terminé le 31 décembre 1988.

6. Propriétés pétrolifères et gazéifères

	1989	1988
Évaluation complétée -- au coût moins radiation	20 076	18 820
En voie d'évaluation	1 384	2 599
	21 460	21 419
Épuisement accumulé	14 107	13 112
	7 353	8 307

L'épuisement de l'exercice s'élève à 995 000 $ (1988: 16 530 000 $ comprenant une radiation de 9 000 000 $).

7. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Usines de traitement de gaz, équipement, équipement informatique, matériel roulant, entrepôts et terrains	8 301	2 970	5 331	4 748
Gazoduc	1 172	363	809	860
	9 473	3 333	6 140	5 608
Équipement et matériel roulant loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 025	1 094	2 931	3 136
	13 498	4 427	9 071	8 744

L'amortissement de l'exercice est de 807 000 $ (1988: 1 744 000 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme

	1989	1988
Soquip		
Billets sans intérêt, remboursables par versements annuels de 100 000 $, le dernier échéant le 1er décembre 1992	400	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, taux variant de 12,11% à 12,13% échéant en 1990	1 246*	1 999
Emprunts sans intérêt		107
Exploration Soquip Inc.		
Acceptation bancaire, à même un montant autorisé de 3 000 000 $, portant intérêt au coût des fonds du prêteur plus 3/4%, remboursable par des versements de 700 000 $ en 1990 et de 2 300 000 $ en 1991 en capital et intérêts calculés jusqu'en juillet 1989	2 895	3 775
Soquip Alberta Inc.		
Emprunt bancaire renouvelable le 1er avril 1991, portant intérêt au taux de base ou au coût des fonds plus 1/2%, sans modalités de remboursement	2 800**	8 500**
Autres dettes, échéances indéterminées, dont 1 570 000 $ US convertis en 1 873 000 $ canadiens	13 370	12 430
	20 711	26 811
Versements échéant en deçà d'un an	2 046	1 610
	18 665	25 201

* Les paiements minimaux exigibles en 1990 sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont de 1 313 000 $ incluant un montant représentant les intérêts de 67 000 $.

** La marge de crédit autorisée est de 25 000 000 $ et l'emprunt bancaire en découlant est garanti par le nantissement de toutes les actions de Sceptre Resources Limited.

9. Capital-actions

	1989	1988
Autorisé		
5 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune		
Émis et payé		
4 278 000 actions	213 900	213 900

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1989
(en milliers de dollars)

10. Liquidités provenant des opérations

	1989	1988
Bénéfice net (perte nette)	6 495	(39 083)
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement et épuisement	1 817	18 274
Participation dans les résultats nets d'une société satellite moins dividendes reçus	(6 607)	(1 220)
Divers éléments	858	(92)
Perte sur aliénation d'actifs		29 655
Liquidités provenant des opérations	2 563	7 534

11. Engagements et éventualités

(a) En vertu du contrat de société constituant PAREX en septembre 1983, la filiale d'Exploration SOQUIP Inc. est, avec ses partenaires, conjointement et solidairement responsable des obligations de la Société PAREX.

Une action en justice de 544 000 $ a été intentée contre la Société relativement au paiement de sa quote-part des dépenses de forage d'un puits. Selon l'opinion des dirigeants de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'a été inscrite aux états financiers consolidés concernant cette réclamation.

Le montant que la Société pourrait débourser concernant cette éventualité sera alors comptabilisé aux placements.

(b) Le 8 avril 1986, la Société s'est portée garante avec un de ses partenaires du paiement de certains frais à être encourus dans le cadre d'un projet de développement de marché. La quote-part de la Société dans cet engagement conditionnel s'élève au montant maximal de 890 000 $.

(c) La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 1993 pour des espaces à bureaux pour un montant de 1 602 000 $. Ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans.

Les loyers minimaux des cinq prochains exercices de la Société s'établissent comme suit:

1990	578
1991	581
1992	296
1993	93
1994	54

(d) Suite à l'aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited le 1er octobre 1987, la filiale SOQUIP Alberta Inc. a obtenu le droit d'acquérir sans frais un nombre maximal de 5 000 000 d'actions ordinaires additionnelles de Sceptre en fonction du rendement des propriétés vendues, au cours des cinq ans débutant le 1er janvier 1988. Ce gain éventuel sera comptabilisé au moment de l'émission des actions par Sceptre.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 du bilan consolidé et de l'évolution de la situation financière consolidée ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières -- SOQUIP au 31 mars 1989 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 23 mai 1989

2332-7190 QUÉBEC INC.

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988 (12 mois)	1987 (10.5 mois)
PRODUITS		
Subvention gouvernementale	2 400 000 $	
Dividendes de la faillite des Pêcheurs Unis du Québec	242 951	42 891 $
Intérêts	120 914	
Ventes de stocks	89 862	12 158
Règlements litige (C.T.M.A.)	12 500	
	2 866 227	55 049
CHARGES		
Disposition de placement de la filiale	2 411 310	
Intérêts sur vente de placement de la filiale	219 594	
Réduction de la valeur des stocks	110 000	97 301
Honoraires professionnels	103 315	
Réduction de la valeur d'un équipement	37 084	
Location d'entrepôt	8 400	4 900
Frais d'entretien d'entrepôt	7 958	
Intérêts bancaires	6 875	50
Frais de voyages	1 277	
Frais de transport		12 790
Salaires		4 792
	2 905 813	119 833
PERTE AVANT PARTICIPATION DANS LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE FILIALE	(39 586)	(64 784)
PARTICIPATION DANS LES RÉSULTATS D'UNE COMPAGNIE FILIALE		1
PERTE NETTE	(39 586)$	(64 785)$

DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988 (12 mois)	1987 (10.5 mois)
SOLDE AU DÉBUT	64 785 $	
Perte nette de l'exercice	39 586	64 785 $
SOLDE À LA FIN	104 371 $	64 785 $

2332-7190 QUÉBEC INC.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(12 mois)	(10.5 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant participation dans les résultats de la compagnie filiale	(39 586)$	(64 784)$
Participation dans les résultats de la compagnie filiale		(1)
	(39 586)	(64 785)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	216 494	(289 767)
Fonds provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	176 908	(354 552)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	2 800 000	
Émission d'actions catégorie "A"		1
Surplus d'apport de l'actionnaire		1 421 802
Fonds provenant des activités de financement	2 800 000	1 421 803
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement	(2 914 951)	(300 000)
Fonds affectés aux activités d'investissement	(2 914 951)	(300 000)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	61 957	767 251
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	767 251	
LIQUIDITÉS À LA FIN	829 208 $	767 251 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les dépôts à terme, déduction faite des avances bancaires.

2332-7190 QUÉBEC INC.

BILAN
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	29 208 $	17 251 $
Dépôts à terme	800 000	750 000
Débiteurs (note 3)	40 569	107 683
Stocks (note 4)	35 000	182 084
	904 777	1 057 018
SOLDE DE PRIX DE VENTE À RECEVOIR (note 5)	300 000	300 000
PLACEMENT (note 6)	2 914 951	
	4 119 728 $	1 357 018 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	2 296 $	
DETTE À LONG TERME (note 7)	2 800 000	
	2 802 296	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	1	1 $
Surplus d'apport (note 9)	1 421 802	1 421 802
Déficit	(104 371)	(64 785)
	1 317 432	1 357 018
	4 119 728 $	1 357 018 $

Au nom du Conseil,

Terence Griffin, administrateur
Lucien Biron, administrateur

2332-7190 QUÉBEC INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 1988

---

1. Constitution

La compagnie par actions a été constituée sous la dénomination sociale LES PLACEMENTS DU CAP INC. sous l'autorité de la partie 1A de la loi sur les compagnies de Québec. Le 24 avril 1987, la dénomination sociale a été modifiée pour 2332-7190 QUÉBEC INC.

2. Principales conventions comptables

a) Évaluation des stocks

Les stocks de fournitures, d'emballage et d'équipement sont évalués à la valeur nette de réalisation.

b) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

Les soldes des comptes et les transactions effectuées en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens de la façon suivante:

- Les espèces étrangères et les montants libellés en devises étrangères qui sont dus ou à recevoir par la compagnie sont redressés en fonction du cours du change à la date du bilan.

- Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de leur acquisition.

- Les revenus et les dépenses résultant des opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période en cause.

c) Impôts sur le revenu

La compagnie n'est pas une corporation imposable en vertu de l'article 985 de la loi sur les impôts du Québec et de l'article 149(1) (d) de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

3. Débiteurs

	1988	1987
Dividendes à recevoir du syndic de la faillite de Pêcheurs Unis du Québec	35 463 $	82 957 $
Autres débiteurs	5 106	569
À recevoir de la filiale "Les Crustacés des Îles Inc."		24 157
	40 569 $	107 683 $

4. Stocks

	1988	1987
Fournitures et emballage	10 000 $	120 000 $
Équipement	25 000	62 084
	35 000 $	182 084 $

2332-7190 QUÉBEC INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 1988

5. Solde de prix de vente à recevoir

La compagnie de laquelle elle détenait un solde de prix de vente a fait cession de ses biens au cours de l'exercice. Le solde de prix de vente est à recevoir du syndic.

6. Placement

	1988	1987
Effet à recevoir sans intérêt, garanti par un acte d'obligation hypothécaire de premier rang, encaissable par versements mensuels annuels de 100 000 $ pour les cinq premières années, 150 000 $ par année pour les cinq années suivantes et 175 000 $ par année jusqu'à extinction de la dette ou 20% du bénéfice net de l'emprunteur	2 914 951 $	

7. Dette à long terme

	1988	1987
Effet à payer à l'actionnaire, sans intérêt, remboursable aux mêmes conditions que l'effet à recevoir	2 800 000 $	

8. Capital-actions

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions catégorie "A", votantes, sans valeur nominale;

Nombre illimité d'actions catégorie "B", non votantes, dividende préférentiel aux autres catégories d'actions, non cumulatif, au taux minimum et maximum respectifs de 1% et 12% par année, rachetables au gré de la compagnie ou des premiers détenteurs d'actions seulement, sans valeur nominale;

Nombre illimité d'actions catégorie "C", non votantes, dividende préférentiel aux actions catégorie "A", non cumulatif, au taux minimum et maximum respectifs de ½% et 12% par année, rachetables au gré de la compagnie ou des premiers détenteurs d'actions seulement, sans valeur nominale.

	1988	1987
b) Émis et payable sur appel de versements:		
1 action catégorie "A"	1 $	1 $

9. Surplus d'apport

En 1987, la compagnie a obtenu deux cessions de créances pour un montant de 1 421 802 $ qui a été comptabilisé comme surplus d'apport.

10. Éventualités

Suite à la vente des actions de Madelipêche Inc., la présente compagnie s'est engagée à assumer la responsabilité des litiges suivants qui existaient à Madelipêche Inc. en date du 13 février 1987.

2332-7190 QUÉBEC INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 1988

---

10. Éventualités (suite)

1. Poursuite en demande

a) Poursuite judiciaire

En février 1985, une action en dommages et intérêts, a été intentée au montant de 2 495 795 $, contre une institution prêteuse et un cabinet d'experts-comptables en Cour Supérieure du district de Québec. L'évaluation de cette dernière est difficile à déterminer puisqu'il s'agit d'un cas de responsabilité qui devra être tranché par un jugement. Le montant pouvant résulter du dénouement de l'action sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

2. Poursuites en défense

a) En 1986, une poursuite représentant un montant de 55 399 $ a été intentée par un ancien pêcheur de l'entreprise contre la compagnie à la suite du versement d'un bonus en 1983.

La compagnie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision n'est incluse au bilan initial et le montant pouvant résulter du dénouement de la poursuite sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

b) En 1986, une poursuite représentant un montant de 108 000 $ a été intentée contre la compagnie par un cadre supérieur allégant un congédiement illégal et injustifié.

La compagnie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision n'est incluse au bilan initial et le montant pouvant résulter du dénouement de la poursuite sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

c) En 1986, une poursuite représentant un montant de 23 000 $ a été intentée contre la compagnie par un pêcheur allégant avoir été congédié illégalement.

La compagnie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemement, aucune provision n'est incluse au bilan initial et le motant pouvant résulter du dénouement de la poursuite sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

11. Évènement subséquent

Le 10 mars 1989, la compagnie a encaissé le solde de prix de vente à recevoir du syndic.

À cette même date elle a prêté 300 000 $ au nouvel acquéreur de l'usine aux conditions suivantes:

Effet à recevoir, garanti par un acte de ficudie comportant une charge spécifique, une flottante et un nantissement commercial de deuxième rang sur tous les biens vendus et certains autres biens, ces garanties étant toutefois subordonnées aux garanties exigées par le financement à long terme de l'acquéreur sur un montant maximum de 500 000 $, remboursable par versements annuels dont le montant sera le plus élevé de 20% des bénéfices nets de l'acquéreur découlant des opérations des actifs vendus ou 30 000 $, le premier versement devenant exigible le 1er septembre 1989 au taux d'intérêt de 8% l'an.

12. Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice antérieur ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

2332-7190 QUÉBEC INC.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de
2332-7190 QUÉBEC INC.

Nous avons vérifié le bilan de 2332-7190 QUÉBEC INC. au 31 décembre 1988 ainsi que les états des résultats et déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la compagnie, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la compagnie au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Corbeil, Boudreau
Comptables agréés

Cap-aux-Meules, le 30 mai 1989